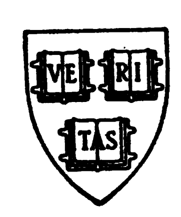

VE RI
TAS

J. R. Lowell.

Paris.

LES

MANUSCRITS FRANÇOIS

DE

LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

IMPRIMÉ PAR BÉTHUNE ET PLON, A PARIS.

LES

MANUSCRITS FRANÇOIS

DE

LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI,

LEUR HISTOIRE ET CELLE DES TEXTES ALLEMANDS,
ANGLOIS, HOLLANDOIS, ITALIENS, ESPAGNOLS
DE LA MÊME COLLECTION.

PAR A. PAULIN PARIS,
De l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres; Conservateur-adjoint
de la Bibliothèque du Roi (Section des Manuscrits).

V.

Celui qui commence un livre n'est
que l'écolier de celui qui l'achève.
ANT. DE LA SALLE.



PARIS.
TECHENER, PLACE DU LOUVRE, 12

1842.

A

MESSIEURS

LES CONSERVATEURS

DES MANUSCRITS — DES LIVRES IMPRIMÉS — DES MÉDAILLES ET ANTIQUES — DES CARTES PLANS ET ESTAMPES

CET OUVRAGE

Continué sous les auspices de la Bibliothèque du Roi

EST DÉDIÉ.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

DU QUATRIÈME VOLUME.

Pag. 56 : « *C'est là que le duc de La Vallière acheta*... » Il eût fallu : « C'est de cette vente que » provenoient les admirables livres plus tard achetés » par le duc de La Vallière... » — A la même page, au lieu de « Bibliothèque *Palavine*, » lisez : « *Petavine*. »

Pag. 96, lig. 12 : « Ducs de Nevers, dont l'un » des héritiers épousa, comme on sait, la nièce du » cardinal, la belle Hortense Mancini. » Rien n'est plus inexact. Comment ai-je pu oublier que le mari d'Hortense Mancini étoit Armand de la Porte, fils du maréchal de La Meilleraye ? Il falloit dire : « dont l'héritage passa, comme on sait, au cardi- » nal Mazarin ; et du cardinal à son neveu, Phi- » lippe Mancini, le frère de la belle Hortense Man- » cini. » (Je dois l'indication de cette méprise à M. Moreau, l'excellent critique de la *Quotidienne*.)

Pag. 200, lig. 16 : « Eléonore », lisez : « Léonor. »

Pag. 205 : « L'auteur est un certain *Lothiers*, » dont il m'a été jusqu'à présent impossible de » retrouver la patrie. » M. le baron de Salis, de Metz, est venu depuis au secours de mon ignorance. Dans une lettre pleine de bienveillante courtoisie, il m'avertit que cet obscur *Lothiers* n'est autre que le grand, l'illustre pape Innocent III, dont le nom véritable étoit *Jean Lothaire de Segni*. Le beau livre latin *De Contemptu mundi, sive de miseria hominis*, est assez connu. La traduction mériteroit d'être confrontée avec l'original.

Pag. 210 : « Alberto Pio, comte de Carpi, mourut en 1530; » corrigez : « au mois de janvier 1531, comme nous l'apprend l'*explicit* de l'édition de son grand ouvrage contre Érasme, achevé d'imprimer au mois de mars de la même année. » (Voyez le *Ducatiana*, pag. 10.)

Pag. 272 : « N° 7059". » Corrigez : N° 7057".

Pag. 319, lig. 3 : « Et pourtant Rome ne con- » damna jamais le *Songe du Vergier*. » M. Victor Leclerc, dont l'érudition est si sûre et si variée, m'avertit qu'on l'a placé depuis un certain temps dans le *Catalogue des ouvrages mis à l'index*. Voy. entre autres l'édition de Paris, 1825, in 8°, pag. 192.

TOME V.

Pag. 224, au lieu de : « Italiens, n° 20, » lisez : (Italiens, n° 23.)

Pag. 300, au lieu de : « Italiens, 21 »; lisez : Italiens, 24.

Pag. 339, premier alinéa. Depuis que cela est imprimé, l'administration de la Bibliothèque Royale, consultée par M. Villemain, ministre de l'Instruction publique, a bien voulu reconnoître l'utilité de mon travail et, pour en assurer la continuation, proposer de couvrir la moitié des frais d'impression de chaque nouveau volume. C'est beaucoup; c'est du moins assez pour moi.

Pag. 442, au lieu de ces mots « υφεσιν καί παρρήσιῶν, qui n'ont pas de sens, il faut lire : Ὕφεσιν καὶ παρρησίαν, que l'on peut entendre : *Discrétion et franc-parler*.

LES

MANUSCRITS FRANÇOIS

DE

LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

N° 7068 [3].

582. LE LIVRE DES PHILOSOPHES PAR GUILLAUME DE TIGNONVILLE. — CHOIX DE SENTENCES MORALES. — PROVERBES DE CATON EN VERS PAR JEHAN LEFEVRE. — THEODOLET EN VERS FRANÇOIS PAR LE MÊME. — MORALITÉS DES PHILOSOPHES. — MORALITÉ DES NOBLES HOMMES SUIVANT LE JEU DES ÉCHECS, TRADUCTION DE JEAN DE VIGNAY. — LIVRE DES QUATRE CHOSES. — QUELQUES VERS.

Volume in-quarto magne de 214 feuillets vélin, lignes longues, trois miniatures; commencement et fin du xve siècle. Relié en veau racine, au chiffre de Louis XVIII sur le dos.

Fonds d'Antoine Lancelot, anc. n° 130, nouv. n° 12.

Le premier ouvrage renfermé dans ce volume est de l'année 1402; les autres, formant un second manuscrit copié dans la dernière partie du xv[e] siècle, furent réunis plus tard au *Livre des Philosophes*.

I. LIVRE DES PHILOSOPHES. — F° 1.

L'auteur de cette traduction, Guillaume de Tignonville, vivoit dans la dernière moitié du xive siècle : il fut conseiller et chambellan de Charles VI, puis prévôt de la ville de Paris de 1401 à 1408, puis président de la chambre des comptes jusqu'à sa mort, arrivée en 1414. Il est resté célèbre dans l'histoire de France par la malheureuse exécution de deux clercs de l'Université, coupables d'un assassinat; il les avoit fait pendre de nuit à la lueur des flambeaux, et ils étoient demeurés attachés, durant quatre mois, au gibet de Paris. Mais l'Université fit de si hautes réclamations contre cet attentat aux priviléges des étudians, qu'enfin Tignonville fut désappointé de son office, et que Pierre des Essars, créature du duc de Bourgogne, lui ayant succédé, commença par faire détacher les cadavres; il les accompagna même avec ses principaux suppôts jusqu'au monastère des Mathurins où ils furent ensevelis. On voyoit encore avant la révolution leur épitaphe dans le cloître de cette abbaye, du côté du chapitre. Il est probable que Guillaume, en faisant ainsi bonne justice, suivoit la commission datée du 21 juin 1401 et qui lui donnoit « plain po-
» voir, auctorité, especial mandement de prendre
» et faire prendre par tout le royaume les larrons,

» murdriers, espions de chemins et autres maul-
» faicteurs, en quelque lieu et jurisdictions que
» trouvez pourront estre, hors lieu saint, et de
» iceulx mettre et faire mettre à prisons.... de en-
» querir et savoir de leurs vies et governemens; et
» sé, par leurs confessions ou autrement deuement,
» ils les treuve coulpables ou crimineux, de les
» punir et faire executer selon leur demerite en tels
» lieux et justices comme bon lui semblera, etc. »
(Ordonnances des rois de France, t. VIII, p. 443.)

Les historiens de Paris et de l'Université, dans le récit de cette anecdote, ont suivi Enguerran de Monstrelet, le moins exact des chroniqueurs contemporains; c'est d'après lui qu'ils ont dit que Guillaume de Tignonville avoit été forcé d'aller lui-même baiser à la bouche et dépendre ces cadavres, qui tapissoient depuis plusieurs mois le gibet de Montfaucon. Le Moine de Saint-Denis ne dit rien de semblable; il se contente de rapporter que la destitution du prévôt Tignonville fut une *juste* vengeance exercée par l'Université, contre le magistrat qui avoit méprisé les priviléges de ses suppôts. Le plus long, le plus exact et le plus curieux récit nous est fourni par un contemporain anonyme, dont la chronique est conservée dans le manuscrit 10297. Vely l'avoit consulté, mais il avoit préféré le texte de Monstrelet, que tous nos historiens plus modernes ont également suivi :

« En l'an MCCCCVIII furent admenez au Chastelet

» de Paris aucuns larrons, murdriers, guetteurs » de chemins, qui confesserent avoir commis plu- » sieurs murdres et larrecins; mais ils se porterent » pour clercs et estudians en l'Université de Paris. » Pourquoy messire Guillaume de Tignonville, » chevalier, adonc prevost de Paris, se tira par de- » vers le recteur et les suppots de l'Université, » leur offirir les malfaicteurs chargés des cas, pour » les pugnir comme leurs clercs; lesqueulx les » reffuserent et disrent que tels gens n'estoient » point tenuz pour leurs clercs. Si ala en la court » du parlement ces choses notiffier, et supplia que » pour faire le procès des dis murdriers lui voul- » sissent baillier aucuns des seigneurs de la court; » dont lui furent quatre bailliez : et en la fin, par » sentence, furent trainez et pendus au gibet. Si » furent en l'Université aucuns Normans, estudians » favorables aux faiz du duc de Bourgogne, qui » bien savoient que ledit duc desiroit desappointer » ledit prevost, pour autre y mettre à lui favorable. » Lesquelx Normans firent l'Université esmou- » voir contre ledit prevost, avec lesqueulx se ad- » joigni ledit duc, qui tant fist que de son estat fut » despointié, et par accor fut dit que, à certain jour, » vendroit ledit de Tignonville par devers le recteur » et les suppos en congregation, requerir pardon » à l'Université; et en oultre que celui *qui en son* » *estat entreroit,* feroit les murtriez dependre et à » torches restitueroit les corps à l'evesque de Paris.

» Si fut fait M[e] Pierre des Essars prevost de Paris » *qui les dits murtriers rendi audit estat*, et à certain » jour vint en l'Université le seigneur de Tignon- » ville requerir pardon au recteur et aux sup- » pots, qui tout lui pardonnerent; dont il les » mercia et requist que audience lui donnassent de » parler, dont d'accord furent. Adonc leur dit : » *Mes seigneurs, oultre le pardon que fait m'avés,* » *vous suis trop tenuz. Car quant vous me assail-* » *listes, je fu tout seur d'etre mis hors de mon estat;* » *mais je doubtois plus que vous deussiez conclurre* » *que je fusse marié, et suis certain que si ceste* » *conclusion eussiez mise avant, il me eust convenu* » *marier. Mais de votre grace ne m'avez voulu gar-* » *der ceste rigueur, dont je vous mercie très hum-* » *blement.* Et se pristrent tous à rire. Cestui sei- » gneur de Tignonville fut de noble ligniée, sage, » large et beau parleur, et le retint le roi de son » grant conseil à grans gaiges et pensions. »

Ce qui faisoit le sel de cette plaisanterie étoit probablement l'âge très avancé de Guillaume de Tignonville, qui mourut à quatre années de là. On ne pouvoit mieux indiquer que dans certains temps il est permis à certains corps de commettre tous les excès imaginables. C'étoit alors le temps de l'Université ! Mais raconter que notre Guillaume alla lui-même dépendre et baiser en la bouche les larrons qu'il avoit fait exécuter, c'est confondre tous les rôles. Autant vaudroit dire

quele préfet de police du mois de juillet 1830, M. Mangin, dirigea la pompe funèbre des héros de notre dernière révolution.

Ce fut avant d'être prévôt de Paris que Tignonville composa la traduction des *Dicta Philosophorum*. Nous en avons la preuve convaincante dans la leçon du n° 7068 [3], terminée par les lignes suivantes : « Explicit le Livre des Philozophes, » translaté de latin en françois, de mons. messire » Jehan Le Voyer, chevalier et chambellan du Roy » nostre sire, et seigneur de la Clarte, etc. Je, Andri- » vet de Bresé, de la ville de Saumur ou diocèse » d'Angers, secrétaire du roy de Jhrslm et de Se- » cile, et du prince de Tarente son frère, mes très » redoubtés seigneurs, escrips cest present livre de » ma main, en la cité d'Aicx en Prouvence, et fu » achevé le lundy disiesme jour de juillet, l'an mil » cccc. et deux et la x[eme] indiction. »

Si la plupart des manuscrits du même ouvrage ne désignoient pas clairement Guillaume de Tignonville pour l'auteur, on pourroit prendre ici le change et l'attribuer à Jean Le Voyer; mais ce dernier n'étoit que l'ancien propriétaire de notre leçon. Jean *Le Voyer* est sans doute celui que désigne le P. Anselme comme fils de Philippon Voyer, seigneur de Paumis, et nous lui voyons ici d'honorables qualifications ignorées des précédens généalogistes. Les d'Argenson, dont la famille n'est pas éteinte, en descendent directement.

Pour le copiste, Andrivet de Bresé, il étoit attaché comme secrétaire à Louis II d'Anjou, roi de Naples de 1385 à 1417, et à son frère Charles, duc de Calabre et prince de Tarente, etc., mort au mois de mai 1404.

Dans le manuscrit latin n° 6652, on trouve le texte latin des *Dicta Philosophorum*, d'une écriture plus ancienne d'un demi-siècle. Les premiers mots sont : « Dicta prophete sz. et documenta » castigationum ipsius qui primus fuit per quem » nutu Dei lex sic recepta fuit et sapientia intel- » lecta. — Dixit quod credens quivis habere debet » in se ipso XVI virtutes; prima est Deum cognos- » cere et angelos suos. »

Ce début n'est peut-être pas ici parfaitement transcrit. Nous devons croire en effet que l'auteur aurait dû nommer quelque philosophe, quelque sage ancien, comme Orphée, Musée, Linus, enfin l'un de ces oracles de la science morale consacrés par les traditions grecques. Quoi qu'il en soit, voici le début fort libre de la traduction de Guillaume de Tignonville :

« Les ditz *Sedechias*, philozophe. — *Sedechias* » fut philozophe, le premier par qui de la voulenté » de Dieu loy fu receue et sapience entendue. » Et dist *Ycelui Sedechias* que chascune bonne créa- » ture doit avoir en soy seize vertus. La premiere » si est congnoistre Dieu et ses angels, etc. »

Je pense qu'il seroit superflu de rechercher quel

pouvoit être ce philosophe *Sedechias*; c'est tout simplement une méprise de lecture et de traduction. Peut-être même l'origine du nom vient-elle des premiers mots du texte latin *seq. Dicta prophetæ* qu'on aura copié ou lu : Dicia, *Sedicia propheta*. La traduction de Tignonville n'en a pas moins été plusieurs fois imprimée au xve siècle et au xvie avec ce début ridicule. J'ai sous les yeux la jolie édition de Me Pierre Vidoue, Paris, 1531. Le second titre est : « Cy commencent les » dicts moraux des philozophes, et premierement » de Sedechias, philozophe premier. Sedechias » fut, etc., etc. »

Après les dits du prétendu *Sedechias* viennent ceux d'*Hermès*, de *Bac*, de *Aquulquin*, de *Homer* philosophe, de *Zalon* (Solon), de *Rabron* (on lui attribue l'action de la courtisane Leæna), d'*Ypocras*, de *Pitagoras*, de *Dyogenes*, de *Socrates*, de *Platon*, d'*Aristote*, d'*Alixandre* le *Grand*, de *Tholomée*, de *Assaron*, de *Loguyon* l'*Ethyopien*, de *Nese*, d'*Ardarge*, de *Thesille*, de *Saint Gregoire*, de *Galien*, enfin les dits de plusieurs sages anonymes. Le traité finit avec ces mots : « Et lui demanderent (à un sage) qui est signe de *povoir veoir* » et congnoistre; il respondit : Soy fier en celluy » dont on a été autrefois deceu. » Au lieu de *povoir veoir*, l'imprimé porte avec raison *peu veoir*. Voici la phrase latine : « Et dixerunt ei : Quid est ceci- » tatis signum ? Respondit : De eo confidere de quo

» confidendum non est. » L'édition que nous avons citée de la traduction de Guillaume de Tignonville diffère en plusieurs points de ce manuscrit. Souvent le nom des sages est modifié, ou leurs dits placés dans un autre ordre.

II. CHOIX DE SENTENCES MORALES. — F° 74, V°.

Ce traité est intitulé dans le manuscrit : « Au-» cuns diz des sages, extraiz du livre des Vices et » Vertus, nommé la Somme le Roy (1), et de plu-» sieurs philosophes. » Il commence par un prologue en très-méchans vers, au nombre de quatre-vingt-un ; voici les premiers :

Ce fu d'avril dix-septiesme jour,
En ce printemps que la rose entre en flour,
Gaye saison, que tout se renouvelle, etc.

Puis un second prologue en prose : « Comment » par la souveraine sapience et haulte puissance de » Dieu toutes choses soient créées raisonnablement, » toutes choses doivent tendre à la sienne bienheu-» rée fin... » Le premier paragraphe traite de *Prudence*, le second de *Folie*, le troisième d'*Atrempance*, etc., etc.

(1) Voy. n°s 7018 [3], 7043 [2] et 7044.

III. PROVERBES DE CATON, EN VERS, TRADUCTION DE JEAN LEFEVRE. — F° 97.

Nous avons mentionné dans la notice du n° 7011[7] une traduction anonyme des *Distiques de Caton,* que Colletet, dans son *Traité de la poésie morale* et l'abbé Goujet dans sa *Bibliothèque françoise* n'ont pas citée. Ils n'ont pas connu davantage celle que nous avons sous les yeux et dont l'auteur, Jean Lefèvre, écrivit long-temps après l'anonyme du n° 7011[7]. Dans le préambule de sa traduction, il nous avertit qu'il connoissoit la précédente :

Chaton fu preux chevalier et saige homme,
Maint bon conseil à la cité de Romme
Donna jadis pour la chose publicque :
Ung livre fist vaillant et autenticque,
Par grant amour lui mist son propre nom.
Jules Cesar, ungs homs de grant renom,
Sur les Romains lors gouvernoit l'empire (1)
En ce monde, qui va de mal en pire...
Adont Chaton, qui moult ama franchise,
Pour eschiver de Cesar l'entreprise,
En Libye s'en ala à sa route,
Ilecqs mourut ; de celle ystoire toute
Ne diray plus, pour les alongemens,
Car parler vueil des bons enseignemens
Que Chaton fist pour son fils chastier,
Par son moyen les nous vueult envoyer.

(1) Ce qui fit long-temps croire que le Caton, auteur prétendu des Distiques, étoit Caton d'Utique, c'est qu'au début du second livre on y parle de Lucain, auteur de la Pharsale. Mais cela suffisoit pour démontrer que les Distiques n'étoient de l'un ni de l'autre Caton.

Si scey-je bien que piessa et ainçois
Que fusse né, ils sont mis en françoys,
Par maintes foiz ay véu le rommans
Qui dit : *Seigneurs, ains que je vous commans...*
Ce qui est dit ne vueil-je plus remordre,
Mais les bons vers repeteray par ordre.
Je suis *Fevre*, je scey bien le mistère
Que deux pevent forgier d'une matère ;
Exemple en est du viel fer que l'en forge :
Qui de rechief le met dedans la forge
Il revient nuef au fournier sur l'enclume.
Prenez en gré le dit de ce volume ;
S'entre vous, lais, le mettez en vos tables ;
Vous y pourez trouver de bons notables ;
Quant vous aurez ouy tout à loisir,
Le plus plaisant des deux povés choisir.

Ces vers sont bons et bien tournés ; ils sentent l'époque littéraire de Charles VII. Quant aux distiques, chacun est traduit ou plutôt paraphrasé en quatre vers, à l'exception des quatre premiers. Lefèvre commence ainsi :

Certes mon cueur soupiroit de doulour
Quant j'aperceu l'ereur et la folour, etc.

et finit par le quatrain :

Chaton finist qui fut saiges et preux
Ses nobles vers acoupla deux et deux ;
Mais je, Fevre, qui ne scey le fer batre,
En cest ditié en ay fait de deux quatre.

IV. THEODOLET, TRADUIT EN VERS FRANÇOIS, PAR LE MÊME. — F° 110.

Le même Lefèvre a traduit d'autres distiques moraux attribués à un certain *Théodule*, que les uns, comme Tiraboschi, font vivre au IVe ou au Ve siècle, les autres au IXe ou au Xe, comme Fabricius et Trithème. Le premier distique

> Ethiopum terras jam fervida torruit æstas,
> In Cancro solis dum volvitur aureus axis.

est ainsi traduit :

> Ou mois de juing, que le soleil est hault
> En son signe du Cancre, et par grant chault,
> De Ethyope fait fumer la contrée
> Et sur l'erbe fait monter la rousée...

Ce morceau de Théodolet est conservé sous le nom d'Ecloga, dans plusieurs manuscrits latins de la B. R. dont les plus anciens remontent au XIIIe siècle. Le traducteur a terminé son ouvrage par les vers suivans :

> Jehan Lefevre de Ressons sur le Mas
> Est arresté, qu'il n'a voile né mas,
> En une nef povrement abillée,
> Pour les tourmens gastée et exillée
> Par les vagues et forment debatus,
> En grant peril soufflés et abatus;
> Souffrir l'estuet, rien n'y vault l'estriver,
> Dieu doinst qu'il puist à bon port ariver.

Voilà donc le surnom du traducteur des distiques

de Caton bien connu. Il s'appeloit Jean Lefèvre, et il étoit Picard, originaire du bourg de Ressons, entre Compiègne et Mont-Didier. L'analogie de ces derniers jeux de mots avec ceux que l'on trouve à la fin du Caton, est trop frappante pour faire douter un instant de l'identité du traducteur des deux ouvrages.

Le même a traduit encore le petit poème de *Vetula*, souvent attribué à Ovide; dans ce dernier travail, il s'intitule *procureur au Parlement*.

Tous les bibliographes ont oublié Jean Lefèvre: il vivoit probablement dans la seconde partie du xve siècle.

V. MORALITÉS DES PHILOSOPHES. — F° 122.

Nous avons déjà trouvé ce traité dans les n°s 6850 et 6987. Voyez tome II, pag. 125 et suivante.

VI. MORALITÉ DES NOBLES HOMMES FAITE SUR LE JEU DES ÉCHECS. TRADUIT DE JACQUES DE CESOLES PAR JEAN DE VIGNAY. — F° 140.

La Bibliothèque du Roi possède un exemplaire du livre latin (n° 6483), remontant au XIVe siècle, et qui se termine par les mots suivans: « Explicit » solatium ludi scacchorum tractatum ad mores; » editum a fratre Egidio de Roma, de ordine Au- » gustinorum, archiepiscopo Bituricensi, qui vo-

» catus fuit *Novus expositor.* » Le titre placé en tête du traité correspond mieux à celui de la traduction françoise : « Incipit solatium ludi scacchorum, » scilicet regiminis ac morum hominum et offi- » ciorum virorum nobilium, quorum si qui formas » in mente impresserint, bellum ipsum et ludi vir- » tutem corde poterunt obtinere. »

Il est certain que le texte traduit par Jean de Vignay est bien celui que renferme le manuscrit latin 6483. Mais ici se présentent plusieurs questions embrouillées, sur lesquelles ont déjà disserté longuement, sinon d'une façon concluante, plusieurs excellens critiques. 1° Existe-t-il deux ouvrages latins sous le titre de : *Liber in ludo scacchorum et moribus et officiis nobilium virorum?* 2° S'ils existent tous les deux, ont-ils été composés, l'un par Giles de Rome, l'autre par Jacques de Cesoles? 3° S'ils ne forment qu'un ouvrage, lequel des deux auteurs l'a composé? 4° Existe-t-il deux traducteurs du *Liber in ludo*, etc., l'un, Jean de Vignay, l'autre, Jean Ferron? 5° S'il en existe un seul, auquel des deux l'honneur en revient-il de droit?

J'ai examiné tous les manuscrits latins et tous les manuscrits françois de cet ouvrage conservés dans la Bibliothèque du Roi, et voici l'opinion que cet examen me porte à regarder comme l'expression de la vérité.

Peu de temps après la publication du fameux

livre *De regimine principum*, de Giles de Rome, mort en 1316 (1), un dominicain, nommé Jacques de Cesoles, ayant attentivement lu cet ouvrage, s'avisa d'appliquer aux pièces du jeu d'échecs les instructions faites aux personnes de toutes les classes par le célèbre archevêque de Bourges. Il prit un jour pour texte de ses sermons le rapport qu'il étoit facile d'établir entre les rois, ministres, nobles, prêtres, magistrats et gens du peuple, et le roi, la reine, le cavalier, le pion, etc., du jeu des échecs; de là ressortoient des enseignemens qui sans doute obligèrent le prédicateur à distribuer son parallèle en plusieurs discours. On lui fit de grands complimens du procédé, on lui demanda de l'écrire; et bientôt après, deux auteurs françois, Jean de Vignay et Jean Ferron, traduisirent le long sermon de Jacques de Cesoles. Ces deux traductions, nous les avons conservées; mais plusieurs fois la grande célébrité de Jean de Vignay a fait qu'on a mis sous son nom la traduction de son émule Jean Ferron.

On peut aisément concevoir que l'analogie de titre entre le grand travail de Giles de Rome et celui de Jacques de Cesoles ait porté quelques scribes à donner le *Liber scacchorum secundum regimen virorum illustrium* à Giles de Rome; mais 1° un seul manuscrit porte dans l'explicit ce nom fautif de

(1) Voy. tome II, p. 213.

Giles de Rome; 2° tous les autres sont anonymes ou bien sous le nom de Jacques de Cesoles; 3° Jacques de Vignay, qui avoit traduit déjà plusieurs ouvrages de Giles de Rome, ne désigne pas le nom de l'auteur du second traité dans son prologue, dont voici le début :

« A très noble et excellent prince, Jehan de » France, duc de Normandie et aisné fils de Phil- » lipe, par la grace de Dieu roy de France, je, » Jehan de Vignay, votre petit religieux entre les » aultres de voustre seigneurie, paix, santé, et » joye et victoire sur vos ennemis. Très cher et re- » doubté seigneur, pour ce que j'ay entendu et » scay que vous véez et ouez volentiers choses prou- » fitables et honnestes, et qui tendent à l'infor- » mation de bonnes mœurs, ay-je mis *un petit li-* » *vret* de latin en françoys, lequel m'est venu à la » main nouvellement; auquel plusieurs aucto- » rités et dis de docteurs, de philosophes, de poëtes » et d'anciens sages sont racontés et applicqués à » la moralité de nobles hommes et des gens du » peuple..... »

Si Jean de Vignay avoit regardé comme l'auteur de ce petit livret Giles de Rome, mort déjà depuis longues années, il n'auroit certainement pas manqué de le proclamer hautement, comme le moyen le plus sûr de recommander l'ouvrage. Je conclus de son silence qu'il ne le pensoit pas, et de l'autorité du second traducteur, Jean Ferron, que le vé-

ritable auteur est Jacques de Cesoles. J'ai d'ailleurs reconnu qu'il existoit un seul ouvrage latin, et que par conséquent il ne pouvoit y avoir deux différens auteurs.

Voici maintenant le prologue joint à tous les exemplaires latins, à l'exception du n° 6483 (le seul aussi qui attribue le livre à Giles de Rome) : « Multorum fratrum ordinis nostri et diversorum scholarum precibus persuasus, dudum munus requisitum non negavi ut transcriberem solatii ludum scacchorum : videlicet regiminis morum ac belli humani generis documentum. Sane cum illum ad populum declamatorie predicassem, multisque nobilibus placuisset materia, honori eorum ac dignitati curavi adscribere, ut si formas eorum menti impresserint, bellum ipsum et belli virtutem corde poterunt faciliter obtinere, etc. »

Passons maintenant à l'époque respective des deux traductions. Celle de Jean Ferron porte la date du 4 mai 1347; celle de Jean de Vignày fut certainement exécutée de 1318 à 1350, et tandis que Jean, fils du roi Philippe de Valois, avoit le titre de duc de Normandie. La priorité nous semble appartenir à Jean de Vignay; mais, quoi qu'il en soit, il est certain que les deux traducteurs ne se doivent rien l'un à l'autre, et que leur travail diffère complétement. Je ne finirai pas cet article sans rappeler la dernière, la plus spirituelle de

toutes les discussions soulevées dans le royaume des bibliophiles à l'occasion de cet ouvrage. On la doit à M. Leber, et elle a paru dans le *Bulletin du bibliophile* de Techener, août 1837. Ce judicieux critique exprime de grands doutes sur le nom de Jacques de Cesoles, et finit par adopter *Cossoles*, qui seroit un lieu de Picardie. Nos manuscrits portent de *Cesoles*, de *Cossulis* et de *Cesulis :* on peut choisir. Ce lieu de *Cesoles* ou *Cossoles* appartient-il à la Thiérache ou à la Picardie ? Jacques étoit-il nécessairement ou Picard ou Champenois ? voilà ce que j'ignore; et, quand on ne découvre pas la source de l'opinion des critiques, se nommassent-ils Lamonnoye, Prosper Marchand, Lacroix du Maine, Leber ou Laserna, le mieux est de s'abstenir, en attendant mieux.

Quant à la seconde traduction de Jean Ferron (c'est ainsi que l'écrivent nos meilleures leçons et non pas *Le Ferron* ou *Fréron*, comme le souhaiteroit M. Leber, d'après l'autorité du manuscrit qu'il en possède), elle fut dédiée à un seigneur qui se nommoit sans doute Bertrand *Auber* plutôt que *Auban* ou *Aubery*, comme le portent quelques leçons isolées. La date, dans tous nos manuscrits, est 1347, et non pas 1357, ou 1317, comme le souhaiteroit encore M. Leber : « On préférera sans doute, dit-il, » la date la plus reculée; car si les moins anciennes » se rapportent au temps de la copie, comme il y » a tout lieu de le croire, la première, sauf erreur

» matérielle, devra être supposée plus près de l'ori-
» ginal. » Ce raisonnement ingénieux n'est pas sans réplique. L'autorité d'une seule copie dont on n'indique pas la date doit-elle l'emporter sur celle de dix bonnes leçons anciennes et toutes uniformes? Du reste M. Leber m'a fait le dangereux honneur de citer mon opinion (non écrite) favorable à la rédaction primitive de Giles de Rome. Hélas! je le croyois alors, sur la foi de notre manuscrit 6483; mais aujourd'hui je fais amende honorable, et (ce qui de nos jours est fort contestable), *scripta manent*.

La traduction ou plutôt la paraphrase de Jean de Vignay a été imprimée en 1504 pour Antoine Verard. Cette édition, comme toutes celles du même libraire, est fort belle, mais extrêmement incorrecte M. Leber en a remarqué les méprises les plus grossières dans l'opuscule cité. Il nous suffira donc de rappeler que dans ce livre de la première partie du XIVe siècle, les pièces de l'échiquier sont : le roi, la reine, les *auphins*, qui sont juges du roi (aujourd'hui les *fous*), les *chevaliers* (aujourd'hui *cavaliers*), les *rocs* qui sont vicaires (aujourd'hui les *tours*), les *paonnets* représentant 1° les laboureurs, 2° les fevres, 3° les tabellions, 4° les marchands, 5° les médecins, épiciers et apothicaires, 6° les taverniers et les bouchers, 7° les gardes des villes, 8° les ribauds, joueurs et messagers. Bien que le titre *Du jeu des échecs* surmonte

les cent deux feuillets qui composent le livre imprimé par Verard, cependant on reconnoît trois ouvrages distincts dans le même volume : le premier, qui s'arrête avec le R° du F° LX, est la traduction de Jean de Vignay ; le second est un traité de l'office de chevalerie ; le troisième, le livre de Mélibée et Prudence.

VII. LIVRE DES QUATRE CHOSES. — F° 207.

La première rubrique est « De quant de natures contient l'homme en soy, selon Aristote. » Ce recueil de sentences et d'observations morales est composé dans le cadre général d'un rapport de quatre choses, de même que dans les proverbes de Salomon *trois choses* ou *remarques* sont fréquemment groupées ensemble. Premiers mots : « Saichent » tous que Dieu créa premièrement le monde, » et puis créa toutes les bestes qui sont sans rai» son, etc. » J'ai distingué dans cet opuscule les observations suivantes :

« De quatre choses doit user le mari à sa femme : » lui porter honneur, la tenir en crainte, la nour» rir en santé de l'ame et du corps, la vestir deu» ment.

» Quatre choses desirent les femmes : mariées à » jeunes hommes et beaux, prendre plaisir en en» fans, estre bien vestues, et, sur toutes choses, » estre dames de l'hostel.

» Quatre choses font l'homme beau parleur : la » hardiesse, le savoir, le plaisir qu'on y prend, » et l'usance.

» Quatre choses déchassent paresse : converser » avec ses amis, practiquer avec personnes joyeuses, » soy trouver souvent à bancqueter, et user les lieux » où l'on chante.

» Quatre choses nécessaires à la femme : belle » de visage et bien formée de membres, chasteté en » son corps, honesteté en ses vestemens, diligence » à l'hostel.

» Quatre choses sont données à l'homme par grace » spéciale : la saige femme, le parler beau, le bon » sentiment naturel, la grace des choses mondaines.

» Quatre choses font les tyrans avant qu'ils » soyent en leur estat : ils lozengent (flattent) le » peuple ; ils promettent beaucoup ; ils font sem» blant de deffendre la cité ; ils monstrent qu'ils » veulent garder justice. »

VIII. QUELQUES VERS.

Ils forment trois rondeaux et un quatrain sans mérite et sans intérêt.

N° 7069.

583. LE LIVRE DU TRESOR PAR BRUNETTO LATINI. — LE LIVRE DE TURPIN TRADUIT. — GÉNÉALOGIE DES ROIS DE FRANCE. — ROMAN DE LA MALE MARASTRE ET DES SEPT SAGES DE ROMME.—LE LIVRE DU GOUVERNEMENT DES ROIS ET DES PRINCES, TRADUIT PAR HENRY DE GAUCHI. — LETTRE D'HIPPOCRATE A CESAR.

Volume in-folio parvo de 271 feuillets vélin, à deux colonnes; miniatures, initiales; commencement du xve siècle. Relié en veau racine, au chiffre de Napoléon sur le dos.

Fontainebleau, n° 892. — Anc. cat., n° 487.

Les dix premiers feuillets de ce beau volume sont consacrés à la table générale des chapitres des divers ouvrages qu'il renferme. La miniature-frontispice, au f° 12, a cela de curieux qu'elle représente le copiste à l'œuvre, et que ce copiste est une femme. Dans le premier compartiment on remarquera la forme du pupitre et la disposition des trois cornets chargés d'encre bleue, rouge et noire : dans le second compartiment, la même femme présente son livre à un roi.

I. LE LIVRE DU TRESOR. — F° 12.

Voici la première phrase et la dernière du préambule : « Cest livre est apellé Tresors. Car si

» comme le seigneur qui veut en petit de lieu
» amasser chose de grant value, non pas pour son
» delit seulement, mais pour acroistre son pooir et
» pour asseurer son estat en guerre et en pais, il
» met les plus chieres choses, etc. — Et se aucun
» demandoit pourquoy cest livre est escript en ro-
» mans selonc le parler de France, pour ce que
» nous sommes Ytaliens, je dirois que ce est pour
» deux raisons: l'une, que nous sommes en France;
» l'autre, pour ce que la parleure est plus delitable
» et plus commune à tous langages. »

Cette leçon du Trésor contient la seconde rédaction de Brunetto, et par conséquent le récit de la mort de Manfred et de la bataille de Tagliacozza. On peut remarquer la petite miniature du f° 20, costume de dames. (Voyez plus haut, tome IV, pag. 352 et suiv.)

II. CHRONIQUE DE TURPIN, TRADUCTION ANONYME.

Cette traduction n'est pas celle des n°s 6795 et 10370, que nous avons ailleurs comparées (voyez tome I, pag. 211 à 220). Voilà donc deux *romans* de la même pièce latine. On peut comparer au passage que j'ai transcrit le texte suivant du manuscrit 7069, f° 148 v° :

« Charles repera adonc d'Espaigne vers France;
» uns roys paiens qui estoit de *Frise* (rex Africus) qui
» avoit non Agoulans, vint en Espaigne à tout grant

» ost, et print les cités et les castiaus, et occist
» ceulx que Karlemaines y avoit laissiés en Espai-
» gne pour garder sa terre. Quant Karlemaines le
» sout, il repaira en Espaigne à tout ses os et Miles
» d'Angliers avec lui. »

Aux deux traductions du XIIIe siècle, il faut ajouter celle qui a été faite par les Grandes Chroniques de France dites de Saint-Denis. Celle-ci est la dernière et la plus exacte, sauf les interpolations en faveur de l'abbaye, que j'ai remarquées dans l'édition de ces Chroniques publiée en 1836. La plus ancienne est renfermée dans le manuscrit 6795; et la seconde, dans le présent n° 7069. On l'a plusieurs fois attribuée à Michel de Harnes : mais il est plus naturel de penser que ce chevalier, célèbre sous le règne de Philippe-Auguste, chargea du travail quelque trouvère, ou mieux encore son chapelain. Le préambule va nous offrir de précieuses indications :

RUBRIQUE. « *Comment Charles conquist Espaigne*
» *et Galisce, par l'anoncement monseigneur Saint*
» *Jaques, et comment Charles morut. C'est cy l'ys-*
» *toire selonc le latin.* — Il est vray que pluseurs
» ont oy dire et oyent encore de Charlemaine, com-
» ment il conquist Espaigne et Galisce. Mais qui que
» li autre dient né qu'il en ont esté (1) né mis, ici
» pois oïr la verité d'Espaigne, selonc le latin de

(1) Msc. 7534 : *osté*.

» l'istoire, que Michel (1) de Harnes fist, par grant » estudie, cerchier et querre ès livres Renaut, le » conte de Boloigne; et pour rafreschir es cuers » des gens les oevres et le nom du bon roy, le fist » de latin translater en romans, à XII c. et VII (2) » de l'incarnation nostre Seigneur Jhūcrist, ou » temps Phelippe le noble roy de France, et Loys » son aisné filz. Et pour ce que rime se vuieult » afaitier à mos conquis (3) hors d'istoire, vuieult » Michel que cest livre soit fait sans rime, selonc le » latin de l'istoire que Turpins li arcevesques traita » et escrist ainsi comme il le vit et oït. Si doit estre » chiere tenue et volentiers oye de tous haus hom- » mes; car pour ce sont les bonnes vertus et le » siecle auques defaillies (4) et li cuers des seignou- » rages afebli, que on n'ot mais si volentiers que » on soloit les oevres des anciennes ystoires où li » bien fait sont (5) qui enseignent comment on se » doit avoir en Dieu et tenir au siecle honorable- » ment. Car vivre sans honour est morir. »

Vous voyez que Michel de Harnes n'est là mentionné que comme le protecteur de celui qui traduit le latin de Turpin. Ce préambule a d'ailleurs cela d'important qu'il fortifie l'opinion incontesta-

(1) Msc. 7534, *Mikius*.

(2) Id., XII^c. *ans del incarnation et* VII.

(3) Id., *aconcuellis*.

(4) Id., *car por cou sont les vertus du monde auques defalies*.

(5) Id., *dont li bon fail sont*.

ble du reste, bien que fréquemment contestée, de l'ancienneté des poëmes chevaleresques. En 1207, on met Turpin en prose françoise, afin de ranimer le goût des anciens récits, qui tendoit à se perdre. On préfère la prose parce que les vers s'éloignent plus de la vérité; les récits poétiques existoient donc déjà depuis long-temps, puisqu'on en signale les inconvéniens.

Le comte de Boulogne, dont la bibliothèque renfermoit le texte latin de Turpin, étoit le fameux Renaud de Dammartin, devenu comte de Boulogne en 1191, par suite de son mariage avec *Ide* ou *Idain* de Boulogne.

En comparant à cette indication ce que nous avons dit à la page 220 du premier volume, on peut admettre que les deux traductions ont été faites d'après le même manuscrit latin. La première, en effet, celle du nº 6795, eut pour base un texte trouvé, dit-on, à Sens par le clerc de Baudouin V, comte de Hainaut. Ce texte ayant été envoyé par Baudouin à Yoland de Hainaut, sa sœur, alors comtesse de Saint-Pol, le chapelain de cette dame et de son mari, Hugues IV de Camdavene, comte de Saint-Pol, fut chargé de la traduction qu'il acheva entièrement avant l'an 1205.

Mais ce Hugues de Camdavene étoit devenu depuis l'an 1197 l'ennemi mortel de notre Renaud de Dammartin, comte de Boulogne, chez lequel Michel de Harnes trouva plus tard un texte latin de Turpin.

Or plusieurs historiens graves, entre autres Roger de Hoveden et l'anonyme duquel nous avons transcrit la généalogie des comtes de Boulogne, tome III, p. 201, donnent à Hugues pour seconde femme Ide de Boulogne, laquelle, ayant fait casser cette union, s'étoit aussitôt après remariée à Renaud de Dammartin. De là peut-être l'origine de la haine des deux familles. Si l'on pouvoit prouver clairement le mariage d'Ide de Boulogne avec Hugues de Camdavene, on en concluroit naturellement que les deux premières traductions de Turpin ont pu fort bien être faites sur le même texte latin, celui d'Yoland de Hainaut qu'Ide de Boulogne auroit reçu de Hugues de Camdavene. Quoi qu'il en soit, il reste démontré que ces deux premières traductions ont été faites sous les auspices des comtes de Boulogne et de Saint-Pol, et que les écrivains de nos provinces du Nord en doivent réclamer l'honneur avant tous les autres. Peut-être même, au lieu de la ville de Sens, source du texte latin, faudroit-il lire la *ville de Lens*. Michel de Harnes, auquel un article est consacré dans le tome XVIIe de l'*Histoire littéraire* (1), étoit lui-même un chevalier de l'Artois, et sa mère Ada avoit fondé le couvent de Brayelle-lès-Aunay, à peu de distance de Lens.

(1) Cet article renferme quelques inexactitudes. On y confond le prologue de la traduction faite par ordre de Michel de Harnes et celui de l'autre traduction. — On y dit que l'on avoit auparavant tiré de Turpin une foule de romans en vers, etc.

Le texte de la traduction faite sous les auspices de Michel de Harnes est plus purement transcrit dans le Msc. 7531, qui remonte au XIIIe siècle.

III. GÉNÉALOGIE DES ROIS DE FRANCE. — F° 161.

Exacte pour ce qui se rapporte aux premiers rois.

IV. ROMAN DE LA MALE MARASTRE ET DES SEPT SAGES DE ROMME LA CITÉ. — F° 162.

C'est une traduction du fameux livre des Sept Sages. Elle diffère de celle que M. Leroux de Lincy a publiée à la suite de l'excellent travail de Loiseleur-Deslongchamps, cet ami dont les lettres doivent tant regretter la mort prématurée (1). M. Leroux de Lincy a donné une notice fort curieuse de notre leçon, qui nous dispense de tout autre examen. Il faudra pourtant y joindre le résultat des savantes et judicieuses recherches de Loiseleur-Deslongchamps sur le livre de Sendebad.

Le texte du roman de la *Male Marastre* commence ainsi : « Il est à savoir que jadis avoit un » empereur à Romme qui ot non Diocliseus; il

(1) Essai sur les Fables indiennes et sur leur introduction en Europe, par A. Loiseleur-Deslongchamps; suivi du *Roman des Sept Sages de Rome*, en prose, par Leroux de Lincy. Paris, Techener, 1838.

» avoit eu femme et de celle avoit-il un filz qui
» Phiseus estoit apellez... »

A la suite de notre leçon, et comme le complément du récit, on trouve l'*Enseignement de Sapience*, commençant par ces mots sacramentels : « Le commencement de sapience est creindre Dieu » nostre Seigneur. A ceus qui aiment Dieu rien ne » leur faut. » Cet *Enseignement* est renfermé dans les deux feuillets 191 et 192.

V. GOUVERNEMENT DES ROIS ET DES PRINCES; TRADUCTION DE HENRY DE GAUCHY. — F° 208.

Ce traité n'est pas accompagné du préambule de Giles de Rome, adressé au prince royal Philippe, depuis Philippe-le-Bel. On peut voir ce que j'ai dit de cet ouvrage, imprimé au XVI[e] siècle, à l'occasion du n° 6867 (tome II, p. 211). Notre leçon, qui est fort belle, se termine par la rubrique suivante : « Cy finist le livre du Gouvernement des » rois et des princes, que frère Gilles de Romme, » de l'ordre de Saint-Augustin, a fait. Lequel livre » maistre Henry de Gauchy a translaté de latin en » françois, par le commandement Philippon, le » noble roy de France. » Cet explicit donneroit raison à M. Van Praet contre l'opinion que j'avois regardée comme la plus probable; et le prince Philippe, pour lequel auroit été composé le livre latin, auroit demandé la traduction de ce livre lorsqu'il eut

succédé à son père, c'est-à-dire de 1285 à 1314. Le diminutif *Philippon* indiqueroit même que ce fut dans les premières années de son règne que Gauchy lui offrit son ouvrage.

VI. LETTRE D'HIPPOCRAS A CESAR. — F° 268.

Cette lettre a été faite à l'exemple de la fausse lettre d'Aristote à Alexandre. Seulement le Pseudo-Hippocrate se contente de résoudre des questions médicales. Il présente une réunion de recettes dont les charlatans de nos jours, *à consultations gratuites*, pourroient tirer profit, et qui valent bien, après tout, la pommade du lion, le sirop de Thridace et l'incomparable pâte pectorale de Regnauld, Véron et compagnie. La lettre d'Hippocras commence ainsi : « C'est *le voirs* » (sans doute pour *livres*) « que je, Ypocras, envoie à toy, Cesar, » que je t'ay promis pièce a. Saches qu'il est » de tel manière comme tu l'as demandé à ta » santé.... »

N° 7070.

584. LE ROMANT DE L'IMAGE DU MONDE, EN PROSE, PAR Me GOSSOUIN.

Volume in-folio mediocri de 141 feuillets vélin, à deux colonnes; miniatures, vignettes et initiales; XIVe siècle. Couvert autrefois de velours bleu aux armes des ducs de Bourbon; aujourd'hui de veau racine, au chiffre de Charles X sur le dos.

Fontainebleau, n° 527.— Anc. n° 353. (Sainte-Palaye, notice 490.)

Ce volume offre la mention de trois anciens possesseurs. Le premier, qui peut-être le fit écrire, étoit messire Guillaume Flote, seigneur de Revel et chancelier de France, comme on lit au commencement, sur le verso de la seconde feuille de garde. Guillaume, fils du célèbre Pierre Flotte, fut chancelier long-temps après la mort de son père, c'est à-dire de 1339 à 1347. Après sa mort, notre volume passa aux mains de Jean, duc de Berry, dont la signature autographe se lit au recto de la même feuille de garde, à la fin du texte, f° 139, et sur le recto de la feuille 141. Dans l'extrait du Catalogue des livres du duc de Berry, publié par M. Barrois (Bibliothèque protypographique, p. 94), on reconnoît notre volume parmi les « livres trouvés et inventoriez à Mehun, » amenez à Paris et prisiés illecque. » Il est indiqué de la manière suivante : « Un livre en françois de » l'Image du monde, que fit maistre Gossevin, his- » torié en plusieurs lieux, couvert de cuir vermeil,

» à deux fermoirs d'argent aux armes de Revel (1). » Prisé 12 liv. 10 sols tournois. » Le livre paroît avoir passé de là en Bourgogne, si l'on en juge d'après le nom et les titres hermétiques du troisième propriétaire, transcrits sur le R° de la feuille de garde 151 : « Dominique de Bourgoingne, philo- » zophe du Thoison d'or, roy de Frize, et referen- » daire de l'Apocalips. — *Jay quis honneur.* » Par l'*honneur* le sieur Dominique entendoit sans doute *le grand œuvre.* La feuille 142e et dernière est remplie par un pot de fleurs grossièrement dessiné et surmonté de la devise : *Tout se me fait le son venir. G.* Elle pourroit se rapporter à Guillaume Flotte.

Pour l'ouvrage renfermé dans le volume, il importe d'en rechercher l'origine et les diverses transformations. Je laisserai les conjectures des critiques précédens, pour m'attacher à l'opinion qui me semble la plus juste ou du moins la plus plausible. On sait qu'au troisième chapitre du 1er livre du *Speculum majus*, Vincent de Beauvais a justifié le titre de son ouvrage en disant : « *Majus* » autem, ad differentiam parvi libelli jamdudum » editi, cujus titulus est Speculum vel *Imago*

(1) Les armes de Guillaume Flotte, dans l'*Histoire des Grands officiers de la couronne*, sont un *fascé d'or et d'azur* de six pièces. Mais on reconnoît encore aisément sur les tranches de notre volume les armes dont il s'agit, et elles n'offrent que deux fasces, sans doute d'azur, en champ d'or.

» mundi, in quo scilicet hujus mundi sensibilis » dispositio et ornatus paucis verbis describitur. » (Msc. latin du roi, n° 4897.) M. Daunou, dans sa belle notice sur Vincent de Beauvais (Hist. Litt., t. XVIII, p. 460), a supposé, d'après cette phrase, que l'*Imago mundi* étoit « un premier essai du » *Speculum majus*. » Il a dit que l'un et l'autre ouvrage devoient être attribués à Vincent de Beauvais avec d'autant plus de vraisemblance que Montfaucon (1) avoit cité un manuscrit de Coislin sous le titre de *Speculum seu Imago mundi*. Ce manuscrit de Coislin est aujourd'hui conservé dans le fonds latin de Saint-Germain, n° 926, et la première rubrique porte effectivement : « *Iste lib. intitulatus Speculum vel Imago mundi, editus à fre Vincentio ordinis fratrum prædicatorum*. » Mais c'est le texte même de la première partie du *Speculum historiale*, et non pas « le livre offrant *en peu de paroles* la » disposition sensible et les ornemens du monde, » dont Vincent de Beauvais ne s'étoit pas déclaré l'auteur, et dont il s'étoit contenté de signaler la publication antérieure à son *Speculum*.

Jean de Vignay, traducteur du *Miroir historial*, s'est montré de son côté fort inexact quand il a rendu le même passage de Vincent par ces mots : « Je l'ay apellé Grand miroir à la différence du » livre petit *que j'ai* pieça fait, duquel le titre est le

(1) Biblioth. bibliothec., pag. 1001. D.

» Miroir ou *Image du monde*, auquel l'ordonnance » et l'ornement du monde sensible est contenu. » Concluons donc de ce qui précède : 1° que l'*Image du monde* dont parle Vincent est l'original de notre présent *Roman de Gossouin* ; 2° que le latin de ce roman n'est pas renfermé dans le manuscrit de *Coislin;* 3° qu'il avoit été composé *long-temps avant* le *Speculum majus*, et qu'enfin les paroles du troisième chapitre du *Speculum* ne prouvent aucunement que Vincent de Beauvais soit l'auteur de l'*Imago mundi*.

Mais cet *Imago mundi* dont la date antérieure au livre de Vincent est d'un si grand intérêt pour l'histoire des sciences, à qui faudra-t-il donc l'attribuer? à quel siècle devra-t-on le rapporter. Ces deux points m'offrent encore une grande incertitude. Cependant je ne vois pas ce qui pourroit, jusqu'à nouvelles preuves, nous porter à enlever à maître *Gossouin* ou *Gossuin* la composition de l'*Image du monde*. Quel étoit ce Gossuin? à quelle époque vivoit-il? Je l'ignore, mais enfin les manuscrits de la traduction françoise s'accordent à placer son nom à la tête de la transcription, et nous ne pouvons donner aux mots le *roman maître Gossouin de l'Image du monde* un autre sens qu'à ceux de *roman Turpin*, *roman de Caton*, le *roman de Salluste*, *César* et *Suetone*, etc., etc. Bien que je n'aie pu découvrir un seul texte latin de l'*Imago mundi*, le passage cité de Vincent prouve assez que ce

texte existoit au milieu du XIIIe siècle; et nous en possédons certainement la traduction dans le poëme françois du même nom et dans le *Roman maître Gossuin*. On ne pourra d'ailleurs s'étonner de la disparition du texte original quand on saura qu'un seul manuscrit dans la Bibliothèque Royale nous conserve aujourd'hui la première partie du *Speculum historiale*, ce livre si célèbre depuis le moment de sa publication.

La traduction poétique de l'*Image du monde* paroît elle même antérieure de dix années pour le moins au *Speculum historiale*, la plupart des exemplaires se terminant par ces vers :

« Ci fenist l'image du monde,
» A Deu commence à Deu prent fin,
» Qui ses biens nos doint à la fin !
» En l'an de l'incarnacion
» A roix à l'aparecion,
» M. et II.c. XLV ans
» Fu *primiers* parfais *cist romans*... » (Msc. 7991 [3].)

Je dis la *plupart*, parce que l'auteur a fait comme Brunetto Latini, Guillaume de Guilleville, Giles de Rome et beaucoup d'autres écrivains célèbres : après avoir publié l'*Image du monde*, il refit son manuscrit, le réforma, allongea quelques passages, en supprima d'autres et changea la disposition de tout l'ouvrage. Il sera curieux de comparer les deux *éditions* qui portent également le cachet de l'auteur.

Nous regrettons de ne pouvoir, sans commettre un hors d'œuvre, nous occuper ici du poëme de l'*Image du monde*, l'une des compositions les plus intéressantes du XIIIe siècle. La traduction en prose, renfermée dans le volume 7070, est évidemment calquée sur le poëme françois, et l'auteur de cette espèce de transformation écrivoit, suivant toutes les apparences, sous le règne de Philippe-le-Bel, un demi-siècle après la rédaction poétique. Son travail a été imprimé en lettres gothiques, à Paris, vers le commencement du XVIe siècle, in-4° sans date. Quand nous arriverons au premier manuscrit du poëme, nous tenterons de faire bien connoître cette cosmographie, antérieure au Trésor de Brunetto, au Miroir de Vincent; plus judicieuse, plus exacte et plus instructive que ces deux fameux ouvrages.

Les deux leçons en prose que nous possédons (celle-ci et le n° 1558 du fonds de Sorbonne) ont été toutes deux transcrites dans la première moitié du XIVe siècle, et sinon l'une sur l'autre, du moins sur un commun modèle. L'écriture est longue et élégante, les ornemens en sont travaillés avec soin. La miniature frontispice a deux compartimens : dans le premier, un docteur tient de la main gauche une sphère, et montre de la droite une mappemonde, un quart de cercle et une sorte d'équerre; dans le deuxième compartiment, le copiste paroît écrire sous la dictée du maître. L'ini-

tiale placée au-dessous représente le docteur devant un pupitre, expliquant à ses élèves, tous munis de livres, la matière contenue dans le volume qu'il a lui-même sous les yeux. — Au f° 97, le sujet du chapitre *Grammaire* est indiqué par un frère non couvert du bonnet de docteur, et tenant de la main gauche un faisceau de verges, tandis que de l'autre main il indique à ses élèves un passage de leurs livres. F° 28, l'*arismétique* a devant elle un tableau rempli de chiffres arabes d'une forme particulière. F° 42, figure des antipodes; f° 96, 99, 100 et 101, figure des éclipses de lune et de soleil. F° 136, curieux système du monde.

A la fin du texte est une figure mystérieuse du Calvaire et des attributs de la personne de Jésus-Christ qui semble avoir un sens *philosophique*, c'est-à-dire hermétique et alchimique. Ces emblèmes et ces recherches ne sont pas de notre compétence.

N° 7071.

585. **BOECE DE LA CONSOLATION DE PHILOSOPHIE, TRADUCTION DE JEAN DE MEUNG.**

Volume in-folio parvo de 116 feuillets vélin, à deux colonnes; initiales, rubriques *bleues* et rouges ; xve siècle. Anc. reliure en bois couvert de velours; auj. en veau racine, au chiffre de Louis XVIII sur les plats.

Fontainebleau, n° 649.—Anc. cat., n° 422. (Sainte-Palaye, notice 491.)

Au bas de la première page, les armes de France reouvrent celles du sire de la Gruthuyse, auquel le livre appartenoit vers la fin du xve siècle. C'est donc un des manuscrits que M. Van-Praet n'a pas reconnus, et qu'il faut ajouter à la belle bibliothèque de ce seigneur.

On trouve ici la véritable traduction de Boece par Jean de Meung, et sans doute le manuscrit a été fait sur l'une des meilleures et des plus anciennes leçons. Plus tard, on a disposé les différentes parties autrement et plus mal : on a fondu, presque sans les distinguer, le latin, la traduction et la glose. Mais ici chaque ligne latine disposée sur la première colonne est rapprochée de chaque ligne françoise de la deuxième colonne, et les gloses sont rejetées sur les marges. Voici la première rubrique et le commencement du préambule :

« Cy commence le livre qui est intitlé Boece de

» consolation et de confort, lequel fu translaté de
» latin en franchois pour le roy de France Phi-
» lippe le quart de ce nom, par maistre Jehan de
» Meun, reverend docteur en sainte page de théo-
» logie. »

« A ta royal majesté, très noble prince, par la
» grace de Dieu roy de France, Philippe le quart,
» je Jehan de Meuns qui jadis ou Romant de la
» Rose, puis que Jalousie eut mis en prison Bel-
» acueil et (1) ensegnai la manière du chastel pren-
» dre et de la rose cueillir; et translatai de latin en
» franchois le livre de Vegece de chevalerie et le
» livre des Merveilles d'Irlande, et la vie et les epis-
» tres maistre Pierre Abayelart et Heloys sa femme,
» et le livre a Elied de espirituel amistié, envoye
» ores Boece de Consolation que je t'ay translaté de
» latin en franchois, jasoit ce que tu entendes
» bien latin; mais toutes voyes est moult plus le-
» gier à entendre le franchois que le latin. Et pour
» ce que tu me deis, lequel dit je tiens à com-
» mandement, que je présisse plainement la sen-
» tence de l'auteur sans trop ensuivre les paroles
» du latin, je l'ay fait à mon petit povoir, si comme
» ta debonnaireté me commanda. »

On sera peut-être curieux de rapprocher les premiers vers de Jean de Meung de la traduction de l'abbé de Cerisiers. Voici d'abord l'original latin :

(1) Cet *et* paroît de trop.

Carmina qui quondam, studio florente, peregi
Flebilis heu mestos cogor inire modos.
Ecce mihi laceræ dictant scribenda camænæ
Et veris elegi fletibus ora rigant.

Jean de Meung :

Je qui seul dicter et escripre
Les livres de haulte matire,
Et d'estude avois la fleur,
Fais, ordis, de doel et de pleur;
Les musetes qu'aux premiers ans
Enseignent rimer les enfans...
Que je tenis en ma jonesce
Me confortent en ma viellesce.

Il est évident que Jean de Meung a mal lu et mal compris le troisième vers latin. Voyons maintenant l'abbé de Cerisiers :

Moi, dont les premiers vers n'ont parlé que de joye,
Je ne puis éviter les pleurs où je me noye.
Je vois tous mes plaisirs changés par ma douleur,
Et si j'escris des vers je les dois au malheur.
Les faveurs d'Apollon ne m'offrent que des plaintes;
Dans les eaux de mes yeux mes graces sont esteintes...

Il faut avouer que les deux traductions sont presque également mauvaises; mais, avant tout, elles prouvent la difficulté de rendre en françois des pensées latines entortillées. Le françois ne peut s'accommoder du demi-jour : pour s'approprier une phrase grecque, latine, allemande ou angloise, il veut qu'elle soit nette et clairement con-

struite; autrement le malheureux traducteur ne sauroit éviter le galimatias qu'à l'aide d'une version infidèle.

Les gloses semées dans le corps de la traduction de Jean de Meung ont quelquefois un véritable intérêt. Il ne faut pas les attribuer à l'auteur du *Roman de la Rose*, comme on le verra bientôt. F° 7 verso : « Note que ce n'est pas chose nouvelle que » les bons et les sages sont hays et crains des mau- » vais. » — F° 10 r° : « Les *chiens de palais*, c'est- » à-dire les menistres envieux et mordans comme » chiens; lesquels estoient Teodoires et les Gots. » Et note cy qu'il est assés de Theodoires et de » Gots maintenant, mais de Boece non. » — F° 23 v°, à l'occasion de cette phrase : *Quid tragœdorum clamor aliud deflet nisi fortunam felicia regna....* qu'il traduit : *De quoy sont les chansons des tragédies, etc.*, on lit à la marge : « C'est-à-dire » des gestes que chantent les jongleurs. » F° 48 v° : « Note cy de la chetiveté ou misère des roys de » nostre temps, comme du roy Edouart d'Engle- » terre, qui fu mort par les siens; item du roy » Andry, etc. » Édouard II fut mis à mort d'une manière abominable, en 1328; André de Hongrie fut étranglé en 1345 dans la ville d'Aversa en Italie. On voit donc que ces gloses ne peuvent pas avoir été faites par Jean de Meung pour Philippe-le-Bel, mort en 1314, et qu'il faut nécessairement les rapporter au milieu du XIVe siècle. — F° 49 v°, à l'oc-

casion de ces mots : *Né l'un né l'autre ne pot eschaper de mort*, le commentateur ajoute : « Non firent » en nostre temps La Broche, Marrigny, G. Guette, » Pierre Remi, Jourdain de Lille, Henri Chapel, » Olivier de Clicon, le comte de (Eu), connestable » de France. » Gérard Guette, ou *de la Guette*, chancelier de Philippe-le-Long, mourut à la question sous le règne de Charles-le-Bel. Je ne reconnois pas quel étoit *Henry Chapel*, mais pour le comte d'Eu il eut la tête tranchée en 1350.

Cette traduction de Boece a plusieurs fois été imprimée dans les dernières années du xive siècle. On en conserve un exemplaire à la Bibliothèque du Roi sans lieu ni date. Je crois, dans tous les cas, qu'elle fut un des derniers ouvrages de Jean de Meung, et qu'elle fut composée dans les premières années de Philippe-le-Bel, c'est-à-dire avant 1300. La disposition du travail, espèce de mot à mot élégant, nous reporte mieux au temps où Philippe, jeune encore, se plaisoit à étudier les auteurs latins dans leur propre langue, qu'aux dernières années de son règne. D'ailleurs un fragment du préambule, conservé dans le manuscrit latin n° 8654B f° 48, semble avoir été copié vers 1300. Mais, quoi qu'il en soit, la traduction de Boece eût-elle été composée même en 1314, elle n'en est pas moins l'un des derniers ouvrages de Jean de Meung; on ne peut donc prolonger la vie de ce fameux poëte bien long-temps au delà du règne de Philippe-le-Bel, et

surtout, comme on l'a fait plusieurs fois, jusqu'au règne de Charles VI.

N° 7071².

586. BOECE CONSOLATION DE LA PHILOSOPHIE, TRADUCTION ANONYME. — SEPT ARTICLES DE LA FOI PAR JEAN DE MEUN. — L'ESCOLE DE FOY PAR BRISEBARRE. — LE TRESOR NOTRE DAME PAR LE MÊME. — LE LIVRE DU RECLUS DE MOLIENS.

Volume in-quarto maximo de 161 feuillets vélin, à deux colonnes; fin du XIVe siècle. Cartonné.

Fonds de Baluze, anc. n° 227. (Sainte-Palaye, notice 699.)

Avant de tomber aux mains de Baluze, c'est-à-dire vers 1676, ce volume appartenoit à Nicolas Moreau, sieur d'Auteuil (1), qui a mis son nom avec sa devise ou plutôt l'anagramme de son nom sur les premières marges, ainsi que les mots : « Severin Boece. De la Consolation de Philosophie. » Donné par monsieur de Boisregnault. »

I. BOECE. — F° 1.

Cette traduction toute en vers est terminée par les indications suivantes données par le copiste : « Explicit Boetius de Consolatione Philosophiæ. » Translatus in hunc modum a magro Johe de

(1) Voy. Tome II, pag. 91 et 361 ; tom. III, p. 9.

» Meun. Quem scribi fecit dominus Petrus Cleri-
» cus presbiter curatus d'Escout, Attrebaten. dyoc.
» per Petrum de Palude de fura Brabantinum; et
» fuit completus anno Dni millesimo trecentesimo
» octogesimo secundo mensis februarii, die duo-
» decima, extra muros civitatis Attrebatensis in vico
» nuncupato *Le Rue maistre Adam*, ubi tunc dictus
» dominus Petrus morabatur. Imploret quisquis
» hunc presentem librum inspiciens pro ejus anima
» intemeratæ Virginis filium. Et vicium scriptoris
» supportet et in melius dirigat. »

Cet *explicit* nous apprend qu'en 1382, un siècle après la mort de Maistre Adam de la Halle, le souvenir de la rue qu'il avoit habitée se conservoit encore parmi les habitans de la ville d'Arras. Il paroît que la rue n'existe plus, et l'on peut assurer qu'en général les citoyens d'Arras ne connoissent plus même de nom les titres de l'ancienne illustration de leur compatriote.

Mais, en tout cas, *Pierre du Marais de For* s'est trompé quand il a attribué cette traduction de Boece à Jean de Meun. Elle n'offre aucun point de rapport avec l'ouvrage dédié à Philippe-le-Bel que nous avons trouvé dans le volume précédent. Il est vrai que, dans l'épilogue, nous remarquons ces vers :

A tant fay fin, a tant souffise
De l'oevre que j'ay entreprise,
Quant à Boèce romanchier.

Dont se sont volu avanchier
Pluseurs autres, et bien me plaist;
Je n'en fais action né plaist.
Lise cascuns que boin li samble,
Mais cascun pri que il assamble
Mes dis avoec leur exemplaire,
Le latin si li devra plaire;
Car mot à mot, à poy ce faut,
L'expose et construis sans defaut.
Adjouste que je i expose
Tout ce que Boece suppose;
Si m'escuse de mon langage
Rude, malostru et sauvage;
Car nés ne suis pas de Paris
Né si cointes com fu Paris,
Mais me raporte et me compère
Au parler que m'aprist ma mère,
A Meun, quant je l'alaitoie,
Dont mes parlers ne s'en dessoie,
Né n'ay nul parler plus habile
Que cellui qui keurt à no ville...

Mais en dépit de la mention de *Meun*, je ne puis reconnoître dans ces vers l'auteur du roman de la Rose et de tant d'autres fameux ouvrages. Jean de Meun vécut toujours à Paris : avoit-il besoin de s'excuser dans un temps où sa renommée couroit le monde? D'ailleurs si, comme on ne peut en douter, il a traduit Boece en vers et prose pour Philippe-le-Bel, comment ne parle-t-il pas de cette première traduction dans l'épître préliminaire à Philippe-le-Bel? Le copiste, qui écrivoit près d'un siècle après le livre de Jean de Meun, s'est donc trompé en confondant cet ouvrage d'un anonyme avec celui

qui l'avoit devancé. Au reste, je ne connois pas d'autre leçon de la traduction que j'ai sous les yeux. Premiers vers :

> Sigibertus uns clers moult sages,
> Recorde d'unes gens sauvages
> Qui furent jà ès temps anchiens
> Et les appelle Gotiens,
> Car li sourdons de leur lignie
> Fu de la terre de Gocie... etc.

Ce début appartient au traducteur qui nous expose la vie de Boece en six cents vers. Puis il rend ainsi les premiers vers de la *Consolation*, f° 5, v° :

> Je qui fis jà canchons de joie
> En ma fleur, quant j'estudioie;
> Las! plorant suis constrains, en l'eure,
> Tourner mon chant en chantepleure.
> Veschi griés canchons qui me poignent
> Et d'escrire et ditter m'ensoingnent
> De tristes plaintes que je fache
> Des pleurs qui arousent ma fache, etc.

La première traduction de Boece a été publiée par l'abbé Lebeuf et par M. Raynouard, d'après un manuscrit provenant de Saint-Benoit-sur-Loir. La seconde est celle de Jean de Meun. Voici la troisième qui doit appartenir à la première partie du XIVe siècle. Il me semble que l'auteur doit être Jean de Sy, mentionné par Renoux de Louens, comme nous le verrons tout à l'heure sous le n° 7072.

II. LES SEPT ARTICLES DE LA FOY, PAR JEAN DE MEUN. — F° 83.

Le copiste a réuni cette pièce à la traduction anonyme de Boece, dans la conviction que les deux ouvrages appartenoient également à Jean de Meun. Les *Sept Articles*, ailleurs nommés *Le petit Codicile*, et ailleurs encore le *Trésor de Jean de Meun*, commencent ainsi :

O glorieuse Trinité,
Uns seulz Dieux en vraie unité,
En trois singulières personnes;
O glorieuse Déité
Ouïe, et voie et vérité (1),
Qui mon Dieu de toutes pars sonne,
Qui toutes oeuvres fesis bonnes,
Qui ès quatre elimens mis bonnes (2), etc.

Cette leçon a six douzains de moins que le texte suivi par Méon. Les trois derniers, dans lesquels Jean Chapuis est visiblement désigné comme auteur de l'ouvrage, ne s'y rencontrent pas (3).

(1) Et non pas comme dans l'édition de Méon (*Roman de la Rose*, tom. 3) :

En souveraine *majesté*,

qui offre une mauvaise rime.

(2) Et non pas comme dans l'édition de Méon :

Qui *les* quatre elemens *esbonnes*.

(3) Voy. notre Tome III, p. 175, sous le n° 6985 3. 3.

III. L'ESCOLE DE FOY, QUE FIST BRISEBARRE, L'AN M.CCC.XXVII. — F° 93.

Nous avons déjà nommé le trouvère Brisebarre parmi les continuateurs du Roman d'Alexandre (1). Ici nous trouvons la date de l'un de ses ouvrages, et nous devons, en conséquence, rapporter l'existence de l'auteur à la première partie du XIV[e] siècle. Nous le voyons d'ailleurs signalé dans un petit ouvrage intitulé *Les Règles de la seconde Réthorique* dont je dois la communication à l'amitié de M. Monmerqué. « Au temps dudit Machault, fut Brisebarre » de Douay, qui fit le livre de *L'Escolle de Foy* et » *le Tresor Nostre-Dame*, et si fist le Serventoys :

S'amours n'estoit plus puissant que nature,
No foy seroit legière à condempner. .

» et plusieurs aultres bons dits qui bien sont à » recommander et à presier; car ses fais furent » bons; et n'estoit point clers ni ne savoit lire » n'escrire. »

Ce passage est ici pour nous d'un grand intérêt. On lit encore dans le dernier ouvrage de Philippe de Maizieres, *le Songe du viel Pelerin*, quelque chose qui pourroit bien se rapporter à notre Brisebarre : « Tu te dois garder de toy trop delecter à » livres qui sont appellez *Apocrifes*, et par especial » des livres et des romans qui sont remplis de bour-

(1) Tom. III, p. 102.

» des, et qui attraient le lisant souvent à impossi-
» bilité, à folie, vanité et pechié. Si comme le livre
» de Lancelot et semblables, comme les bourdes
» du *Vœu du Paon* qui nagueres furent composées
» par un legier compagnon, dicteur de chansons et
» de virelais qui estoit de la ville d'Avaines... »
(Liv. III, ch. 52.)

Brisebarre, déjà célèbre en 1327, a pu fort bien ne composer son Restor du Paon que vers 1360 ou 1370; c'est-à-dire assez peu de temps avant la composition du *Songe du viel Pelerin*. Cependant il nous reste, sur l'identité de l'auteur de l'*Escole de Foy* et du *Restor du Paon*, des doutes que l'abbé Lebeuf ne partageoit pas (1). Maizières attribue le *Vœu du Paon* à un habitant d'Avesnes ou d'Arainnes; mais notre Brisebarre étoit de Douay.

Le poëme de l'*Escole de Foy* est composé de 262 douzains. Voici le premier :

On dist que par commun usaige
Parole recordée au saige
Une seule fie souffist :
Car il est en si hault estage
D'entendement, qu'en son corage
Les choses troubles esclarcist,
Et avalue chou c'on dist.
Les grans sens expose et descrist,
S'on li baille en divers langaige;
Mais chils où Diex pas tant ne mist
D'entendement, les pervertist,
S'on ne li fait autre avantaige.

(1) Hist. de l'Acad. des Inscript., t. XVI, p. 233.

C'est l'exposition de tous les dogmes de la religion chrétienne.

IV. LE TRÉSOR NOSTRE DAME; PAR LE MÊME. — F° 111.

Il est composé de 87 douzains. Voici les premiers vers :

Pour venir de pechié au cor
Et pour des biens faire restor
Que j'ai perdus par ma folie,
Jou Brisebarre ay très or
Mis peine à rimer le tresor
De benoite vierge Marie...

V. LE LIVRE DEL RENCLUS DE MOILIENS. — F° 120.

Ce poëme, composé d'environ 300 douzains, est l'ouvrage d'un habile versificateur dont le nom ne nous est pas parvenu et dont la piété se montre fréquemment sous les traits les plus satiriques. Nous en avons un grand nombre de copies et plusieurs remontent au XIIIe siècle. Les premiers vers sont :

Miserere mei Deus.
Trop me sui longuement téus,
Que je déusse avoir bien dit.
Assez ai liex et temps éus
Des maulx blasmer que j'ai véus...

N° 7072.

587. BOECE CONSOLATION DE LA PHILOSOPHIE. TRADUCTION ANONYME.

Un volume in-folio parvo de 88 feuillets vélin, à deux colonnes; une miniature, initiales; xve siècle. Relié autrefois en veau sur bois; aujourd'hui en veau racine, au chiffre de Charles X sur le dos.

Anc. Bibliothèque de Mazarin, n° 143. (Sainte-Palaye, not. 492.)

A la fin se trouve la signature de Claude du Floc, qui semble remonter à la fin du xve siècle.

Voici une quatrième traduction du livre de Boece. L'auteur ne s'est pas nommé, mais il a désigné l'un de ses prédécesseurs sous le nom de *Jean de Cis*. Il se justifie d'abord de publier son livre après qu'un autre poëte a déjà travaillé sur le même sujet :

Celluy qui bien bat les buissons
Est digne d'avoir les moissons...
Pour tant le dy, car il n'a gueres,
Ainsi com je querois matieres
Soubtilles pour estudier...
Il advint que j'en trouvay une
Que ne tiens pas à trop commune;
Ce fu li livres de Boece...
Pour bien translater en françoys.
Translatés estoit toutefois...
Translaté le trouvai en prose
Mais moult me sembla rude chose
Selon ce que la grant matere
Est haulte et de noble mistère,

Et si laissoit le translateur
Souvent l'entente de l'acteur.
Aussi, saulve sa reverence,
Laissa assez de la sentence;
Car trop brief en aucuns lieux fu
Et en aucuns trop superflu... (1)
Dont le corregay maintes fois...
Moi puis que je eus tout parfais
Je trouvay que l'avoit extrait
Moult tres bien maistre Jehan de Cis,
Fors qu'en latin fu si precis
Que nulx homs ne les entendoit
Qui ailleurs ne les apprendroit.
Pour quoi encore est bon le mien
Que j'ai extrait; non veul le sien.

Jean de Cis semble bien devoir être l'auteur de la traduction dont nous venons de trouver un exemplaire, sous le n° 7071². Le style de cet ouvrage est en effet très obscur, et l'affectation qu'il met à vanter son exactitude nous met naturellement en garde contre sa clarté.

Pour l'auteur de celle-ci, il nous apprend un peu plus loin qu'il la fit en Angleterre, comme il étoit prisonnier des Anglois, dans les premières années du règne de Charles VII. La manière dont il parle de ces circonstances fait honneur à la noblesse de ses sentimens :

J'ai de cuer et corps aphesté
A mettre translatin, à fin

(1) Voudroit-il ici parler de Jean de Meun? C'est plutôt d'un autre traducteur en prose qui, d'abord, avoit mis Boece en italien. Nous y arriverons.

Que Charles roy, qui a esté
Souef nourry, nommé dalphin,
En sa nouvelle majesté
Ne soit à courroux trop enclin,
Quant voit son pueple enmolesté
De la banniere anti-christin.

Pour ce que mon cuer si desire
Qu'il regne en santé et en joie,
Que se deduie et que respire
Son penser quant il luy envoie
Merencoliant, et souspire
Des nouvelles qu'estuet qu'il oye,
Dont point ne me veuillez despire
De ce present que luy envoie.

Principalment ay fait pour luy
Et pour tous mes amis de France
Qui sont pris, robé et bani;
Tout convertissent en penance,
En leur purgatoire aussy,
Com Boece qu'en grant puissance
Fortune mist et enrichi;
Mais puis lui fist grieve muance.

Nous n'avons pas d'autres renseignemens sur ce poëte qui cherchoit à tromper les ennuis cuisans de la captivité, en mettant en vers françois le livre de la Consolation. Ce fut, sans doute, vers 1422 que son travail fut envoyé au triste Charles VII, alors nommé par ses ennemis *Roi de Bourges*.

Les premiers vers, après le prologue, sont f° 2 r° :

Chançons jadis souloye faire
Quant l'estude estoit en ses fleurs;

Las ! or suiz contrains au contraire
De plaindre mes tristes doulours,
Encor me voulsissent atraire
Poetries par leur doulçours;
Mais misère m'en fait retraire
Et faire metres de vrais plours.

Ces vers valent mieux que ceux des précédens traducteurs sur le même passage. Tout le premier livre est ainsi disposé en huitains octosyllabiques. Mais le poëte nous donne ensuite l'avis suivant (f°13) :

Cy fine le livre premier
Qu'ay voulu en rimes croisier.
Liquels contient en toutes choses
Sept mettres et aveuc six proses.
Les autres quatre feray en rimes
Ou consonans ou léonimes.

M. Brunet, dans les *Nouvelles Recherches*, a cité avec son exactitude ordinaire une édition imprimée de cette traduction anonyme. « Elle a, » dit-il, « été exécutée vers 1480, avec les caractères dont » on se servoit alors à Lyon. La Bibliothèque royale » en possède un fort bel exemplaire. »

N° 7072 3,3.

588. BOECE CONSOLATION DE LA PHILOSOPHIE, TRADUCTION DE REGNAUD DE LOUENS. — LIVRE DE MELIBÉE ET PRUDENCE, TRADUCTION DU MÊME. — LIVRE DU JEU DES ÉCHECS, TRADUIT PAR JEAN FERRON. — *Epistola S. Bernardi, de bono modo vivendi.* — TESTAMENT DE JEAN DE MEUN. — PARAPHRASE EN VERS DES LEÇONS DE JOB PAR NESSON.

Volume in-folio mediocri de 129 feuillets vélin, à deux colonnes; miniatures, vignettes et initiales; XIVe siècle. Relié en maroquin fauve.

Fonds de Cangé. — Anc. n° 23; nouveau n° 5.

I. BOECE. — F° 1.

L'auteur de cette traduction (la cinquième que nous passions en revue) se nommoit Renaud; il étoit natif de Louens, aujourd'hui *Louhans*, ville de la Bresse-Châlonaise, à six lieues de Châlons-sur-Saône, et il acheva sa traduction, le 31 mars 1336 ou 1337 (N.-S.), dans la ville de Poligny en Franche-Comté. Ainsi, son ouvrage est antérieur à celui du seigneur françois, prisonnier à Londres vers l'époque de l'avénement légitime de Charles VII à la couronne de France. Il est à remarquer que le prisonnier s'est rencontré avec son devancier dans l'emploi des octaves pour le premier livre; et qu'il a renoncé à cette forme métrique précisément au même point du livre de Boece. Cette rencontre peut donner à

croire que le soldat de Charles VII consultoit la traduction françoise autant pour le moins que le texte latin. Ajoutons que, dans les renseignemens qui accompagnent la première traduction, l'auteur y signale un autre devancier, dominicain comme lui : nous pensons que c'est *Jean de Cis*. Voici les premiers vers et les passages qui se rapportent à Boece :

Cy commence Boece de Consolation.
Fortune, mere de tristesse
De douleur et d'affliction,
Mettre m'a fait en ma jeunesse
Mon estude et m'entention
A faire un roment sur Boece,
Qu'on dit de Consolation,
Qui donne confort et léesse
A ceulx qu'ont tribulation.

Raison et cause plus pourquoy
J'ay commencié cest Roment faire
Est une dame que je voy
Cui fortune a esté contraire.
Conforter la voeil et la doy
Et son cuer envers Dieu atraire :
Or prions tuit Dieu le hault roy
Que le roment li puisse plaire.

En françois n'est pas proprement,
Nul n'en doit avoir desplaisance ;
Pour ce qu'à mon commencement
Je ne fu pas norri en France.....

Et non pourtant je n'ai pas dit
Chose qu'au livre soit contraire ;
Mais ay bien regardé l'escript
Duquel l'on puet mout de bien traire
Que uns frere Prescheeur fist

Qui le livre mout bien declaire;
Car du frere porte l'abit,
De luy ay fait mon exemplaire.....
. . . .

Au premier, quant je començay
Du livre rimer la matiere,
En ma pensée proposay
Tousjours garder une maniere;
Car le livre rimer cuiday
Tout selon la rime premiere;
Mais un peu trop fort la cuiday,
Si l'ay muée en plus legière.

Le prologue contient dix-neuf octaves; et la réunion des lettres initiales de ces octaves donne le nom de l'auteur *Frère Renaud de Louens*. Cette indication devient évidente après la lecture de l'épilogue :

Cy prennent fin et sont delivres
De Boece tous les cinq livres;
Sé vous voulez le nom savoir
Et la religion avoir
Du frère que Dieux enclina
Ce petit roment qui fin a
A commencier et à parfaire
Qui n'est pas senz painne traire,
Le prologue premier lisez,
Et les grans lettres advisez;
Car sé vous les mettez ensemble,
Elles vous diront ce me semble
Le *nom* et la *ville* du *frere*...
Sé vous voulez savoir l'année
Et la ville et la journée
Où le frere parfist s'entente,
L'an mil trois cent et six et trente
Le darrain jour de mars prenez

Et saurez quant à fin menés
Fu cis romens, à Poloignie
Dont li freres s'est pou loignie
Qui le roment en rime a mis.

On voit que le dominicain Renaud étoit un versificateur assez habile. Mais le début de Boece ne répond pas aux promesses du Prologue. Il est pénible et embarrassé :

Je souloye jadix penser
Dittier, enseignier et escrire
Les livres qui sont à priser
Et qui sont de haulte matire,
Mon temps soloye demener
En joye soulacier et rire,
Helas, or me convient plorer
Et commencier autre manire.

II. LE LIVRE DE MELIBÉE ET PRUDENCE, TRADUIT D'ALBERTAN PAR RENAUD DE LOUENS. — F° 56.

Ce livre, dont il existe une ancienne édition fort rare, due aux soins d'Antoine Vérard, n'est pas de Christine de Pisan, comme a cru pouvoir dire le savant bibliographe M. Brunet (1). L'auteur étoit Italien, originaire de Brescia, il le composa en latin en 1246, et lui-même a eu soin de nous l'apprendre dans le préambule, tel qu'on le retrouve dans la plus ancienne traduction françoise, Msc. du Roi, n° 7377. Cette traduction diffère beaucoup de celle

(1) *Nouv. Rech. Bibl.*

de Renaud de Louens; comme Albertano avoit intitulé son ouvrage : *Liber consolationis et consilii*, et que Tiraboschi n'en avoit pas fait connoître l'intention, nos critiques françois ont été d'autant plus excusables de ne pas rendre le *livre de Melibée et de Prudence* à son véritable auteur, que dans la traduction de Renaud on ne dit rien de cet original latin. Quoi qu'il en soit, le texte latin, conservé manuscrit sous le n° 3345, offre cet explicit : « Explicit Liber » consolationis et consilii quod Albertanus Causi» dicus Brixiensis de hora Sanctæ Agathæ compi» lavit atque composuit sub anno Domini M.CC.XLVI. » in mensibus aprilis et madii. » C'est de là qu'il faut partir pour l'histoire de l'ouvrage que nous avons sous les yeux. Tiraboschi, d'ailleurs, a résumé avec exactitude ce qu'on sait d'Albertan, d'après les prologues et les épilogues de ses ouvrages (1).

Le *Liber consolationis* commence par une allocution de l'auteur à son fils Jean, qui étudioit la médecine. Elle est traduite tellement quellement dans le Msc. 7377, elle ne l'est pas dans le livre de Renaud de Louens. Pour mieux faire reconnoître les diverses leçons du même ouvrage, nous allons donner d'abord les premières lignes latines, puis les mots françois correspondans des deux traductions françoises.

(1) Storia dell. Litter. ital., t. IV, P. 2; cap. II, § 37.

Msc. latin, n° 3345, f° 5.

Similitudo.

Quidam juvenis, Melibeus nomine, vir potens et dives, relinquens uxorem et filiam in domo quas multum diligebat, clauso hostio domus ivit spaciatum. Tres vero sui vicini et hostes antiqui hoc videntes appositis scalis ac per fenestras domus intrantes, uxorem Melibei, Prudentiam nomine, verberaveruntfortiter et filiam ejus, plagis quinque appositis, videlicet in oculis, auribus, ore et naso ac manibus, illamque semivivam reliquentes, abierunt.

Msc. françois, n° 7377, f° 5.

Livre de Albertan, dou consolement et des conseils.

De la semblance.

Uns joenes qui avoit a nom Melibeus, hom puissant et riche, laissant sa moillier et sa fille en sa maison, lesquels il multamoit, clos l'uis de sa maison et s'en ala solacier. Mes trois sien voisin et ancien ennemis voiant ce, metant eschieles et entrant par le fenestres de la maison, la feme de Melibeus qui avoit a nom Prudence batirent fort et sa fille de cinq plaies, c'est es iels, es oreilles, en la boche et en le nés et es mains ferirent, et laissant le demi vive s'en alèrent.

Msc. 7072 $^{3\,3}$, f° 56.

Le Livre de Mellibée et Prudence.

Uns jouvenceaulx appelez Mellibée, puissans et riches, ot une femme appellée Prudence de laquelle il ot une fille. Advint un jour qu'il s'ala esbatre et jouer et laissa en un lieu sa femme et sa fille, et les portes closes. Trois de ses anciens ennemis appuyèrent eschiellesaus murs de sa maison et par les fenestres entrerent dedens, et batirent sa femme forment et navrèrent sa fille de cinq plaies en cinq lieux de son corps. C'est asavoir ès piez, es oreilles, ou neis, en la bouche et es mains, et la laissierent presque morte, puis s'en alèrent.

Nous trouverons un grand nombre de leçons de cet ouvrage d'Albertan, et nous aurons soin de les rapporter aux différens traducteurs. Dans notre volume, il est, comme on voit, à la suite du livre de Boece. Regnaud l'a fait précéder de quelques indications qui suffisent pour le faire reconnoître dans la traduction du livre de Melibée :

« Après ce, ma très chiere dame (1), que j'ay

(1) Sans doute la dame qui lui avoit fait entreprendre la traduction de Boece.

» fait le roment sur Boece de Consolation à votre
» service et pour vous conforter en notre Seigneur,
» j'ay faict ung petit traictié à l'enseignement et au
» profit de mon très cher seigneur vostre filz et de
» tous autres princes et barons qui le voudront
» entendre et garder. Lequel traictié j'ay fondé et
» extrait d'une fiction ancienne que j'ay trovée en
» escript, et se commence en la manière qui ci-après
» s'ensuit : Uns jouvenciaux, etc. »

Tiraboschi, quand il a prévenu qu'il ne falloit attendre d'un écrivain comme Albertano ni méthode, ni précision, ni force de raisonnement, n'avoit certainement pas lu le livre de Consolation, dont le sujet est simple et que l'auteur a parfaitement traité en y joignant les considérations les plus judicieuses et les plus instructives. Convient-il de tirer soi-même vengeance des injures? Le premier mouvement nous pousse à le désirer, la prudence et la sagesse doivent nous décider à le craindre. Prudence, femme de Melibée, consultée sur les moyens de réparer l'outrage que Melibée a reçu, fait en sorte que les coupables viennent demander un pardon que Melibée finit par leur accorder. Ce morceau est certainement l'un de ceux que les mœurs et la constitution de la société au moyen-âge rendoient le plus utile à méditer. Aussi, comme nous le verrons, étoit-il généralement répandu. Il en existe plusieurs traductions italiennes et allemandes.

III. LIVRE SUR LE JEU DES ÉCHECS. — F° 71.

C'est la deuxième traduction du livre de Cesoles, due, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, à Jehan Ferron. Elle est précédée d'un prologue dont nous extrayons les passages suivans : « A noble » et discret homme Bertrand *Aubant*, escuier de » Tarascon, frere Jehan Ferron, de l'ordre des » frères prescheurs de Paris, son petit et humble » chappellain..... Pource, tres dous chier sire, que » je regarde que vous estes personne noble de vous » et de votre ancessoire, et que des biens de nature » et de fortune que Dieu vous a pretés, vous vou- » lez à son honneur et devotement quant à l'ame, » et honnetement quant aux bonnes meurs user ; je » vostre petit chappellain, et à vostre requeste que je » tiens pour commandement, vous ay vul u trans- » later de latin en françois le livre du Jeu des Eschecs, » moralisée que fit un de nos frères feu Jacques » de Cessoles, maistre en divinité..... Or, prenez » donc, très cher sire, ce petit présent commencié » le 4e jour de may l'an mil. ccc. quarante sept. »

Prosper Marchand, dans son *Dictionnaire historique*, consacre un article à Jacques de Cesoles qu'il fait Dominicain de Reims, natif du bourg de Cessoles en Thierache. Que la *Thierache* ait été la patrie de cet écrivain, nous n'en trouvons d'autres garans que les historiens de l'ordre de S. Domini-

que; mais j'avoue que dans nos cartes ni dans mes souvenirs je n'ai reconnu le nom de *Cessoles*, *Cesoles* ou *Cossoles* en Thierache. Ne peut-on supposer que le surnom de Jacques étoit celui de sa famille et non pas celui de sa patrie? Marchand dit du livre de Jacques de Cesoles que « l'on n'avoit » alors gueres de meilleurs ouvrages pour l'insti- » tution des mœurs. » C'est une erreur grave. Le XIIIe siècle avoit été fécond en bons moralistes, et Jacques de Cesoles ne faisoit qu'imiter le livre bien autrement philosophique de Giles de Rome. D'ailleurs, Prosper Marchand, suivant l'usage des bibliophiles, fait un dénombrement complet et fastidieux de toutes les erreurs commises avant les siennes relativement au livre et aux traductions du livre de Jacques de Cessoles. On peut y recourir, article *Cessoles*. Voyez aussi ce que nous avons dit plus haut, pag. 13 à 20.

La copie renfermée dans le manuscrit 7072 ³³, doit être l'une des plus anciennes de la traduction de Ferron, puisqu'elle semble remonter au milieu du XIVe siècle.

IV. *S. Bernardus. Epistola de bono et utili modo vivendi, et regula regendi secundum Deum ad omnes fere status hominum ordinatis.* — F° 101.

Cette lettre adressée à Regnauld (*aliàs* Raymond) du château d'Ambroise (ou Amboise) « est

» indigne du saint abbé, et même de voir le jour. » (Histoire littéraire de saint Bernard. Paris, 1773, page 377.) Elle a pourtant été publiée par Dom Mabillon, parmi les écrits supposés de S. Bernard.

V. TESTAMENT DE MAISTRE JEHAN DE MEUN. — F° 104.

Transcrit sur trois colonnes. Voy. l'indication des premiers vers, t. III, p. 175.

VI. PARAPHRASE DES NEUF LEÇONS SUR JOB PAR NESSON. — F° 122.

La main qui a transcrit cet ouvrage est postérieure d'un demi-siècle à celle du précédent copiste. Voici le début. « *Parce michi domine, nichil enim sunt dies mei.*

Pardonne moy, biau sire Dieux,
Car je voy que je deviens vieulx
En si bries jours que ce n'est rien ;
Oste-moy de ceste misere,
Mon Createur, mon Dieu, mon Pere ;
Toy qui m'as fait pour estre tien.

Toute la pièce est en sixains de la même nature, et l'auteur s'est nommé dans le dernier :

Ci finerai ma petite euvre,
Qui mon ignorance descuevre,
En ceste neufviesme lesson ;
Et tous les lisans je requier
Qu'il leur plaise de corrigier
Leur humble disciple Nesson.

Ce Pierre de Nesson étoit grandement vanté vers la fin du XIVe siècle : on a imprimé de lui plusieurs fois un Hommage à la Vierge. Il avoit une nièce, suivant Martin le Franc, une fille, suivant Jean Bouchet, qui hérita de son talent pour les vers. « Je n'oublierai, » dit ce dernier (*Jugement poetique du sexe feminin*),

« La subtile Jeannete
» Fille à Nesson, qui de rithme tant necte
» Sceut bien user. »

N° 7073.

589. L'INFORMATION DES PRINCES PAR GILES DE ROME.

Volume in-folio parvo de 127 feuillets vélin, à deux colonnes; miniatures, vignettes et initiales; XVe siècle. Relié autrefois en velours violet sur bois; aujourd'hui en veau racine, au chiffre de Charles X sur le dos.

Fontainebleau, n° 671. — Anc. cat., n° 559. (Sainte-Palaye, not. 493.)

Les deux premiers feuillets de ce beau volume sont consacrés à la table des chapitres, précédée de ces mots : « Cy commence le livre du *Régime* » *des princes* translaté de latin en françois *par* » messire Gilles de Romme, archevêque de Bourges, » en la faveur et contemplation de très excellent » prince, monsieur Loys, fils aisné de Phelippe-le-» Bel, roy de France. Lequel livre en soy est divisé » en quatre parties. La première partie contient » XXX. cinq chapitres desquels le premier est de la

» dignité et excellence de l'estat royal; et les autres » ensuivans sont des quatre noblesces qui ac- » compaignent et ordonnent la royale dignité, par » lesquels l'estat royal est demonstré à estre » desiré; qui sont haultesse de honneur et de » glore mondaine, largesse de puissance seculière; » habondance de richesses temporelles; affluence » de delices corporeles. »

Le même ouvrage est déjà renfermé dans le nº 6796[5] dont nous avons parlé, tome Ier, p. 223, et que nous avons désigné, d'après la rubrique du commencement, comme un extrait du livre *de Regiminè principum*. J'avois alors cru pouvoir conjecturer qu'au lieu d'être un extrait du *de Regimine* fait par Jean Golein, le livre de l'*Information des princes* pourroit bien être une seconde rédaction faite par Giles de Rome, dans sa vieillesse. L'inventaire des livres de Charles V contient en effet la mention d'un livre latin *de Informatione principum* (édit. de M. Van Praet, nº 900), qui nous contraint de fonder la rédaction françoise sur un original latin. Sans l'indication de Giles Malet, nous aurions volontiers proposé l'archevêque de Bourges comme l'auteur du texte françois, bien qu'on ne connoisse pas d'autre ouvrage composé par lui dans l'une de nos langues vulgaires; mais il faut laisser à Jean Golein ou Goulain l'honneur d'avoir traduit cet ouvrage latin. Dans quelques manuscrits, au nom de Louis, fils aîné

de Philippe-le-Bel, on a substitué celui de *Charles, fils du bon roi Jehan*. Cette substitution indiqueroit certainement que notre traduction est antérieure aux premières années du règne de Charles V (1364); et, si Golein en est l'auteur, c'est le plus ancien ouvrage que l'on ait conservé de lui. Il fit ensuite la traduction des Histoires des papes, empereurs, rois de France, évêques de Limoges, de Toulouse, etc.; puis, en 1372, celle des *Institutions monastiques* de Cassien (Voy. tome II, p. 55); puis, en 1373, celle du *Rational de divins offices* (Voy. id. p. 61, et tome IV, p. 107.)

A ce que nous avons déjà dit de ce traducteur nous ajouterons que, dans la lutte des deux papes, il prit hautement parti pour Clément VII d'Avignon, contre Boniface IX de Rome. Cela lui attira de grandes faveurs en cour pontificale et l'éclatante improbation de l'Université, comme nous l'apprend le moine de Saint-Denis, sous l'année 1392. « Clément, » dit-il, « apprenant que l'Université, » dans ses conclusions, demandoit que l'on obligeât » les deux papes à renoncer à leur titre respectif, » adressa des lettres à maître Jehan Goulain, pro- » fesseur en théologie et de l'ordre de sainte Marie » du Carmel pour l'exhorter à prendre à cœur ses » intérêts et à combattre ces conclusions par des » argumens capables de faire effet. Pour mieux » exciter son zèle, il lui délégua le pouvoir d'ab- » soudre de tous les cas réservés en cour romaine,

» ce qui pouvoit lui ouvrir un moyen aisé de s'en-
» richir. C'est pourquoi, dans le but d'éteindre
» le schisme, il prêcha plusieurs fois pour exciter
» les souverains à intervenir contre l'antagoniste
» de Clément ; cette conduite lui attira dans l'Uni-
» versité beaucoup de haine, et l'on en vint même
» à lui interdire d'assister aux délibérations géné-
» rales. » *Et deinceps in consiliis publicis adjudicatus est minimè admittendus.* M. Bellaguet, le traducteur ordinairement exact du moine de Saint-Denis, me paroît avoir mal rendu ces derniers mots « Et le fit écarter depuis ce moment des *Assemblées publiques*. Ces assemblées ou *Conseils publics*, ne pouvoient être que les réunions de ce qui formoit alors le *Conseil de l'Université*. (Voy. Chronique du religieux de Saint-Denis, in-4°, Paris 1840, tome II, p. 61.)

La miniature placée devant le premier chapitre de la première partie, f° 5, est coloriée avec éclat. Le roi, assis devant une riche galerie à l'entrée de son palais, reçoit une épée de la main de la Justice, assise à droite; à gauche, un vieillard représentant le conseil tient un rouleau sur lequel on lit : *Regnabit rex et sapiens erit*, etc.

La seconde miniature est au f° 48 verso, devant la seconde partie. Les détails sont plus délicats que dans la première. Elle représente le roi sur son trône entouré d'une multitude de personnes. La coiffure des femmes est assez remarquable; les

cheveux tombent de tout leur long sur le dos, et le sommet de la tête est couvert d'une sorte de *béret* noir, assez semblable à un cône tronqué. Cette seconde partie m'a semblé plus intéressante que la première, et je recommande surtout la lecture des chapitres III : *Comme le roi doit ordonner sa femme*. IV : *Comme le roi doit gouverner ses enfans*. Suivant notre auteur, l'enfant doit avoir trois maîtres distincts : le premier, pour enseigner les principes de la religion. « L'autre maistre doit estre suffisant » en science et par espécial en grammaire, qui est » la première de toutes sciences, qui enseigne à » parler latin et congru, à lire, oyr et à entendre. » De ce est moult expedient aux enfans des rois et » des grans seigneurs, et chose moult noble. » L'autre maistre doit estre moult noble et ancien » chevalier qui les apprengne à estre et à converser » entre les gens grans et petits, princes et prelas, » chevaliers, seculiers et religieux. » Ch. XV. *De l'abhomination et fausse simulation*, f° 62. C'est contre les tartufes du XIVe siècle. Dans le chapitre XVII, contre les calomniateurs, on lit la fable du loup et l'agneau très bien racontée : « Raconte » Ysopet que le lou vint boire au ruisseau d'une » fontaine, et l'aignel aussi au dessoubs d'icelui » ruissel. Si lui dist le lou : Pourquoi me troubles- » tu mon eau? Et l'aignel lui respondit en trem- » blant : Sire, je ne vous trouble mie vostre eau, » car l'eau qui descend aval si ne retourne mie à

» vous qui estes au dessus. Et le lou lui dist orgueil-
» leusement : Tu me menaces ! ainsi fist ton père qui
» m'estoit toujours contraire, et me fist moult de
» maux et tu ensuis les mauvaistiés de ton père, et
» pour ton père et pour tes pechiés tu mourras. Et
» ainsi il dévora l'aignel innocent. » Voilà bien la
fable de notre La Fontaine : mais elle n'a pas cet
admirable trait qui vaut seul tout le reste :

Et je sais que de moi tu medis l'an passé.
— Coment l'aurois-je fait, si je n'étois pas né?
Reprit l'agneau, je tete encore ma mere...

Il est juste de dire cependant que la pensée, sinon l'expression, s'en trouve dans le fabuliste désigné comme le *deuxième Yzopet,* par M. Robert :

Dist li leu : Autrefois
Passé a jà neuf mois
M'en as tu fait despit.
Dist l'aignel : Ne puet estre,
J'etois encore à nestre ;
Si com ma mère a dit.

La troisième miniature au commencement de la troisième partie, f° 92, remplit toute la page verso, et la partie monumentale pourroit bien représenter une chambre de l'hôtel Saint-Pol, avec les armoiries du roi et de la reine dans les fenêtres. La quatrième, f° 108, figure le Jugement dernier, fort curieuse. Le dernier chapitre de cette quatrième partie est intitulé : *De la Justice rétributive.*

N° 7073

590. MORALITÉ DES NOBLES HOMMES SUIVANT LE JEU DES ÉCHECS. TRADUCTION DE JEAN DE VIGNAY. — LIVRE DE MELLIBÉE ET PRUDENCE. TRADUCTION DE RENAUD DE LOUENS. — LETTRE DE CHRISTINE DE PISAN A IZABELLE REINE DE FRANCE. — LIVRE DU CHEVALIER DE LA TOUR POUR L'ENSEIGNEMENT DE SES FILLES. — POEME DE FAUVEL.

Volume in-folio parvo de 131 feuillets vélin, à deux colonnes; miniatures, vignettes, initiales; commencement du xve siècle. Relié en veau fauve, aux armes de Bigot sur le dos.

Anc. Biblioth. Bigot, n° 148. (Sainte-Palaye, not. 494).

Avant d'appartenir à la famille Bigot, ce volume étoit *à Guillaume du Chemin, de Saint.Maclou de Rouen*, comme on lit sur la dernière feuille de garde fixée à la reliure, tandis que sur la première est collé l'écu des Bigot, avec le nom *Thomas Bigot,* père d'Emeric.

I. MORALITÉ DES NOBLES HOMMES. TRADUCTION DE JEAN DE VIGNAY. — F° 1.

C'est le même texte que dans le n° 7068 [3]. On remarquera dans les miniatures le costume des chevaliers, f° 11, celui des commissaires du roi, f° 14.

II. LIVRE DE MELLIBÉE ET PRUDENCE. TRADUCTION DE RENAUD DE LOUENS. — F° 41.

Voyez la notice du n° 7072 [3,3]. Le préambule d'Albertan n'a pas été traduit.

III. LETTRE DE CHRISTINE DE PISAN A LA REINE ISABELLE. — F° 53.

Cette lettre intéressante pour l'histoire a été publiée par M. Thomassy dans son *Essai sur les écrits politiques de Christine de Pisan*, p. 133. Un autre manuscrit nous la conserve, mais sans offrir le petit rondeau d'envoi au duc d'Orléans :

Prênez en gré s'il vous plaist cet ecrit, etc.

Ce rondeau prouve que le duc d'Orléans avoit demandé cette épître, datée du 5 octobre 1405, à Christine, pour exciter Isabeau de Bavière à ménager une réconciliation entre les ducs de Bourgogne et d'Orléans. Les efforts de Christine, comme le remarque fort bien M. Thomassy « furent couronnés de succès. Car, trois jours après, des conférences ouvertes du 8 au 16 octobre, rapprochèrent les deux partis et amenèrent la paix de Vincennes, dont Christine fut, sinon le plus influent, du moins le plus intéressant négociateur. » (Introduct., p. XXIII.) Il est certain qu'on ne peut lire la lettre de Christine, sans méditer

sur le caractère peut-être faux que donnent les historiens contemporains aux circonstances de la réconciliation des ducs d'Orléans et de Bourgogne. Comment Isabeau pouvoit-elle être arbitre entre ces deux princes ? Et si le duc d'Orléans avoit besoin de Christine de Pisan pour agir sur l'esprit de la reine, comment croire qu'il fût alors son amant heureux et avoué ?

La petite miniature en tête de l'épître représente un homme et une femme assis sur un siége long. L'homme paroît adresser à la dame ces mots transcrits sur un rouleau : *Mort ou merci !* Mais cette miniature se rapporte-t-elle au sujet de la lettre ? Je ne le pense pas, même après avoir lu dans le livre de M. Thomassy que ce *motto* étoit « un cri de désespoir dans la bouche de Christine, » comme son post-scriptum étoit la prière la plus » touchante que son patriotisme pût adresser au » duc d'Orléans. » Je ne remarque dans le rondeau qu'une formule gracieuse d'envoi au prince pour lequel la lettre étoit faite. Toutefois, nous devons dire que la copie semble avoir été exécutée du vivant de Christine de Pisan.

IV. LIVRE DU CHEVALIER DE LA TOUR. — F 55.

L'auteur de ce livre étoit probablement Geoffroi, seigneur de La Tour-Landri, dont l'une des filles, Jeanne, mourut vers 1435, épouse de ce

Bertrand de Beauvau, en Anjou, seigneur de Precigny, dont nous avons parlé dans notre précédent volume, page 331. Son ouvrage, dont il existe plusieurs vieilles traductions allemandes et anglaises, n'a été imprimé qu'une fois à Paris, en 1414, pour Guillaume Eustache; la Bibliothèque possède un magnifique exemplaire de cette édition, sur vélin. Legrand d'Aussy a consacré au livre du chevalier de La Tour une notice fort incomplète et fort peu judicieuse, dans le cinquième volume des *Notices et extraits des Manuscrits*.

Geoffroy de La Tour écrivit ses Enseignemens en 1371, sur le retour de l'âge. Il avoit trois filles : le souvenir des anciennes tromperies dont les jeunes gens de son temps usoient à l'égard des demoiselles, lui inspira l'idée de composer un livre qui leur fît mieux discerner le bon chemin qu'elles avoient à suivre. « Quand je les vis vers moy venir, » dit-il dans son prologue, « il me va souvenir du temps » que jeune estoye et que avecques les compaignons » chevauchoie en Poitou et en autres lieux. Et il » me souvenoit des fais et des diz que ils me re- » cordoient, quant ils se trouvoient avec les dames » et damoyselles que ils prioient d'amour. Car il » n'estoit nul jour que dames ou damoiselles.... » ne voulussent prier; et sé l'une ne voulsist en- » tendre, l'autre priassent sans atendre. Et sé ils » eussent ou bonne ou male response, de tout ce

» me faisoient-ils compte; car paour né honte n'en » avoient,... tant estoient bel langaigiers et em- » parlés. Et maintes fois vouloient par tout des- » duit avoir. Et aussi ne faisoient que decevoir les » bonnes dames et damoiselles et en porter partout » les nouvelles; les unes vraies et les autres man- » çongières; dont il avint mainte honte et maint » villain diffame, sans cause et sans raison. Et n'est » au monde plus grand traïson que de decevoir » les gentiles femes en leur acroissant villain » blasme. Et maintes en furent souvent deceues par » les grans sermens dont ils usoyent... Et pour ce » que je vy en celluy temps, dont je me doubte » que encore ne soit courrans, je me pensoye que » feroye un livre où je escrire feroye les bonnes » meurs et bons fais des bonnes dames... afin que » toutes dames et damoiselles y puissent prendre » bon exemple et belle contenance et manière. Et » aussy que descriroye la meschanceté d'aucunes » femmes mauvaises qui mal usèrent et eurent » blasme, afin de se garder du mal. »

Voilà du moins ce qu'il dit. Legrand d'Aussy a pensé que le chevalier de La Tour avoit écrit à l'imitation d'une reine de Hongrie dont les enseignemens avoient pénétré en France; mais l'ouvrage dévot de cette princesse n'a rien de commun avec celui de Geoffroy de La Tour-Landry. On peut même dire que le bon chevalier s'est, en réalité, moins proposé pour but l'éducation de

ses filles, que le divertissement, approuvé par la religion et la morale, de toutes les dames de France.

Le premier conseil du père à ses filles est de ne jamais oublier les prières du soir et du matin. A cette occasion, il raconte l'histoire de deux filles de l'empereur de Constantinople, également aimées de deux chevaliers auxquels elles eurent le tort d'accorder un rendez-vous nocturne. La plus jeune, exacte à dire ses prières, fut préservée par miracle du péché; la seconde fut déshonorée par son amant. Devenue enceinte, l'empereur la fit noyer, elle et son complice : l'autre, délivrée du danger, fut mariée plus tard à un prince souverain de l'empire grec. Tel est le récit exact. Croiroit-on que Legrand d'Aussy, de sa propre autorité, ajoute : « Le conte *ajoute* que la cadette » fut, par l'ordre du père, *jetée à l'eau*. Cependant celle-ci n'étoit point coupable, et les filles » de La Tour pouvoient conclure de l'aventure que » si, dans les jours de tentation, ce pouvoit être » pour elles une chose utile de faire leurs prières » du matin, afin de n'être pas écorchées vives, la » prière néanmoins ne les empêcheroit pas d'être » noyées injustement. » Voilà souvent comme étoient examinées les productions de notre ancienne littérature, même par les critiques qui passoient pour les connoître mieux que personne!

Après la dévotion, vient le chapitre de la cour-

toisie. « Mes belles filles, gardés que vous soiés » courtoises et humbles; car il n'est plus belles » vertus. Je cognois ung grant seigneur en ce pays » qui a plus conquis chevaliers et escuyers, et au- » tres gens à le servir ou faire son plaisir, par sa » grant courtoisie, au temps qu'il se pouvoit ar- » mer, que autre ne faisoit pour argent, ni pour » autre chose. C'est messire de Craon qui fait bien » à louer d'honneur et de courtoysie sur tous les » chevaliers que je cognois. » Il s'agit ici d'Amaury de Craon, quatrième du nom, célèbre capitaine du XIVe siècle, demeuré prisonnier avec le roi Jean en 1356, mort le 30 mai 1371, sans enfans. Il fut enterré dans la chapelle des Cordeliers à Angers. La Tour parle du sire de Craon dans une autre curieuse anecdote. Une grande dame, à l'heure de la mort, proteste de l'innocence des relations qu'elle avoit entretenues avec lui, et dont on avoit tant médit. « L'on parle moult mal de moy, dit-elle, » et de monseigneur de Craon; mais par icelluy » Dieu que je dois recevoir, il ne me requist onc- » ques né fist violence. Je ne dis mie qu'il ne me » touchast (1) en mon lict, mais ce fut sans ville- » nie et sans mal y penser. Si en furent maintes » gens esbahis, qui cuidoient que autrement fust. »

Le chevalier de La Tour, après avoir rappelé ce qui arriva quand *son bon seigneur de père* vou-

(1) L'imprimé porte sottement : Qu'il ne *couchast*.

lut le marier, passe au chapitre de la douceur, vertu principale chez les femmes. Malheur à celles qui ne veulent pas avoir le dernier mot dans une discussion ; leur entêtement a souvent porté la plus mortelle atteinte à leur honneur. Qu'elles ne soient pas gourmandes, jalouses. A l'occasion de ce dernier défaut, le chevalier rapporte l'histoire suivante: « Toutes bonnes femmes ne doivent faire semblant » de leur douleur, si point en ont, si comme souf- » frit une mienne tante, qui le me compta plu- » sieurs fois. Cette bonne dame fut dame de Lan- » guillier. Elle avoit ung seigneur qui bien tenoit » mille et cinq cents livres de rente, et tenoit moult » noble estat. Mais le chevalier estoit à merveilles » luxurieux, tant qu'il avoit toujours une ou deux » en son hostel. Et bien souvent il se levoit d'au- » près sa femme et alloit à ses folles femmes. Et » quand il revenoit de ses folies, il trouvoit la chan- » delle allumée et l'eaue et la touaille à laver les » mains. Quand il estoit arrivé, la bonne dame ne » lui disoit rien, fors que elle lui prioit qu'il la- » vast ses mains. Il lui disoit qu'il venoit des *cham-* » *bres aisées : —Et pour tant donques, monseigneur,* » *que vous venez de chambre,* disoit-elle, *avez-vous* » *plus grand mestier de vous laver*. Né autre chose » ne lui reprochoit, fors que aucunes fois elle lui » disoit privéement à eux deux tous seuls : Mon- » seigneur, je scay bien votre fait de telle ou telle ; » mais jà, par ma foy, puisque c'est vostre plai-

» sir et aussy que je n'y puis mettre aucun remede, » se Dieu plaist, je ne feray à vous né à elles pire » chair né semblant. Mais je vous prie, monsei- » gneur, que au moins vous ne m'en faciés point » pire chair, et que je ne perde mie vostre amour » né vostre bon semblant; car du surplus, je m'en » déporteray bien et en soufferay tout ce qu'il vous » plaira me commander. Et aucunes fois, par ses » doulces paroles, le cueur lui pitoyoit et s'en gar- » doit grant piece. Et tant fist que ce dernier se » repenti et se chastia. » J'avoue qu'en lisant cette naïve histoire, si propre à inspirer la douceur et la résignation aux femmes mariées, je n'ai pas res- senti l'indignation de M. Legrand d'Aussy. « Quoi! » s'écrie-t-il, il veut former des filles destinées à » être mariées un jour; et, chose étonnante, il ne » leur dit pas un mot de leurs devoirs futurs, comme » mères envers leurs enfans, *comme femmes envers* » *leurs époux*. Quel résultat pourroit produire son » mode d'instruction? Une *éducation de couvent!* » (P. 166.) Mais, outre que les anecdotes relatives à des noms historiques sont toutes curieuses à con- server, que pouvoit en particulier faire de mieux le chevalier de La Tour, que d'appuyer sur les bons exemples de sa propre famille, dont ses filles de- voient entendre parler tôt ou tard?

Je ne puis retenir encore quelques citations de ce livre curieux. Pour engager les dames à ne pas adopter des premières les modes étrangè-

res : « Je vous dirai d'un débat qui fut d'une ba-
» ronnesse qui demouroit en Guyenne, et du sire de
» Beaumanoir (1), (père cestui-cy qui de present
» est), qui fut malicieux et sage chevalier. La dame
» le arraisonnoit de sa femme et lui dit : Beau cou-
» sin, je viens de Bretaigne et ay vu belle cousine
» vostre femme qui n'est pas ainsi atournée né sa
» robe accoustrée comme les dames de Guyenne
» et de plusieurs autres lieux ; car les pourfils de
» ses robes et de ses chapperons ne sont pas assez
» grans né de la guise qui court. Dont lui respondi
» le chevalier : « Madame, puisqu'elle n'est accous-
» trée à vostre guise, et que ses pourfils vous sem-
» blent petis, sachés que vous ne nous en blame-
» rez plus, ains la feray plus cointe comme vous
» né nule des autres : car vous et elle n'avez que
» la moitié de vos coiffes et de vos chapperons re-
» buffés de ver et d'ermine, et je feray eulx mieulx,
» car je lui feray ses coiffes et ses chapperons ves-
» tir à l'envers, le poil dehors ; ainsi sera mieux
» pourfillée et rebuffée que vous né les autres. Après
» lui dist : Madame, pensez que je veuil qu'elle
» soit bien arréée, selon les bonnes dames de
» France et de ce pays, qui n'ont pas pris l'estat
» des dames né des meschines aux Anglois, né aux

(1) Jean III, chevalier, maréchal de Bretagne, celui qui combattit avec *les trente Bretons*. Sa première femme fut Tiphaine de Chemillé, en Anjou ; la seconde, Marguerite de Rohan. Mais c'est de la première qu'il s'agit sans doute ici.

» gens de compagnies. Car ce furent celles qui pre-
» mièrement amenèrent cet estat en Bretaigne des
» grans proufils et des grans corsets fendus ès cô-
» tés et lès flottans. Car je suys du temps et le vys.
» Si que à juger l'estat de celles femmes qui premiè-
» rement l'amenèrent, je tiens à petit conseiller cel-
» les qui le prennent. Combien que la princesse (1)
» et autres dames d'Angleterre sont après long-
» temps venues, qui bien le peuvent avoir. Mais
» j'ay ouï toujours dire aux sages que toutes bonnes
» dames doivent tenir l'estat des bonnes du royaulme
» dont elles sont et que les plus sages sont celles qui
» derrenièrement prisrent telle nouveauté. Et aussy
» l'en tient les dames de France et de celles basses
» marches les meilleures dames qui soient et les
» moins blasmées ; mais en Angleterre en a moult
» de blasmées comme l'on dict : si ne sçay sé c'est
» à tort ou à droit. »

» Et pour ce, belles filles, je vous diray d'une ma-
» nière qui est venue de quoy les femes servantes
» et autres de mendre estat se sont prises communé-
» ment, c'est à dire qu'ils fourrent leur dos et leurs
» talons autant penne comme drap, dont vous ver-
» rés leurs pennes derrière qu'ils ont crotées de
» boe, comme la queue d'une brebis. » Voilà de
précieux renseignemens pour les modes antérieures

(1) Sans doute la princesse de Galles, Jeanne de Kent, femme du prince Noir.

à la reine Isabeau de Bavière. Le chevalier revient encore sur la même matière dans un autre endroit : « Une bonne dame me compta que en l'an mil » trois cent soixante douze, elle et tout plain de » dames et damoiselles estoient venues à une feste » de sainte Marguerite où tous les ans avoit » grant assemblée. Et là vint une damoiselle mout » cointe et mout jolie, et estoit plus diversement » atournée que nule des autres. Et pour son es- » trange estat, toutes la vinrent regarder comme une » beste sauvage. Si luy demanda la bonne dame : » M'amye, coment appellez-vous cest atour? Et » elle lui respondit que l'on l'apelloit l'atour du » gibet. — Du gibet ! dist la bonne dame, en » nom Dieu! le nom n'est pas beau; mais l'atour » est plaisant... Si demanday à la bonne dame la » manière d'iceluy atour et elle le me devisa; mais » en bonne foy je le retins petitement fors tant » qu'il me semble qu'ele me dist qu'il estoit hault levé » sur longues espingles d'argent, plus d'un doig sur » la teste, comme un gibet, par estraignement. »

Dans le chapitre suivant, pour recommander la discrétion des paroles, on cite un bon mot du maréchal de France Jean de Clermont, seigneur de Chantilly, qui fut tué à la bataille de Poitiers; « lequel à merveille avoit le siècle à main, comme » de beau parler et beau mentir et bien savoir son » estre entre tous chevaliers et dames. » Vient ensuite une nouvelle histoire de Boucicaut :

« Bouciquaut estoit sage et beau parleur sur tous » chevaliers, et si avoit grans sens entre grans sei- » gneurs et dames. Si advint à une feste, que trois » grandes dames se séoient sur un banc et parloient » de leurs bonnes avantures. Et tant que l'une va » dire aux aultres : Belles cousines, honnie soit celle » qui ne dira vérité ; c'est sé il y a nule de vous » qui en ceste année ait esté priée d'aymer. — « Vrayement, dist l'une, je l'ay esté depuis un an. » Par ma foy, dist l'autre, si ai-je moy. Et la » tierce dist : et moy aussy. Or dist la plus » aperte : honnie soit celle qui ne dira le nom de » celluy qui derrenierement nous pria. Si se accor- » derent à le dire. Vrayement, dist la premiere, le » dernier qui me pria fut Bouciquaut. Certainement, » dist l'autre, et moy aussy. Et dist la tierce, si » fist-il moy. Vrayement, dirent les autres, il n'est » pas si loyal chevalier comme nous cuidions ; ce » n'est que un bourdeur et un trompeur de dames. » Il est céans, envoyons le querre, pour luy mettre » au nez ce fait. Si l'envoièrent querre, et il » vint et leur demanda : *mes dames, que vous » plaist il? — Nous avons à parler à vous. Séez-vous » cy.* Si le vouloient faire seoir à leurs piés, mais » il leur dist : *Puisque je suy venu à vostre man- » dement, faictes moy mectre des quarreaux ou un » siége à moy seoir. Car sé je me séoye si bas, mes » estaches pourroient bien rompre.* Si convint que » il eust siège. Et quant il fu assis, celles qui bien

» furent couroucíées lui dirent: Coment Bouciquaut, » nous pensions que vous feussiez vray disant et » loyal, et vous n'estes que ung mocqueur de dames. » Comment, madame, dist-il, que vous ai-je fait?— » Vous avez, dist-ele, prié d'amours belles cousines » qui ci sont et moy aussi : mais vous ne povez » pas avoir trois cueurs, pour en aymer trois. Et » pour ce, estes vous faus, né ne devés mie estre » mis au compte des bons né des loyaulx cheva- » liers. — Or mes dames, dist-il, a-vous tout dit? » Vous avez grant tort et vous diray pourquoi. A » l'heure que je le dis à chascune de vous, je y » avoye ma plaisance, et le pensoye aussi. Et pour » ce, avez tort de moy tenir pour jongleur, mais à » souffrir me convient de vous; car vous avez vos » parlers sur moy. Et quant ils veirent que il ne » s'esbaïssoit pas, si va dire l'une : Je vous dirai » que nous ferons. Nous jouerons au court fetu à » laquelle il demourra. — Vraiement, dist l'autre, en » droict moy, je ne pense pas à jouer; je en quicte » ma part. — Vraiement, faist l'autre, si fais-je » moy. Lors respondi Bouciquault. Mesdames, par » le sabre-Dieu, je ne suis point ainsi à départir né » à laissier. Car il n'a cy celle à qui je demeure. » Si se leva et s'en alla, et elles demeurèrent plus » esbahies que lui. Pour ce est grant folie de pren- » dre estrif à gens qui ont langaige et maintien si » asseuré. »

Le récit qui vient immédiatement après attribue

à un chevalier la réponse que nous mettons sur le compte de Jean de Meun, enfermé par trois dames irritées de ses médisances. « Que la plus pute » de vous trois me frappe la première. »

L'espace me manque pour transcrire l'histoire charmante des deux frères Raoul et Geoffroy de Lugres, qui, dès le commencement du XIVe siècle, faisoient dans les réunions seigneuriales la police sévère des convenances. Cet endroit présente un tableau des mœurs anciennes bien différent de celui que nous imaginons sur la foi des jongleurs et des mauvais plaisans. On liroit avec le même intérêt l'histoire de cette association des Galois et Galoises de Poitou, qui pour montrer leur parfaite dévotion au dieu d'amour avoient jugé bon de se tenir couverts de fourrure en été et légèrement vêtus en hiver. De là peut-être le proverbe des *Amoureux transis*.

F° 112 v°. « Amours honnêtes de messire Foulques de Laval. » C'étoit le fils de Guy IX de Montmorency-Laval, l'époux de Jeanne Chabot dame de Rais, et le chef de la branche de Laval-Rais. Il mourut en 1360.

Le livre du chevalier de La Tour se termine avec un extrait de la légende de Caton, comme on la lit dans le *Roman des Sept Sages*. Dans l'édition d'Eustache, on la trouve allongée du livre de *Melibée et de Prudence*, traduction de Renaud de Louens; puis d'un ouvrage de stratégie intitulé le

Guidon des Guerres. Il n'y a rien de pareil dans notre texte qui finit avec le f° 122, et tout nous porte à croire que le *Guidon des Guerres*, ordinairement attribué au chevalier de La Tour n'est pas de lui. On a toujours si mal lu cette édition françoise de l'un de nos plus curieux auteurs du XIVe siècle, que les bibliographes n'ont pas jusqu'à présent distingué l'addition de *Melibée et de Prudence*, du texte des Enseignemens. L'auteur de l'ouvrage *De la lecture des livres françois* a parlé tout aussi peu convenablement de Geoffroi de La Tour Landry que plus tard Le Grand d'Aussy. (Voy. *Mélanges d'une grande bibliothèque* D., p. 94). La Tour Landry est un gros bourg de l'Anjou, dans le diocèse d'Angers. La famille seigneuriale s'est fondue dans la grande maison des Maillé, par suite du mariage de Françoise de La Tour Landry avec Hardouin X de Maillé, au mois de juillet 1494. Depuis ce temps, le surnom de *La Tour Landry* a toujours été porté par quelques membres de cette famille.

V. ROMAN DE FAUVEL. — F° 123.

Ce texte ne contient que le premier livre, sans la musique. Il s'arrête avec le vers :

« Fu en l'an mil troiz cens et diz. »

Voy. notre tome Ier, p. 305 - 325.

N° 7074.

591. L'INFORMATION DES PRINCES DE GILES DE ROME. — LE LIVRE DU GOUVERNEMENT DES ROIS ET DES PRINCES. TRADUIT DU MÊME PAR HENRY DE GAUCHI. — SENEQUE DES QUATRE VERTUS. TRADUIT PAR JEAN COURTECUISSE.

Volume in-folio parvo de 264 feuillets vélin, à deux colonnes (à l'exception du texte du dernier traité qui est à lignes longues); vignettes et initiales; première partie du xve siècle. Relié autrefois en veau sur bois, aujourd'hui en veau racine, au chiffre de Louis XVIII sur le dos.

Fontainebleau, n° 693. — Anc. cat., n° 563. (Sainte-Palaye, not. 495).

Le préambule du livre de l'*Information* a cela de particulier qu'on y voit le nom de « Charles V, » ainsné fils de Jehan », substitué à celui de Loys, fils de Philippe-le-Bel. Il faut même avouer que la phrase : « peut-on, pour consoler le peuple de » mieulx en mieulx, dire que ces paroles peuvent » estre de lui exposées en prophetisant : *Regnabit* » *rex*, etc. » s'applique mieux à l'état de la France pendant la captivité du roi Jean que sous le règne de Philippe-le-Bel.

I. A la fin de l'*Information* on lit : « Ci finist le » livre de l'Information des princes. Laudetur » Christus qui regnat trinus et unus. »

II. Cette leçon du *Gouvernement* ou régime *des Rois et Princes* est plus complète et plus correctement transcrite que dans le n° 6867. (Voy. tome II,

p. 211, et ci dessus p. 29). Elle commence au f° 112 et finit au f° 251 verso. Les premiers mots du premier chapitre, après le prologue sont : « Le » philozophe dit que la parole du sage homme ne » doit estre ni plus briève ni plus longue que la » chose dont l'on parle le requiert. » En voici la rubrique finale : « Ci fine le livre du Gouvernement » des Roys et des Princes, lequel frere Gile de Rome » de l'ordre Saint Augustin composa en latin à la » requeste et monicion de tres excellent prince » messire Phelippe, ainsné fils et hoir de tres noble » et tres excellent prince Phelippe, par la grace de » Dieu roy de France. Lequel livre maistre Henri » de Gauchi translata de latin en françois. » Et plus bas, de la main du copiste de tout le volume: « Ce livre est à monseigneur le comte de Mortaing. » qui le trouvera, si le lui reporte, et qui l'emblera » ou retenra pendu soit. — Somparia. » Ce comte de Mortain pourroit bien avoir été Pierre de Navarre, fils de Charles-le-Mauvais, créé *comte* de Montaing, en 1407, par Charles VI.

III. « Seneque, des Quatre Vertus; translaté de » latin en françois. » F° 253.

Le traducteur a dédié son travail « A tres hault » et tres puissant prince Jehan, fils de roy de » France, duc de Berri et d'Auvergne, conte de » Poitou, d'Estampes, de Boulongne et d'Auvergne. » Et cette traduction, accompagnée de commentaires judicieux, est, comme nous l'avons déjà remarqué,

du célèbre Jean Courtecuisse, qui prit une part si grande dans les tentatives faites par l'Université pour éteindre le schisme et rendre le calme à l'église.

Les commentaires témoignent du sens, de la doctrine et des idées philosophiques du traducteur. Les sentimens religieux qui tiennent tant de place dans tous les ouvrages de cette époque sont à peine indiqués dans le prologue. Courtecuisse se contente d'y rappeler l'utilité de la résignation et de la vertu stoïcienne; mais il est fâcheux qu'il ait admis, même à titre d'*on dit*, cette explication du nom de Sénèque : « Comme la plus souefve » mort, eslut à estre saingnié au bain et ainsi » morut; et pourtant, comme disent aucuns, fu-il » apelés Seneque : car *necare* en latin est à dire » *tuer*. Et il eslut comme j'ay dit, la mort dont il » fu tué et par laquele il morut. Porquoy il est » apelés *Seneque* comme *soy tuant*. »

On lit à la fin, en rubrique : « Explicit le livre » Seneque des Quatre vertus, translaté de latin » en françois, par maistre Jehan Courtecuisse, » maistre en théologie, l'an mil quatre cens et » troys. » Comme propriétaires de ce dernier traité, qui fut long-temps indépendant de l'autre partie du volume, on trouve au recto de la dernière feuille la mention : *Granval à Etienne*, et au verso : « Ludovicus, Marchio Montisferrati et Burgundiæ » dux septimus. » J'ignore quels sont et quels

peuvent être ces personnages. Le second à tout l'air d'être fictif.

Voyez encore ce que j'ai remarqué sur Jean Courtecuisse, à l'occasion du n° 6850, tom. II, pag. 121 à 125.

N° 7074 2 et 3.

592. EXTRAITS TRADUCTION ET PARAPHRASE DE PLUSIEURS MORCEAUX DES EPITRES DE SENEQUE PAR LE PRESIDENT DE MESMES.

Deux volumes in-quarto, papier, lignes longues; XVIIe siècle. Demi-reliure, au chiffre du président de Mesmes sur le dos.

Fonds de Mesmes. — Anc. n°s 484 et 485.

Ces deux volumes, également écrits de la main du président de Mesmes, sont la copie l'un de l'autre. Ils commencent par une espèce de dissertation sur Sénèque, intitulée : « Quelques fondemens generaux pour l'intelligence de la philosophie morale et de la façon de raisonner de Seneque. » Ils contiennent la traduction commentée et paraphrasée des *Épîtres*, terminée par les mots suivans : « Fin de la paraphrase des Épîtres de Seneque. Mars M.DCXL. » Le second volume est de 899 pages chiffrées.

N° 7075.

594. LES HARDIESSES DES ROIS PAR PIERRE SALA.

Volume in-folio parvo de 90 feuillets vélin, lignes longues; deux miniatures, initiales; commencement du XVIe siècle. Relié autrefois en veau sur bois, aujourd'hui en veau racine, au chiffre de Charles X sur le dos.

Fontainebleau, n° 927. — Anc. cat., n° 180. (Sainte-Palaye, not. 496).

Sur la première feuille de garde, on lit en grandes lettres le nom de *Sala,* sans doute le premier possesseur du manuscrit de ses propres vers.

Pierre Sala faisoit des abrégés, des transcriptions et des compilations en vers et prose, dans les premières années du XVIe siècle. Il avoit voyagé dans les États barbaresques, puis avoit été panetier du petit Dauphin fils de Charles VIII, *Charles Roullant,* ou Orland. J'ai déjà dit quelques mots de lui (1). Il a copié le *Chevalier au lion* de Crestien de Troyes, ayant eu soin d'y joindre quelques méchans vers de sa façon, pour se donner l'air de l'avoir entièrement refait. On conserve aussi de lui une *Épître responsive à monseigneur de Tournon.* Il paroît que le jeune roi, François Ier, lui avoit permis d'habiter sa maison de l'Antiquaille à Lyon, et c'est là qu'il écrivit le livre des *Hardiesses des rois,* sans doute peu de temps après

(1) Tome II, p. 213, n° 6868.

la grande bataille de Marignan, dans l'espoir de le présenter à François Ier lorsqu'il repasseroit les monts. La bibliothèque du roi en possède aujourd'hui deux exemplaires : l'un, qui fut sans doute donné à François Ier, porte le n° 191, supplément françois. A la fin de l'ouvrage est un rondeau dans lequel les premières lettres de chaque vers composent le nom *Pierre Sala.*

L'autre manuscrit, celui que nous avons sous les yeux, est moins beau et présente avec l'autre d'assez grandes différences. Je croirois volontiers qu'il contient le premier *jet* de l'auteur. L'épître dédicatoire à François Ier est en vers hexamètres léonins, c'est-à-dire doublement rimés. Voici les deux premiers :

> Noble roy des Francoys des aultres le plus digne,
> Premier de nom Francoys, vostre doulceur benigne, etc.

Cette pièce, malgré l'exagération des éloges, offre une sorte d'intérêt historique, par les détails qu'elle renferme sur la bataille de Marignan. Les *Hardiesses* de Pierre Sala sont au nombre de vingt-huit. La première est le combat du roi David contre Goliath. Puis viennent Alexandre, Agis, Brennus roi de Sens, Jules César, Artus, Pharamond, Clovis, Clodomir, Clotaire, l'empereur Heraclius, Pepin, Charlemagne, Godefroi de Bouillon, Louis VI, Louis VII, l'empereur Conrad,

Louis IX, Charles d'Anjou, Jacques roi d'Aragon, Philippe VI, le roi Jean, Charles VI, Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII et enfin François Ier.

Lenglet Dufresnois a transcrit, dans son Histoire de Jeanne d'Arc, le récit de la hardiesse de Charles VII. C'est plutôt l'histoire de la pucelle que celle du prince, et les nombreux historiens de Jeanne d'Arc doivent avoir égard au récit de notre Pierre Sala.

A la suite de la *Hardiesse* de Charles VIII, est l'épitaphe faite à ce prince par Octovien de Saint-Gelais, évêque d'Angoulesme, commençant par les vers :

Le hault seigneur qui en tous siecles regne
Quant il luy pleust faire faillir au regne, etc.

La Hardiesse de Louis XII est également en vers hexamètres : celle de François Ier contre un sanglier, dans la cour du château d'Amboise, a dernièrement été publiée par M. Jules Quicherat dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, tome second, pag. 281-285. C'est d'après Lenglet Dufresnois que M. Quicherat a nommé notre auteur *Nicolas*, au lieu de Pierre.

N° 7076.

595. FAITS D'ARMES DE GUERRE ET DE CHEVALERIE EN QUATRE LIVRES PAR CHRISTINE DE PISAN.

Volume in-quarto maximo de 123 feuillets vélin, à deux colonnes; quatre miniatures, vignettes et initiales; xve siècle. Relié autrefois sur bois, aujourd'hui en veau racine, au chiffre de Napoléon sur le dos.

Fontainebleau, n° 652. — Anc. cat., n° 648. (Sainte-Palaye, not. 497).

Manuscrit exécuté pour le seigneur de la Gruthuyse et décrit à ce titre par M. Van-Praet, n° XLVI. Le volume commence par cinq feuillets de table. Les vignettes et les miniatures sont d'un bon style et rappellent le beau Froissart de la même ancienne collection.

Cet ouvrage remarquable, imprimé par Verard en 1488, est attribué à Jean de Meun par tous les bibliographes. C'est une erreur, et d'ailleurs ce n'est pas une traduction de Végèce, mais un livre sur l'art de la guerre dans lequel les anciens ont été surtout mis à contribution. Il suffira de quelques citations pour prouver cette double vérité.

Jean de Meun fit sa traduction de Végèce pour le fils de Philippe-le-Hardi, plus tard Philippe-le-Bel; il le lui présenta en 1284. Or notre volume est rempli d'allusions aux souvenirs du règne des

successeurs de Philippe-le-Bel. Ainsi F° 6 recto. « Le bon Charles le quint du nom, *père de cestui » qui à present règne*(1), lequel tost après ce qu'il » ot esté couronné, qui fut si comme en l'aage de » XXIV ans ou XXV ans, comme il regardast que les » Anglois tenissent mauvaisement les convenances » faittes et traittées de la paix que il avoit, par neces- » sité et diverse fortune, accordées à eulx, tant lui » fust très dommageable : que nonobstant leur fust » gréé à tenir grant part de la duchié de Guienne,... » ne leur souffisoit mie; ains demarchoient, fou- » loient et grevoient par leur orgueil et oultrecui- » dance les autres contrées voisines :... manda paisi- » blement ledit roy, ains que autre chose en féist, » par autorisiés ambassadeurs allant au prince de » Galles, au duc de Lencastre, fils du roy Edouart » d'Angleterre, par lequel et ses gens estoit fait » ledit oultraige, que de ce se voulsist souffrir... de » laquelle chose fut tel l'effect, quoique la response » fust assez greveuse, que les dis ambassadeurs » furent occis en icelle voye(2). Parquoy ledit bon » sage roy, veu que par contraincte avoit accordé » la deshounourable paix, laquelle mesmement les » Anglois mauvaisement tenoient, assembla à Pa- » ris son Parlement et les dessus dis quatre estas, » et avecques eux tous les sages juristes estrangiers,

(1) Ces mots sont supprimés dans l'édition de Verard.

(2) Ce fait a été contesté par Froissart : mais Froissart est-il plus croyable?

» tant de Boulogne la grasse comme de ailleurs que » avoir il peust. A yceulx comme très sage pro- » posa ses raisons contre les Anglois, etc. »

Le premier livre comprenant vingt-neuf chapitres est principalement tiré de Végèce; le second se rapporte aux stratagèmes de Frontin et forme trente-neuf ou quarante chapitres. A la fin du deuxième chapitre nous lisons : « Le sage » roy de France Charles quint du nom, quant » on lui disoit que grant honte estoit de recou- » vrer des forteresses par pecune, que les Anglois » à tort tenoient, comme il eust assez puissance » pour les ravoir par force : il me semble, disoit-il, » que ce que on peut avoir par deniers ne doit point » estre acheté par sang d'homme. »

Au chapitre vingt-deuxième, l'auteur a inséré un travail extrêmement curieux sur la théorie des siéges, composé par un grand capitaine de son temps qui n'a pas voulu par malheur être nommé. En voici le commencement (F° LVIII):

« S'y suppose donc une tres forte place assise sur » mer d'une part ou sur grosse riviere; grande, » forte, tres difficile à prendre, à laquelle on » veuille mettre siége par grant appareil, quoy qu'il » doye durer ; ce qu'il y conviendroit convient re- » garder. Premierement devise les engins et ca- » nons, c'est assavoir : deux grans engins et autres » deux moyens voulans (volans), garnis et appres- » tez de toutes choses pour getter. — Item quatre

» couillars tous neufs furnis et habilliez de toutes » choses, et chacun de deux chables et trois » fondes pour changier, quant besoing sera. — » Item quatre grans canons, l'un appellé *Garille*, » l'autre *Rose*, l'autre *Seneque* et l'autre *Maye*. » Le premier gettant de quatre à cinq cens livres » pesant; le second gettant environ trois cens » livres, et autres deux gettans deux cens livres » ou plus. — Item un autre canon appelé *Montfort* » gettant trois cens livres pesant, et selon les » maistres est cestui le meilleur de tous. — Item » ung canon de cimiere appelé *Arctique*, gettant » cent livres pesant. — Item vingt autres communs » canons gettant plommez et pierres communes de » cent à six vingt. — Item deux autres grans canons » et six plus petiz. — Item encore deux autres gros » canons gettant pesant de trois à quatre cens livres » et quatre petis. Autres trois canons, ung grant et » deux petis. — Item vingt cinq canons, grans, » aspres, gettant de deux à trois cens livres pe- » sant; et soixante autres petis. Et tous doivent » estre estoffés de piez de layz, et de ce qui y » appartient. Lesquels dits canons font en somme » deux cens quarante huict, qui diviséement sont » nommés pour ce que diversement son assiz, » selon l'assiette de la forteresce. »

Les treize chapitres suivans entrent dans le détail de tous les préparatifs nécessaires à l'assaut d'une place forte, et ne sont pas moins curieux.

Nous en recommandons l'étude à tous ceux qui veulent savoir au juste quels moyens on employoit dans les premières années du xve siècle pour l'attaque et la défense des places.

Dans le préambule du IIIe livre, notre auteur suppose qu'un docte vieillard lui apparoît pour l'encourager à continuer son travail dans l'esprit des deux premiers livres, en recueillant dans les auteurs plus modernes tout ce qui peut se rapporter à la connoissance des principes de l'art militaire. « Et », dit le vieillard, « pour bastir édifice » pertinent aux livres de Végèce et des autres acteurs » dont jusques à ci te aides, ci convient retouchier » des branches, d'icellui arbre prendre le miel et sur » cellui mesrien fonder partie de ton dit édiffice... » Coment? ne s'ayde point Jehan de Meun en son » livre de la Rose des dits de Lauris, et semblable- » ment des autres? Si n'est point reproche, ains est » loenge quant bien et proprement sont appli- » quiés. » Ce passage devoit suffire pour prouver que l'ouvrage n'étoit pas une *traduction*, et n'avoit pas été fait par Jean de Meun. Il faut de plus en conclure que le véritable auteur, Christine de Pisan, l'a composé avant d'avoir déclaré la guerre au roman de la Rose. Ce troisième livre et le quatrième sont en forme de dialogues; ils présentent une série de questions adressées au docte vieillard qui s'applique à les résoudre. C'est peut-être la théorie la plus complète des devoirs de l'homme

de guerre et du vassal durant le moyen-âge. On voit que l'auteur a voulu surtout servir de guide aux barons françois dans la guerre qu'ils avoient à soutenir contre l'Angleterre. Je remarque, parmi les problèmes résolus au 3e livre ch. VI, « Sé le » vassal est tenu d'aler au mandement de son sei- » gneur, et à ses despens. » — Ch. VII. « En quoi » l'homme d'arme se oblige en prenant gages, et » en quoy le seigneur est tenu à luy. » — Ch. XXII. « Sé ung estudiant Anglois est à Paris pris prison- » nier, s'il doit payer raenchon, vu qu'il y a guerre » entre les royaumes, etc. » Mais tout cela est emprunté de l'*Arbre des batailles* d'Honoré Bonet. Le 3e livre a ici 27 chapitres, mais dans la plupart des autres exemplaires il en a un moindre nombre, parce que la matière de plusieurs est réunie sous une seule rubrique.

Le IVe livre, en 22 chapitres, expose la théorie du sauf-conduit, des trêves, des lettres de marque, des batailles en champ clos, du droit des armes, des devises, armes, bannières et pennonceaulx des seigneurs.

Si l'on n'avoit pas d'autres manuscrits des *Enseignemens de guerre*, on seroit en droit de penser que Christine de Pisan ne les a pas composés. Plus d'une fois on croiroit entendre l'auteur parler d'après sa propre expérience, et dans les deux derniers livres le maître qu'on introduit s'adresse toujours à lui comme à son disciple, à son *chier amy*.

Mais sur ce point le manuscrit 7087 lèvera tous nos doutes.

Les premiers mots du livre sont : « Pour ce que » hardement est tant necessaire à haultes choses » emprendre que sans lui jamais emprises ne » seroient, icellui m'est convenable à ceste pré- » sente œuvre mettre sus..... mais ammonesté de » vraye affection et bon desir du bien des nobles » hommes en l'office d'armes, suis enhorté après » mes autres œuvres passées, si comme celluy » qui a jà abattu plusieurs fors ediffices est plus » hardi se chargier de ediffier ung chastel ou for- » teresce... »

N° 7076 [2].

596. DESSINS COLORIÉS DE BLASONS ACCOMPAGNÉS DE LEUR DÉFINITION.

Volume in-folio parvo de 116 feuillets vélin; XVI[e] siècle. Relié en veau marbré, à l'aigle de France sur les plats, au chiffre de Napoléon sur le dos.

Fonds Baluze, n° 187.

Chaque page renferme quatre écus, accompagnés de la définition des couleurs, des émaux et des accidens de leur forme. Du reste le volume ne donne aucune application de ces écus à des familles particulières.

N° 7077.

597. L'ARBRE DES BATAILLES, PAR HONORÉ BONET.

Volume in-folio maximo de 94 feuillets formés de cahiers de papier, tous enveloppés d'une feuille de parchemin ; deux colonnes, initiales ; XVe siècle. Couvert en parchemin.

(Sainte-Palaye, not. 498.)

Manuscrit légué au roi par les frères du Puy (1). Il a été transcrit en Espagne et sans doute pour un Espagnol dont les armes figurent au bas de la première page du texte. Elles sont de sinople à la bande de gueule, soutenues par deux centaures et accompagnées des mots *Ave Maria Gr*. Sur les marges latérales sont élégamment dessinés deux rouleaux, au centre desquels on voit une figure de jeune femme. Sur les rouleaux : *Dios e vos—Dios e vos*. Le volume devint plus tard, dans le XVIe siècle, la propriété de Nicolas Danton, « advocat en parlement en Rouen, » demeurant en la parroisse de Sainct Erblanc » en la rue de Grand-Pont, à l'enseigne de la » grosse Teste à Rouen. » Cette indication est écrite à la fin du volume.

Il existe trois ou quatre éditions de *l'Arbre des*

(1) Les manuscrits de du Puy ont été remis au Roi, après la mort de Jacques du Puy, par M. de Thou, son exécuteur testamentaire. Le catalogue en est conservé dans le n° 653 des Portefeuilles du Puy.

Batailles, toutes rares, toutes fautives et défectueuses. — L'abbé Sallier a relevé les inexactitudes calculées de la dédicace, dans laquelle le libraire Verard substitue le nom du roi Charles VIII à celui de Charles VI auquel Honoré *Bonnet* (et non pas *Bonner*), l'avoit réellement adressée. Sallier promettoit sur le fond de l'ouvrage un grand travail qu'il n'a pas fait ou du moins publié, et La Monnoye, dans ses notes sur la Bibliothèque de Duverdier, s'en est tenu aux renseignemens fournis par l'abbé Sallier, Acad. des Insc., t. XVIII, p. 368-371.

L'auteur commence ainsi : « (A) la sainte cou-
» ronne de France en laquelle aujourdhui par l'or-
» donnance de Dieu regne Charles le sixiesme, en
» cellui nom très bien amé et par tout le mont re-
» doubté, soit donné los et gloire sur toutes sei-
» gneuries terriennes. Très hault prince, je appelé
» par mon droict nom Honnoré Bonet, prieur de
» Sallon, docteur en decret, souvent et menu ay
» eu en volunté de faire aucun livre premierement
» à l'onneur de Dieu et de sa doulce mere, et de
» la vostre haulte seignorie ; mais les raisons pour
» quoy j'ay entrepris de cecy faire sont assés
» bonnes à mon semblant. Tout premierement car
» l'estat de saincte eglise est en telle tribulation
» que sé Dieux n'y met aucun bon remede, et
» vostre seignorie laquelle est acoustumée d'ache-
» ver et metre à fin les fieres aventures de la foy
» crestienne, je ne voy voie né chemin comment en

» soit bonne et briève accordance. La seconde rai-
» son si est que je vois toute crestienté si grevée
» des guerres, de hayne et de larrecins et dissen-
» cions que à grant paine puet-l'on nommer un
» petit païs soit une conté soit une duchié ou une
» baronnie qui bien soit en pais. La tierce raison
» si est car la terre de Prouvence dont je suy nez
» et nourris est maintenant telle atournée pour le
» remuement de nouvelle seigneurie que en grant
» douleur doit tous homs saiges ouyr les maulx
» que les gens souffrent pour celuy debat. La
» quarte raison si est que pluseurs gloses de grans
» clers nouveaux qui bien pensoient entendre pro-
» phecies enciennes, jadis deviserent les maulx
» presens, et si dient comment un de la haulte
» ligne de France doit estre celuy par qui les
» remèdes seront donnés... dont cestes raisons
» m'ont forcié de faire aucune chose nouvelle
» pour ce que votre jeunesse soit enfourmée de
» plusieurs entendemens de la sainte escripture...
» Et si aura nom cestuy livre *l'Arbre des Ba-*
» *tailles*. »

Cette épître nous reporte naturellement aux premières années de l'avénement de Louis II d'Anjou à la souveraineté de Provence, c'est-à-dire de 1384 à 1390 ; Charles VI, le vainqueur de Rosbec, étoit jeune encore, et le schisme de l'Eglise avoit atteint le point de sa plus grande violence.

L'Arbre d'Honoré Bonnet présente quatre bran-

ches principales. 1° L'Eglise en schisme. 2° Les rois en guerre. 3° Les grands en dissension. 4° Les peuples en révolte. Mais l'auteur paroît fort peu soucieux de suivre un ordre quelconque dans son travail. Après avoir dans les premiers chapitres appliqué la prophétie des cinq anges de l'Apocalypse à l'histoire ecclésiastique du XIV[e] siècle, il résume les fastes de l'antiquité, puis enfin expose la théorie du comportement des armes, des droits et des devoirs de tous les vassaux, chevaliers et gens de guerre. Parmi les questions curieuses dont il propose la solution, j'ai remarqué les suivantes : f° 21. Si c'est deue chose d'entrer en champ clos, pour prouver son droict.—F° 22. Si cestui monde puet estre sans bataille. — F° 24. Par quantes choses est ung chevalier bien hardis. — F. 31. Comment et pour quels cas doivent estre pugnis les chevaliers. — F° 38 à 44. Théorie des conditions de payemens ou gages à reclamer pour le service militaire.—F° 50. Lesquels sont plus fors en bataille, ou les justes ou les pecheurs.—F° 56. Sé ung prince puet duement à ung prince refuser le passage par son pays.—Id. Sé gens d'eglise doivent pour tailles né impositions.—Id. Sé gens d'eglise puent duement ordener guerre contre les Juifs. —F° 59. Sé ung homme est bourgois de deux villes en guerre, laquelle aydera-il ? — F° 62 à 69. Theorie du droit des lettres de marque.—F° 78. Sé champ de bataille se puet tenir devant une

royne.—Id. Sé la royne Jeanne de Naples a peu afillier le roy Loys ?—F° 79 à 85. Theorie des gages de bataille —F° 85 à 88. Theorie des armoiries et enseignes. — F° 89. Quelles choses appartiennent à faire ung empereur;— a faire ung roy.

Le dernier feuillet offre une sorte de résumé rapide de la science du blason, qui n'a rien de commun avec *l'Arbre des Batailles*.

N° 7077 [2].

598. ACADÉMIE DES ESPRITS ILLUSTRES QUI ASPIRENT AUX GRANDS EMPLOIS DES ARMES ET DES LETTRES. PAR CHARNISAY.

Volume in-folio mediocri de 258 feuillets papier, lignes longues; XVII[e] siècle. Relié en veau fauve, au chiffre du président de Mesmes sur le dos.

Fonds de Mesmes, n° 495.

Tel est le mauvais titre d'un ouvrage fort judicieux sur l'art militaire et le devoir du général d'armée. Je ne crois pas qu'il ait jamais été imprimé. Il fut composé pour le duc de Nevers *Charles de Gonsagues*, par un personnage nommé sur le dos de la reliure de notre volume *Charnis*, et dans nos catalogues manuscrits *Charny*. Mais il faut nécessairement reconnoître ici René de Menou, sieur de Charnisay, en Touraine, excel-

lent écuyer, auteur de la ***Pratique du cavalier.*** Il en est parlé plusieurs fois honorablement dans les Mémoires de l'abbé de Marolles. « Ce gentilhomme, » y lisons-nous, « avoit été mis au-» près des deux enfans du duc de Nevers (Charles » et Ferdinand), en qualité de sous-gouverneur, » pour les bons tesmoignages que mon pere avoit » rendus de lui à M. de Nevers. » Plus tard, Charnisay ne fut plus chargé que de la conduite de Ferdinand duc de Mayenne ; je suppose qu'il écrivit cet excellent traité vers 1630. La copie renfermée dans notre volume est nette et fort correcte. Le premier chapitre est intitulé : ***Quel moyen il faut tenir pour assembler des troupes.***

N° 7077 [3].

599. MAXIMES ET BRIEF ADVIS POUR LE MANIEMENT DE LA GUERRE.

Volume in-folio parvo de 25 feuillets papier, lignes longues ; fin du XVI[e] siècle. Demi-reliure, au chiffre du président de Mesmes sur le dos.

Fonds de Mesmes, n° 496.

Le premier chapitre de cet opuscule didactique est : *Qu'est-ce que la guerre?* « La profession de la guerre, » dit l'auteur en commençant, « est à » mon advis la plus haulte et difficile de toutes les » autres actions humaines, etc. »

N° 7077 [4].

600. OBSERVATIONS MILITAIRES, PAR SAINT-LUC.

Volume in-folio mediocri de 183 feuillets en papier, lignes longues ; fin du XVIe siècle. Demi-reliure, au chiffre du président de Mesmes sur le dos.

Fonds de Mesmes, n° 498.

Je ne crois pas que ces Mémoires aient été imprimés. Leur auteur est le célèbre, le brave Saint-Luc, François de l'Espinay, grand maître de l'artillerie sous Henry IV, tué au siége d'Amiens, d'un coup de fusil, le 8 septembre 1597. Tous les auteurs du temps s'accordèrent à faire son éloge. Il passoit pour aussi bon courtisan que brave militaire. Damiens de Gomicourt, l'auteur d'une curieuse *histoire de la surprise d'Amiens* parle de Saint-Luc en ces termes : « Guerier par » etat, savant par inclination, il savoit meler les » lauriers de Mars à ceux d'Apollon, et les ren- » doit plus aimables en les entrelassant aux mirthes » de l'amour. » (1) On ne pouvoit parler plus *galamment* de Saint-Luc. Moreri dit que Saint-Luc composa ses Mémoires militaires et des vers très-ingénieux, à l'époque de sa retraite dans son gouvernement du Brouage, sous le règne de Henri III.

(1) *Mélanges historiques et critiques*. Amsterdam, 1768. Tome II, p. 141.

Ce fait est inexact, puisque plusieurs fois dans ce premier ouvrage il parle du *feu* roy Henry, troisième du nom. Il faut donc reporter la composition des *Mémoires militaires* aux années 1594 à 1597. Saint-Luc, d'une illustre famille originaire de Normandie, étoit fils de Valeran d'Espinay grand homme de guerre, et père de Timoléon d'Espinay, sieur de Saint-Luc, qui devint maréchal de France.

Notre volume contient deux parties qui semblent devoir former deux ouvrages, le premier complet, le second incomplet. Le premier commence par ces mots : « Ayant recongneu, par ce » que j'ai pu praticquer et lire des choses de la » guerre, combien l'art en est long, etc. » Il comprend les 127 premiers feuillets, sans division de livres ou de chapitres.

Le second, d'une autre écriture plus nette, est intitulé : « *Livre troisième*, auquel est discouru » la manière de dresser une armée, lorsque le » Roy entre en guerre contre quelque grand » prince, et la conduire; avec plusieurs advertisse- » mens sur les exploits d'armes qui se font durant » qu'elle est en campagne. » Ce troisième livre ne me semble pas tenir à l'ouvrage précédent. Il contient un grand nombre de corrections autographes de l'auteur, et il commence par ces mots : « Vous » ayant desjà amplement déclaré mon advis sur » l'ordre et regle que l'on doibt garder pour » bien policer ce royaume, et le tenir et conserver

» en toute seureté durant le temps de paix... » Peut-être même ce morceau n'appartient-il pas à Saint-Luc.

N° 7077 [5].

601. RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'ORDRE ET CONDUITE DE L'ARTILLERIE PAR BÉNÉDICT DE VASSALLIEU DIT NICOLAY LYONNOIS.

Volume in-folio mediocri de 46 feuillets, lignes longues, dessins coloriés; commencement du XVI[e] siècle. Demi-reliure, au chiffre du président de Mesmes sur le dos.

Fonds de Mesmes, n° 499.

Voici le titre tout au long : « Recueil du reiglement general de l'ordre et conduitte de l'artillerie, tant pour marcher en campagne que pour la placer et dresser batteryes aux sieges et autres affaires. Faict et recueilly par Benedict de Vassallieu, dit Nicolay, Lyonnois. Ingénieur ordinaire en la province de Guyenne et en l'artilerye de France. 1613. »

Cet ouvrage paroît le premier jet de celui dont nous avons vu un exemplaire adressé à Gaston de France, alors duc d'Anjou. (Voy. tome III, p. 291. N° 6994.) Nous trouvons également ici des dessins coloriés très-bien exécutés, représentant des canons et des pièces d'artillerie de différens calibres, etc., etc. La date que porte le n° 7077

ajoute beaucoup à l'intérêt de tout ce qu'on y remarque sur l'état de notre artillerie, vers la fin du règne de Henry IV.

N° 7077 [2,2].

602. OBSERVATIONS MILITAIRES, PAR SAINT-LUC.

Volume in-folio mediocri papier, lignes longues; xvii[e] siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de Colbert sur les plats.

Fonds Colbert, anc. n° 3235.

Cette copie de l'ouvrage de François de l'Espinay, dont nous avons dit un mot plus haut, présente de graves différences avec la leçon du n° 7077 [4]. Il faut que le fils ou le petit-fils de l'auteur aient cru devoir retoucher aux manuscrits autographes, et nous avons ici le résultat de leur pieux travail. Voici tout au long le titre adopté dans le manuscrit que nous avons sous les yeux : « Observations militaires de mons. de Saint-Luc, » où il traicte en termes très singuliers de tout » ce qui peut estre desiré et observé en toutes » les charges des chefs de guerre, selon leur rang » et dignité. Ensemble des ruses, inventions, » stratagèmes, machines et artifices dont on se » peut servir en toutes les occasions qui se pré- » sentent ; enrichies d'un grand nombre de beaux » exemples et des plus mémorables sièges, en la » pluspart desquels le dict sieur y a eu comman-

» dement, tant dedans que hors le royaume.
» M. DC. LXIX. » Cette copie est belle et très-correctement faite. L'ouvrage est ici divisé en deux livres.

N° 7078.

603. REMÈDES DE L'UNE ET L'AUTRE FORTUNE. TRADUCTION ANONYME DU LATIN DE PÉTRARQUE.

Volume in-folio mediocri de 103 feuillets vélin, à deux colonnes; deux miniatures, camaïeu et initiales; xve siècle. Relié autrefois en bois couvert de velours violet, avec plaques et fermoirs; aujourd'hui en veau racine, au chiffre de Louis XVIII sur le dos.

Fontainebleau, n° 352.— Anc. cat., n° 425. (Sainte-Palaye, not. 499.)

Manuscrit ayant appartenu au seigneur de La Gruthuyse, dont les armes sont recouvertes de celles de France sur la marge de la première page. Voy. M. Van-Praet (Bibl. de La Gruth., n° XXXVI, page 144.)

Cette traduction diffère de celle que nous avons trouvée dans les Mss 6876 et 6877. (Voyez tome II, pag. 228, 230.) Plus ancienne suivant toutes les apparences, elle a été imprimée en 1523 par Galliot du Pré. D'ailleurs, elle est ici fort incomplète, puisque le volume commence avec le second livre et s'arrête avec les premiers mots de la 103e *douleur*, celle d'*avoir perdu la langue et la parolle*. On sait que la seconde partie du *Livre de l'une et l'autre fortune*, consacrée à l'énumération de tous les maux dont l'homme peut être frappé,

contient cent trente et une douleurs. En tête du second livre, est la traduction du long préambule de Pétrarque qui manque à l'autre traduction. En voici les premiers mots, précédés de la rubrique : « *Cy commence le prologue de maistre François » Petrarc, ou second livre de l'une et de l'autre » fortune; qui traite des adversités qu'on se repute » avoir en ce monde, aussi comme fait le premier, » des Prospérités.* — De toutes les choses qui onc» ques me pleurent à lire ou à escouter, oncques » à bien pou ne s'en assist né adjonit plus pro» fondement né plus fermement en mon attende» ment né ne tourne plus souvent à ma memoire que » le dit de Heraclitus, c'est assavoir que toutes cho» ses sont faictes selon plaît, abat et descort. » Ce préambule comprend les neuf premiers feuillets. Premiers mots de la traduction du second livre : « *Douleur :* Nature m'a esté trop illiberale en ce » qu'elle m'a engendré layt. Je me plains d'elle. »

On sait que Pétrarque avoit dédié son livre : *De remedio utriusque fortunæ*, à son ami Azzo di Corregio. Tiraboschi en a dit quelques mots, tome v, part. 2, § XXXVII.

N° 7079.

604. LES TRIOMPHES DE PÉTRARQUE EN ITALIEN AVEC LA TRADUCTION DES COMMENTAIRES DE BERNARD ILLICINIUS. (Italiens, n° 20.)

Volume in-folio parvo de 401 feuillets vélin, lignes longues; miniatures, vignettes et initiales; commencement du XVIe siècle. Reliure originale sur bois en velours noir, dont les ornemens, clous et fermoirs de métaux ont été détachés.

Fontainebleau, n° 368. — Anc. n° 390. (Sainte-Palaye, not. 500.)

Nous avons déjà remarqué que le copiste du beau manuscrit 6877 (1) avoit également exécuté celui-ci, qui ne lui cède en rien sous le double rapport de la perfection des ornemens et de la correction de l'écriture. Il comprend la même matière que le n° 6875, examiné précédemment (2). Bernard Illicinius de Lapini, dont nous avons déjà parlé, vivoit dans le milieu du XVe siècle, environ un siècle après Pétrarque. Dans son prologue il raconte, en peu de mots et d'une façon intéressante, la vie de l'illustre poëte. Voici dans quels termes le traducteur rend la mention des amours de Pétrarque avec Laure *de Noves :* « Si advint que » ung jour de vendredy saint, qui est cellui ou » fut le VIe jour de avril, en allant, selon sa cous-

(1) Tome II, p. 230.
(2) Tome II, p. 224-227.

» tume, par devotion à l'eglise, il rencontra en » l'eglise de Sainte-Claire une jeune fille née en » une ville prochaine de là, nommée Grave- » sons (1), laquelle estoit de honnestes parens et » estoit nommée Laurette ; lequel nom en icelles » parties est assés en usage. De laquelle fille in- » continent s'enamoura, et en fut amoureux vingt » ans en la vie de elle, et dix ans après sa mort. » Et fut icelle fille par meilleure consonance de- » puis par lui appellée Laure ; et lui-mesmes en » ses œuvres l'a celebrée et fait immortelle. » Ce passage est d'une grande importance pour les pétrarchistes. La note marginale du Virgile de la bibliothèque Ambrosienne, note que l'on avoit toujours regardée comme écrite de la main de Pétrarque, n'est devenue l'objet d'une contestation violente que parce qu'elle renfermoit la mention des mêmes circonstances. Voici cette note : « Laura » propriis virtutibus illustris et meis longum cele- » brata carminibus, primum oculis meis apparuit » sub primum adolescentiæ meæ tempus, anno » Domini 1327, die 6° aprilis, in ecclesiâ S. Claræ, » Avenioni, hora matutina.... » Cette note a je ne sais quel caractère de vérité qui touche et persuade. Cependant on a prétendu qu'elle étoit apocryphe, et l'on a justifié la vraisemblance de la fraude en rappelant les fortunes très-diverses

(1) *Graveson*, village à une demi-lieue d'Arles.

du manuscrit de Virgile (1). Mais, dans tous les cas, Bernard Lapino, qui vivoit en 1460 et qui admet le même fait, sans doute sur les mêmes fondemens, prouve assez bien que cette note étoit déjà de son temps regardée comme un autographe de Pétrarque. Le poëte, a-t-on dit, donne ailleurs à croire que la première rencontre de Laure eut lieu dans un endroit champêtre; mais les vers que l'on cite en offrent une preuve bien insuffisante :

Nova Angelletta, sovra l'ale accorta
Scese del cielo in su' la fresca riva
La ond'io passava, sol per mio destino.
Poiche senza compagna e senza scorta
Mi vide, un 'laccio che di seta ordiva
Tese fra l'erba ond' e verde l' camino :
Al hor fui preso.

On peut aisément imaginer que devant l'église de Sainte-Claire d'Avignon étoit un préau ou verger, dans lequel Pétrarque aura d'abord vu Laure entrer ou bien sortir. Le commentateur nous dit encore que madame Laure, ou plutôt mademoiselle Laurette, étoit née dans le village de Gravesons, et c'est là ce que tous les commentateurs paroissent avoir ignoré. Peut-être l'envie de rendre la généalogie de madame *Laure de Noves* moins contestable aura-t-elle volontairement fermé les yeux des critiques et des biographes.

(1) Acad. des Inscript. Mémoire de La Bastie sur Pétrarque, tom. xv, p. 764.

Quoi qu'il en soit, passant à l'exécution de notre manuscrit, nous en remarquerons d'abord le titre : « Les triumphes du poethe messire Fran- » coys Petrarche, translatés *à Rouen*, de vulgaire » ytalien en francoys. » Sur le verso du f° 2 se trouve la première grande miniature, représentant l'écu de France avec un casque pour cimier surmonté d'une couronne fermée, portée par deux anges. L'écu est soutenu par les deux porcs-épics de Louis XII, et cette attribution incontestable doit faire remarquer la couronne *fermée*, dont, si je ne me trompe, on rattachoit l'adoption à François I[er]. Ce grand écu est bordé par deux arbres, dont chaque tige est enroulée de la givre de Milan.

La deuxième grande miniature est opposée à celle-ci, sur le f° 3 r°; elle représente l'*acteur* endormi dans un verger, tandis que l'amour triomphant apparoît dans le plan supérieur.

Troisième et quatrième miniatures, f° 7 v° et 8 r°. C'est encore le *triomphe de l'Amour*, mais plus en grand : Vénus, dépouillée de ses vêtemens et non pas de ses charmes, est élevée sur un piédestal en avant d'un temple; au-dessous d'elle, Cupidon, dans un char de triomphe, est escorté par tous les illustres amoureux de l'antiquité chrétienne et profane. Ce grand travail me paroît excellent dans son genre.

F° 100 v° et 101 r°. La cinquième miniature et la sixième. C'est le triomphe de Raison sur Cu-

pidon. L'Amour en tête de son escorte héroïque dirige une flèche vers Laure, qui défend son cœur avec le bouclier de Chasteté. Le second compartiment représentant le triomphe de la Chasteté est véritablement admirable. Laure, élevée sur un char, mais toujours dans une attitude calme et modeste, est précédée de l'Amour enchaîné et accompagnée des Lucrèce, des Porcie, de toutes les chastes dames illustres, et de Scipion l'Africain.

F° 101 v°. Initiale représentant la figure de Pétrarque.

F° 133 v° et 134 r°. Troisième triomphe, celui de la Mort. La Mort, dont un dragon monstrueux enveloppe la figure, est montée sur une vache maigre; devant elle se présente Laure debout sur son char, entourée de sa chaste compagnie. Dans le second compartiment, Laure est couchée sur le char de la Mort, et la Mort, d'un air de triomphe, la foule aux pieds.

F° 177 v° et 178 r°. Quatrième triomphe, celui de la Renommée. La Mort, foulant aux pieds le corps de Laure, est elle-même sur le point d'être renversée par l'éclat de la belle figure de dame Renommée. Sur tous les plans, des héros, de vertueux personnages élèvent leur tête hors de la terre qui recouvroit leurs restes. Dans le second compartiment, marche triomphale de la Renommée, poussant devant elle la Mort enchaînée.

F° 346 v° et 347 r°. Cinquième triomphe, celui

du Temps. Le plan supérieur est rempli par les Heures du jour et de la nuit, charmante personnification du temps. Au dessous, dame Renommée est frappé par l'éclat du mouvement céleste. Dans le second compartiment, la Renommée est entraînée sur le char du Soleil, chassant devant lui les Heures du jour et de la nuit.

F' 373 v° et 374 r°. Dernier triomphe, celui de la Divinité. La double miniature représente la victoire, puis le triomphe de la Trinité contre le Temps. Le Soleil et ses quatre coursiers, le zodiaque, les créatures terrestres, tout fléchit sous l'ascendant du Très-Haut. Puis une admirable représentation de la marche triomphante de l'éternelle Félicité.

M. Marsand, qui avoit, avec raison, fait entrer le Msc. 6875 dans sa description des *Manoscritti italiani*, a oublié le n° 7079, dont l'exécution est bien préférable à celle du n° 6875. C'est l'un des beaux ouvrages de la Bibliothèque royale.

Nos 7080, 7081.

605. LES TRIOMPHES DE PÉTRARQUE EN ITALIEN AVEC LA TRADUCTION FRANÇOISE DES COMMENTAIRES DE BERNARD ILLICINUS. (Italiens, nos 21, 22.)

Deux volumes in-folio mediocri, papier : le premier de 150 feuillets, le second de 193; à deux colonnes; commencement du XVIe siècle. Reliés en maroquin rouge, aux armes de Béthune sur les plats.

Anc. Bibl. Béthune, sans numéros. (Sainte-Palaye, not. 501, 502.)

C'est le même texte que dans le manuscrit précédent. — Omis dans le livre de M. Marsand.

No 7081 2.

607. LE LIVRE DE BOCCACE DE CASU VIVORUM ET FEMINARUM ILLUSTRIUM. PREMIÈRE TRADUCTION DE LAURENT DE PREMIERFAIT.

Volume in-folio parvo de 174 feuillets vélin, à deux colonnes; miniatures, vignettes et initiales; XVe siècle. Relié autrefois en veau fauve, aujourd'hui en veau racine, au chiffre de Louis XVIII sur le dos.

Anc. Bibl. de l'archevêque de Reims, no 23. (Sainte-Palaye, not. 503.)

Au fo 2 ro on remarque, dans la vignette, un écu de France écartelé de gueule plein, qui est Albret. Ces armes nous indiquent que le livre a été la propriété de Charles de Bourgogne, comte de Ne-

vers et de Rethel, petit-fils de Philippe-le-Hardi duc de Bourgogne. Trois C entrelassés sur la marge du f° 1 justifient encore cette attribution. C'est en faveur de Charles que le comté fut érigé en pairie en 1459. Il mourut en 1464, ayant épousé, huit années auparavant, Marie d'Albret, fille aînée de Charles II sire d'Albret, de laquelle il ne laissa pas d'enfans.

Nous avons parlé de deux traductions de Laurent de Premierfait, et en particulier de la première, à l'occasion du beau manuscrit 6800, tom. 1, p. 252-257. Ce deuxième exemplaire, d'une bonne écriture, ne contient point la précieuse dédicace à Mainard de Cavalcanti.

N° 7082.

608. TRADUCTION DU LIVRE LATIN DE BOCCACE DE CLARIS ET NOBILIBUS MULIERIBUS.

Volume in-folio mediocri de 161 feuillets vélin, à deux colonnes; miniatures, vignettes et initiales; premières années du xve siècle. Relié autrefois sur bois en velours violet, aujourd'hui en veau racine, au chiffre de Louis XVIII sur le dos.

Fontainebleau, n° 336. — Anc. cat., n° 889. (Sainte-Palaye, not. 504.)

Superbe livre provenant de la librairie de Jean, duc de Berry, dont la mention et la signature décorent le dernier feuillet, tandis que le premier renferme la déclaration ordinaire de son secrétaire : « Ce livre de Boccace est à Jehan, fils de

» roy de France, duc de Berry et d'Auvergne, » comte de Poitou, d'Estampes, de Bouloingne et » d'Auvergne. J. Flamel. » L'inventaire manuscrit des livres du duc de Berry conservé à la bibliothèque de Sainte-Geneviève, décrit le même volume de la manière suivante : « Le livre des Femmes » nobles et renommées que fist Jehan Bocasse, » escript en françois de *lettre de forme;* et au com» mencement du second feuillet a escript la rubri» que LXIII[e], couvert de veluyau ouvré de plusieurs » couleurs, fermant à deux fermoirs d'argent dorez, » esmaillé l'un d'un roy et l'autre d'une royne; » et sur chascun ais à cinq boullons de cuivre do» rez. Lequel livre Jehan de la Barre donna à » monseigneur au mois de février 1403. Prisié » 40 liv. t. »

Ce manuscrit, l'un des plus beaux de la Bibliothèque royale, renferme plus de cent miniatures composées et coloriées avec finesse et légèreté. Elles peuvent être d'un grand secours à ceux qui recherchent les détails du costume. Les coiffures surtout sont variées, savantes et généralement gracieuses. L'un des plus jolis morceaux est au f° 99, et représente la femme romaine allaitant son père en prison.

Voyez, pour le livre *de Claris et nobilibus mulieribus*, tome 1[er], n° 6801, pag. 258-260. La traduction de cet ouvrage est probablement de la fin du XIV[e] siècle.

N° 7083.

609. TRADUCTION DU LIVRE LATIN DE BOCCACE DE CLARIS ET NOBILIBUS MULIERIBUS.

Volume in-quarto maximo de 94 feuillets vélin, lignes longues; miniatures, vignettes et initiales; fin du xve siècle. Relié sur bois en velours cramoisi.

Fontainebleau, n° 978. — Anc. cat., 653. (Sainte-Palaye, not. 505.)

Charmant exemplaire exécuté pour Louise de Savoie, mère de François Ier, dont les armoiries (de France-Angoulesme parti de Savoie), décorent la première vignette. Les ornemens sont de la main à laquelle nous devons le volume des *Echecs amoureux*, n° 6808 (tome 1er, page 279), et c'est assez les recommander à l'attention des artistes. A l'exception de la première miniature, qui est de présentation (f° 2 v°), toutes nous présentent des figures de femmes à mi-corps, et toutes sont d'un style gracieux et d'une couleur remarquable. Les coiffures offrent un intérêt particulier par leur variété et leur agrément. Remarquez surtout : Opis, f° 7; Minerve, f° 9; la charmante Vénus, f° 10; Médée, f° 16 v°; Cassandre, f° 29; Virginie, f° 52; autre Virginie, f° 55 v°; Sempronie, f° 65 v°; autre Sempronie, f° 68; femmes des Sicambres, f° 69; Jeanne de Naples, f° 93.

N° 7084.

610. L'ESTRIF DE VERTU ET FORTUNE PAR MARTIN LE FRANC.

Volume in-folio parvo de 97 feuillets vélin, à deux colonnes; vignettes, initiales; XVe siècle. Relié autrefois sur bois en velours noir, aujourd'hui en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats, et au chiffre de Louis XV sur le dos.

Fontainebleau, n° 626. — Anc. cat., n° 193. (Sainte-Palaye, not. 506.)

Manuscrit exécuté pour Jacques de Nemours, comte de la Marche, décapité en 1470. C'est le vingt-sixième volume que nous ayons déjà décrit parmi ceux qui proviennent de l'ancienne bibliothèque des comtes de la Marche. Les armes de Jacques de Nemours qui décoroient la première vignette ont été radiées, mais nous avons pu distinguer la mention suivante, grattée à la fin du texte : « Ce present livre est au duc de Nemours, » comte de la Marche. Jacques, — pour Carlat. » Les miniatures que devoit avoir ce volume n'ont pas été exécutées; leur place est restée vide.

L'*Estrif de Fortune* commence par une épître « A tres hault, tres puissant et tres redoupté » prince, Philippe, duc de Bourgoigne et de Bra- » bant, etc. Martin le Franc, prevost de Lausanne, » secrétaire de nostre saint pere Nicolas, tres hum- » ble recommandation. » — « En quoi, » dit l'au-

teur, « plus convenablement deussent employer » aulcunes nuitz soubstraites des publiques affaires » que l'*Estrif de Fortune et de Vertu* escripvant? »

L'ouvrage, mélangé de prose et de vers, est divisé en trois livres dans lesquels la Fortune et la Vertu plaident tour à tour leur cause devant Raison. L'abbé Goujet a dit judicieusement qu'on ne pouvoit prendre un grand plaisir à le lire : on est trop sûr du résultat de cette instruction; la pauvre *Fortune* doit être vaincue par *Vertu*. Voici pourtant quelques passages curieux que j'ai remarqués :

Le premier livre a pour but de restreindre l'influence énorme accordée à la fortune ou au hasard dans les affaires du monde. Le plus grand nombre des événemens fortuits ont été le résultat de causes simples et raisonnables. « Certaine» ment, » dit Raison en concluant, « tout vient de » prérogative et souffrance divine, mais du nom de » Fortune on le baptisa; le bruit de Fortune est » trop en cours. » (F° 23.)

Dès les premières lignes, Vertu accuse Fortune de « forger, comme l'on dit, chasteaux en Espa» gne, promectant choses de l'autre monde. » (F° 2.) J'ai cru long-temps que ce proverbe *châteaux en Espagne* étoit une corruption populaire de *châteaux en espace*, ou *dans les espaces*, comme on le trouve dans une comédie de Pierre de Larivey (1).

(1) La Comedie des *Escoliers*, de Pierre de Larivey, Champenois, t. Ier.

Mais on voit que le proverbe consacré est plus ancien que ces comédies. Il faut donc l'expliquer par les nombreux passages de nos anciennes *chansons de geste* dans lesquelles un baron demande à Charlemagne quelque fief en Gascogne, en Galice ou en Espagne; fief dont le bon roi s'empresse d'accorder l'investiture, et qu'il ne s'agissoit plus que d'aller reprendre aux Sarrasins. Mais c'étoit là le difficile, fonder, bâtir et élever *châteaux en Espagne* fut naturellement considéré comme *se promettre choses de l'autre monde*. Voilà donc encore un proverbe dont l'origine remonte au souvenir de nos anciennes épopées.

Dans le second livre, Fortune passe à la citation de tous les événemens connus de l'histoire ancienne et moderne, pour justifier le culte dont elle a toujours été l'objet. Pressée d'offrir une cause plausible de la présente décadence de la France, *Raison* répond : (f° 34) « Le royaulme » françois sur tous les autres a celle prérogative » et prééminence d'honneur que Dieu l'a de ce- » lestes armes annobly..... dont tres chrestien » royaulme appelé est, nom certainement le plus » digne qui puisse être sur terre (1). Rome fut » appelée une partie du ciel par un Grec phi-

(1) L'*Etrif de Vertu et Fortune* fut composé sous Charles VII, puisque l'auteur en offrit à ce prince un exemplaire conservé dans la Bibliothèque Royale (fonds de Saint-Germain, n° 1621). Le titre de *roy tres chretien* est donc plus ancien que Louis XI.

» losophe qui louer la vouloit. Cestui royaulmes,
» ès temps passés, nom meindre ne desservit, pour
» les fors et haulx couraiges de ceulx qui le ceptre
» et gouvernement y eurent..... Tant qu'ils me
» crurent, leurs faits furent bons et notables, et
» n'estoyt Franche aultre chose que terrestre para-
» dis, verdoyant, florissant, fructifiant en toutes ses
» parties, remply de vertueuses délices..... dont
» les bons estoient enluminés et regardés en hon-
» neur et en gloire, et les mauvais monstrés au doy
» de reproche et de honte..... Or est la chose au
» rebours retournée, comme sé de toutes gens es-
» tranges France fust habitée, tout y est estrange
» ou différent du temps passé. L'enfant n'est pas
» plus tôt né qu'il en sent la misère ou succe avec le
» lait de nourrice l'erreur commune par qui le
» royaulme a été destruit... Sé tel credit y eus-
» sions et tel auctorité comme jadis, le lys aul-
» trement verdiroit, aultrement flouriroit. Mais
» les plus grans et ceulx qui devoient soustenir
» la charge des besoignes ont esté enivrés du ca-
» lipse de Babiloine, tellement que, en leurs abus
» et meschances endormis, dient : Dieu dort !... O
» François, verrai-je jamais l'eure où vos faultes
» reconnoissiés, et entendiés comme malheur vous
» a mis en ses las !... Sé Charlemaigne et autres
» plusieurs dont véés encore les ymaiges ressus-
» citoient et véoient vostre lasche gouvernement,
» que feroient, sinon en souspirant nous récla-

» mer !... Que signifient vos vaines et legières con-
» tenances : tant de nouveaux habillemens remués
» et changés mille fois la journée? Veritablement,
» non pas arrest et fermeté de cuer, mais incer-
» tains, volaiges et esgairés courages. »

Ce passage et plusieurs autres doivent faire rapporter la composition de l'*Estrif de Fortune et Vertu* avant la réconciliation parfaite de Philippe-le-Bon avec Charles VII, c'est-à-dire, aux années 1433 à 1435.

F° 55. « Cy commence la tierce partie demons-
» trant comme Fortune n'a puissance sus Vertu ni
» sus Noblesse. » Au f° 82 v°, on rappelle une sage réplique du célèbre François Bussone, comte de Carmagnole, décapité à Venise en 1432. « Le comte
» Carmignolle, dont la mémoire est assez fresche,
» bien respondit à ung noble qui vilain l'appelloit :
« J'ay commencé, dit-il, noblesse en mon lignaige,
» et donné fondement de perpetuel renom. Et en
» toy la gloire de tes prédécesseurs meurt et fine. »
Le texte est terminé par cette rubrique : « Cy fine
» l'Estrif de Vertu et de Fortune, fait par tres ex-
» cellent clerc, maistre Martin le Franc, prévost
» de Losanne. *Deo gracias.* »

L'*Estrif de Fortune et Vertu* a été deux fois imprimé, la première en 1505, la seconde en 1519, in-4°. Les deux éditions sont rares plutôt que recherchées, et l'ouvrage est effectivement trop vide de faits historiques et d'indications litté-

raires ou morales, pour mériter l'attention des amateurs judicieux. Martin le Franc est encore l'auteur du *Champion des Dames*, qui offre plus d'intérêt. Il prend ici le titre de prevost de Lausanne; on traduit cela par prieur d'une abbaye de Lausanne, cependant il y a peu d'exemples d'une indication d'abbaye aussi vague. Le pape Nicolas, dont la première rubrique le déclare secrétaire, était Thomas de Sarzane, élu sous le nom de Nicolas V, le 6 mars 1447, et mort en mars 1455. Si cette rubrique étoit l'œuvre de Martin le Franc, il faudroit placer la composition de l'*Estrif de Fortune* à une date plus récente que nous ne l'avons assignée. Mais je ne pense pas qu'une fois attaché au service des papes, Martin le Franc eût dédié ses ouvrages à nos princes françois. Voyez pour d'autres renseignemens sur cet auteur, Bayle, Prosper Marchand, Goujet et la grande édition de La Croix du Maine.

N° 7085.

611. LA FORCE DES HOMMES BELLIQUEUX.

Volume in-folio parvo de 100 feuillets papier, lignes longues; commencement du XVIe siècle. Relié en maroquin citron, aux armes de France sur les plats, et au chiffre de Louis XV sur le dos.

Fontainebleau, n° 844. — Anc. cat., n° 488. (Sainte-Palaye, n° 507.)

L'avant-propos est écrit par le *secrétaire de l'autheur*, qui nous présente son patron comme

« ung notable personnage, natif du Daulphiné, » qui a voulu ramener les François à la vertu guerrière de leurs ancêtres, « jaçoit que son propre » estude soit en promotion de pais et tranquillité. » Cet avant-propos est suivi d'un prohesme ou prologue dans lequel les autorités anciennes sont judicieusement invoquées à l'appui de l'ancienne valeur et des bonnes et mauvaises qualités de la population gauloise et françoise. « Nous parlerons », conclut l'auteur, « des choses pertinentes » au faict de l'aguerrissement des hommes... Soubz » la censure toustefoys du tres chrestien roy Francoys, lequel certainement a plus de vraye con» gnoissance et de bon jugement en telles choses » que nul autre, et qui toujours singulierement a » pris plaisir à veoir et ouyr dresser tous bons » propos en vertueuses matieres. »

Cet ouvrage très-sagement écrit est divisé en trois parties. La première, f° 13, « en laquelle » sont déclarées les propres qualités, conditions » et circonstances de vraye bellicosité. » — La seconde, f° 34, « en laquelle sont contenus et » declarez les moyens par lesquels ung peuple » peult estre belliqueux ou ydoine pour le faict » des armes. — Nagueres en France, » lisons-nous, f° 65, « du regne des feuz roys Charles » huictiesme et Louys douziesme de ce nom, l'on » usoit de grands manteaulx de drap tous doublez » à bandes larges qui pesoient beaucoup. Pareïlle-

» ment on portoit de moult grandz bonnetz et le » grand et large chappeau par dessus. Davantage, » les chausses avecques brodequins et merveilleuse- » ment excessives pantouffles, et sans difficulté; » ces acouttremens estoyent de telle pesanteur que » le harnoys estoit autant ou plus aysé à porter, et » ne leur sembloit grief né fascheux quand il le » falloit prendre et charger. Maintenant ceux qui » à peine peuvent endurer de porter une robbe de » taffetas, comme vraysemblable est, prendront » assez mal en gré de porter leur harnoys complet. »

La troisième partie, f° 69, contient « la maniere » d'applicquer les hommes à l'usage de l'art mili- » taire et de les aguerrir ou maintenir en vraye » bellicosité. » En somme il y a peu de choses à apprendre aujourd'hui dans ce livre, collection d'exemples empruntés à l'histoire ancienne. L'écriture du manuscrit, et surtout celle des notes marginales, est excellente.

N° 7086.

612. PELERINAGE DE L'AME. MIS EN PROSE PAR JEHAN GALLOPPES DIT LE GALOYS.

Un volume in-folio parvo de 73 feuillets vélin, lignes longues; miniatures, vignettes et initiales; première partie du xv° siècle. Relié autrefois en basane sur bois, aujourd'hui maroquin rouge, aux armes de France sur les plats et sur le dos.

Fontainebleau, n° 968. — Anc. cat., n° 577. (Sainte-Palaye, not. 508.)

Vingt-septième volume décrit de l'ancienne bibliothèque des comtes de la Marche. On peut encore reconnoître à la fin la mention radiée : « Ce » livre du pèlerinage de l'ame est au duc de Ne- » mours, comte de la Marche. Jaques. Pour Car- » lat. » Les miniatures en sont exécutées avec esprit et délicatesse. La première est de présentation. L'auteur, à genoux, offre son livre au duc de Bedford, régent de France pour l'Anglois Henry V, son neveu. Le manteau fourré du prince est léopardé. Quant à l'écriture, elle change et devient de plus en plus mauvaise à partir du f° 24 v°. A compter de là, les miniatures ne sont plus exécutées.

Nous avons vu déjà deux exemplaires du poëme françois de Guillaume de Deguilleville. Tome III, n°° 6988 et 6988². Un chanoine de l'église de Saint-Louis de la Saulsoye, dans le diocèse d'Évreux, s'avisa de mettre en prose, un siècle plus tard, la

seconde partie de cet énorme poëme. La Saulsoye, ou *la Saussaye*, est à deux lieues et demie de Pont-de-l'Arche. L'ancienne église collégiale, fondée par les comtes d'Harcourt, étoit composée d'un doyen et de douze chanoines, et notre manuscrit fait connoître, comme l'un de ces doyens, Jean Gallopes, dit le Galoys, sans doute d'origine angloise; lequel vivoit dans la première moitié du xv[e] siècle et étoit chapelain de « Jean, fils et oncle de roy, regent le » royaume de France, duc de Bedford, » quand il lui offrit ce volume de 1422 à 1435, date de la mort du régent. Gallopes écrivit encore une *Vie de Jésus-Christ* dont nous parlerons ailleurs; mais tout cela ne l'a pas sauvé de l'oubli des critiques et des bibliographes. Voici quelques phrases de sa dédicace : « A très excellent et puissant prince » et mon très redoubté seigneur Jehan, etc.... » Comme il soit ainsi que honneur est deue à » vertu non seulement moralle mais intellectuelle, » icelle gloire pouvez-vous avoir par entendre et » comprendre la sapience contenue au livre en » prose du *Pelerinage de l'ame*, qui par avant en » rime très curieusement fut composé par vray reli- » gieux de bonne mémoire douee Guillaume prieur » en son temps de l'abbaye de l'ordre de Chaaliz de » Citeaux. Car par l'entendement et congnoissance » de la matiere d'iceluy livre, vous aurez congnois- » sance que Dieu est votre createur, seigneur des » seigneurs et prince des princes, et aussi saurez

» que vous estes mortel et que rendre vous fauldra
» compte de vostre administration ; par quoy vous
» garderez de mal et ferez bien... Et doncques,
» tres excellent et puissant prince... je, vostre
» humble chapellain, ay transposé de rime en prose
» le livre de icellui pelerinage de l'ame, pour es-
» claircir et entendre la matiere là contenue en
» briefves parolles. »

Le ton de cette dédicace semble fort convenable dans la bouche d'un religieux. Nous y voyons que l'auteur des Trois Pelerinages étoit non-seulement moine mais *prieur de l'Abbaye de Chaaliz.* Jean Gallopes, religieux lui-même, vivant un siècle tout au plus après Guillaume de Deguilleville, est une autorité imposante; cependant on ne trouve pas ce Guillaume dans la liste des prieurs et abbés de Chaliz (diocèse de Senlis), donnée par les auteurs de la *Gallia Christiana*.

N° 7087.

613. CHRISTINE DE PISAN, FAITS D'ARMES ET DE CHEVALERIE. — LIVRE DE LA MUTATION DE FORTUNE.

Volume in-folio mediocri de 242 feuillets vélin, à deux colonnes; miniatures, vignettes et initiales; xve siècle. Relié autrefois en veau sur bois, aujourd'hui en veau racine, au chiffre de Louis XVIII sur le dos.

Fontainebleau, n° 345. — Anc. cat., n° 361. (Sainte-Palaye, not. 509.)

Ce bel exemplaire ne permet plus de douter que l'auteur du *Livre de Chevalerie* ne soit Chris-

tine de Pisan. Les rubriques la désignent nettement, et dans le prologue elle s'exprime en femme, et non plus en homme comme dans la leçon du nº 7076. Voici la première rubrique, fº 1. Verso. « Cy commence le livre des fais d'armes et de » chevallerie. Le premier chappitre est le pro- » logue, auquel Christine se excuse d'avoir osé em- » prendre à parler de si haulte matiere qui est » contenue audit livre. » Dans le préambule, fº 2, recto, nous lisons : « Pour ce que hardement.... » moy non mie *meue* par arogance ou folle pre- » sumpcion, mais *admonestée* de vraye affection » et bon desir du bien des nobles hommes en l'of- » fice des armes, suis *enortée*, après mes autres » escriptures passées, si comme cellui qui a ja » basti plusieurs fors edifices est plus hardy, d'e- » difier un chastel ou forteresce... » Dans notre exemplaire ce prologue est beaucoup plus long que dans le nº 7076 et dans l'édition imprimée de Vérard. Dans la seconde partie, Christine s'excuse d'avoir fait un travail de ce genre : « Et pour ce » que c'est chose non accoustumée et hors usaige » à femme qui communement ne se sieult en- » tremettre ne mes des quenouilles, fillaces et » choses de mainage, je supplie humblement audit » tres hault office et noble estat de chevallerie, » que en contemplacion de la sage dame Minerve » née du pays de Grèce, que les anciens, pour » son grant savoir, reputèrent déesse, laquele

» trouva... l'art et la maniere de faire le harnois » de fer et d'acier, qu'ils ne veuillent avoir à mal » sé moy femme me suis chargée de traicter de » si faicte matiere..... O Minerve, deesse d'armes » et de chevalerie..... ne te desplaise ce que moy, » simple femmelette..... ose presentement em- » prendre à parler de si magnifique office que » est cellui des armes duquel premierement tu » donnas l'usaige. Et entant te plaise me estre fa- » vourable que je puis estre aucunement conso- » nante à la nation dont tu fus; en ce que comme » adonc fust nommé la Grant Grece le pays » d'oultre les Alpes qui ores est dit Puille et Calabre, » en Italie où tu nacquis, et je suis comme toy » femme ytalienne. » Cette invocation à Minerve, faite en 1404 par une femme, nous a paru d'autant plus curieuse à signaler qu'on l'a omise dans l'édition publiée un siècle plus tard.

Le premier livre finit au f° 26. La miniature qui lui sert de frontispice représente dans le premier compartiment une figure de Christine qui semble devoir rappeler les traits de cette femme illustre. Elle est debout en présence de Minerve, qui est armée d'une lance et d'une cuirasse. Le portrait de Christine se trouve encore reproduit au f° 49, devant le troisième livre et au f 81, verso, en tête du premier livre de Mutation de fortune. Elle porte la même coiffure caractéristique.

II. LIVRE DE MUTATION DE FORTUNE. — F° 81.

Ce long poëme est divisé en sept parties, *livres* ou *chants*. La première partie est subdivisée en douze chapitres qui tous ont pour but de faire connoître l'histoire de l'auteur : il est donc singulier qu'aucun des biographes de Christine, tels que Gabriel Naudé, Boivin le cadet, M. Poujoulat et M. Thomassy, n'ait puisé à cette précieuse source. Voyons si nous en tirerons quelques nouvelles lumières sur la vie de ce personage singulier, mélange de vanité féminine et de vertu mâle; écrivain prétentieux et larmoyant; imagination poétique et toujours pure. Les premiers mots sont :

Coment sera-ce possible
A moy simple et pou sensible
De proprement exprimer
Ce qu'on ne peut extimer...

Dans le deuxième chapitre, elle nous apprend d'une façon très embrouillée comment la fortune l'avoit transformée, et elle l'explique mieux aux onzième et douzième chapitres. On y voit qu'ayant perdu son mari, la nature tout à coup lui avoit donné membres, force et habitudes d'homme. Dans le troisième chapitre, parlant d'elle-même (f° 82, verso), elle dit :

Je fu nez pres de Lombardie
En cité de mout grant renom...
Fils de noble homme renommé
Fu qui philozophe est nommé,
Riche fu et de grand savoir.

Son père (chap. 4) étoit célèbre astrologue et médecin. Sa mère, ajoute-t-elle (chap. 5, f° 83, verso), étoit dame Nature. On pourroit conjecturer de ce passage que Christine étoit née d'un commerce illégitime.

Dans le huitième chapitre, Christine récapitulant les dons de sa mère, dame Nature, vient à se demander pourquoi les talens et les bonnes dispositions sont réparties si diversement chez les créatures humaines. Sa réponse à cette difficulté est fort remarquable :

Si n'ai je pas beau corps, n'abile,
Né l'entendement de sebille;
Mais tel qu'il est, il me souffit,
J'en remercy Dieu qui le fit.
Et les vertus que j'ai nommées
Qui ne sont pas partout semées,
Combien que ay dit toutes voye
Que nature les nous envoye,
Pourtant ne les nous donne mie
Tout soit elle mere et amie;
Ains Dieu de sa grace les donne.
Mais nature le corps ordonne
Et apreste, pour recepvoir
L'ame qui tout peut concepvoir...
Dont sont-ce les vertus de l'ame
(Ce ne me pouroit nyer ame),
Qui sont par nature ordonnées,

Dedens le corps, de Dieu données...
Et donques quelle est la raison
Pourquoy aucuns plus grant foyson
Ont de biens et de vertus dites
Que autres qui les ont petites?
Autre raison n'y povons rendre,
Seloñ ce que je puis comprendre,
Fors tant que mieulx organisé,
Mieux compact et mieux devisé
Et de meilleurs proporcions,
Combien que ne le congnoissions,
Il esconvient que le corps soit
De celui qui le mieux conçoit
Et qui plus a entendement...
Si ay bien ma cause prouvée
Que nature otroye ou nous vée
Les biens de l'ame ouvrer ou corps,
Selonc que les divers accors
De l'instrument si les avoie,
Combien que Dieu ou corps l'envoye.

On trouve ici l'habile résumé de l'opinion des plus habiles physiologistes. Christine épousa fort jeune un homme qu'elle aima tendrement et qu'elle perdit après dix années; quand elle écrivoit ce poëme, il y avoit treize ans qu'elle étoit veuve, et s'il est vrai comme l'assure Boivin qu'elle en eût seulement quinze à l'époque de son mariage, elle en auroit eu trente-huit à l'époque de la composition du livre de *Mutation de Fortune*. D'ailleurs cet âge se rapporte fort bien avec celui que lui donnent les portraits renfermés dans le volume.

La deuxième partie (f° 90, verso) parle « du » chastel de Fortune et comment il est situé, les

estages qui y sont et quels gens y a logiés. » Elle comprend 25 chapitres. La troisième partie, f° 109, recto, « parle des conditions et sieges de ceulx qui » sont logiés au chastel de Fortune. » Elle comprend 21 chapitres. Dans le troisième, plusieurs illustres malheureux sont mentionnés, et d'abord le roi d'Angleterre Richard II, qui venoit de descendre du trône (1398).

Un chevalier portant couronne
En un lieu que mer avironne
D'une part j'oy renommer
Moult grandement, de soy armer;
Volontiers on lui portoit los
De prouesse, com Lancelos.
On racomptoit de lui sans faille
En fait d'armes et de bataille;
Nonobstant, puis plus d'un an vé
Lui ait fortune moult grevé;
Si que je croy, sans mesprison,
L'ont meismes les siens en prison
Tenu, mais la cause n'en scay.

Christine rappelle ensuite le meurtre de Pierre de Lusignan, commis par l'ordre de son frère, en 1369 (f° 111). Puis abordant l'histoire d'Italie :

N'i a si craint né si grant sire
Tout s'en saiche bien entremettre
Qui of peuple sache f(re)in mettre;
Tuit s'entr'ocient à l'estrive,
L'une part contre l'autre estrive....
N'en scevent nule autre achoison
D'eulx entrocire sans raison,
Fors que l'un dit que tout son lin
A tout temps esté Guibelin,

Et lui aussi Guibelin est.
Li autres dit que Gueffes rest
D'ancienneté de lignage...
S'occient en la même ville
Dont ilz sont, et plus de cent mille
Pour tel cause sans autre, occis
Se sont et s'entr'occient cils,
Et leurs maisons toutes par tere
S'entrevont trebuchier grant erre...
C'est dommaige et grant pitié
Car s'entre eux avoit amitié
C'est un pays mout glorieux ;
Mais tant y sont contrarieux
Les princes et les habitans,
Qu'en guere sont en trestous temps.
Et moult de male cole gent
Y a en maint lieux ; mais sachant
Sont et subtils ; c'est grant dommaige
Qu'entre eux court si mauvais usaige ;
Leurs aucteurs meismes en ont dit
En les blasmant maint divers dit.
Dant de Florence, le vaillant,
Pouete, qui tout son vaillant
Perdy pour cel estrif grevable,
En son bel livre très notable
En parla moult en les blasmant ;
Et un autre aucteur ensement,
Nommé Cecus de Ascoli,
De ce bien s'accorda o ly...
Des Boulongnois Cecus racompte
En son livre où ces moz il compte :
« O Boulongnois, ames de feu,
» Vous vous destruisés peu à peu,
» Vos felonnies et luxures
» Vous trametront pesances dures (1). »
De Pistoie et d'autre cité
A pareillement recité.

(1) Cecco d'Ascoli, l'*Acerba,* liv. I, c. 15.

Et Dant en parlant à Flourance,
Où il avoit sa demourance,
En manière de moquerie
Lui dit que « s'esjoisse et rie (1),
» Car sur terre et sur mer s'ebatent
» Ses elles et mesmes s'embatent
» Jusqu'en enfer, en quel maison
» A de ses citoiens foison. »

Nous pourrions citer encore plus de deux cents vers remplis d'intérêt pour l'histoire politique et littéraire de l'Italie. On y verroit un tableau flatteur et fort bien disposé du gouvernement de Venise, asile de bonheur, de sagesse et de véritable liberté, suivant Christine qui se glorifioit d'y avoir reçu le jour. Après avoir également parlé de l'Angleterre, alors soumise aux caprices d'une faction régicide, notre Christine revient en France et fait un tableau remarquable des vices qui sont le plus en vogue, amour de l'argent et des honneurs, vanité dans le costume, mollesse dans les dispositions. Combien de seigneurs, dit-elle, f° 115 :

Ne se leveroient
Devers le matin, s'ilz n'avoient
En yver le feu bien à point,
Et que on chauffast leur pourpoint,
Et de varlès grant tas antour,
Pour les servir...

Christine déplore aussi les habitudes générales de mensonge; le penchant de chacun à médire, à

(1) Dant. *Purgàtorio*, cant...

diffamer; la grossièreté des procédés de certains hommes connus, à l'égard des femmes. F° 116 :

Sont-ils courtois ou gent haye
Ceulx qui tant dient villenie
A femmes, comme pourroit dire
Le plus ort vilain de l'empire ?
Que diz-je, dient ? mès leur font
Les aucuns, dont trop se meffont.
Tesmoing d'ung que je ne congnois,
Mès il baty, n'a pas trois mois,
Une femme, dessus le pont
De Paris, dont il mesprist *moult*.
Et si est homme de renom,
Ce dist-on ; je ne sçay son nom.
A son saoul la baty d'une aulne
Devant chascun, et de la paulme,
Pourceque ele ne vouloit
Faire pour luy ce qui ne loit
Faire à quelconque preude feme ;
Et dist-on qu'ele est sans diffame...
Mais, Dieu merci ! ne sont tous tels ..

Je ne serois pas étonné que l'héroïne de cette douloureuse anecdote n'eût été Christine elle-même ou du moins quelqu'une de ses amies. Malheureusement le poëte ne dit rien de plus : il se hâte de passer à l'éloge d'un personnage qui mérite autant d'éloges que le premier méritoit de blâme :

Il revenche de fait les femmes
En fait, en dit et en diffames,
Né il ne soufferroit pour riens
Que l'en dist villenies en riens
A femme aucune, grande ou mendre

Par nom, qu'il le péust deffendre.
Par son renom je l'ai scéu.
Et par experience véu.

On trouve ensuite l'éloge du seigneur du Chastel (Tanneguy), terreur des ennemis de la France ; puis une nouvelle critique des différens états et des professions diverses.

La quatrième partie, divisée en 19 chapitres, « parle de la salle du Chastel de Fortune ; quelles » pourtraitures il y a de philosophie et des scien- » ces. » F° 127. Dans la miniature qui la précède, l'auteur est représenté au milieu d'une belle salle de château. Après avoir décrit avec méthode l'encyclopédie scientifique du moyen âge, Christine entreprend l'abrégé de l'histoire universelle : mais quand elle a fini le long article de Nembrod, f° 138, voilà que tout d'un coup elle s'écrie :

Or me convient cy escuser
Un petit, car ne puis muser
A rimer, pour fievre soubdaine
Qui m'a surpris, dont suis en paine ;
Sus ce pas fault laissier ester :
Mais pour mon ouvraige haster
Mettray la prose en la manière...
Si ne soit pas tenu à faulte
Pour ce qu'ay de santé deffaulte,
Dont troublé mon entendement
Est à present aucunement.

Effectivement le dernier chapitre, qui traite de l'histoire des Juifs, est en prose.

La cinquième partie, f° 143, traite en 26 chapitres, « des premiers royaumes qui seigneurirent » au monde, et des seigneurs de Grèce. »

La sixième partie, f° 174, « parle des amazones » et de la guerre de Troyes. » Elle forme trente-six chapitres. Enfin la septième partie, en 57 chapitres, « parle de l'istoire des Rommains, d'A» lexandre et des princes regnans, environ l'aage » de la personne qui a compilé ledit livre. » C'est au 54e chapitre seulement que Christine revient sur les événemens contemporains. Et d'abord, parlant encore du Roi de Chypre, Pierre de Lusignan, assassiné en 1369, elle nous donne sur la vie et la mort de ce prince des renseignemens qui justifient et complètent le poëme de Guillaume de Machault. Au milieu des images des personnages victimes du caprice de la Fortune (f° 240) :

Le bon roy de Chypre pourtraict
Y vy, de qui il est retrait
Tant de biens, qu'on ne pourroit dire
Plus de biens d'omme en nul empire.
Vy comment Fortune l'ama,
Par le monde le renomma,
Et le mena en mainte place
Où de beaulx fais il fist grant mace.
Par sa largesce à tous plaisoit,
Sa bonté amer le faisoit;
En Ytalie demoura
Un temps où moult on l'onnoura.
Et puis en France où il jousta

A Paris(1); pou y arresta.
Puis devers le Saint Pere ala
Qui doulcement à lui parla.
Le seigneur de Lesparre à lui
Ot debat; mais, comme cellui
Où tout honneur estoit compris,
En issy à son loz et pris...
Moult n'exploita en ce voyage,
Mais depuis, par son vasselaige,
Alixandrie à force prist:
Noble cuer ot quant il emprist,
Car merveille est à regarder;
Mais il ne la pot pas garder
Pour ce que pou avoit de gent.
Ce roy la sarrasine gent
Moult dalmaigia tant qu'il vesqui;
Mais la très faulse envie qui
Ot surpris mesme son lignaige
Le fist morir; ce fu dalmaige,
Car de sa main son propre frère
L'ocist.

Je ne connois pas d'autre historien qui ait formellement désigné le frére de Pierre de Lusignan comme l'assassin de ce prince; Machault se contente d'impliquer les enfans de Hugues IV dans le complot dont l'aîné fut victime, et les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* les excluent même de la conspiration. « Pierre, disent-ils, fit mettre à la » question la sœur de Henry Giblet, en présence » de son père, des *frères du Roi* et d'autres sei- » gneurs..... Les témoins de cette scène » (excepté les princes), « jurèrent ensemble d'en faire périr

(1) En 1364, à l'époque du sacre de Charles V.

» l'auteur, et la nuit suivante, étant entrés dans » la chambre du Roi, ils l'assassinèrent, etc. »

Après avoir rappelé l'histoire de Louis 1er, roi de Hongrie, et de la reine Jeanne de Naples, le poëte dirige ses yeux vers l'Italie.

Dieux, que g'y vy grant seignorie
Hault monter puis auques perie
De deux chevaliers freres! mais
Je croy qu'home n'ora jamais
Parler de gens mieulx fortunés
Un temps, n'en plus hault liu menez.
Leur oncle le commencement
Fu de tout leur avancement.
Arcevesque fu de Milan
Cellui oncle, ce me dit-l'an,
Qui tant fu cautelleux et saige
Que ses neveux de l'eritaige
Revesty, mesmes en sa vie,
L'un ot Milan, l'autre Pavie...
Il sembloit, tant les ot en grace
Fortune, que de droite atrace
Fussent droiz seigneurs du pays,
Tant y estoient obéys
Et crains; car moult tenoient cour
Leurs subgiez et plus noble court
Ne tient à pou prince qu'on saiche :
L'un avoit à nom Galeache (1),
L'autre Bernabo on nommoit
Que l'on craignoit plus qu'on n'amoit.
Terres environ eulx conquistrent
Qu'en leur juridicion mistrent;
A brief parler, si fort s'acrurent
Que aux plus grands princes pourseurent
Aliances et mariaiges

(1) Galeas II.

A leurs enfans de haulx couraiges;
Dont il est issy, n'en doubtons,
De beaux et de nobles getons
En France et ailleurs.....
Un noble duc de grant poissance (1)
De Galleache sy nasqui,
Qui puis mainte terre vainqui
Par son grant sens plus que par armes...
Et sé longuement eust vescu,
Grant part d'Italie eut vaincu...
Mais la mort le desavança,
Et Fortune, depuis en ça
A ses enfans droit convenant
N'a tenu jusqu'à maintenant;
Car plusieurs cités et grans terres
Que leur pere conquist par guerres,
Me semble, se sont rebellées...

Enfin, après l'éloge de Jean-le-Bon et de Charles V : (F° 241.)

Son fils, roy Charles le sixiesme,
Couronner en gloire haultiesme
En age de douze ans je vy;
Et moult eust esté assouvy
Prince en toute grace sans doubte,
Sé Fortune qui n'y voit goute
Ne l'eust grévé de maladie.
Mais nonobstant, quoyque nul dye,
Dieux mercis! onques plus en paix
Le reigne ne fu; n'oncques mais
Plus despechié des ennemis
Qui par long temps ont paine mis
A le gréver; n'onques encore
Pueple n'obéy mieux que ore
Fait à leur prince; c'est rayson,

(1) Jean Galéas, père de Valentine de Milan, mort en 1402.

Dieux lui doint briement garison!
Né plus belle chevallerie
Croy qu'onques n'ot en seigneurie,
Qu'adès a où regne de France...
Son noble frere, duc Loys
D'Orliens je vy conjouys
De fortune qui l'avoit chier.
Jà par lui ne puist tresbuchier!
Jusques cy cause n'a de plaindre,
Dieux mercis! ainçois toudis graindre
Devient, bien affiert à son pris...

Cet énorme poëme fut donc achevé avant l'époque de l'assassinat du duc d'Orléans. On peut dire qu'il offre un témoignage exact du style habituel de Christine et de sa prodigieuse facilité.

N°. 7087 [2].

614. POESIES DE CHRISTINE DE PISAN.

Volume in-folio parvo de 316 feuillets vélin, à deux colonnes; fin du XIVe siècle et commencement du XVe. Relié en veau racine, au chiffre de Louis XVIII sur le dos.

Fonds de La Mare, anc. n° 413.

Ce précieux volume pourroit bien avoir été écrit par Christine elle-même, et, dans tous les cas, on ne peut douter que la première partie n'ait été exécutée sous ses yeux et que chacune des piéces qui le composent n'ait été relue par elle. Sur le verso de la seconde feuille de garde du commencement, on

remarque la rubrique suivante qui se rapporte à la première partie, renfermant vingt-deux ouvrages : « Cy commencent les rebriches de » la table de ce présent volume, fait, compilé » par χρ͠ine de Pisan demoiselle. Commencié l'an de » grace mil. ccc. IIII. XX. XIX. Escheve et escript en » l'an mil quatre cens deux, la veille de la Nativité » Saint Jehan-Baptiste. » On doit regretter que les derniers feuillets de cette première partie, qui composoit autrefois un volume séparé, aient été enlevés avant l'entrée du manuscrit dans la Bibliothèque du Roi. Nous allons nous occuper séparément de chaque ouvrage.

1. CENT BALLADES. — F° 1 à 18.

Christine les a réunies à la prière d'un ami qu'elle ne désigne pas clairement dans la dernière de toutes que voici :

Cent balades ay ci escriptes
Trestoutes de mon sentement;
Si en sont mes promesses quictes
A qui m'en pria cherement.
Nommée m'y suis proprement;
Qui le voudra savoir ou non,
En la centiesme entierement
En escrit y ay mis mon nom.

Si pri ceulz qui les auront lites
Et qui les liront epsement,
Et par tout où ilz seront dictes
Qu'on les tiengne à esbatement,

Senz y gloser mauvaisement :
Car je n'y pense sé bien non.
Et au dernier vers proprement
En escrit y ay mis mon nom.

Ne les ay faites pour merites
Avoir né aucun paiement ;
Mais en mes pensées eslites
Les ay ; mais bien petitement
Souffiroit mon entendement
Les faire dignes de renon.
Non pour tant derrenierement
En escrit y ay mis mon nom.

Ces ballades sont un des jolis ouvrages de Christine ; elles sont écrites avec élégance, pureté, délicatesse. Une d'entre elles a été publiée tout nouvellement par M. Leroux de Lincy dans son *Recueil de chants historiques*. C'est la quatre-vingt-quinzième, dont le refrain est :

Nostre bon roy qui est en maladie.

Il est aisé de distinguer dans ces ballades le sentiment particulier qui les a dictées. Les cinquante premières remontent à la jeunesse de Christine ; elles nous font connoître l'état de son âme et les mouvemens passionnés qui long-temps agitèrent son cœur. Près de vingt de ces ballades sont consacrées aux regrets de la mort de son époux, et ces regrets sont vrais, touchans et poétiques. M. Poujoulat (1) a cité la 13e, qui méritoit en effet

(1) Nouvelle collection de Mémoires, tome I, p. 584.

la préférence sur les autres, et dont le refrain est :

Seulette suis et seulette vueil estre.

Mais peut-être n'y falloit-il pas reconnoître le caractère des *dictées amoureuses* de Christine ; car, dans aucune autre, Christine ne hasarde la répétition du même mot à tous les vers, et cette répétition est, il faut en convenir, entachée d'un peu d'affectation. Telle qu'elle est, cependant, il est permis de comparer cette ballade à tout ce qu'on a fait de mieux sous le nom de Clotilde de Surville.

Dans la dernière expression de ses regrets (20 ballades), Christine nous apprend que son ami, ou plutôt son mari Étienne Castel, est mort depuis dix ans. Cette indication reporte la ballade à l'année 1399; et c'est ici l'occasion de relever une erreur sanctionnée par l'adhésion de M. Poujoulat, et que pourtant n'avoit pas commise Boivin le cadet, auquel M. Poujoulat reproche trop de n'avoir été que savant. (Voy. Mémoire de l'Acad. des Inscript., tom. II, page 766.) Suivant cet habile écrivain, il faudroit rejeter à 1402 la date de la mort de Castel ; mais le passage traduit du *Chemin de longue étude* que l'on allègue, dit au contraire que ce *Chemin* fut composé le 6 octobre 1402, *treize années après la mort de Castel.* Ainsi Christine devint veuve en 1389, et cette date se rapporte parfaitement avec celle de 1399 que nous venons d'assigner à ses premières ballades.

Avec la vingt et unième balladè commence l'expression d'un nouvel amour. Castel est oublié et la jeune veuve s'écrie :

Tant me prie très doulcement
Cellui qui moult bien le scet faire,
Tant a plaisant contenement,
Tant a beau corps et doulz viaire,
Tant est courtois et debonnaire,
Tant oy de lui de grans biens dire
Qu'à peine le puis escondire.

Il me dist si courtoisement,
En grant doubtance de meffaire,
Comment il m'aime loiaument,
Et de dire ne se puelt taire,
Que néant seroit du retraire :
Et puis si doulcement souspire
Qu'à peine le puis escondire.

Si suis en trop grant pensement
Que je feray de ceste affaire,
Car son plaisant gouvernement
Vueille ou non, amours me fait plaire.
Et si ne le vueil mie attraire,
Mais mon cuer vers lui si fort tire
Que je ne le puis escondire.

On me pardonnera de citer encore la trente et unième, composée dans le même ordre de sentimens :

Mon ami, ne plourez plus :
Car tant me faites pitié,
Que mon cuer se rent conclus
A vostre doulce amitié.
Reprenez autre manière,
Pour Dieu! plus ne vous doulez,

Et me faites bonne chière,
Je vueil quanque vous voulez.

Né plus ne soyez reclus
Né pensif né dehaitié;
Mais de joye aprenez l'us,
Car bien avez esploitié.
Vers amours qui n'est pas fiere
Encontre vous or alez :
J'acorde vostre priere,
Je vueil quanque vous voulez.

Trop mieulx m'atachent qu'à glus
Et d'amours font le traictié
De vos lermes les grans flus
Qui m'ocient à moictié.
Né plus je n'y met enchière :
Doulx ami, or m'acolez ;
Je suis vostre amie chière,
Je vueil quanque vous voulez.

Cette ballade et celles qui l'environnent justifient peut-être assez mal les éloges de candeur, de douce et modeste vertu, de pureté angélique que l'on a donnés fréquemment à Christine; mais elles placent leur auteur au rang des plus gracieux, des plus aimables poëtes du XIVe siècle; et cet honneur, après tout, vaut bien aujourd'hui celui d'un veuvage parfaitement irréprochable.

L'amant de Christine fit un long voyage pendant lequel elle le regretta beaucoup; sa douleur s'exhale dans les ballades 32 à 47. Dans la quarante-huitième, elle renonce à l'amour, et dans la suivante elle éconduit un nouveau galant qui vouloit l'attendrir.

Les cinquante dernières sont des jeux d'esprit plutôt que l'expression de sentimens profonds. Christine, en traitant les sujets amoureux, y fait parler fréquemment des chevaliers, et l'on en peut conclure que les ballades de ce genre lui étoient demandées. Quelquefois elle s'élève à des sujets de morale et de politique, comme dans la cinquante-quatrième, dont le refrain est :

Ainsi sera grace en vous assouvie.

La cinquante-huitième et la soixante-dix-huitième sont satiriques; les voici : la première est contre un médisant. Seroit-ce Guillaume de Machaut ?

Dant chevalier, vous amez moult beaux diz,
Mais, je vous pri que mieulx amiez beaux fais.
Au commencier estes un pou tardis,
Mais encor mieulx vault trop tart que jamais.
Vous ne servez fors d'un droit entremais:
Parmi ces cours vos ballades baillier,
C'est le beau fait que vous ferés jamais :
Ha Dieux ! ha Dieux ! quel vaillant chevalier !

Vous estes bon chevalier et hardis,
Mais vous amés un petit trop la pais :
Si avés droit : car aux acouardis
Est trop pesant des armes le grief fais.
Tel chevalier soit honnis et deffais
Qui pour honneur ressoigne à travellier :
Mais le repos vous siet bien desormais,
Ha Dieux ! ha Dieux ! quel vaillant chevalier !

Et pis y a, par Dieu de Paradis,
C'est villain fait, sé vous en provez mais,

Qu'à mal parlier, jangleur plain de mesdis
Estes tenus et pis; mais je m'en tais.
Dont à la cour, partout et en palais
Vont maint disant : qu'on le puist exillier !
De quoy sert-il de faire virelays?
Ha Dieux ! ha Dieux ! quel vaillant chevalier !

La soixante-dix-huitième est contre un jaloux qui de plus étoit mari :

Que ferons-nous de ce mary jaloux ?
Je pri à Dieu qu'on le puist escorchier.
Tant se prent-il de près garde de nous
Que ne pouvons l'un de l'autre aprochier.
A male hart on le puist atachier,
L'ort vil vilain de goule contrefait
Qui tant de maulx et tant d'ennuis nous fait.

Estranglé puist estre son corps des loux !
Qu'aussi ne sert-il mais que d'empeschier.
A quoi est bon ce viellart plein de toux
Fors à tencier, rechingnier et crachier?
Deable le puist amer et tenir chier !
Je le hé trop, l'ort, vil, vilain, defait,
Qui tant de maulx et tant d'ennuis nous fait.

Dieux ! qu'il dessert bien c'om le fasse coux
La (?) baboin qui ne fait que cerchier
Par sa maison : Ha! quel avoir *se cous* (?)
Un pou sa pel pour faire aler couchier!
Ou les degrés lui faire senz marchier,
Tost avaler, au vilain plain d'agait
Qui tant de maulx et tant d'ennuis nous fait!

Nous aurions pu citer un plus grand nombre d'autres ballades aussi jolies; mais il suffit de celles-ci pour démontrer que Christine ne s'est

jamais élevée aussi haut en poésie que dans ses premières compositions.

II. VIRELAIS PLUSIEURS. — F° 18 à 20.

Ils sont au nombre de seize et ne valent pas les ballades. Le dixième cependant mérite d'être cité à plusieurs titres :

Très doulx amy, or t'en souviengne
Que aujourd'ui je te retien
Pour mon amy, et aussi mien
Veuil-je que tout ton cuer deviengne.

Car c'est la guise et bien l'entens
Entre les amans ordonnée,
Que le premier jour du printems
On retiengne amy pour l'année.

A celle fin que l'amour tiengne,
Un chappelet vert fait très bien,
On doit donner ; chacun le sien,
Tant que l'autre année revienne :
Très doulx amy !

Si t'ay choisy et bien à temps,
Car m'amour te sera donnée ;
Grant peine as souffert, mais par tems
Te sera bien guerredonnée.

Afin que la guise maintiengne,
Le jour Saint Valentin, or tien
Mon chappelet, met ça le tien
Je t'aymeray quoiqu'il aviengne,
Très doulx amy.

Tous les virelais de Christine sont ainsi composés de cinq couplets. C'est proprement notre *rondeau*.

III. BALLADE RÉTROGRADE QUI SE DIT A DROITE ET A REBOURS. — F° 20 v°.

Le refrain est *acqueil bel et agréable*, et le mérite consiste à pouvoir prendre chaque vers par la fin, pour en recomposer une ballade également rimée.

IV. BALLADES A RIMES REPRISES. — F° 21.

La rime de chaque vers sert de premier mot au vers suivant. Ici le refrain est :

Renge mon cuer qui fors vous ne desire.

V. BALLADE A RÉPONSE. — F° 21.

Chaque vers contient une demande et une réponse. Le refrain est :

Voire aux loyaulx ? — Tu as dis voir.

VI. BALLADES DIVERSES. — F° 21 à 27.

Elles sont au nombre de vingt-neuf. La troisième est en l'honneur de Charles d'Albret Ier du nom, déclaré connétable de France le 7 février 1402. Mais la ballade dont le refrain est :

Si com tous vaillans doivent estre,

doit avoir été composée plus tôt. Dans la vingtième, Christine prie le duc d'Orléans d'agréer les services de son fils :

Tres noble et hault, puissant, plain de sagesse,
D'Orleans duc Loys très redoubtable,
Mon redoubté seigneur, en grant humblesse
Me recommande à vous, prince notable.
En desirant faire chose agréable,
Et si vous viens donner, d'amour esprise,
La riens qui soit que dois plus chier avoir,
Et sousmettre du tout à vo franchise ;
Si le veuillez, noble duc, recevoir.

C'est un mien fils, lequel de sa jeunesse,
A bon vouloir d'estre en son cuer capable,
Et desir a, selon sa petitesse,
De vous servir, s'il vous est acceptable.
Pour ce suppli, vaillant prince amiable,
Qu'il vous plaise le prendre à vo servise;
Don vous en fais, et tout à vos devise
Faire de lui veuillez, car bon vouloir
De vous servir a de cuer, en craintise,
Si le veuillez, noble duc, recevoir.

Jà trois ans a que, pour sa grant prouesse
L'en admena le comte très louable
De Salbery, qui mouru à destresse
Ou mal pays d'Angleterre, où muable
Y sont la gent. Depuis lors, n'est pas fable,
Y a esté; si ay tel peine mise,
Que je le r'ay; nonobstant qu'à sa guise
L'avoit Henry, qui de là se dit hoir.
Or vous en fai-je don, de foy aprise,
Si le veuillez, noble duc, recevoir.

ENVOI.

Prince excellent que chascun loue et prise,
Du requerir je ne soye reprise,
N'escondite, car de tel qu'ay savoir,
Mon service vous octroy sans faintise,
Si le veuillez, noble duc, recevoir.

Henry de Lancastre usurpa la couronne sur Richard II au mois de septembre 1399; cette ballade et le retour du fils de Christine doivent donc être rapportés à l'année 1400 ou 1401. Les vingt-six, vingt-sept et vingt huitièmes sont consacrées aux sept preux chevaliers qui combattirent les sept Anglois près de Montendre, en Saintonge, le 19 mai 1402. M. Leroux de Lincy les a publiées toutes trois dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, tome I[er], pag. 379 et suiv.; et la troisième seulement dans son précieux *Recueil de Chants historiques*, tome 1; mais il les a transcrites sur une copie moderne de *Mouchet*, conservée à la Bibliothèque du Roi, moins correcte que notre volume 7087[*]. Ainsi, dans le second couplet de la vingt-sixième, au lieu de :

Qui muire
Aux bons François, cuident les destruire,

on lit ici :

Qui *nuire*
Aux bons François cuident, *et* les destruire.

Dans l'envoi, au lieu de :

Tous bons vaillans *en* valour n'est perie,

il falloit :

Tous bons vaillans où valour n'est perie.

La vingt-neuvième, adressée au sénéchal de Haynault (Jean de Werchin), fait l'éloge du courage

incessant de ce chevalier, toujours prêt à se jeter en de nouveaux périls.

Mais je croy qu'en grand crémour
Mettez celle qui s'amour
A de tout en vo domaine,
D'entreprendre armes et peine.

Cette ballade doit faire allusion au célèbre cartel daté du mois de juin 1402, par lequel le sénéchal de Haynaut annonçoit qu'il seroit à Coucy au mois d'août suivant, et qu'il attendroit devant le château quiconque voudroit lutter d'armes contre lui. Voyez ce cartel et ses conséquences dans Monstrelet, chap. 8, tome Ier.

VI. COMPLAINTE AMOUREUSE. — F° 27 à 28.

Elle est adressée à une dame par un poursuivant d'amour.

Doulce dame, vueilliez oïr la plainte
De ma clamour, car pensée destrainte, etc.

Aujourd'hui, nous pensons que les dames sont toujours ravies d'être appelées *cruelles*, inhumaines, etc. Mais nous nous trompons peut-être en cela comme en bien d'autres choses, et, dans tous les cas, il en étoit autrement jadis. *Doulce dame!* ainsi commençoit-on avec elles.

VII. LAY DE DEUX CENT SOIXANTE-DEUX VERS LÉONINS, — F° 29.

Amours plaisans nourreture,
Très sade et doulce pasture, etc.

VIII. AUTRE LAY. — F° 30.

Sé je ne finoye de dire
Né d'escrire, etc.

IX. RONDEAUX. — F° 32 à 36.

Ils sont au nombre de 75. Dans le premier elle regrette la mort de son père.

Com turtre suis sans per toute seulette, etc.

Ces rondeaux sont en général dignes des premières ballades. Voici le cinquante-sixième :

Cil qui m'a mis en pensée nouvelle
Et qui requiert que je le veuille aimer,
Me plaist surtout, nonobstant qu'affermer
Ne lui veuille m'amour, ainçois lui cele.

Et si est-il plus doulx qu'une pucele,
Jeune, plaisant, doulx, courtois sans amer.
Cil qui m'a mis...

Mais de paour qu'estre en péust nouvelle,
Je n'ose en lui du tout m'amour fermer,
Né retenir né mon ami clamer.
Si est-il bien digne d'avoir plus belle,
Cil qui m'a mis...

X. JEUX A VENDRE. — F° 36 à 39.

Ce sont des jeux ou devises de société, dans le genre de nos *Boîtes d'amourette* et du *Corbillon*. Les rimes de Christine sont pourtant plus

délicates que celles du *Corbillon*. Le premier jeu est :

> Je vous vens la passe-rose;
> Belle, à dire ne vous ose
> Coment amours vers vous me tire;
> Si l'appercevez, tout sans dire.

Le *Touret de nez* étoit en usage au temps de Christine, car on le vend dans un de ces quatrains. Le dernier est :

> Je vous vens l'*escrinet* tout plein,
> Mon nom y trouverez à plain,
> Et de cil qu'onques plus amay,
> Pour qui j'ay souffert maint esmay,
> Sé vous y querez proprement.
> Or regardez-mon sé je ment.

Dans l'*escrinet,* il me semble qu'on doit retrouver *Crestine* et *Estienne*, le mari qu'elle regretta si long-temps.

XI. LE DÉBAT DES DEUX AMANS. — F° 39 à 51.

C'est une dispute entre deux amans, dont l'un vante les douceurs et l'autre déplore les maux de l'amour. Elle est adressée au duc d Orléans et commence ainsi :

> Prince royal, renommé de sagesse,
> Hault en valeur, puissant, de grant prouesse,
> Duit et apris en honneur et largesse,
> Très agréable
> Duc d'Orliens seigneur digne et valable, etc.

Dans le dénombrement des amans malheureux, Christine place le châtelain de Coucy, la dame du Fayel, et après eux la *châtelaine de Vergy*. Eustache Deschamps avoit également cité séparément les malheurs de la dame de Fayel et ceux de la dame de Vergy : voilà pourquoi des critiques peu clairvoyans ont cru pouvoir assurer que la maîtresse du châtelain (qu'ils nommèrent gratuitement Raoul), s'appeloit *Gabrielle de Vergy;* voilà pourquoi une noble famille, *Le Vergies,* a fait rattacher violemment sa généalogie à celle de cette amante imaginaire du chevalier picard, et comment d'Arnaud Baculart a cru devoir faire la lamentable tragédie de Gabrielle de Vergy. En effet, le moyen de douter du nom et des malheurs de cette héroïne? on en voyoit le portrait en tête des chansons imprimées du châtelain de Coucy (1).

Dans la réponse faite à l'adversaire d'amour, on trouve encore le nom d'autres anciens héros de romans, plus ou moins connus aujourd'hui. Après Pâris et la belle Hélène :

Et Florimont
D'Albanie (2), il n'est en tout le mont
Nul plus vaillant; mais dont li vint tel mont
De vaillance, fors d'amours qui semont

(1) J'ai déjà parlé de cette fausse attribution, tome III, p. 227.

(2) Voy. l'examen de ce roman sous le n° 6973. D'après les vers cités de Christine, il sembleroit que la *Romanadaples* du poëte fût un anagramme.

Ses serviteurs
A estre bons, tant annoblist les cuers?
Pour *Rome de Naples*, mains grans labeurs
Il endura nonobstant à tous fuers.....
Et le Galoys
Durmas vaillant, qui fu fils au bon roys
Danemarchois, cellui ot si grant roys
De prouesce que plus n'en orent trois.
Je vous demande
Que il perdy, quant la royne d'Irlande
Prist à amer et tout en sa commande
Il se soubzmist, dont passa mainte lande
Pour lui conquerre
Son royaume et mena si grant guerre
Qu'il le conquist et lui rendi sa terre....
Cleomades (1)
Fu-il vaillant pour amours et adès
Armes suivoit, aussi Palamedes.....
Aussi Artus qui fu duc de Bretaigne;
Pour Fleurance qui puis fu sa compaigne
Il chevaucha en France et Allemaigne...
Mais sans aler
Plus loing querir, encor povons parler
De nostre temps, le vaillant connestable
De France dont Dieux ait l'ame acceptable.
Le bon Bertran le preux et le valable
De Gleaquin
Qui aux Anglois fist maint divers hutin,
Dont ot honneur, leurs chasteaux à butin
Mettoit souvent, ou feust soir ou matin,
Et renommé
Sera tousjours et des bons réclamé;
Premièrement pour amours fu armé,
Ce disoit-il, et desir d'estre amé
Le fist vaillant,
De bonne heure le fist si travaillant
Amours, qui fait chascun bon cuer vaillant

(1) Héros d'un poëme du roi Adenès.

A poursuivre honnour s'il est veuillant
Los, qui mieulx vault
Que riens qui soit. Et le bon Boussicault (1)
Le mareschal qui fu preux, saige et cault,
Tout pour amours fut vaillant, saige, et vault
Ce devenir,
Le fist itel celle voye tenir;
Ses deux enfans (2) veuillent et maintenir
D'armes le fais, pour le temps à venir,
Louenge acquerre.
Et à present, encore vit sur terre,
Dieu lui tiengne! le vaillant de Sancerre (3)
Connestable, si ne convient enquerre
De chevalier
Meilleur de lui, en son temps bataillier
Le fait amours... ..
Des trespassés encore puis conter,
Du bon Othe de Granson raconter
Avez assés
Coment onques de bien ne fu lassés (4).
De Vermelles Hutin (5) mie effacés....

(1) Jean Ier, maréchal de France, mort en 1367.

(2) Jean II, créé maréchal de France en 1391, mort en 1421, prisonnier des Anglois. — Geoffroy, gouverneur du Dauphiné, en 1399, mort en 1429.

(3) Louis de Saucerre, créé connétable en 1397, mort le 4 février 1403. Le *Débat des deux amans* fut nécessairement composé auparavant.

(4) Nos contemporains ont moins entendu parler d'Othe de Granson que ceux de Christine. Ce personnage a cependant marqué dans plusieurs grands actes politiques du XIVe siècle, de 1330 à 1396. (Voy. l'*Histoire des sires de Salins*, t. I, et l'*Histoire de Bourgogne* de D. Plancher, t. II, p. 359.)

(5) Hutin de Vermeilles, chevalier et chambellan du roi, figure dans deux ordonnances et dans quatre quittances conservées dans le *Cabinet des Titres*. Les deux ordonnances sont du roi Charles VI : la première, du 7 juillet 1388, accorde une somme de mille francs à Hutin, pour l'indemniser et le récompenser de ses frais et de ses services dans un voyage

D'entre les bons
Ne doit estre; Dieu lui fasse pardons.
Mais aux vivans chevaliers regardons.....
Le bon Chasteaumorant que Dieux sauver
Et garder veuille,
Qui en armes sur les Sarrasins veille
En la cité Constantin. . . . .
Bon chevalier est *Lermite* et valables
De *La Faye* (1) et d'autres tels semblables
En a assez. . . . .
De monseigneur d'Alebret, très valable
Charles qui est à chascun agréable
Qu'en dites-vous? vous semble-il point loable ?...
Le seneschal de Hainaut or voyez
S'il est d'amours à droit bien convoyez;
Ses jeunes jours sont-il bien employés,

« que il avoit nagueres fait devers le roy d'Arragon et le comte de Foix. » La seconde est du 10 juillet 1389, et contient un second ordre aux *generaux* sur le fait des aides de payer la somme allouée l'année précédente audit Hutin. Les quittances sont : la première du 19 avril 1371 et se rapporte au paiement de deux cents francs à lui alloués pour le couvrir « de ses despens en alant par devers le sire de Parthenay où le roy » l'envoyoit presentement pour certaines besoignes qui touchent à l'on- » neur de lui et de son roiaume. » La dernière, relative au paiement de la somme de mille francs dont Charles VI lui avoit confirmé la donation, est du 27 février 1389 (V. S.). — On voit, par les vers de Christine, qu'il n'existoit plus en 1403.

(1) Les seigneurs de Chateaumorant et Lermite de La Faye sont désignés en tête de ceux que le roi envoya au secours de l'empereur grec, en 1399. (Voy. sur ces deux personnages l'*Histoire du maréchal de Boucicaut*, édition de 1620, chap. 30, 31, 34, 35, 37.) — Charles d'Albret, Gaucourt et Chateaumorant furent au nombre des Treize chevaliers de l'*Escu vert à la dame blanche*, institués à l'honneur et défense des dames envers et contre tous, par le maréchal de Boucicaut. (Voy. les curieux statuts de cette association, sous la date du 11 avril 1399, jour de Pasques fleuries, sans doute 1400, dans l'*Histoire de Boucicaut*, chap. 39, 1re partie.)

Est-il oyseulx?
Va-il suivant armes? Est-il parescceux?
Que vous semble-il? Est-il bien angoisseux
D'acquiere los? . . . .
Et de Gaucourt que voulez que je die?
Il m'est advis qu'en manière hardie
Armes poursuit; nul n'est qui en mesdie...
Ce fait amour...
Le bon Charles de Savoisy enorte
Et fait vaillant;
Si que son corps n'espargne né vaillant,
Pour avoir loz com preux et travaillant,
Ou soit de lance ou d'espée taillant
En armes faire.

Ce Charles de Savoisy eut, bientôt après la composition de ces vers, un grand malheur. En 1403, il soutint contre l'Université une querelle occasionnée par ses palefreniers qui, menant boire leurs chevaux à la rivière de Seine, rencontrèrent une procession d'écoliers qu'ils punirent d'avoir voulu barrer le passage. Pour appaiser l'*Alma mater*, Charles de Savoisy fut banni du royaume et sa maison rasée, comme on peut voir dans le Moine de Saint-Denis et dans Monstrelet, chapitre XIII.

L'abbé Sallier a parlé du *Débat des deux amans* dans un mémoire lu à l'Académie des Inscriptions, et imprimé tome XVII, pag. 515.

XII. ÉPITRE AU DIEU D'AMOUR. — F° 51 à 56.

Pièce fort curieuse qu'il vaudroit mieux nommer *Épître du dieu d'Amours*, puisqu'elle offre un mandement de Cupidon à tous ceux qui se prétendent, à tort ou à raison, ses humbles serviteurs. Le but que Christine s'y propose est la défense des femmes, et jamais elle n'a fait preuve de plus de bon sens et d'éloquence que dans cette pièce, dont voici les deux premiers vers :

Cupido par la grace de lui,
Dieu des amans, sans aide de nullui, etc.

Voici des vers dont les pensées ont été souvent reproduites de nos jours :

Tout home doit avoir le cuer tenère
Envers femme qui à tout homme est mère;
Qui tant lui a fait et fait de services
Et de qui tant les euvres sont propices
A corps d'omme souefvément nourrir;
A son naistre, au vivre et au mourir
Lui sont femmes aidans et secourables
Et piteuses, doulces et serviables...
Et supposé qu'on en trouvast de nices,
Ou raemplies de plusieurs divers vices,
Doit-on, pour tant, toutes mettre en fremaille,
Et tesmoigner qu'il n'est nulle qui vaille?
Quant le hault Dieu fist et forma les anges,
Les cherubins, seraphins et archanges,
N'en y ot-il de mauvais en leurs fais?
Doit-on pour tant Angels nommer mauvais?

Comme modèles de véritable courtoisie près des

femmes, Christine cite encore Hutin de Vermeilles et Othe de Granson qui, devenu malheureux, n'en est pas moins digne de toutes sortes d'éloges. Elle apprécie ensuite convenablement le prétendu *Art d'aimer* d'Ovide, qui n'est en réalité que l'Art de tromper. Et comment ajouter foi aux calomnies de l'auteur du *Remède d'amour*, quand il a cru devoir précédemment employer tant d'artifices et tant de mensonges pour obtenir les bonnes grâces et l'attachement des femmes? Certes, si leur nature est si molle et si fragile, il n'est pas besoin de se mettre en peine de les gagner, et surtout elles ne sont pas dignes des soucis qu'elles causent. Mais tous ces ennemis des femmes n'étoient que les adversaires d'une vertu qu'ils n'avoient pas mise à l'épreuve. C'est en suivant le char des créatures qui avoient répudié les mœurs de leur sexe qu'ils ont appris à mépriser toutes celles qu'ils n'avoient jamais osé regarder en face. Que pourriez-vous tant reprocher au commun des femmes? Est-ce elles qui font les avances? Qui vient les arracher à leurs devoirs? Est-ce elles qui d'abord promettent amour et fidélité? Telle est la rapide analyse du livre de Christine. Après avoir achevé l'apologie des femmes, le dieu d'Amour date son épître :

Donné en l'ayr, en nostre grant palais,
Le jour de may, la solemnelle feste
Où les amans nous font mainte requeste ;
L'an de grace mil trois cent quatrevins
Et dix et neuf.....

XIII. LE DIT DE LA ROSE. — F° 56 à 60.

Sujet analogue au précédent. Dans un souper donné à l'hôtel du duc d'Orléans (1), à Paris, au mois de janvier 1402, on vit paroître, dans un entremets, des dames en costume de divinités; elles proposèrent à la compagnie une nouvelle association en faveur des dames, sous le nom d'*Ordre de la Rose*. Quiconque auroit soin de porter sur ses habits un ornement en forme de rose, seroit dès lors regardé comme appartenant à l'ordre et contraint d'en accomplir les statuts. Les deux premiers vers sont :

A tous les princes amoureux
Et aux nobles chevalereux.

La date est contenue dans les derniers vers :

Escript le jour saint Valentin,
Où mains amans, très le matin,
Choisissent amours pour l'année,
C'est le droit de celle journée;
De par celle qui ce dictié
A fait par loyale amitié.
S'aucun en veut le nom savoir,
Je lui en diray tout le voir :
Qui un tout seul *cry* crieroit
Et la fin d'aou*st* y mectroit,
Sé il disoit avec une *yne*
Il sauroit le nom bel et digne.

(1) Louis, duc d'Orléans, habitoit l'ancien hôtel de Nesles, qui plus tard devint l'*Hôtel de Soissons*, et est aujourd'hui la *Halle au blé*, près la rue Coquillière.

Voilà, sans doute, une bien ridicule manière de signer ; le poëme est pourtant joli. On remarquera l'ancienne consécration du jour de saint Valentin (14 février).

XIV. LE DIT DES TROIS JUGEMENS. — F° 60 à 70.

C'est le récit de trois cas d'amour dont le sénéchal de Haynaut (Jean de Werchin) est pris pour juge. Voici les premiers vers :

Bon seneschal de Haynaut, preux et saige,
Vaillant en fais et gentil en lignaige,
Loyal, courtois de fait et de langaige,
Duit et appris
De tous les biens qui en bon sont compris...

XV. LE DIT DE POISSY. — F° 70 à 83.

Morceau gracieux, plein de détails intéressans pour les mœurs et même pour l'histoire. Le sujet est le débat d'une dame et d'un écuyer qui se prétendent plus malheureux l'un que l'autre. La dame est depuis cinq ans éloignée de son amant, fait prisonnier des Turcs après la bataille de Nicopolis (1396); l'écuyer a été chassé par sa dame qui ne veut plus recevoir ses hommages. Le débat eut lieu dans un petit voyage à l'abbaye de Poissy où Christine étoit allée en bonne compagnie, pour rendre visite à sa fille, religieuse dans l'abbaye. La prieure étoit Marie de Bourbon, sœur de la feue reine

de France, femme de Charles V. Dans l'abbaye étoit aussi la fille de Charles VI, également nommée Marie, née en 1393 et plus tard prieure de l'abbaye. Voici comment Christine parle de sa fille :

— Il n'a pas né mil ans né cent ans
Non pas un moys, ains fu en l'esbatant
Gracieux mois
D'avril le gay, où reverdissent bois,
Ce present an, mil quatre cens, ainçois
La fin du mois; il avint une fois
Que j'oz vouloir
D'aler jouer, et vouls aler véoir
Une fille que j'ai, à dire voir
Belle et gente, jeune et de bon savoir
Et gracieuse
Au dit de tous, si est religieuse
En abbaye et riche et precieuse, etc.

La description de l'abbaye de Poissy est complète et remplie de détails curieux sur la distribution des bâtimens et des jardins, l'ordonnance de l'architecture et de la sculpture. L'édifice avoit été reconstruit sous le règne de Philippe-le-Bel et n'avoit été terminé que vers 1350.

XVI. ÉPITRE D'OTHEA ENVOYÉE A HECTOR DE TROYES. — F° 83 à 111.

Cet ouvrage, adressé à Louis, duc d'Orléans, a été plusieurs fois imprimé dans le XVe siècle et dans le XVIe. L'abbé Sallier, qui ne le dit pas, lui a con-

sacré la plus grande partie d'un mémoire lu à l'Académie des inscriptions en 1741, et imprimé dans le tome XVII des Mémoires de cette compagnie. Sallier remarque que ce nom d'Othea vient sans doute de ce que dans Homère on voit plusieurs fois Minerve interpellée seulement sous le seul titre de déesse : ὢ θεά. Ce qui fit avec raison la réputation immense de l'épitre d'Othea, ç'est la nouveauté des indications mythologiques dont elle étoit parsemée. Il est à croire que Christine avoit mis à contribution le travail de quelque savant Italien contemporain, de Boccace par exemple, mort en 1375.

XVII. ÉPITRE SUR LE ROMAN DE LA ROSE. — F° 112 à 117.

En voici la rubrique complète : « Cy commen- » cent les epiltres du debat sur le rommant de la » Rose, entre notables personnes, maistre Gontier » Col, genéral, conseiller du roi, maistre Jehan Jo- » hannes, prevost de Lille, et Christine de Pisan. »

Ces lettres sont au nombre de six. Dans la première, adressée « à Ysabel de Baviere » et datée de l'avant-veille de la Chandeleur 1407, Christine envoie les lettres suivantes à la roine, dont elle est l'humble *chamberière*. La deuxième est adressée à Guillaume de Tignonville, ce prévôt de Paris dont nous avons parlé plus haut. Christine

le met au courant de la polémique soulevée à l'occasion du roman de la Rose. Remarquons la forme de l'intitulé : « A vous monseigneur le Pre- » vost de Paris, par la grace de Dieu et providence » de vostre bon sens, esleu, etc. » ; et concluons-en que cette *grâce de Dieu*, tant reprochée de nos jours aux rois de France, ne témoignoit pas autrefois d'une insolence exorbitante. D'ailleurs, n'est-il pas singulier de voir le roi de France ou des François craindre aujourd'hui d'employer une formule chrétienne dont un simple prévôt de Paris, un Aubriot, un Marcel, avoient le droit de se servir autrefois ?

La troisième lettre est de Gontier Col à Christine, sous la date du 13 septembre 1407. Il s'étonne qu'elle ait osé attaquer la mémoire de Jean de Meung, et lui demande communication de son ouvrage, en lui envoyant le livre du *Trésor* de Jean de Meung, dans le temps duquel il auroit mieux aimé vivre « que estre empereur des Romains » presentement. »

La quatrième est de Christine à Jean Johannes. Elle est admirable de bon sens et de généreuses pensées. C'est là qu'il faut prendre une idée des mœurs véritables du moyen âge. Christine, parmi les dames françoises recommandables par leur vertu, cite « la sainte dévote royne Johanne, la royne » Blanche, la duchesse d'Orliens fille du roi de » France, la duchesse d'Anjou qui ore est nommée

» royne de Cecile, qui tant orent de beauté, chas-
» teté, honesteté et savoir, et autres assés et de
» meindres, vaillans preudes femmes comme ma-
» dame de la Ferté, femme messire Pierre de Craon
» qui moult fait à louer, etc. (1) »

La cinquième est de maître Gontier Col qui, moitié poliment moitié arrogamment, l'exhorte à changer de ton à l'égard de Jean de Meung, si elle ne veut encourir la réfutation de ses blasphèmes contre ce docteur irréfragable.

Christine, dans la sixième, persiste dans ses convictions et déclare n'avoir aucune peur des réprimandes écrites dont on la menace.

XVIII. NOTABLES MORAUX DE CHRISTINE DE PISAN A SON FILS. — F° 118 à 120.

Cette pièce est incomplète ici : trois feuillets ont été arrachés autrefois dans le manuscrit, entre le 120 et le 121 feuillets actuels. Il ne reste ici que quatre-vingt-seize quatrains, dont voici le premier :

Fils je n'ai mie grant trésor
Pour t'enrichir : pour ce très or

(1) M. Leroux de Lincy a cité plusieurs endroits de cette lettre dans un article curieux sur le Roman de la Rose, inséré dans la *Revue de Paris*, 5 mars 1837 : mais, d'après la copie de Mouchet, il a cru qu'elle étoit adressée à Isabeau de Bavière, comme la première : c'est une erreur.

Aucuns enseignemens noter.
Te vueil, si les vueilles noter.

Ils ont été plusieurs fois imprimés au XVe siècle et au XVIe, bien qu'on ne les trouve pas indiqués dans le *Manuel* de M. Brunet.

XIX. LES DOULEURS DE NOTRE SEIGNEUR. — F° 121.

Ce morceau est mutilé, la première partie manque ainsi que la dernière, plusieurs feuillets ont encore été coupés entre 121 et 122. Le poëme est divisé en octaves pentamètres. La première, conservée, commence par ces vers :

O digne saint filz de Dieu très humain...

XX. LE CHEMIN DE LONGUE ESTUDE. — F° 122 à 160.

Le commencement a été enlevé. Les premiers vers conservés sont :

Que de lui je fuz partie
Né jamais n'actens à voir,
Tant ait autre sens, n'avoir...

C'est dans *Le Chemin de Longue Estude* que les biographes ont jusqu'à présent trouvé tout ce qu'ils ont dit de la vie de Christine de Pisan. Il a été mis en prose françoise par Jean Chaperon, qui le fit imprimer sous cette forme, en 1549, à Paris, chez Estienne Groulleau.

XXI. LE LIVRE DE MUTATION DE FORTUNE. — F° 160 à 314.

Complet. Nous en avons parlé précédemment.

XXII. LETTRE A ISABELE DE BAVIERE, ROYNE DE FRANCE. — F° 314.

La fin manque. Mais l'argument que nous allons transcrire n'est pas dans la plupart des autres leçons : « Ensuit une epistre que Christine de Pisan » qui fist ce livre, envoya à la royne de France à » Meleun où avecques elle *escrit* (peut-être *estoit*) » mons. d'Orléans qui là faisoit grant assemblée » de gens d'armes à l'encontre des ducs de Bour- » goingne et de Lembourch, et du conte de Nevers, » frères, qui estoient à Paris, qui pareillement » assembloient gens de toutes pars, et estoient que » d'un costé que d'autre bien .x.$^{m.}$ combatans. » Pour laquelle cause la bonne ville de Paris et » tout le royaume furent en grant avanture d'estre » destruits à celle fois, sé Dieu n'y eust remedié; » aussi fist-il : car à l'aide des roys de Secile et de » Navare, et des ducs de Berry et de Bourbon, » avecques eux le conseil du roy, bonne paix y fut » trouvée et se departirent les gens d'armes d'un » costé et d'autre, sans nul mal faire à leur parte- » ment. » Il s'agit ici de la paix de Vincennes, conclue au mois de septembre 1405. M. R. Thomassy

a publié cette lettre entière dans son *Essai sur les écrits politiques de Christine de Pisan*, Paris, 1838.

Pour terminer la notice de ce manuscrit, le plus complet de ceux qui renferment les œuvres de Christine de Pisan, nous devons signaler quelques notes marginales, tracées de 1594 à 1596 par un sieur d'Ogerolles, alors propriétaire du volume. La plus ancienne de ces notes écrites sous l'impression des événemens contemporains, accompagne l'argument que je viens de citer. C'est à l'occasion des mots : *La bonne ville de Paris*. « Lutetia, seditionum mater etiam et hodiè primas » partes tenet inter sceleratos illos Uniostas contra » Henricos *tertium* et *quartum* reges, 1594. » Ce jugement est rigoureux plutôt qu'injuste, à notre humble avis. Le sieur d'Ogerolles n'étoit pas cependant un protestant; bien au contraire, comme nous l'apprennent les autres notes.

F° 83. « Anno post Christum natum millesimo » quingentesimo sexagesimo secundo, obiit Ludo- » vicus d'Ogerolles, dominus de Couveres, pater » meus. Eum hæretici quibus erat inimicissimus, » catholicæ religionis acerrimus defensor, occide- » runt, expugnatâ urbe Montisbrisonensi quam » obsederant. Eâdem ac causâ, die et loco, occisus » est etiam Franciscus de Thelis avunculus meus » maternus, dominus des Forges et Cornilhon. »

F° 85. « Lyon reduit à l'obéissance du roy

» Henry 4e, quitte Charles duc de Mayenne, chef » de la meschante ligue. 1594. Orléans, un peu » après, prend le mesme parti. — Paris, capitale » du royaume, les imite en ceste sainte reduc- » tion. »

« L'an mil cinq cens nonante quatre, Henry 4e » du nom, roy de France et de Navare, fut receu » dans la ville de Paris, par les habitans, et Charles » de Lorraine, duc de Mayenne, chef de la ligue, » contraint de sortir hors ladite ville, congnoissant » la volonté et resolution sainte qu'ils avoient prise » de recevoir ledit prince comme leur roy, et legi- » time successeur de Henry troisieme que ceux de » la ligue avoient fait tuer miserablement par un » Jacopin. »

Enfin au F° 206 : « L'an 1594 le sabmedi 10e de » juillet entre onze heures et minuit, nasquit à » Cornilhon, Anne, septieme des enfans de Claude » d'Ogerolles de Thelis, escuyer, seigneur de Cou- » veres et Cornilhon, et de damoiselle Jeanne des » Serpens, sa femme. Et depuis, le 9e aoust veille » S. Laurent, il fust baptisé à Roane par le curé » du lieu et nommé Anne à cause de madame Anne » de Chevrière, dame de S. Polgue, douairière. » Sa *pretendue* marraine et ses parreins furent deux » pauvres enfans et une pauvre fille, et fust baptisé » en haste. »

Si la famille d'Ogerolles existe encore, elle me saura gré d'avoir tenu compte de ces notes margi-

nales, car c'est là, du moins en France, le privilége des sentimens monarchiques, qu'on les a toujours mis au rang des souvenirs de famille les plus honorables.

N° 7088.

615. ŒUVRES DE CHRISTINE DE PISAN.

Volume in-folio parvo de 22 feuillets vélin, à deux colonnes; initiales; commencement du xve siècle. Relié en maroquin citron, aux armes de France sur les plats et au chiffre de Louis XIV sur le dos.

Fontainebleau, n° 673. — Anc. cat., n° 409. (Sainte-Palaye, not. 510.)

Ce manuscrit, dont l'orthographe, signe d'une vicieuse prononciation, accuse un scribe anglois, faisoit autrefois partie d'un volume plus considérable. La première pièce est cotée XXII et la suivante XXIII, dans la rubrique courante de chaque feuillet.

I. EPITRE A LA ROYNE DE FRANCE.

« A tres excellente redoubtée et poyssante prin-
» cepce, madame Ysabel de Baviere, par la grace
» de Dieu royne de France. » F° 1.

II. UNE EPITRE A EUSTACE MOUREL. — F° 2.

Elle est datée du 10 février 1403 (v. s.), et commence par ces vers :

A très expers en sens apris
Eustace Mourel où a pris,
De Senlis baillif tres notable,
Orateur de maint vers notable.

Le sujet de cette épître est un lieu commun sur les vices courans qui ne semble pas offrir de rapports avec la querelle du *Roman de la Rose,* comme l'avoit cru M. Thomassy. La date de l'ouvrage auroit pu seule le détourner de cette opinion.

III. PROVERBES MORAUX. — F° 3.

Ces proverbes forment cent et un distiques, dont le premier est :

Les bonnes meurs et les sages notables
Ramentevoir souvent sont proffitables.

Ils ont été plusieurs fois imprimés au XVe siècle et au XVIe. M. Thomassy remarque qu'ils ont été traduits en anglois et publiés à Londres sous cette forme, en 1477, par Caxton.

IV. LIVRE DE PRUDENCE A L'ENSEIGNEMENT DE BIEN VIVRE. — F° 5.

C'est la traduction du livre des *Quatre vertus* de Sénèque, accompagnée d'une glose plus étendue que le texte. Christine, dans cette glose, cite de beaux vers de Dante. Les premiers mots de l'ouvrage sont : « Pour ce que sapience est mere et » conduiseresse de toutes les vertus, etc. »

N° 7089.

616. EPITRE D'OTHEA A HECTOR PAR CHRISTINE DE PISAN.

Volume in-folio parvo de 46 feuillets vélin, à deux colonnes; miniatures, vignettes et initiales; commencement du xv[e] siècle. Relié autrefois sur bois, aujourd'hui en maroquin rouge aux armes de France sur les plats et sur le dos.

Fontainebleau, n° 672. — Anc. cat., n° 408. (Sainte-Palaye, not. 511.)

Bel exemplaire, dont les miniatures sont précieuses. La première est de présentation; Christine aux genoux de Louis duc d'Orléans lui offre son *Épître*. Le dais sous lequel est le prince porte les armes pleines de France.

Parmi les miniatures, il faut remarquer au f° 4 v°, *Persée et Andromèdes*, composé comme les tableaux plus modernes de la même scène. F° 6, Saturne, avec une *faucille* au lieu de *faux*. F° 11, Ulysse et Polyphème. F° 17, belle figure d'Atropos. F° 35, Pâris et Hélène. F° 40, Daphné, que Christine appelle *Daune*.

N° 7090.

617. LA CITÉ DES DAMES PAR CHRISTINE DE PISAN.

Volume in-folio parvo de 79 feuillets vélin, à deux colonnes; trois miniatures, vignettes et initiales; commencement du xve siècle. Relié en maroquin citron, aux armes de France sur les plats, et au chiffre de Louis XIV sur le dos.

Anc. cat., n° 341. (Sainte-Palaye, not. 512.)

Volume provenant de l'ancienne bibliothèque du duc de Berry, dont on voit la mention et la signature sur le dernier feuillet. (M. Barrois, librairie protypographique. N° 591.) Verard a imprimé en 1497 cet ouvrage, « lequel est divisé en trois » parties; la première partie, comment et par qui » la muraille et la cloison d'entour la cité fut faite. » La deuxième, comment et par qui la cité fut au » pardedans maisonnée, édifiée et peuplée. La » troisième partie, comment et par qui les haulx » combles des tours furent parfais et quelles nobles » dames furent establies pour demeurer ès grans » palais et ès haus donjons. »

La première miniature, en deux compartimens, offre deux portraits de Christine qui paroissent exacts et se rapportent à ceux que nous avons indiqués déjà dans les leçons précédentes.

N° 7090 [3].

618. LA CITÉ DES DAMES PAR CHRISTINE DE PISAN.

Volume in-folio parvo de 144 feuillets vélin, à deux colonnes; dernière partie du xv[e] siècle. Relié en veau racine, au chiffre de Charles X sur le dos.

Fonds d'Antoine Lancelot, anc. n° 149; nouv. n° 13.

Bel exemplaire dont les ornemens n'ont pas été exécutés. La matière des deux premiers feuillets de garde est recopiée dans les deux feuillets suivans avec lesquels commence réellement la transcription. Le copiste s'est nommé dans ces deux vers de la fin :

> Tu qui *sugxisti* de virgine virgineum *Lac*
> Celestis regni *Theobaldum* participem fac. — Amen.

Je pense que le nom de famille de ce *Thibaud* devoit être *Lac* ou *Du Lac*.

N° 7091.

619. LA CITÉ DES DAMES PAR CHRISTINE DE PISAN.

Volume in-quarto maximo de 151 feuillets vélin, à deux colonnes; trois miniatures, vignettes et initiales; xv° siècle. Relié autrefois en veau sur bois; auj. en veau racine, au chiffre de Napoléon sur le dos.

Fontainebleau, n° 973. — Anc. cat., n° 678. (Sainte-Palaye, not. 513.)

Bonne écriture. Christine est représentée dans les vignettes avec le haut bonnet qui paroît avoir été introduit par Isabeau de Bavière.

N° 7092.

620. LE MIROIR DES DAMES PAR UN FRANCISCAIN.

Volumo in-quarto maximo de 158 feuillets vélin, à deux colonnes; deux miniatures, vignettes et initiales; xv° siècle. Relié autrefois en velours cramoisi sur bois; auj. en veau racine, à l'aigle de France sur les plats, et au chiffre de Napoléon sur le dos.

Fontainebleau, n° 899. — Anc. cat., n° 436. (Sainte-Palaye, not. 514.)

Cet ouvrage fut fait pour l'usage de la pieuse Jeanne de Navarre, femme de Philippe-le-Bel, mariée en 1284 et morte le 2 avril 1304.

Jeanne est représentée dans chaque miniature de notre exemplaire; et dans la première elle reçoit le livre des mains d'un cordelier agenouillé. Voici les premiers mots : « Cy commence le prologue sur

» le livre qui est appelé le *Miroir des dames*, que
» fist un frère de l'ordre de saint François, par la
» peticion et demande de noble dame Jehanne
» royne de France et de Navarre; à la louange de
» Dieu et au salut de son ame. »

Dans ce prologue le cordelier dit qu'il a traduit du latin cet ouvrage. « Tres noble et tres excel-
» lente dame, madame Jehanne royne de France
» et de Navarre, considarant que tout ainssy que
» la pierre precieuse assise en fin or est tres belle et
» tres resplendissante, tout aussi est-il de vertu et
» de science assise en ame de noble et haulte per-
» sonne comme sont roys, roynes, princes et prin-
» cesses, pour ce il luy a pleu à moy petit et povre
» de l'ordre des frères meneurs, commettre ung
» petit livre moral et assés profitable de latin
» translater en françois et mettre; lequel livre
» peult estre appellé le mireur des dames, afin
» qu'elle sache voir et considérer comment, toute
» tache ostée de la conscience, puisse estre bien
» ordonnée à Dieu et à ce qui luy appartient. Et
» comment, ou gouvernement de sa personne, de
» son ostel et de ses subgés elle se doit avoir, et
» comment avec tous, sans nulle reprehension, doit
» honestement converser; et après, par quieulx
» merite puisse venir à perdurable gloire, et sans
» fin avec le souverain roi regner. »

N° 7093.

621. TRAITÉ DES DIFFÉRENTES SORTES D'AMOUR ET D'AMITIÉ.

Volume in-folio mediocri de 243 feuillets vélin, à deux colonnes; une miniature, vignette et initiale; xve siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de Béthune sur les plats, et au chiffre de Philippe de Bethune sur le dos.

Anc. Bibliothèque Béthune. (Sainte-Palaye, not. 515.)

Le titre frappé sur le dos de la reliure est : *Traité de la concorde de l'amitié, où sont les armes de Bethune.* Il est vrai que les armes de Béthune sont au v° de la seconde feuille de garde du commencement, mais elles ont été tracées et coloriées fort peu de temps avant l'époque de la reliure, et sans doute par les ordres de Philippe de Béthune. Cet écusson ne peut donc rien ajouter à l'importance du volume qui, sur la fin du xve siècle, appartenoit encore à la maison de Montmorency-Laval. Au bas de la première page du texte, on remarque l'écu de Montmorency-Laval, chargé d'un lambel dont les trois pendans sont eux-mêmes chargés de triples lionceaux. Sous l'écu, saint Michel et son démon ne permettent pas de douter que le personnage auquel se rapporte le blason ne fût chevalier de saint Michel. C'étoit donc André de Laval, seigneur de Loheac et de Retz, amiral et maréchal de France, créé chevalier

de l'ordre en 1469, et mort en 1486. Le père Anselme a fait graver son écu, sans la brisure des triples lionceaux (1); mais dans les quittances qu'il mentionne et que le *Cabinet des Titres* conserve encore, il est aisé de voir que le lambel est chargé, bien qu'on ne puisse distinguer clairement quelle est la brisure; notre manuscrit lève sur ce point toutes les incertitudes. André de Laval portoit un lambel parce qu'il étoit frère de Guy XIII, premier comte de Laval *Monfort* ou *Montmorency*. Pourquoi brisa-t-il son lambel de lionceaux? Sans doute pour rappeler les armes de sa femme, Marie de Laval, sortie de la branche des seigneurs de Challuyau et de Raiz, qui brisoit d'un franc quartier de gueules au lion d'argent, les armes pleines de Montmorency-Laval (2).

La grande miniature qui précède le texte représente le roi de France sur son trône, entouré de ses pairs laïques et ecclésiastiques. On lit sur une bande qu'il tient par le milieu : *Concordia nutrit amorem.*

J'avouerai sincèrement que je n'ai pas eu le courage de lire long-temps de suite cet énorme traité des différentes espèces d'amour et d'amitié. Je n'y ai vu qu'une suite rarement interrompue de sentences tirées de Sénèque, de la Bible, de Perse

(1) *Histoire généalog.*, etc., tom. VII, p. 72.
(2) *Id.*, tome III, p. 631.

et de tous les auteurs anciens. L'auteur s'attache à distinguer toutes les nuances de nos affections : à propos de concorde et d'amitié, il fait l'histoire de tous les sentimens vertueux qui s'y rattachent. Il paroît avoir plusieurs fois trouvé que la langue françoise étoit incomplète dans l'expression de certaines passions. Ainsi, f° 121, on voit qu'il s'impatiente de ne pouvoir nommer d'un seul mot *l'appetit des hommes*, c'est-à-dire ce que nous appelons aujourd'hui *ambition*. Un peu plus loin, il propose de créer un mot qui est resté dans la langue : « Ce chapitre, » dit-il f° 129, « determine d'une » vertu qui peut estre nommée *affabilité*, c'est à » dire *delectable parole*... Ceste vertu, comme dit » est, n'a mie propre nom : mes on la peut ap- » peller *affabilité*, ou *delectable parole*, quant cil » qui l'a, delectable est et gracieux en ses paroles. » Ce mot eut beaucoup de peine à trouver grâce au XVIIe siècle devant les réformateurs de la langue. « Il est françois, » disoit Patru, « j'en conviens : » mais laissons-le dire aux autres. » Sa création n'en est pas moins le plus beau titre de gloire de l'auteur de notre *Traité des différentes sortes d'amour*.

L'ouvrage est divisé en trois parties : « La pre- » miere partie si est d'amours; la seconde des ver- » tus; la tierce si est de beneureté. » (F° 243.)

Les premiers mots sont : A vous je; je vous; » moy vous, et vous moy pardurablement à de-

» mourer, ainsi que la fragilité de la matiere le » requiert. » On peut juger d'après cela du style de notre auteur. A la fin du second chapitre et à la fin du dernier, il cherche à nous faire deviner quel étoit son nom. Il est effectivement parvenu à nous mettre long-temps martel en tête, mais je doute fort du résultat de mes tentatives. On en va juger. Voici comme il s'exprime :

Pour qui est fait et qui le fist
Par ces vers ci le vous descript.
Tres bien pourez savoir les noms
Mes le sens est à reculons
Mis pour pistraire le berseil.
Or le ferez, car il m'est bel.
Avenant le surnom avés
A Sem sans chef sé l'adjoustés.
Sé vous savés dire en tihois
Mettre en françois le nom aurez.
Sé le surnom savoir voulés,
Au contraire d'amours joignés
Ekené en retournant,
Et tertu or va avant.

Voilà certes une énigme digne du Sphinx; heureusement nous ne risquerions pas notre vie en refusant de la deviner. Essayons cependant : Je trouve dans *Pistraire le berseil*, à quoi j'ajoute la lettre *M* (sem sans chef), les mots *Raimbert le Pelissier*. Voilà pour le nom de l'amphigourique auteur; car le *sens est à reculons*, c'est-à-dire l'indication de l'auteur avant celle du protecteur. Dans les six vers suivans je reconnois

que le verbe *mettre* se dit en allemand *Seken*, sans doute fréquemment prononcé *Seghen*, j'en fais le nom françois *Seguin*. Quant au surnom, le contraire d'*amour* étant la *Hayne*, je prends la lettre *N*, laquelle combinée avec *NEK*, me donne *Hennequin*. Ouff!! Reste pourtant encore *tertu or va*, qu'en désespoir de cause j'écris : *Tertu or vas*, et que je traduis *tu trouveras*. Si vous n'êtes pas content, lecteur, cherchez vous-même, car pour moi, de grand cœur, *j'en donne ma langue aux chiens*.

N° 7094.

622. TRAITÉ DE LA FIGURE ET IMAGE DU MONDE PAR JEAN DE BEAUVAU ÉVÊQUE D'ANGERS.

Volume in-quarto maximo de 167 feuillets vélin; miniatures et initiales; commencement du XVIe siècle. Relié autrefois en velours cramoisi sur bois; auj. en veau marbré, à l'aigle de France sur les plats, au chiffre de Napoléon sur le dos.

Fontainebleau, n° 939. — Anc. cat., 463. (Sainte-Palaye, not. 516.)

Les armes de France sont peintes dans la première initiale de ce volume, composé pour le roi Louis XI, comme nous le voyons dans le préambule : « Ainsi que le philozophe dit en son premier » livre *de Anima*, avoir certainement la science ou » la congnoissance de toutes choses, nous devons » estimer estre un bien honnorable et mesmement » d'avoir congnoissance des choses qui céduisent

» les hommes à congnoistre et entendre les mer-
» veilleuses euvres de nostre Createur..... Et pour
» ce qu'entre les autres merveilleuses choses faites
» du Createur est la figure ou l'image du monde
» universel, il fault considerer la creation du ciel
» et de la terre, *de* la situation des estoiles et des
» esperes erratiques qu'on appelle planetes, et de
» leur grandeur et de la longueur et distance
» d'elles jusques à la terre, et de la quantité du
» corps de la terre et de la diversité des habitans
» en icelle, *d*esquelles choses la Creature raison-
» nable considerant est deduite en admiration par
» entendement à acquiere à ce qu'elle puisse par-
» venir à avoir la notice de son Createur..... De
» toutes lesquelles choses les anciens philozophes
» et saiges ont faits et composés divers traittiés
» et especialement de la figure et de l'ymaige du
» monde, de quoi pour le present nous entendons
» parler et de laquelle aucuns saiges soubz bref
» stille de parolles ont traitté astronomiquement,
» tant seulement. Les autres ystoriens en ont
» escript et mis plus au long et plus diffusement
» que les astrologiens ; et pour ce que nature hu-
» maine tous jours esjouist des nouvelletés, à
» ceste cause moy Jehan de Beauvau, evesque
» d'Angiers, combien que je soye moins digne, en
» la science d'astronomie labourant estudieuse-
» ment par longtemps, et considerant la fragilité
» humaine qui se occupe en divers affaires de ce

» monde, j'ay translaté ce livre de la figure et de
» l'ymaige du monde en moyen stille, de latin en
» françois, suivant astronomie et les ystoires.
» Lequel ay translaté à la louenge de Dieu et de
» ses merveilleuses euvres, et au solas et recreation
» de très chrestien prince et très excellent sei-
» gneur L. par la grace de Dieu roy de France;
» auquel j'ay especialement adressé ce livre afin
» que souventes fois après qu'il sera ennuyé ès
» labeurs et divers affaires de ce monde, en lisant
» ou escoutent ce livre, sente aucun repos et con-
» solation..... Ce present livre sera divisé en trois
» parties. La première sera de la creation du
» monde; la seconde sera de la division de la
» terre; la tierce de la souveraine espere du ciel et
» des estoilles fixhées et des erratiques qui s'ap-
» pellent planetes..... »

La date est marquée dans les dernières phrases de l'ouvrage : « Et ce sont les choses que j'ay pro-
» mises au commencement de ce livre qui fut par-
» fait, moyennant la grace divine, l'an de notre
» Seigneur mil IIII.^c. lxxix, penultieme du mois de
» mars, en la cité d'Angiers. »

Au f° 15 v° est la représentation de tous les cercles du monde. Au milieu la terre, puis les trois cercles de l'eau, de l'air et du feu; puis ceux de la Lune, de Mercure, de Vénus, du Soleil, de Mars, de Jupiter et de Saturne. Puis le *ciel estellé*, puis enfin ces mots dans le dernier cercle :

« Le premier mouvable est meu par un seul mouve-
» ment; circuit orient en xxIIII heures, menant
» aveques lui tous les autres ciels d'orient en occi-
» dent. »

Dans le neuvième chapitre de la première partie, f° 17, après avoir déclaré que la terre étoit ronde, qu'elle étoit au centre du monde, et qu'il falloit admettre les antipodes, notre auteur ajoute : « Il
» *a esté* un noble ystorien qui aferme avoir veu le
» pol antartique en haulteur de xxxIII degrés
» aveques xvI minutes. Et dit et aferme qu'il a
» avironné presque toute la terre ainsi qu'il croit,
» et si trouve navires pour aller oultre, ou compai-
» gnie, qu'il ira en déclinant tousjours vers midi
» et verra toute la rondeur du firmament. Car dejà
» il a veu presque toute la rondeur du firmament,
» excepté environ la quinte partie de moins. »
Cette phrase semble se rapporter à quelque navigateur ou voyageur contemporain de Jean de Beauvau.

La seconde partie *de la division de la terre* commence au f° 21. Elle n'offre d'intérêt que pour ce qui regarde le voyage de Jérusalem. Beauvau a suivi Marc Pol dans tout ce qu'il dit de l'Asie et du grand Khan de Tartarie; récapitulant ensuite tout ce qu'il a dit, notre auteur s'étonne du silence gardé par les historiens anciens sur le royaume de France : « Est à savoir que Orose et Isidore et les
» autres ystoriens anciens ne parlent point ou à tout

» le moins bien peu du royaume de France, constitué ès Gaulles, lequel de tous les royaumes de Europe est maintenant le très grant. Et aussi ne parlent point de ceste très noble, très belle et renommée cité de Paris, qui est ainsi comme la lumière de tout le monde, et est la très grande estude et fontaigne des lettres et sciences, tant divines que humaines.... Et croy et exstime que c'est parce que les anciens n'avoient cure des dominations et seigneuries des royaumes, qui souvent se muoient, mais des divisions des régions. » (F° 99.)

La troisième partie traitant de la sphère, commence au f° 100. On y voit la représentation des constellations, des signes du zodiaque et des différens phénomènes célestes. Cette partie est très entachée d'astrologie judiciaire, dans laquelle nous ne suivrons pas Jean de Beauvau.

Il nous reste à dire que le nom de Jean de Beauvau n'est jusqu'à présent inscrit sur aucun catalogue littéraire. Ni les Saint-Marthe, dans leur Gallia Christiana, ni les historiens de l'Anjou, ni l'auteur de la Généalogie de la maison de Beauvau, le savant Chevillard, n'ont connu l'ouvrage que nous avons sous les yeux et n'ont attribué à l'évêque d'Angers l'honneur de l'avoir composé. Une autre circonstance curieuse, c'est la date du *Traité de la figure et image du monde*, achevé le 31 mars 1479, vingt-trois jours seulement avant la mort de son auteur.

Jean de Beauvau mourut en effet le 23 avril suivant, comme l'atteste son épitaphe assez curieuse pour être rappelée : « Hic jacet generosus vir » reverendus in Christo pater et dominus, dominus » Johannes de Beauvau, hujus insignis ecclesiæ » quondam pastor egregius, omnium scientiarum » ac bonarum litterarum peritissimus, adeo deco- » rus ut suæ nobilitatis *virorem* ac calidi acumen » ingenii etiam facie præferret. Obiit autem anno » Domini 1479 die 23 aprilis. Cujus anima in pace » quiescat. » Il est bien rare que dans une épitaphe du xve siècle, et surtout dans celle d'un prélat, on rappelle ainsi la beauté de la personne regrettée; on peut aussi conclure de celle-ci, en la rapprochant du fameux couplet de Boufflers et de quelques autres indications encore plus récentes, que la beauté est, dans la maison de Beauvau, une sorte de privilége héréditaire. D'ailleurs, cette beauté de forme s'allioit fort bien avec les avantages de l'esprit; témoin l'ancien auteur du roman françois de *Troilus et Cressida,* Pierre de Beauvau, sénéchal d'Anjou; témoin plusieurs membres distingués de l'Académie françoise, témoin enfin l'auteur de ce *Traité de la figure et image du monde.*

Jean de Beauvau, évêque d'Angers, étoit le troisième fils de ce Bertrand de Beauvau, baron de Précigny, dont nous avons eu l'occasion de parler précédemment (tome IV, p. 331). Le plus grand

reproche qu'on soit en droit de lui adresser, et dont lui-même subit vivement les conséquences, c'est d'avoir tiré de l'obscurité le célèbre Jean de la Balue, qui bientôt se servit de son crédit auprès de Louis XI pour nuire à son bienfaiteur. A force d'intrigues, la Balue parvint à chasser Jean de Beauvau de l'évêché d'Angers et à obtenir sa place; cela dura jusqu'à l'époque de la fameuse disgrâce de la Balue. Alors Jean de Beauvau remonta sur le siége d'Angers; mais peut-être sa conduite n'avoit-elle pas toute la régularité désirable : il est du moins certain qu'il ne put jamais reconquérir, sur le chapitre de la cathédrale, la complète administration de son diocèse.

N° 7095.

623. COMPILATION ASTROLOGIQUE TRADUITE DE LEUPOLD. — INTRODUCTOIRE D'ASTROLOGIE. — AUTRES TRAITÉS TRADUITS DE ROBERT, ÉVÊQUE DE LINCOLN, ET D'ALBUMASAR.

Volume in-quarto mediocri de 149 feuillets vélin; vignettes et initiales; XIVe siècle. Relié autrefois en veau sur bois; aujourd'hui en maroquin rouge aux armes de France sur les plats et sur le dos.

Fontainebleau, n° 448. — Anc. cat., n° 538. (Sainte-Palaye, not. 517).

A la fin du volume, on reconnoît la signature autographe de *Marie de Luxembourg* qui le possédoit avant le roi François Ier. Marie, fille de Pierre

de Luxembourg, comte de Saint-Pol, de Marle et de Soissons, porta la plus grande partie de l'héritage paternel d'abord à son premier mari, Jacques de Savoie, comte de Romont, son oncle maternel mort en 1485; puis à François de Bourbon, comte de Vendôme, auquel elle se remaria en 1487. Elle demeura veuve depuis le 3 octobre 1495 jusqu'à l'époque de sa mort arrivée à La Fère en 1546. Son corps reposoit dans l'église de Saint-Georges de Vendôme, et son cœur étoit avant la révolution conservé à Cercamp.

Le volume comprend d'abord la traduction de neuf à dix traités astronomiques compilés en latin par Leupold, prétendu fils du duc d'Autriche. Ce *Leopold*, *Leupold* ou *Lupold* vivoit, suivant Fabricius, vers l'année 1200 : j'ai vainement tenté de rattacher son nom à la série des personnages de l'ancienne maison margraviale et ducale d'Autriche : si même on s'en rapportoit à l'expression latine : *Leupoldus ducatus Austriæ filius*, on pourroit essayer de lui contester une origine illustre pour ne voir en lui qu'un enfant de la province d'Autriche. Mais notre traducteur et le petit nombre de critiques qui ont parlé de Leupold, n'ont pas admis cette interprétation.

Leupold rédigea donc, d'après l'autorité de quelques anciens astronomes et des astrologues arabes, dix traités qu'il désigne ainsi dans son préambule : « Primus est de speris et earum circulis et mo-

» tibus. Secundus est de speris plantarum et » earum circulis et motibus. Tertius de probatione » scientiæ impressionum, et quid sit hæc scientia. » Quartus de introductoriis judiciorum. Quintus » de annorum revolutionibus. Sextus de aeris mu- » tationibus. Septimus de nativitatibus. Octavus » de quæstionibus. Nonus de electionibus. Deci- » mus de intentionibus quarum scientia est ad- » mirabilis et stupenda. » C'est probablement cette dernière indication qui a porté un lecteur du xve siècle, à écrire à la fin de notre traduction du neuvième traité de Leupold (f° 86), ces mots : « Mauldyt soit le larron qui a desrobé la fin du neu- » viesme traicté et le dixiesme tout entier. » Mais réellement aucun larron n'a spéculé sur notre volume : c'est le traducteur qui, plus fatigué que l'un de ses lecteurs, n'a pas jugé convenable de pousser plus loin sa transcription.

Ce traducteur étoit un pauvre diable d'astro- logue qui savoit fort peu de latin et auroit été bien en peine d'expliquer nettement la compila- tion de Leupold. Voici sa première phrase : « Li » glorieux Dieux et li très haut, qui toutes coses » par se poissant parolle merveilleusement créa, » mist la terre en my le chiel très sagement, par » tel maniere que li corps celiestes empreuntassent » en li les vertus et les effets qu'ils avoient chiut de » leur createur et receptacle ils trouvassent le terre. » Li bons seus ne connoit mie les imprèssions qui

» sont traites desous le unasion de le lune qui » est délicieus et que li desirrier de le char sur mar- » chent. » Ces premières lignes sont peut-être les plus claires de la traduction. En voici le texte correspondant, non d'après l'édition très incorrecte de Venise en 1520, Melchior Sessa et Pierre de Ravanes, mais d'après notre manuscrit latin 7408 : « Glo- » riosus Deus et sublimis qui omnia verbo crea- » vit, terram in cœli medio collocavit ut corpora » cœlestia virtutum suarum quas a suo creatore et » ordinatore acceperant, effectus imprimerent et » receptaculum invenirent. Quod autem dominus » sæculorum mundanis rebus quas sub lunari » globo posuit instabiles et caducas impressiones » faciat per individua superiora stabilia et perpe- » tua quæ a luna sursum cœli nomine designan- » tur, solus ille ignorat qui mente obstinatus aut » carnalis vitæ mollitie delicatus opera superiorum » et passiones inferiorum non considerat et obser- » vat. » La plupart des traductions françoises des ouvrages astrologiques sont faites avec la même inexactitude, comme si leurs auteurs eussent pensé que dans ces questions embrouillées et délicates il ne s'agissoit pas de faire comprendre, mais plutôt de rendre les textes latins encore plus incompréhensibles. Tout ce que nous pouvons donc ici conjecturer, c'est que notre traducteur étoit de l'Artois ou de Flandres, s'il est permis d'en juger d'après le dialecte du manuscrit.

La traduction des compilations de Leupold s'arrête avec le f° 86 recto. Nous trouvons ensuite :

II. INTRODUCTOIRE D'ASTRONOMIE QUE UNS PHILOSOPHE TRAITE POUR UN EMPERERE DE ROME. — F° 87.

Ce philosophe étoit tout simplement l'astrologue de l'empereur dépossédé de Constantinople, Baudouin de Courtenay, couronné en 1239 et mort en 1274. Ce fut en 1270 que cet introductoire fut composé, comme nous essaierons de le prouver en examinant le manuscrit 7485. L'auteur s'exprime ainsi vers la fin du premier chapitre : « A l'honneur del très haut empereor B. par » la grace de Dieu féel en Jesus Christ couronné de » Deu, gouvernement (lis. gouverneor) de Romains et » tous tans acroissant, pour qui nous commençons » cest livre, ce que nous avons estrait des livres » des anciens, par quoi l'ome puisse veir et faire » parfais jugement et certains des fortunes et des » œuvres que li ordenemens et li cours des estoiles » œvre ça desous, nous le vous expondrons si » briefment com nos porrons et comme cest œuvre » requiert..... »

On voit déjà, d'après cette courte citation, que l'astrologue de Baudouin connoissoit un peu mieux que le traducteur de Leupold la langue françoise, et qu'il a fait usage d'un des bons dialectes répandus au XIIIe siècle. L'*Introductoire d'astronomie* est

divisé en trois parties, et chacune de ces parties comprend un nombre inégal de chapitres. Nous en parlons avec quelque détail dans un article consacré aux auteurs de Traités d'astronomie durant le XIII[e] siècle, article qui doit faire partie du XX[e] volume de l'*Histoire littéraire de la France*. Contentons-nous ici de rappeler les premiers mots de l'*Introductoire :*

« Pour ce que le science d'astronomie laquele » entre les sept ars libéraus est un des principaus, » et à qui li plus les autres siervent et ammi» nistrent est pour nulle et pour nient tenue des » aucunes gens qui ont l'entendement si gros et » si pesant des terriennes choses où ils s'aherdent » que il ne puent rien entendre des divines, etc. »

L'Italien Guido Bonati a fait à peu près dans le même temps un *Introductorium*, ou *Liber introductorius ad Judicia Stellarum;* il l'a de même divisé en dix traités. Mais son ouvrage, peut-être imité de celui de notre astrologue, est beaucoup plus compacte. (Voy. l'édition imprimée par Erhard Radolt, Venise, 1491.)

III. TRAITÉ DE LA SPHÈRE TRADUIT DE L'ÉVÊQUE DE LINCOLN.—F° 135.

Ce prélat étoit le célèbre Robert Grosse-Teste, auquel M. Daunou a consacré un article remarquable dans le XVIII[e] volume de l'*Histoire littéraire*

de la France. Peut-être le biographe auroit-il dû cependant accorder une attention particulière à ce traité de la *Sphère*, composé suivant toutes les apparences dans la première partie du XIIIe siècle. Pour qu'un ouvrage soit digne d'être étudié de nos jours, il n'est pas besoin d'y trouver sur les sciences exactes des notions plus approfondies que celles de l'école du XIXe siècle; il suffit, dans l'intérêt de la critique littéraire, qu'il offre un résumé plus ou moins complet des systèmes admis à une époque bien déterminée; or Robert Grosse-Teste mourut en 1253. Son ouvrage est fort court et la traduction en est renfermée dans les feuillets 135 à 138. Quant au texte latin, il a été plusieurs fois imprimé, entre autres fois à Venise, 1518, in-f°.

Voici les premiers mots : « Li entencions de nous » si est de descrire en che traitiet la figure de le » machine du monde, et l'estre et les figures de » cors qui le constituent. »

IV. LES IMAGES DES DOUZE SIGNES, LEUR GRANDEUR ET LEUR SIGNIFICATION. — F° 138 V°.

C'est la traduction d'un court traité sur le sens qu'il faut donner à la figure des constellations, dans leur rapport avec le caractère et la destinée des hommes. Cette traduction est tellement mauvaise que la plupart des phrases sont res-

tées inintelligibles. Voici la première : « Li commencement des quartes est horoscophe au commencement dont li degré asains jusques au degré d'enmi le ciel est apiellée quarte orientele et masculine. »

V. LE CENTILOGE BETHENI. — F° 144 V°.

Ce centiloge se compose ici de trente-cinq sentences astrologiques, analogues à la première : « Je commencherai le livre des coustumes et des jugemens des estoiles. Or, sachiés que quant li planette sont retrograde, ils sont ensi que uns homs malades songneus et esbahis. »

VI. ALBUMASAR DES ELECTIONS, SELON LES REGARS ET LES CONJONCTIONS DE LA LUNE AUX PLANETES PAR LES DOUZE SIGNES. TRADUCTION DE HERNOUS DE QUIQUEMPOIX. — F° 145.

Cet Hernous de Quiquempoix étoit chirurgien de Philippe-le-Bel, dans les premières années du XIVe siècle, comme on le voit par les États des gages des officiers de la maison royale à cette époque. Il a rendu le texte latin d'Albumasar aussi intelligible que la matière le comportoit. C'est l'exposition des révolutions de la lune, dans leurs rapports avec la conduite et la destinée des hommes. Elle commence ainsi : « Che dist Albumasar, entre les

» autres livres que j'ai fais des jugemens des signes, » il me plot à dire aucune cose des élections de » la lune, pour che que aucun ignorant se des- » voient hors de la voie de verité et desprisent les » livres et les experimens des philosophes. » Ce traité est suivi d'une table des climats, et des degrés de longitude et de latitude qui y correspondent, puis se rapportent aux principales villes et enfin aux principales contrées du monde. Paris est indiqué au 24e degré de longitude et 45 deg. 30 min. de latitude. Mais l'indication du méridien n'y semble pas rappelée.

N° 7096.

624. LIVRE DU ROI MODUS ET DE LA REINE RACIO.

Volume in-quarto magno de 126 feuillets vélin, à deux colonnes; une miniature, vignettes et initiales; xve siècle. Relié sur bois en veau délicatement travaillé, aux armes de France et au chiffre de Charles IX sur le dos et sur les plats.

Fontainebleau, n° 950. — Anc. cat., n° 197.

Ce livre curieux a plusieurs fois été livré à l'impression, d'abord à Chambery en 1486, et tout nouvellement encore à Paris. Les exemplaires n'en sont pas rares; mais l'imperfection du texte publié doit toujours en faire rechercher les manuscrits. Celui que nous avons sous les yeux est d'une belle exécution et commence par un prologue poé-

tique que l'on a également imprimé. En voici les premiers vers :

Au temps du riche roy Modus
Fu (bien) le monde en paix tenus.

Au f° 2 est la table des chapitres. Le texte commence au f° 3, précédé d'une miniature très fatiguée, représentant le roi et la reine au milieu de leur cour. Les dames ont la coiffure d'Isabeau de Bavière.

La première partie du livre du roi Modus est, à proprement parler, *La théorie des différentes espèces de chasses au moyen âge;* une longue pièce de vers, après la théorie du vol à l'espervier, nous présente le *jugement des chiens et des oiseaux*. Voici les premiers vers, f° 58 :

Oyez, je vous dirai comment
Il se fist ung argument
De deux dames joesues et beaux,
L'une avoit chiens, l'autre oyseaux (1).

Cette théorie de la chasse finit avec le chapitre : « Comment la royne Racio moralise sur les » oyseaulx. » Et à la fin de ce chapitre, on lit dans notre exemplaire : « Explicit le livre des deduis, » des chiens et des oiseaulx que le roy Modus » ordonna. » C'est là d'ailleurs que s'arrête l'édi-

(1) M. Jérôme Pichon m'apprend que le fond et la plus grande partie de la forme de ce *Jugement* a été deux fois réimprimé dans le XVIe siècle, et qu'on en a fait honneur à Guillaume Cretin, sous le titre de *Debat entre deux dames sur le passetemps des chiens et des oyseaux.*

tion de Chambery de 1486. Mais l'auteur anonyme du *Roi Modus* paroît avoir eu l'intention de réunir à ses études sur la chasse, d'autres enseignemens de morale. Immédiatement après le livre des déduits, nous lisons : « Ci devise le songe de » l'auteur, de la pestilence, et comment les vertus en » furent chacées. » Mais cette rubrique ne donne pas une idée exacte de l'ouvrage, imprimé séparément sous le titre de : « Modus et Racio de divine contem- » plation, traduit de latin en françois. » Paris. Ant. Caillard, 1505, in-4° parvo gothique. La bibliothèque du Roi conserve un bel exemplaire sur vélin de cette édition, et de toutes les publications morales du XIVe siècle il n'en est pas une qui mériteroit mieux d'être remise en lumière. L'auteur y raconte trois songes. Dans le premier, le plus curieux des trois, Satan est assigné à comparoître devant Jésus-Christ pour rendre compte de sa conduite. Il demande et obtient un ajournement pendant lequel Prudence fait un voyage sur la terre pour y chercher Humilité, Vérité, Charité. Mais en vain elle visite les clercs, les chevaliers et les gens de labour, elle n'y trouve que des abus de toute espèce dont la description est du plus haut intérêt pour l'histoire des mœurs anciennes. Satan, forcé de comparoître devant le Très Haut, ne peut justifier ni sa conduite ni les déportemens des hommes. Dans le deuxième songe, nous assistons au combat des vices et des vertus.

Dans le troisième, nous sommes transportés au séjour de la justice céleste, et l'ouvrage finit, dans le manuscrit 7096, par la prédiction des épidémies, pestes et bouleversemens qui menacent le monde, à partir de l'année 1345. Au reste, notre copiste n'a pas achevé la transcription, il s'arrête vers le commencement du chapitre intitulé : *La cause des maux qui sont à avenir au royaume de France plus que ailleurs.*

N° 7096 [2].

625. LIVRE DU ROI MODUS ET DE LA REINE RACIO.

Volume in-quarto mediocri de 168 feuillets vélin, à deux colonnes; initiales ; commencement du xve siècle. Relié en veau racine, au chiffre de Louis XVIII sur le dos.

Fonds Baluze. Anc. n° 98.

La date du volume est marquée dans les dernières lignes : « Explicit le livre du roy Modus et » de la royne Racio, qui parle des deduis et de » pestilence. Lequel fu contrescrips à Magny ès » Armantières, le dix-septiesme jour du mois de » fevrier l'an mil IIII^c. et six, par le commandement » de noble et puissant seigneur, monsieur Jehan de » Hangest, chevalier, seigneur de Genly et dudit » Maigny. Et escrips de la main Alixandre Daunes, » demourant audit Maigny.—Dannes. »

Alexandre Dannes étoit déjà le copiste du père

de Jean de Hangest, Matthieu, pour lequel il écrivit un volume de *Boèce*, etc., conservé dans le même fonds de Baluze, sous le n° 7587'. Ce *Boèce* porte la date du 27 mai 1402; il faut donc prolonger de cinq ans le cours de la vie de Matthieu de Hangest, dont le père Anselme n'avoit pu suivre les traces au delà de 1397 (1). D'un autre côté, ce volume du roi Modus nous prouve qu'il étoit mort en 1406; autrement, son fils Jean ne figureroit pas avec les titres de seigneur de Genly et de Maigny. Jean mourut en 1421, laissant pour veuve Marie de Sarebruche, et pour fils Jean de Hangest III, qui continua la postérité. Pour *Magny*, ce doit être le village actuel de *Magny-à-la-Fosse* en Picardie, entre Saint-Quentin et le Catelet. Mais je n'ai pas reconnu sur la nouvelle carte de France, le nom d'*Armentières* dans ces parages.

Voici la première rubrique : « Cy comenche le » livre du roy Modus et de la royne Racio, qui » parle des desduis et des pestilences du monde. » La première pièce de vers et la table des chapitres des deux parties finissent au f° 3 recto. Le petit poëme du Jugement des chiens et des oiseaux est au f° 75.

Au f° 99, la seconde partie : « Cy devise le songe » de l'auteur de la Pestilence et coment les vertus » en furent chaciez. » Après le chapitre inachevé

(1) *Hist. généal.*, t. VI, p. 745.

dans le manuscrit précédent, nous avons encore ici sept feuillets remplis par le texte de huit autres chapitres. Et cette importante conclusion nous commande un sérieux examen.

Comparons d'abord cette deuxième partie avec l'édition de 1505 publiée sous le titre de *Modus et Racio, de divine contemplation*. Au lieu de ce début : « L'an de grace mil trois cent trente-huit » après ce que je ay eu copie du livre des Deduis, » si comme ilz sont escrips en ce livre, et com- » ment je l'avoie veu et trouvé en un livre bien » ancien, si comme le roy Modus les avoit or- » donnés; en cellui an, le quart jour d'apvril » que je estoie en grant pensée, » etc., les imprimés portent : « En l'an mil v ans et v, après » que j'ai eu composé livres de plusieurs ma- » tieres tant en la mondanité comme en la spi- » ritualité, j'ai pris plaisir à composer ce present » livre ainsi que l'avoye veu autrefois en langaige » latin. » On voit dès à présent combien l'édition diffère du manuscrit; mais cette édition n'en est pas moins le résultat d'un coupable plagiat. L'éditeur a voulu se présenter, grâce à ces légers changemens, comme l'auteur ou pour le moins le traducteur du livre; afin d'y mieux parvenir, il a donné à des récits inspirés par les événemens du XIVe siècle, la date du XVIe ; il a coupé, mutilé tout ce qui pouvoit révéler son vol, et voilà comme nous avons un texte méconnoissable de l'un des ouvrages les

plus dignes d'être étudiés pour l'histoire des mœurs et des événemens sous le règne de Charles V. Vers la conclusion, notre faussaire, toujours plus embarrasé de son larcin, s'arrête après les premières lignes de la grande prophétie de l'auteur original. Suivant l'usage de tous les prophètes, l'auteur de la vision avoit prédit nettement les choses accomplies; il avoit vu dans le livre que le Saint-Esprit ouvroit devant lui (f' 162) trois grands arbres qui devoient fleurir, porter feuilles et ne pas produire de fruits. Il s'agissoit de Louis X, Philippe-le-Long et Charles-le-Bel. Trois autres arbres, issus d'une souche collatérale, devoient avoir un règne fécond en malheurs. Le premier (Philippe-de-Valois), batu à dextre (c'est à dire vers le nord), auroit une partie de ses branches rompues. Le second seroit tué ou pris. « Le tiers » roy seroit batu en toutes ses parties; c'est à entendre qu'il seroit moult plaié et navré en tous ses » membres, C'est assavoir en la teste, es bras, es » mains, es jambes, es piés et endroit le cueur, et » sera en grant peril.... quant l'aigle d'Occident » venra lui et ses pouchins qui sanera ses plaies. »

On voit qu'il s'agit ici de Charles V et, par l'aigle d'Occident, sauveur de la France, le visionnaire entend le connétable du Guesclin, l'illustre Breton qui portoit l'aigle de sable éployé dans ses armes. C'est à l'éloge de du Guesclin, au récit curieux de ses exploits que notre auteur consacre

la fin de son livre. « Si, » dit-il entre autres choses, « le puis bien acomparagier à l'aigle d'Occident, car » il (du Guesclin) est gros et rude et de rude taille, » et pesant et brun, et peut bien estre appellé » aigle et roy des bons chevaliers; car c'est le » chevalier du roialme de France, plus doubté des » ennemis au roy de France (f° 146). » Un autre passage, relatif à la prise d'un gros bâtiment de mer sur les Anglois par le connétable du Guesclin n'est rapporté dans aucune des anciennes chroniques du XIVe siéle. Il faudroit donc consulter cette fin du ***Modus et Racio*** pour l'histoire de Charles V : et l'auteur y parlant de ce prince et du connétable, comme de deux personnages vivans, il faut en conclure que la seconde partie du livre, si mal imprimée sous le méchant titre de *Divine contemplation*, a nécessairement été composée avant 1380, et, suivant toutes les apparences, en 1376.

Une dernière remarque sur cette édition dont je n'ai pu voir que l'exemplaire sur vélin de la Bibliothèque royale, c'est que la première feuille est marquée des lettres *b.b.b.* et que les autres feuilles continuent le même ordre. J'en conclus que *La Divine contemplation* devoit être la seconde partie de l'édition complète du *Modus et Racio*, et que MM. Van-Praet et Brunet auroient dû ne mentionner notre volume de vélin que comme ayant été détaché du *Livre des Deduis*. Rien n'est d'ail-

leurs moins sûr que l'attribution d'*Antoine Verard* donnée par M. Van-Praet, et la date de 1506 assignée par les deux bibliographes cités. L'exemplaire de la Bibliothèque ne porte ni date ni nom de libraire ou d'imprimeur.

N° 7097.

626. LIVRE DE LA CHASSE PAR GASTON-PHŒBUS COMTE DE FOIX.

Volume in-folio magno de 100 feuillets papier, à deux colonnes; dessins au lavis, vignettes et initiales : XVe siècle. Relié en veau racine, au chiffre de Charles X sur le dos.

Cet exemplaire semble avoir été acheté, vers la fin du XVIIe siècle, d'un citoyen de Nevers, si nous nous en rapportons aux mots inscrits dans une forme d'écusson non remplie, sur le bas de la première page du texte : « T. P. R. (en monogramme) 1676, Nevers. » Sur les deux dernières pages, on trouve le nom *Erohart* ou *Renart*. Quoi qu'il en soit, Louis XIV ayant emprunté, pour le duc de Bourgogne, le volume précédemment coté 7097, le bibliothécaire mit à sa place dans nos cadres cette autre copie nouvellement acquise. Nous voyons la preuve du fait dans l'ancien inventaire de 1682 ; à la marge de l'inscription du volume on lit de la main de Boivin : *Donné au roy*. Puis : « Voyez » l'inventaire des livres de feu M. le duc de Bour-

» gogne, page 39. » Enfin, en tête de l'inscription de notre présent volume, Boivin a encore écrit : « Mis à la place de celuy qui fut donné au feu roy » et que je juge estre l'exemplaire mentionné dans » l'*Inventaire des livres de M. le duc de Bourgogne.* » Il est bien entendu qu'il ne faut pas confondre ce duc de Bourgogne, depuis Dauphin, avec le duc de Bourgogne Philippe-le-Bon, auquel Gaston-Phœbus dédia son livre (1).

(1) M. Jérôme Pichon, auquel j'avois montré cette courte notice, me permet de citer la lettre qu'il a bien voulu m'écrire à ce sujet : « Le manuscrit de Phœbus, anc. n° 7097, est aujourd'hui dans la » Bibliothèque particulière du Roi des Français. Je l'ai vu, en 1834, à » la Bibliothèque du Louvre, où il étoit momentanément déposé. Il étoit » alors couvert d'une mauvaise reliure de Thouvenin, en maroquin » violet ou lie-de-vin, doublé de maroquin jaune, aux armes d'Orléans. » Il porte, au premier feuillet, le n° 7097 ; puis le timbre *duc d'Or-* » *léans*, et enfin, sur le premier feuillet écrit, le timbre *Bibliothecæ* » *Regiæ*.

» Sur le premier feuillet sont encore les armes de l'illustre maison de » Melun ; d'azur à 6 besans d'argent 3, 2, 1, au chef d'or. Ce manuscrit » a donc appartenu au fameux veneur Jean de Melun II, comte de Tan- » carville, ou au moins à son fils. C'est de ce Jean de Tancarville, favori » de Charles V, que Hardouin de Fontaine-Guerin a dit, dans son » *Tresor de Venerie :*

« Mais maistre Jehan de Méun
» Ne sçut onques d'estronomie
» Tant, hon ce croy, la part demie,
» Com ce bon conte sceut de chassé. »

» Postérieurement, ce manuscrit appartint à un Bernard, évêque de » Trente, qui en fit présent à un archiduc d'Espagne, dont on voit les » armes sur le premier feuillet.

» Une note du temps porte qu'il fut donné, en 1661, à Louis XIV,

L'exemplaire que nous avons sous les yeux est rapidement et mal copié d'après la belle leçon 7098, dont il reproduit tous les dessins avec exactitude. Voici la première rubrique : « Cy com- » mence le prologue du Livre de chasse que fist » le conte Phœbus de Foys, seigneur de Bearn. »

N° 7097[2].

627. LIVRE DE LA CHASSE PAR GASTON PHŒBUS. — LIVRE DE LA MÉDECINE D'OISEAUX PAR JEAN DE FRANCIÈRES.

Un volume in-quarto maximo de 159 feuillets ; papier marqué d'un P *surmonté d'une croix;* XV[e] siècle. Relié sur veau en velours cramoisi.

Il commence par deux feuillets de table ; premiers mots du texte : « On nom et en l'onneur de Dieu, » createur et seigneur de toutes choses, » etc.

Cette leçon de Gaston-Phœbus ne présente pas l'envoi final au duc Philippe de Bourgogne, elle

» étant à Fontainebleau, par le marquis de Vigneaux, lieutenant-gé » néral.

» Enfin, d'après une autre note signée du sieur *Jacques de Bongars*, » écuyer, seigneur d'Arambart, il aurait été donné par le Roi au comte » de Toulouse. Et c'est probablement le même qui figure à la page 77 » du Catalogue de la Bibliothèque du château de Rambouillet, dressé, » en 1726 et 1735, par Gabriel Martin, sous le titre de *Livre de la Chasse* » *de Phébus de Foix, ms. sur vélin avec des miniatures, in-f°.* » M. Huzard père se souvenoit bien d'avoir vu ce magnifique manuscrit » au château de Rambouillet, dont il avoit inventorié la Bibliothèque à » l'époque de la révolution, et il m'en a souvent parlé...

s'arrête, au f° 112, avec les mots : « Cy fini le livre » de la chace qui parle de la nature des bestes que » l'on chace communement. Après parle de la na- » ture et condicion des chiens et de leurs maladies » et de leurs curacions, et comment on les doit » gouverner. Après aprent comment on sera bon » veneur; après aprent et enseigne comment on » peult prendre et chacer toutes manières de » bestes. »

F° 111. — « Cy commence ung beau livre de » medecine d'oyseaulx, tant et par especial des » sept manières de faulcons qui sont plus dange- » reux à gouverner et maintenir. Lequel frère » Jehan de Francières, chevalier de l'ordre Saint- » Jehan de Jerusalem, commandeur de Choisy en » France ot detrait et assemblé de tous les meil- » leurs livres qu'il a pu finer en tous les meilleurs » livres de trois notables maistres faulconniers cy » après nommés, lesquels furent jadis moult expers » et très savans en ladite medecine, selon l'art et » nature des oiseaulx. »

Les trois maîtres dont parle Jean de Francières sont Me Renout Melopin, en son vivant fauconnier du prince d'Antioche, jadis frère du roi de Chypre; Me Michelin, fauconnier dudit roi de Chypre, et Me Aimé Cassian, Grec de l'île de Rhodes, fauconnier du grand maître, « Et comme dit icelluy de » Francières, il mesme a veu ledit Aymé besogner » et faire plusieurs et notables cures audit fait de

» faulconnier. » Quelquefois, à ces trois experts on ajoute, dans les manuscrits et dans les imprimés, le nom d'un Me *Martino* (1).

L'ouvrage, ici divisé en soixante-douze chapitres, a été imprimé deux fois; la première à Paris, Pierre Sergent, in-4°, sans date : la seconde chez les Marnef, à Poitiers, en 1567, in-4° (voyez La Croix du Maine). La leçon que nous offre le manuscrit 7097 ² n'est pas complète, puisqu'elle s'arrête avec le chapitre de la « Recepte que mect Me Aymé » quant l'alaine put aux oyseaulx. » Naudé regarde Francières comme contemporain de Louis XI : notre manuscrit n'est pas, dans tous les cas, postérieur au règne de ce prince.

N° 7098.

628. LIVRE DE LA CHASSE PAR GASTON-PHŒBUS.

Volume in-folio parvo de 112 feuillets vélin; miniatures en façon de camayeu, vignettes et initiales : fin du XIVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats et sur le dos.

Fontainebleau, n° 888. — Anc. cat., n° 665.

Ce bel exemplaire, n'est pas, comme on l'a dit plusieurs fois, celui que le comte Gaston-Phœbus envoya au duc Philippe-le-Hardi de Bourgogne : il a plutôt été transcrit pour le noble auteur lui-

(1) Je dois encore cette dernière observation à M. Jérôme Pichon.

même, comme le prouveroit assez bien l'écu des comtes de Foix représenté au bas de la première vignette. Sur la dernière feuille de garde de la fin on lit :

Ce livre est à celuy qui sans blasme
En son droyt non porte *j'ai belle dame.*

La première miniature, dont le style rappelle les meilleurs ouvrages du XIVe siècle et particulièrement la première enluminure des *Chroniques de Saint Denis*, n° 8395, représente Gaston-Phœbus avec ses *braconniers*, tous attentifs aux préceptes du comte et entourés de chiens, différens de caractère et de race, dont la garde leur est confiée. Deux de ces chiens ont une forte muselière. Ce dessin a été lithographié en tête de la précieuse *Histoire de Gaston III*, publiée en 1834 par M. Gaucheraud. Il faut encore remarquer, f° 9, le dessin des *boucs sauvages*; f° 15, le *connil* ou lapin et son terrier; f° 17, scène d'intérieur chez les sangliers; f° 26, 28, 33, 34, etc., réunion de chiens; f° 41, chenil; f° 43, *comment on doit corner* (cette figure a été reproduite également dans l'ouvrage de M. Gaucheraud); f° 47, harnachement d'un cheval, presqu'en tout semblable à celui de notre temps; f° 62, chasse du sanglier; f° 81, mort du sanglier.

Dans cette leçon, comme dans la copie du Msc. 7097, le Livre de la chasse est terminé par un envoi au duc de Bourgogne, que n'ont pas reproduit les

éditions imprimées; le voici : « Et pour ce qu'il
» ne peust être que je n'ay failli ou laissié trop de
» choses qui appartiennent à bon veneur par moult
» de raysons, l'une que je ne suis pas si saiges
» comme il me seroit mestier; l'autre, je ne suy
» mie si bon veneur, combien que ce soit mon
» droit mestier, que on n'i trouvast bien que amen-
» der et que reprendre ; l'autre, tant de choses faut
» à estre parfet veneur que on ne les peut toutes
» comprendre né dire que aucune chose on n'en
» laisse. Et aussi ma langue n'est si bien duite de
» parler le françois comme mon propre lengaige,
» et trop d'autres raisons qui seroient longues pour
» escrire. Pour ce je prie et supplie au très haut
» et très honoré et très puissant seigneur messire
» Philippe de France, par la grace de Dieu duc de
» Bourgoigne, comte de Flandres, d'Artois et de
» Bourgoigne, etcetera, auquel j'envoye mon livre,
» quar je ne le puis ce me semble en nul lieu
» mieux employer, par trop de raysons, pour le
» grant et noble linhaige dont il vient, pour les
» bonnes et nobles coustumes et vaillances qui
» sont en luy; et pour ce qu'il est meistre de nous
» tous qui sommes de mestier de venerie. Et com-
» bien que je saiche que à lui ne convient jà en-
» voyer ma povre science, quar il en a plus ou-
» blié que je n'en sceu oncques, mais pour ce que
» je ne le puis mainienant veoir à mon aise, dont
» moult me poyse, li envoye-je mon livre pour

» remembrance qu'il li souvéigne de moy qui suy
» de son mestier et son serviteur. Et le suppli par
» sa bonne courtoisie qu'il li plaise de supplir et
» amender les deffaultes. Et aussi li envoye-je mes
» oroysons que je fis jadis quand nostre seigneur
» fut couroucié à moy. Et li suppli et pri que une
» fois chascun jour, il veuille bien recongnoistre
» Dieu et faire tous les biens et almosnes qu'il
» pourra, quar c'est le mieulx que on puisse
» faire. Et nostre seigneur fera ses besoignes
» mieulx qu'il ne sauroit souhaidier.—Et me par-
» donner des folies que je li escris, et me com-
» mander ses bons plaisirs, lesqueuls je suis ap-
» parelliés de acomplir tous jours à mon povoir.
» Et nostre seigneur li doinst tant de bien en cest
» monde et en l'autre, comme il meismes vou-
» droit. »

Philippe-le-Hardi, quatrième fils du roi Jean, porta le titre de duc de Bourgogne depuis l'année 1363 jusqu'au mois d'avril 1404. Mais Gaston-Phœbus mourut en 1391, c'est donc dans le deuxième tiers du XIVe siècle que le *Livre de la chasse* fut composé. J'ai dit qu'on en possédoit plusieurs éditions : la première est d'Antoine Verard, in-4°, à deux colonnes; la deuxième celle de Jean Trepperel, in-f°, et la troisième celle de Philippe-le-Noir, à Paris, in-8° maximo, gothique, non paginée; elle ne contient que l'ouvrage de Phœbus. Dans l'édition de Verard, cet ouvrage n'occupe guère plus du premier

tiers du volume ; et le reste est consacré à celui de *Gaces de La Bigne*, que l'éditeur a fautivement attribué à Gaston. Cette erreur seule est cause que l'abbé Goujet a placé notre comte de Foix au nombre des poëtes françois, et qu'il n'a rien dit de Gaces de La Bigne (1).

N° 7099.

629. LIVRE DE LA CHASSE PAR GASTON-PHŒBUS.

Volume in-folio mediocri de 69 feuillets vélin, à deux colonnes ; commencement du XVe siècle. Relié en maroquin jaune aux armes de France sur les plats, et au chiffre de Louis XIV sur le dos.

Fontainebleau, n° 643. — Anc. n° 691.

Exemplaire complet dont la transcription est assez négligée.

N° 7099².

630. TRAITÉ DE LA CHASSE DU LIÈVRE ET DU CHEVREUIL PAR RENÉ DE MARICOURT.

Volume in-folio vélin de 58 pages, lignes longues, pages encadrées d'or et d'azur ; XVIIe siècle. Belle reliure de maroquin vert semé de fleurs de lis d'or sur le dos et sur les plats. Sur le haut des plats on lit : *Livre de Chasse dedié au Roy*. 1627.

Fonds de Versailles, anc. n° 6.

Titre complet : « Traité et abregé de la chasse » du lièvre et du chevreuil, dédié au roy Louis tre-

(1) Bibl. Franc., t. IX, p. 114 et suiv.

» siesme du nom, roy de France et de Navarre,
» par messire René de Maricourt, chevalier de
» l'ordre du roy, capitaine de cinquante hommes
» d'armes pour le service de sadite majesté, et
» gentilhomme de la chambre, baron des baronnies
» de Moncy-le-Chasteau et d'Arcy-sur-Aube, et
» seigneur d'aultres terres et seigneuries, demeu-
» rant au païs de Beauvoisis, au gouvernement de
» l'Ile de France. Faict en l'an 1627. »

Au verso du premier feuillet contenant ce titre, on aperçoit un grand écu de France et de Navarre. Les marges des trois premiers feuillets, consacrés à la dédicace au roi, sont encore ornées de fleurs de lis et de L couronnés. La dédicace est terminée par un méchant sonnet de l'auteur.

M. Pichon, qui a fait une analyse approfondie, mais non publiée, de ce manuscrit, remarque que l'auteur y cite comme les meilleures meutes de son temps celles du duc de Monbason grand veneur, du maréchal de Vitry et de ses enfans, de M. de Cleres en Normandie, beau-frère de Maricourt, de M. de Lisle-Rouet en Poitou, celui-là même que les Mémoires de Bassompierre, tome II, p. 458, édition de 1665, nous présentent comme ayant pu démontrer à Louis XIII, à l'aide de ses connoissances de chasseur, que des bœufs entrés à La Rochelle pendant le siége n'avoient pu passer par le côté que gardoit Bassompierre, mais bien par celui du duc d'Angoulême et de M. de Schomberg. Le sieur

de Maricourt cite encore M. de Gamaches en Picardie, MM. de La Loupe en Perche et M. de Sincère, au pays de Bray, en Normandie.

L'auteur donne une théorie des meutes, puis de la chasse au lièvre, au chevreuil ; il dit du livre du seigneur de Fouilloux, à la fin de la chasse du lièvre, p. 25 : « Je suis d'advis que le » chasseur et le veneur ne soit jamais sans le livre » du sieur de Fouilloux, lequel est tres bien faict, » et est le grammairien des veneurs et chasseurs ; » et en a escrit curieusement et avec éloquence ; » joinct aussy qu'il est facetieux et recreatif ; hor» mis qu'il ne la faut imiter en ses trop grandes » desbauches. »

La chasse du chevreuil commence au f° 27. On recherchera dans le livre du sieur de Maricourt certains adages de vénerie, des détails sur le costume convenable au chasseur, sur les marques des chevaux, etc. « Son travail, » dit M. Pichon, « n'est pas très profond, mais il est assez bien fait. » La chasse du chevreuil m'a paru mieux valoir que » celle du lièvre. »

Au bas de la première page de la dédicace au roi, signée René de Maricourt, baron de Moncy, sont les armes de l'auteur, entourées du cordon de Saint-Michel et surmontées d'une couronne blanche à cinq pointes. Ces armes sont d'or à la bande d'azur au chef coupé d'argent à deux merlettes d'azur, et d'azur à une merlette d'argent. Elles

diffèrent beaucoup de celles que La Chesnaye indique d'après Piganiol de La Force (Coupé d'argent sur azur à trois merlettes de l'un en l'autre). René de Maricourt mourut sans enfans après 1632. Il fut le dernier gentilhomme de son nom.

Son ouvrage ne paroît pas avoir été jamais imprimé.

N° 7099[3].

631. LIVRE DE LA MÉDECINE D'OISEAUX PAR JEAN DE FRANCIÈRES. — L'ART DE LA FAUCONNERIE PAR FRANÇOIS SFORZIN DE VICENCE. — LA FAUCONNERIE DE CHARLES D'ARGUSIA. — MANESCALIA (ITALIENS, n° 20).

Volume in-folio parvo de 312 feuillets papier, lignes longues et à doubles colonnes; XVIe et XVIIe siècles. Relié en veau marbré, à l'aigle de France sur les plats, et au chiffre de Napoléon sur le dos.

Fonds de Versailles, anc. n° 10.

I. MÉDECINE D'OISEAUX.

La compilation de Jean de Francières est ici plus complète que dans le manuscrit 7097[1]. Après le chapitre 130, qui répond au 172 de la leçon précédente, on en trouve dix autres compris dans les deux pages suivantes. Puis au f° 18 verso, le copiste, après être revenu non pas sur le nom de Jean de Francières, qu'il

ne mentionne nulle part, mais sur celui des trois fauconniers dont Francières avoit réuni les préceptes, ajoute : « L'intitulation du susdit livre, ayant » esté escript en l'année mil v^{e}. et huict, et despuis » doublés à Marceille en l'an mil cinq cens quatre » vingt et dix-neuf. » Et plus bas, les signatures : « Beaulieu. 1599. Roust à Marseille. » Ce Beaulieu n'est pourtant pas le copiste du traité, car il a ajouté de sa mauvaise écriture, dans le cours de la transcription, quelques mots qui prouvent un grand savoir dans les questions de *volerie* et de fauconnerie. Les trois feuillets suivans sont encore remplis de recettes pour les maux de chiens et de faucons.

II. ART DE LA FAUCONNERIE PAR FRANÇOIS SFORZIN. — F° 22.

Je n'ai pas trouvé dans Tiraboschi ni dans nos biographies françoises le nom de François Sforzin. La traduction que nous avons sous les yeux comprend trente-huit feuillets d'une écriture serrée sur deux colonnes, et ne remonte qu'au XVIIe siècle. Elle est divisée en trois livres; et le premier chapitre du premier livre traite « De la division des oiseaux » de rapine. » L'original italien a été plusieurs fois imprimé, d'abord à Venise en 1547, in-8°, sous le titre de « Tre libri degli uccelli di rapina, di » Francisco Sforzino di Carcano, con un trattato de

» cani del medesimo. » Puis à Venise en 1568, in-8°. Puis enfin à Milan en 1645, in-12°. (Voy. Brunet, tome IV, p. 179.) Le Traité de la cure des chiens forme les deux derniers feuillets de notre transcription manuscrite.

III. DE LA FAUCONNERIE. — F° 61.

Ce Traité, d'abord renfermé dans trente-trois feuillets à lignes longues, n'est autre que l'ouvrage de Charles d'Argusia, gentilhomme provençal, que l'on a plusieurs fois imprimé sous le titre de : « La fauconnerie de Charles d'Arcussia de » Capre, seigneur d'Esparon. Aix, 1598. — Paris, 1627. — Rouen, 1643, » etc. Le premier chapitre du premier livre apprend « Comme les oyseaux de » fauconnerie sont les roys de tous les autres » oyseaux. » Le premier livre est divisé en vingt-huit chapitres. Le second livre est composé de deux parties. La première formée d'indices, la seconde de chapitres. Les *indices* subdivisés en *articles* sont eux-mêmes au nombre de six. Les *chapitres* sont au nombre de quarante-sept. Le troisième livre se rapporte surtout à l'instruction du fauconnier. Il comprend seize chapitres dont le dernier est consacré au récit des « Faits estrangers et comme » incroyables arrivés à diverses personnes s'exer- » çants à la fauconnerie. » Après ces trois livres est une « Briefve Autourserie du mesme auteur, »

divisée en cinq chapitres dont le premier offre « L'étymologie du nom d'autour. » La copie semble appartenir au commencement du XVIIe siècle.

IV. FAUCONNERIE DE CHARLES D'ARGUSIA, SEIGNEUR D'ESPARON, DE PALLIÈRES ET DE CORMES, GENTILHOMME PROVENÇAL. — F° 96.

Ici l'auteur est nommé. Ce second texte est pourtant un peu moins complet que le précédent, bien qu'ils soient transcrits tous les deux par le même copiste. Il comprend vingt-neuf feuillets.

V. MEDICINA DEI CAVALLI. — F° 126.

Ce grand traité, que le savant docteur Marsand n'a pas mentionné dans ses *Manoscritti italiani*, est divisé en six livres, et précédé d'une dédicace dans laquelle le nom de l'auteur et celui du protecteur sont également laissés en blanc. Les premiers mots de la dédicace sont : « Havendo della mia tenera » eta, signor mio, essercitato il mio basso e hu- » mile ingiegnio con l'asidua espirientia la quale e » maestra di tuti li precietti, etc. » On voit d'après ces mots en quel mauvais dialecte est composé l'ouvrage ; il est renfermé dans les 177 derniers feuillets du volume.

N° 7100.

632. PLATEARIUS DICTIONNAIRE DES PLANTES MÉDICINALES. TRADUCTION ANONYME.

Volume in-folio parvo de 188 feuillets vélin, à deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales ; xve siècle. Relié en veau fauve à dos de maroquin orné du chiffre de Louis XVIII.

Anc. Biblioth. de Gaston duc d'Orléans, n° 19.

Dans les seize premiers feuillets on donne le moyen de trouver dans l'ouvrage même les remèdes dont on peut avoir besoin, et d'abord ceux qui se rapportent aux maladies de la tête.

Au f° 17 : « l'exposition des mos obscurs et » mal cognus, par ordre des lettres de A. B. C. D. » Dans le nombre de ces mots on peut remarquer *Asmatique*, *Apoplexie*, *Consumer*, — *Cautère*, — *Corrosive*, *Crespes* ; ce sont « viandes faites de » farine en la paielle, ou frintures de quaresme » prenant. — *Dissolver*, — *Delices* : c'est quant au- » cunes personnes sont si mignols et tendres que » ilz ne puent riens endurer. — *Dragme* : c'est la » huitiesme partie d'une once. — *Erisipile*, — » *Gomorrée* (et non *Gonorrée*). *Litargire* ou *Li-* » *targe*, — *Melencolie* : c'est une manière de folie, » où une personne veult estre seule et ne fait que » penser, et cuide aucune fois estre pape ou roy, » ou autre folie que l'on ne lui puet oster. *Manie*.

» — *Narcotisier* (endormir). *Paralisie,—Podagre,* » — *Pors :* ce sont les menus pertuis du cuir par » où la saveur ist. — *Polipe,* — *Resoudre* et *Consolider*, — *Resolver,* — *Reprimer,* — *Relaaschier*, — *Sirop*, — *Squinance*, — *Sincope*, — » *Sciatique,* — *Siringue :* c'est le instrument à » quoy l'on met aucune medecine ou tuel de la » verge ou du membre. — *Suppositoir*, — *Suffocation*, — *Tisie* ou *Phtysie.* » Voilà bien des mots dont l'introduction dans notre langue peut-être ainsi rapportée au XIV[e] siècle, époque de cette traduction de Platearius.

Le texte du dictionnaire commence avec une nouvelle pagination, au f° 23. Il est précédé d'une miniature à double compartiment; dans le premier, le copiste ou l'auteur est dans son étude, écrivant le livre. Dans le second, un écolier surveille les résultats d'une opération d'alambic. Chacune des plantes qui forme la matière d'un article est, dans les pages suivantes, figurée avec une exactitude qui rappelle les anciennes et belles éditions de Dioscorides. Premiers mots du texte : « En ceste presente besoingne est nostre » propos et entention de traittier des simples me» decines. Et est assavoir que la medecine est dite » simple, pour ce quelle est telle comme nature » l'a produite et formée, comme girofle et nois mu» guette », etc. Cette phrase se rapporte aux mots latins : « Circa instans negotium in simplici-

» bus medicinis nostrum versatur propositum. » Simplex autem medicina est quæ, ut ait G., talis » est qualis à natura producitur, ut gariofilus, nux » muscata et similia. »

On seroit tenté de croire que ce nom de *Platearius,* désignant un véritable *herbier*, n'est que la corruption du mot latin *Plantarius* ou *Plantarium* qui s'y rapporteroit ; mais le témoignage de Gilles de Corbeil, dont le poëme *de Virtutibus et laudibus compositorum medicaminum* fut composé vers la fin du XIIe siècle, ne permet guère de mettre en question l'existence d'un médecin Salernitain nommé *Platearius.* « Vellem », dit-il,

« Vellem quod medicæ doctor Platearius artis,
» Munere divino vitales carperet auras ;
» Gauderet metricis pedibus sua scripta ligari,
» Et numeris parere meis (1).

Cependant j'avoue qu'il me reste encore quelques doutes ; car si l'ouvrage nommé *Platearius* est d'une date fort antérieure au XIIe siècle, Gilles de Corbeil auroit bien pu lui-même prendre le change. En tous cas, ce Platearius que Gesner nomme *Felix Platarius ;* Tiraboschi, *Matteo Platario ;* Fabricius, *Joannes à Sancto Paulo Platearius*, nos catalogues le surnomment Jean, peut-être par suite d'une confusion avec Jean de Saint-Paul, auteur d'un autre traité des simples non rangé dans

(1) Vers. 110, édit. de Leiser. *Hist. Poetica medii ævi*, etc.

l'ordre alphabétique et conservé manuscrit sous les numéros latins 6976 et 6988 de notre B. R.

J'ai vu deux éditions in-4° du texte latin de Platearius. La première de 1536, Lyon, imprimée par Nicolas Petit. La seconde de 1582, Paris, Nicolas Bonfons. Dans toutes les deux notre ouvrage est précédé de « Nicolaï Præpositi Dispensarium, ad » aromatarios. » C'est peut-être à cause de cette réunion que Merklin et les autres historiens de la médecine attribuent encore à notre douteux Platearius un commentaire sur l'*Antidotarium Nicolaï Alexandrini*. L'intitulé de l'édition de Lyon prouve qu'il en existoit de plus anciennes : « Platearius, » vulgò *Circa instans* nuncupatur, de simplici me- » dicinâ; recognitus ac *novis* exornatus additioni- » bus, per egregium virum Michaelem de Capellâ, » in medicinâ doctorem eximium, *additis*. » Ce nom vulgaire de *Circà instans* est emprunté aux premiers mots du *Platearius*.

N° 7100[2].

633. MÉTHODE POUR COMPOSER UN REMÈDE BALSAMIQUE EN ÉLIXIR ET EN OPIAT PAR L'ABBÉ PICHON.

Volume in-folio maximo de 28 feuillets papier, à lignes longues; second titre colorié; XVIII[e] siècle. Couvert sur carton en papier façon de cuir doré.

Fonds de Versailles, anc. n° 245.

C'est beaucoup de donner tout au long le titre de cet ouvrage parfaitement bien transcrit :

« MÉTHODE GÉNÉRALE POUR COMPOSER » UN REMÈDE BALSAMIQUE EN ÉLIXIR ET EN » OPIAT. PLUSIEURS EXPÉRIENCES AUTHENTIQUES sur » un grand nombre de personnes de tout âge, de » tout sexe et de toute condition, CONTINUENT de » démontrer que ce remède agréable au goût et » à l'odorat, dont on use sans répugnance en bois- » son et en topique, — AIDE à déposer efficacement » la masse du sang, en régénérant les levains de » l'estomac, — et en provoquant l'insensible trans- » piration, — sans jamais causer du dégoût, ni » irritation : IL GUÉRIT aussi avec toute la douceur » possible les divers maux des yeux, — avec les » plaies invétérées et les vieux ulcères; — soulage » promptement les douleurs causées par les rhu- » matismes, et celles même de la goutte; AVEC

» UNE DISSERTATION SUR LES CAUSES PRINCIPALES » DE LA PESTE, et sur les remèdes spécifiques » pour s'en préserver et pour en guérir. LES » CERTIFICATS, dont copies sont à la fin de ce » traité, justifient que les remèdes proposés sont » des remèdes toujours salutaires, parce qu'ils sont » véritablement homogènes. »

L'auteur, M. *Pichon*, *prêtre*, s'est nommé à la fin de la dédicace au roi, et est loué magnifiquement, lui et son remède, dans l'approbation et dans les nombreux certificats transcrits à la fin. Le tout est des années 1723 et 1724. Ce volume, j'en demande pardon au XVIIIe siècle, rappelle naïvement l'habileté de nos docteurs Albert, Giraudeau de Saint-Gervais, etc., etc., etc.

N° 7100^{3.3.}

634. LE RÉGIME DE SANTÉ.

Volume in-quarto mediocri de 258 feuillets papier, lignes longues; une initiale; XVe siècle. Relié sur bois en cuir fauve, recouvert sur les plats d'un morceau de velours noir fixé par des bandes de laiton disposées en losanges.

Fonds d'Antoine Lancelot, anc. n° 155; nouv. n° 14.

La reliure de ce volume est plutôt curieuse que belle. Le papier est marqué d'un écu chargé d'une fleur de lis et surmonté d'une croix. Le copiste s'est nommé à la fin : *P. Vallet*.

L'ouvrage commence par les mots : « Regimen » et ordonnance pour la santé du corps, selon la » disposicion que ung chacun se doit sentir et » congnoistre. Si est assavoir que generalement ilz » sont quatre complexions, etc. »

Sous le n° 7928, nous possédons un autre manuscrit du même livre, fort bien exécuté et d'une date un peu plus ancienne. Je n'ai pu constater le rapport qu'il pouvoit avoir avec l'ouvrage imprimé sans date à Paris, in-4°, chez Alain Lotrian, sous le titre de « Regime de santé pour conserver le corps » humain et vivre longuement, avec une recepte » pour conserver et garir de la grosse V.... » (Voy. Brunet, Manuel du libraire.)

N° 7101.

635. PRATIQUE DE MÉDECINE ET DE CHIRURGIE.

Volume in-folio parvo de 456 feuillets papier, lignes longues; XVIe siècle. Relié en maroquin citron, aux armes de France sur les plats et au chiffre de Louis XIV sur le dos.

Fontainebleau, n° 956. — Anc. cat., n° 1228.

Cet ouvrage, d'une écriture courante, est incomplet. Les premiers feuillets manquent. Premiers mots conservés : « Deuxiesme après et pourroient » besongner, etc. » Le premier titre de chapitre conservé, traite : « Comment aucune medecine » sort douloureusement du corps de la personne. »

N° 7101².

636. L'ART COMPLET DE CHIRURGIE, TRADUIT DE LANFRANC.

Volume in-quarto magno de 237 feuillets en papier marqué de l'écu à la fleur de lis surmonté d'une croix; à deux colonnes; frontispice orné; xve siècle. Relié en veau marbré à l'aigle de France sur les plats et au chiffre de Napoléon sur le dos.

Anc. Biblioth. d'Emery Bigot, n° 143.

Le volume, très piqué des vers, commence (f° 1 verso) par donner les moyens de « Trover la » lune nouvelle par les dois et quant jours on en » a, etc. » Après quinze feuillets laissés en blanc, le texte du Traité de chirurgie commence (f° 17) : « Deus Pater, Deus Filius, Deus Spiritus sanctus » sit nostrum principium, amen. Je requier le » Pere, le Fils et le saint Esprit, car je puisse par- » faire mon entencion et couretieng de la doctrine » des sages maistres et des anciens, et que j'ay » experimenté et tenu de long usages, toutes voies, » je requier la divine aide par laquelle je fay, sans » laquelle je ne puis riens savoir, quelle vuelle em- » plir mes defaultes que je puisse parfaire mon » œvre, laquelle est divisée en cinq traités. »

Les premiers mots de la traduction sont, f° 19 verso : « Quant que nous voulons enquerre pou- » vons enquerre en une de ces trois manières, ou

» par son nom, ou par son œuvre, ou par sa vraye » diffinicion. En ces trois manières pouvons-nous » encherchier cirurgie qui est dicte ovre de main.» Le nom de *Lenfrans* ne se trouve que dans les rubriques du cinquième traité et dans l'explicit de l'ouvrage, f° 233. A la suite est l'indication des différentes mesures employées en médecine, comme *scrupules*, *grains* et *drames*. Les quatre derniers feuillets sont consacrés à la transcription de diverses recettes.

N° 7101 [2].

637. L'ART COMPLET DE CHIRURGIE. TRADUIT DE LANFRANC.

Volume in-quarto mediocri de 144 feuillets papier; marqué d'abord, f° 1, d'une croix élevée sur une sorte de candelabre et surmontée d'une étoile à six rayons; f° 42, d'une ancre dans un cercle; f° 78, d'un trident retourné surmonté d'une croix; f° 125, d'une tête de bœuf; à 2 colonnes, miniature et initiale; xv° siècle. Relié sur carton en parchemin blanc.

Fonds Baluze, n° 442.

Ce volume dont la transcription est belle porte (au f° 140 verso) l'explicit suivant : « Est heu » achayvé ce present escript de la main de frère » Jehan Girauld, religieux de la tresque noble re- » ligion et tres excellent tiltre de celle qui haporte » le fruit de vie, nommée Royne des cyeulx, advo- » cate de tous pecheurs; le tiers jour de janvier,

» l'an à la nativité mille cccc lxix. Sig. Girauld, » ita est. »

La miniature représente un docteur en chaire professant devant quatre écoliers. Au bas de la page est un écu de gueule à une tige fleurie d'argent, et au chef de sable chargé d'une tige de sinople à trois feuilles. Voici la première rubrique : « Cy » commence la cyrurgie de M. Alenfranc de la cité » de Millan, appellée Art complet. Laquelle par le » commandement de Dieu compilla à Paris, en l'an » de N. S. mil cc. IIII vingts et xv. »

Cette traduction n'est pas la même que nous avons trouvée dans le manuscrit 7101 [2], et le préambule ne semble pas traduit du même texte. En voici le début et la fin : « Dieu, deffendeur de ceulx » qui ont esperance en luy, duquel le nom soit » benist in secula seculorum amen, forma l'homme » merveilleusement et plus merveilleusement le » racheta... Donques, en l'honneur du pere et du » fils et du saint esprit, et de la benoiste vierge » Marie et de saint Ambroise et de tous les saincts » et sainctes, et à l'honneur et reverance de Phi- » lippe tres noble roy de France et pour son amour, » pour les prières du peuple, par les commande- » mens des reverens maistres de phisique et par » aulcune fraternité des reverans (1) escolliers de » medecine qui me font compaignie honorable,

(1) *Variante.* Msc. 7101 [2], *vaillans.*

» et au prouffit commun de mon propre fils, com-
» menceray grande euvre laquelle est appellée Art
» complet de cyrurgie, acquise de la doctrine des
» sages et de mes vaillans maistres anciens, et de
» mes experimens raisonnables par long temps,...
» laquelle euvre est divisée en cinq traictiers. »

Voici le début du premier chapitre que l'on comparera à celui du n° 7101[2] : « Toute chose » que nous voullons encercher peult estre encer- » chée en une des trois manieres, c'est assavoir » par son nom ou par son faict ou par sa nature et » essencielle diffinition demonstrant son essence. » Par cestes trois manieres, nous povons encer- » cher cyrurgie, premierement par son nom ; car » est dicte de *Cyros*, c'est main, et *gios*, c'est euvre, » pour ce que son prouffit et sa fin est en euvre. » On voit que cette traduction copiée par un scribe qui savoit mal le françois est pourtant bien préférable à la première. Le cinquième traité, l'*Antidotaire*, est précédé d'une longue rubrique : « Nous » voullons, dit Lanfranc, mettre les medicines » simples et composées qui sont nécessaires en ceste » science, scelon ce que il appartient à cyrurgie » ou aux cyrurgiens. Mais il (je) ne les metray pas » toutes, car elles sont sans nombre né nul homme » ne les scauroit nombrer né cogiter né comprain- » dre la centiesme part de ce à quoi elles vaillent, » quant est de cyrurgie. Toutes voyes je mectray » celles dont je usé long-temps et que je ay aprins

» des amys et des docteurs et d'aucuns qui ne » sont pas mieges, et d'aucunes fames : lesquelles » medicines sont toutes esprouvées *useu* en leur » cas. »

Le volume est terminé par trois feuillets de supputations astrologico-hygiéniques.

N° 7101 [3.3].

638. L'ART COMPLET DE CHIRURGIE. TRADUIT DE LANFRANC.

Volume in-quarto mediocri de 133 feuillets, dont le tiers est en vélin et les deux autres tiers en papier à la marque d'une petite tête de bœuf; à deux colonnes; première partie du XV[e] siècle. Relié en veau fauve, aux armes de Colbert sur les plats et au chiffre de J.-B. Colbert sur le dos.

Fonds Colbert, anc. n° 2523.

Première rubrique : « Cy commence la cirurgie » de Alenfranc de Milan, laquelle est nommée » Art complet. » — Dernière rubrique : « Explicit » Lenfranc de Milan, escript à Montpellier ou mois » d'avril l'an mil CCCC. et XXXIIII. » Bonne écriture. C'est la même traduction que dans le Msc. 7101 [2].

Donnons ici, d'après les manuscrits indiqués plus haut et d'après les autres que nous examinerons plus tard, quelques notions positives sur le célèbre chirurgien Milanois, auteur de l'*Art complet.*

Fabricius dit de « *Lanfrancus de Mediolano :* Chi-

» rurgus Parisiensis, circa A. 1294; cujus *Chirur-* » *gica magna et parva.* In præfatione parvæ Chi- » rurgiæ lectorem auctor *conjurat per Deum ne ali-* » *quibus idiotis tradat eam, ne per* ignorantiam » eorum, opus meum noceat alicui. » Tiraboschi entre dans de plus grands détails sur Lanfranc: il résume le préambule de l'Art complet, tel que nous l'avons donné d'après le Msc. 7101 [3]. Il ajoute que Lanfranc, chassé de sa patrie, fut déporté en France par ordre de Matthieu Visconti, seigneur de Milan. « Fu trasportato in Francia per co- » mando di Matteo Visconti. » Cette phrase mal comprise par MM. Perez et Laurent, rédacteurs de l'article *Lanfranc* dans la Biographie universelle, leur a fait dire que « ayant *choisi* la France » pour lieu de retraite, Matthieu Visconti lui donna » les moyens de s'y rendre. » Mais ces messieurs ont ainsi converti en un témoignage de bienveillance un acte de rigueur ou de tyrannie. Voici comme Lanfranc lui-même s'en explique dans deux passages curieux, et d'abord dans le titre de la préface, telle que la donne le Msc. 7476 : « Icelui » Saulveur..... m'a délivré de tous périls; et de la » terre, laquelle avoit créée planture use et clère, » nonobstant que maintenant soit de envie et de » rancour (pleine) pour aucune amour de folye » inexcusable et rabiose de parties, me transporta » à Paris, terre de paix et d'estude, nonobstant » que contraint fusse. O Paris, pour le siège de la

» majesté royale, pour l'excellence de toy, pour l'a-
» bondance de biens, pour l'intelligence des phi-
» losophes, pour la seurmontance des theologiens,
» tu peulx estre dicte Paradis; Paris, royale cité
» sans per, Paris ne sçachant point de part, car tu
» octroyes egalement au vray roy; Paris, Parisius,
» c'est-à-dire juste, car tu sces trouver le juste en
» toutes sciences, car en toy, chascun use de son
» droit; Paris engendrant les clers, car toujours
» conceps les negligens en ton ventre au derrenier
» sages. De mal à moi qui tant de temps ay perdu,
» sans veoir ton très honnorable et très sainct es-
» tude! »

Certes voilà, dans la bouche d'un étranger, le plus magnifique éloge de la ville de Paris. Mais il faut se reporter au texte latin original, plus clair et plus exact; je l'emprunte aux manuscrits latins 7129 et 6992. « Summus ille Pater omnipo-
» tens...... me per mundi pericula fluctuantem a
» cunctis persecutionum periculis sua pietate mi-
» sericordissima liberavit, et de terra quam bonam
» creavit, fertilem et præclaram, licet livore ple-
» nam rancoris et odii, propter quemdam fatui-
» tatis amorem inexcusabilem (1) partim rabio-
» sam, Parisius in terra pacis et studii licet coac-
» tum transplantavit. O Parisius, propter regiæ
» majestatis sedem, propter curialis speciei excel-

(1) Variante du Msc. 6992. *Excusabilem.*

» lentiam, propter honoris habundantiam, propter
» philosophorum intelligentiam merito paradisus
» nuncupari potes. O regalis civitas, Parisius sine
» pari. O Parisius partis inscius, nam faves unani-
» miter vero regi. O Parisius Paris Scius, nam scis jus-
» tum in scientiis omnibus reperire, et in te quisquis
» fruitur juste jure suo. O Parisius, scientes pa-
» riens, nam quotidie negligentes tuo concipis in
» utero, demumque paris eosdem sapientes. Væ mihi
» quod tantum tempus perdidi tuum suavissimum
» et honorabilissimum studium non videndo. »

Voici maintenant ce qu'il ajoute à la fin de son cinquième livre ou traité, Msc. 7129 : « Divina
» semper cooperante gratia,.. qui per Mattheum
» vicice-comitem, tanquam ejus in hac parte mi-
» nistrum, cujus propter quorumdam peccata, do-
» minium liberæ civitatis Mediolani permisisset,
» me de civitate coactum fecit in Galliam trans-
» portari, ubi meum jam aliquibus dimissum tem-
» poribus resumpsi studium, ibique meum totum
» firmavi propositum neminem lædere, sed pro hiis
» qui me prosecuti fuerant exorare, circa medici-
» nam intendere, bonum commune diligere, si
» quid boni gratis acceperam gratis dare, per
» scientiam diligentibus laborare, donec Lugduni
» super Rodanum moravi, contrahens, rogatus,
» quoddam de chirurgia feci compendium, inten-
» dens opus præsens componere quodcumque
» mihi foret a Domino possibilitas attributa; tandem

» desiderans Parisius dietis continuis pervenire.
» Demum anno gratiæ 1294 (1) perveni Parisius,
» ubi tantam et talem habui comitivam qualis et
» quantæ vicentesimo non sum dignus, ibique
» rogatus a quibusdam dominis et magistris, et
» specialiter a viro venerando domino magistro
» Johanne de Passavanto magistrorum medicinæ
» decano, quibusdamque valentibus bacalariis con-
» dignis honore, quod ea quæ de rationibus ex ci-
» rurgia legendo docebam, et meum operationis
» modum et experimenta quibus utebar in scriptis
» ad communem utilitatem et recordationem per-
» petuam compellare (m), ipsorum petitionem ad-
» mittentes, omnis (p. ê. onus) assumpsi jam
» dudum in mente propositum quod non modi-
» cum existimavi, maxime cum mea non sufficiat im-
» peritia non solum lecturam scribere, sed in libri
» formam artis hujus regulas cum suis adjacentiis
» ordinare; virtus tamen divina cujus auxilium in
» libri principio postulavi, cujus gratia sum id
» quod sum et quæ nunquam in me fuit egena,
» finem optavit (p. ê. optatam), anno nativi-
» tatis Domini 1296 huic operi ponere non ne-
» gavit.... »

Ces renseignemens ajoutent un fait à ceux que Tiraboschi a réunis (Storia della letter. Ital., t. IV, p. 352). Si Lanfranc se vit obligé de sortir d'Italie,

(1) La traduction française, n° 7476. [4] porte 1296.

vers 1293, ce fut moins en punition de ses opinions politiques qu'à l'occasion d'un scandale public causé par les relations amoureuses du célèbre chirurgien. Matteo Visconti, qui se fit dans cette occasion le vengeur plus ou moins désintéressé de la morale publique, n'exerça l'autorité souveraine en son nom qu'à partir de l'année 1295; mais il ne faut pas oublier que depuis 1282 il étoit reconnu pour vicaire temporel de son oncle Otton, archevêque de Milan. Il avoit donc pu fort bien ordonner l'exil de Lanfranc en 1293. On dit pompeusement dans la *Biographie Universelle* que, « La chirurgie, jusqu'alors pratiquée par des » barbiers, releva *son front humilié*, et dut aux talens » de Lanfranc l'illustration du collége de chirurgie » de Saint-Côme, fondé vers la fin du règne de saint » Louis, par les sollicitations de Jean Pitard. Lan» franc, ajoute-t-on, étoit clerc de Guillaume Sa» licet, et on lui reproche d'avoir copié son maître » sans le citer. » Si Lanfranc a usurpé la gloire de Guillaume Salicet, comme l'a dit Guy de Chauliac, dans son *Chapitre Singulier*, édition de Lyon 1580, p. 10, c'est à Salicet, non pas à Lanfranc, que la chirurgie doit d'avoir relevé son front humilié. Mais, en tout cas, il est certain que la chirurgie fut toujours en France un art extrêmement honoré. On le comprend facilement si l'on se reporte à l'importance de l'habileté des opérateurs dans la cure des plaies faites à la guerre; nos an-

ciens romans de chevalerie, qui remontent au XIIe siècle, ne manquent pas de consacrer fréquemment une mention honorable aux chirurgiens ou *mirs* appelés le lendemain d'un combat dans la tente des guerriers blessés. Que les barbiers aient été confondus avec les chirurgiens, c'est un fait qui s'est perpétué long-temps après Lanfranc comme chacun sait, et cette confusion doit aujourd'hui relever le front humilié des anciens barbiers, sans couvrir de rougeur celui des modernes successeurs de Lanfranc et de Guy de Chauliac.

Remarquons, avant de finir, que Lanfranc avoit, avant son *Art complet*, écrit le *Compendium medicinæ*, principalement pour l'instruction de son fils. Or ce fils, Guy de Chauliac le nomme *Bonet* ou *Bonatus*.

N° 7101 [4].

639. COMMENTAIRE SUR LE CHAPITRE SINGULIER DE GUY DE CHAULIAC. — TRAITÉS LATINS SUR LA PESTE ET LES POISONS PAR ARNAUD DE VILLENEUVE ET VALLET DE TARENTE. — RECETTES DIVERSES. — FRAGMENS DE LANFRANC. — FRAGMENS DES REMÈDES DE BRUN EN LATIN. — DISTINCTION DES TEMPÉRAMENS. — RÉPONSES AUX QUESTIONS FAITES AUX ÉTUDIANS DE PARIS DANS LES EXAMENS. — DES QUALITÉS DU CHIRURGIEN. — NOTABLES DE CHIRURGIE PAR Me PIERRE JULIEN.

Volume in-quarto maximo de 168 feuillets papier, lignes longues; xve siècle. Relié en veau grené, à l'aigle de France sur les plats, au chiffre de Napoléon sur le dos.

Fonds de Baluze., anc. n° 483.

Il commence par les mots conservés dans l'explicit du manuscrit 6995 A. B. (1). « In nomine Dni, » incipit inventarium seu collectarium in cirurgicali medicina compilatum et completum, » anno Dni. millesimo trecentesimo lxiii°, per Guidonem de Cailliaco cirrurgicum et magistrum in » medicina, in præclaro studio Montispessulani. » Mais ce n'est qu'un commentaire fort étendu du premier chapitre du livre de Guy de Chauliac, désigné sous le nom de *Capitulum singulare*. Ce commentaire françois finit avec le f° 41.

(1) Voy. tom. III, p. 300 à 302.

2° « De arte cognoscendi venena. » F° 42. — Ce traité latin est de Arnaud de Villeneuve, mort en 1314, dont les ouvrages ont tous été publiés en latin et dans une ancienne traduction françoise. Montpellier, 1480, etc.

3° « Tractatus de epidemia et peste domini » Valesti de Tarenta regis Franciæ protomedici excel» lentissimi. » F° 43 v°. — Je n'ai vu nulle autre part cité le nom du seigneur Valest ou Valet de Tarente, médecin du roi de France. Ce qui ne prouve sans doute que mon ignorance de l'histoire de la médecine.

4° « Recettes diverses, en françois. » F° 48. — 54 v°. — 71 v° à 75 v°. — 81 à 88. A partir de là jusqu'à 97 « S'ensuivent les receptes esprouvées » du noble Quien Rasis, Albucrasis, Galien, Ypo» cras, et Avicenne et Lanfranc et de Salicet. » — Autres recettes f° 119.

5° « Fragmens de l'art complet de Lanfranc, en latin, » f° 49. Autres fragmens du quatrième traité de Lanfranc, en françois, f° 55.

6° « Fragmens latins des remèdes de Brun. » — F° 76. Guy de Chauliac désigne ce maître comme ayant écrit avant Lanfranc.

7° « De la distinction des tempéramens. » F° 80. — Les premiers mots sont : « Or vous enseigneray » comment vous cognoistrez l'omme sanguin, le » collorique, le flumatique et le merencolique. Le » sanguin est apellé selon l'air printemps, etc. »

8° « Demandes faites sus l'examen de Paris, sus » le fait des saignées. » F° 97 v°. — Ce morceau peut être d'un grand intérêt pour l'histoire de la médecine. Les premiers mots sont : « Premiere- » ment qui te demandera quantes vaines il y a » en corps humain, etc. » Les questions relatives à la saignée s'arrêtent au verso du f° 106, et sont suivies d'un autre interrogatoire.

9° « Cy commence l'argument des qualités des » complexions de çirurgie, et pareillement pour » savoir quel chirurgien doit estre. » F° 109 recto.

10° « Cy sensuit aucuns bons notables et vrais, » par maistre Pierre Julien bien approuvés. » F° 114 verso. Je n'ai pas ailleurs vu le nom de Pierre Julien.

Nous recommandons ce volume non seulement aux véritables médecins et chirurgiens, mais encore à tous les charlatans, faiseurs de médecine sans médecin, vendeurs de remèdes gratuits, empiriques, pédicures, arracheurs de dents, etc., etc. Je demande la permission de donner une seule des mille recettes réunies dans ce volume. Les termes en sont peu gracieux, mais enfin on verra bien : « Pour savoir d'un homme ou d'une femme à quoy » il tient qu'ils n'ont lignée. Prenez deux pots de » terre neufs et les emplissez à moitié ou quasi » plains d'orge. Puis que homme pisse et face, » seulement la nuyt, son urine en l'un des pots, » et la femme en l'autre. Et après soient mis en

» aucun lieu moiste, jusques à neufs jours, et les » IX jours passés, soit regardé lequel pot sera » germé, car la faulte vient de celuy à qui le pot » n'est point germé. » F° 151 verso.

On lit à la fin : « Ce présent livre appartient à » Francoys Fleau, apothicaire, demorant au coing » des Trois Parroisses. »

N° 7101 [5].

640. L'ART COMPLET DE CHIRURGIE TRADUIT DE LANFRANC. — COURT TRAITÉ D'ANATOMIE. — SECRETS DES FEMMES.

Volume in quarto mediocri de 293 feuillets papier, à deux colonnes; XV° siècle. Relié sur carton en parchemin.

Fonds de Philibert de la Mare, n° 522.

C'est une troisième traduction différente de celles que renferment les n°° 7101 [3] et 7101 [4]. En voici les premiers mots : « Tout ce que » nous volons enquerre, il convient enquerir par » une de III manières. C'est assavoir par son propre » nom, ou par son action ou heuvre, ou par sa » vraye et essencielle diffinition. Et par ces III ma- » nières nous poons investigier et enquerir cyrur- » gie. Car cerurgie est dicte de *Cyrors* en grec, qui » signiffie main en latin, et *gios* qui signiffie opera- » cion. » La table et le préambule qui précédoient ces premiers mots ont été enlevés. La traduction

de Lanfranc finit au f° 276, mais ne contient pas l'épilogue que nous avons cité plus haut. On lit après les derniers mots du texte : « Explicit magnus Alenfrancus Deo gracias. »

Explicit iste liber, scriptor sit crimine liber.
Datur pro pena scriptori pulchra puella.
Hoc scripsi totum, pro pena da mihi potum,
Scriptor qui scripsit cum Christo vivere possit! Amen.

2°. F° 276, v° : « C'est la nathomie, laquelle » s'ensuit par bonne ordonnance... et tout pre» mierement, quel chose est complexion.. »

3°. F° 243, v° : « Ce sont les secrès des femmes, » translatés de latin en françois ; mais ils sont » deffendus de reveler *est* femmes, par nostre seint » Pere le pape sur peine d'escommeniement, en » la decretale *ad meam doctrinam.* »

Un manuscrit de l'abbaye de Saint-Germain (n° 1933), nomme l'auteur de ce petit et célèbre traité *Jean de Trabariniaco*. Le traducteur dit l'avoir composé à la prière d'une demoiselle qu'il aimoit : « Une damoiselle, dit-il en commençant, » me pria par loiale cortoisie que je dictasse ou » excripsesse aucune chose proffitable, et combien » que de ce me puis pou aidier, pour que je ne » suis pas escotumé d'escripre né de dittier, nean» moins je l'entreprendré pour l'amour d'elle, » car s'amour m'a percis le cœur et le sens telle» ment que je ne désire que à faire chose qui l'y

» plaise... et pour ce que elle est si parfaicte que » de tous biens est la nonpère du monde, d'a- » mours et de beaulté, je vous conteray, pour la » priere, une matiere que je treuve en ung livre » lequel nous devise les secrès des femmes, à plus » vraiement que je puis. » Si les fautes de françois ne sont pas ici du scribe, il faut avouer que notre traducteur avoit raison de déclarer qu'il n'avoit pas une grande habitude d'écrire. Ce traité des secrets des femmes est un manuel de matrones ou sages-femmes.

N° 7101 *.

641. RECUEIL DE RECETTES DE DIFFÉRENS GENRES.

Volume in-folio mediocri de 173 feuillets papier, lignes longues; XVIIe siècle. Couvert en parchemin blanc.

Fonds de Tellier Louvois, sans numéro.

Voici le titre exact : « Le livre de toutes les re- » ceptes présentées à monseigneur. Recueillies des » vieux livres escrits à la main qui ont esté cy de- » vant faictes par son commandement. » — Chapitre premier : « Pour faire le vin de Rosmarin, » et aussi la vertu d'iceluy. »

Je crois que ce *monseigneur* étoit François de Neuville, seigneur de Villeroy, ministre d'état sous Charles IX, Henri III et Henri IV. Le volume est fort bien écrit.

N° 7102.

642. RECUEIL DE RECETTES. — MEDICAMENTA. — CHAPITRE SINGULIER DE CHIRURGIE EXPLIQUÉ PAR LE DOCTEUR SEGUIN. — DISCOURS ANATOMIQUE PAR LE MÊME. — TRAITÉ DES OS. — AUTRE TRAITÉ D'ANATOMIE.

Volume in-folio mediocri de 181 feuillets papier, lignes longues ; XVI[e] siècle. Relié en veau racine, au chiffre de Charles X sur le dos.

Anc. Bibliothèque de Jacques Mentel.

Mentel étoit un médecin de Paris dont la bibliothèque composée d'environ 10,000 volumes fut acquise par le roi en 1669. Elle comprenoit environ cinquante manuscrits, dont six en grec et quelques autres en latin.

Le volume 7102 commence par la « Recepte » d'une decoction pour la maladie napolitaine. » Le plus grand nombre de ces recettes porte le nom des médecins, chirurgiens et apothicaires auxquels on les doit.

2° « Medicamenta tam simplicia quam compo» sita, per ordinem digesta. » F° 10, latin.

3° « Chapitre singulier de chirurgie, expliqué » par monsieur Seguin, docteur regent en la » faculté de médecine à Paris, en l'an 1591. » F° 26.

4° « Discours anatomique expliqué par monsieur

» Pierre Seguin, docteur regent en la faculté de » medecine à Paris, et lecteur ordinaire en chirur- » gie, expliquée l'an 1594. » F° 29.

5° « Des os en général. » F° 111. — Ce traité d'une autre écriture que les ouvrages de Séguin, offre la classification de tous les os de l'appareil humain.

6° « Traité d'anatomie. » F° 155. — Commençant : « Avant que venir à la déclaration particu- » lière du corps humain, combien un bon chirur- » gien se doibt-il remettre de choses devant les » yeux? »

N° 7103.

643. DESSINS DE MORS DE CHEVAUX.

Volume in-folio parvo de 187 feuillets papier, sans texte; XVI° siècle. Relié en maroquin rouge à compartiments dorés sur les plats et sur le dos.

Fontainebleau, n° 1116.—Anc. catalogue, n° 597.

Ces dessins fort nettement dessinés et coloriés au lavis, peuvent offrir quelque intérêt pour l'histoire de l'équitation. Chaque feuillet est orné d'un mors. « M. Huzard possédoit un semblable manuscrit qui » avoit appartenu à Claude de Gouffier, marquis de » Boissy puis duc de Rouannois (en 1566), grand » écuyer de France et premier gentilhomme de la » chambre du roi. Ce seigneur qui paroît avoir » eu une belle bibliothèque (j'ai un labyrinthe de

» fortune de J. Bouchet, édition de 1522, qui porte » ses armes, sa devise et ses emblèmes), avoit sub- » stitué ce volume à perpétuité à ses descendans » mâles, par ordre de primogéniture; comme lui- » même avoit écrit sur une des gardes. » (Note communiquée par M. Jérôme Pichon.)

N° 7104.

644. LES MEUTES ET VENERIES DE JEAN DE LIGNIVILLE.

Volume in-folio magno de 423 feuillets papier, lignes longues; XVIIe siècle. Relié en veau racine au chiffre de Napoléon sur le dos.

Anc. Biblioth. de Gaston, duc d'Orléans, n° 20. (Sainte-Palaye, not. 518).

Voici le titre tout au long : « Les Meutes et » Venneries de haut et puissant seigneur, messir » Jean de Ligniville, chevallier, comte de Bey, » seigneur de Dombrot et de la Basse-Vosge, Ber- » lize, Faulcompierre. »

Jean de Ligniville, de la bonne maison regardée comme la seconde des *Quatre grands chevaux de Lorraine*, étoit fils de François de Ligniville seigneur de Dombrot. Il fut nommé gentilhomme de la chambre de Henri duc de Lorraine, puis grand veneur des duchés de Lorraine et de Bar, etc. Il mourut sans enfans, après 1641, et dans un âge avancé.

Je n'ai reconnu nulle part la mention du grand

ouvrage renfermé dans ce manuscrit 7104. Il étoit destiné cependant à être entièrement imprimé, puisque nous trouvons, au f° 14, l'approbation du grand veneur de France, Hercules du Rohan, duc de Montbason, sous la date du 12 avril 1636. Cette approbation est suivie d'une lettre du comte de Bey à M. de Sainct Rary, gentilhomme de la chambre du roi d'Angleterre, et grand veneur de la reine. Elle est datée du 20 janvier 1636, et l'auteur y rappelle que le chevalier de Lescale, dans son livre de la *Sinozophie* (sic) ou cure des chiens, l'avoit sollicité deux ans auparavant de publier ses livres de chasse. Vient ensuite une approbation de M. Pradier, abbé de la Blanche, sous le point de vue catholique : elle est datée du 14 février 1641. Puis enfin un sonnet à la louange du comte de Bey, par M. de Chastenay.

La première partie des *Meutes* et *Veneries* a été imprimée sous les yeux de l'auteur, en 1655, à Nancy, petit in-4° : il n'a été tiré qu'à petit nombre et les exemplaires en sont devenus très rares. M. Jérôme Pichon n'en connoissoit que deux exemplaires, l'un desquels étoit en sa possession.

La préface de Jean de Ligniville est d'une lecture agréable et attachante. L'auteur, profondément pieux, y revient avec abandon sur les diverses circonstances de sa vie, inconnue peut-être aux membres vivans de cette illustre maison. « Né le jour de la Trinité, et fus, dit-il, depuis

» l'âge de sept ans, tiré et enlevé de la maison de » mon père et conduit en celle de Charles de Li- » gniville mon oncle paternel, qui tenoit maison des » plus honorables de son temps et des plus rele- » vées en piété et en honneur. A l'âge de douze » ans, j'ay esté presenté à l'un des plus grands » princes du monde, François deuxiesme, duc de » Lorraine, descendu des rois, lequel m'a faict » élever et nourrir à la vertu, m'a poussé dans les » charges et honneurs; lequel m'a tenu lieu non » seulement de bon maistre, mais de bienfacteur » et de père, qui m'a donné les moyens de voir » une partie du monde, les cours des puissans » rois et des plus puissans princes de l'Europe, » ayant tousjours eu pour la plus forte et plus » puissante de mes passions, la vennerie en laquelle » j'ay esté exercé depuis l'aage de treize ans en Lor- » raine; estant plus fort, en la vennerie en France, » du règne de Henry IIII; après, en Angleterre » en la vennerie du règne de Jacques cinquiesme » d'Escosse et deuxiesme d'Angleterre, duquel » j'ay reçu des honneurs et bienfaits. Or, pendant » ce temps, tantôt je vas à la cour, un limier à la » main, une autre fois habillé en venneur, et selon » les occurrences vêtu en courtisan préparé à aller » au ballet; le lendemain disposé à monter à cheval, » courre la bague, rompre des lances; bref ma vie » diversifiée et entrelassée d'un perpétuel exer- » cice...... Ainsi, la plupart de mes jours se sont

» passés et écoulés aux exercices violens et labo-
» rieux, tellement qu'à l'âge de vingt-deux ans,...
» mon bon et cher maître me fit l'honneur de me
» donner au duc Charles troisiesme, son père, le-
» quel me donna l'estat et la qualité de grand
» veneur de Lorraine et Barrois, laquelle charge
» j'ai exercée trente ans ou environ, très laborieu-
» sement. »

Jean de Ligniville repasse ensuite les dangers multipliés qu'il a courus dans les chasses et dans les voyages diplomatiques; puis il déplore la mort récente de son cher maître le duc de Lorraine et les malheurs dont son pays est accablé. « Exaucez
» mes vœux, Roy des cieux, car je me trouve pré-
» sentement environné de tous les malheurs de la
» guerre, des meurtres, des assassinats; je ne voy
» que feu, que flammes; mes maisons et mes vil-
» lages sont en flammes, en cendres et presque
» anéantis; tout est désert; les forêts, les futayes
» et buissons, là où je soulois prendre mes plaisirs, et
» les plaines de mon voisinage, là où je soulois exer-
» cer ce don de Dieu de vennerie, tout cela est par-
» semé et jonché de corps morts, de cadavres et de
» personnes languissantes et agonisantes à la mort,
» lesquelles n'attendent plus sinon d'être achevées,
» tuées et mangées de leurs cohabitans et frères chré-
» tiens. Les bestes mortes et charoignes des voiries
» estoient du passé de quoy les loups et mastins se
» remplissoient et vivoient, aujourd'hui la famine et

» misère est telle que c'est la viande la plus ordi-
» naire de nos subjets et des peuples voisins, et
» plusieurs poussés et contraints à telles extrémités
» de famine, qu'ils déterrent les corps morts
» pour les manger.... Si je voyage présentement,
» je me trouve arresté; si je cherche repos, me
» voilà prisonnier de guerre; si je me retire en
» lieu là où je crois estre en assurance, les villes
» sont surprises, les maisons forcées; bref je ne
» vois que sang, que corps morts étendus sur les
» pavés et chemins..... Seigneur, vous m'avez pro-
» tégé, aussy j'ay eu du bonheur jusques à présent
» en tous ces hazards, si bonheur se peut tirer et
» rencontrer dans tous les malheurs de ce temps.
» C'est pourquoy.... j'espère que vous me ferez
» ceste grace que je vous loueray encore en chas-
» sant, car l'on parle présentement d'une tresve;
» attendant une paix généralle, je visiteray encore
» les forests, les déserts et les demeures anciennes
» de vos saincts et bienheureux.... »

« L'epistre du comte de Bey, seigneur de Dom-
» brot, aux lecteurs, veneurs et autres non ve-
» neurs, » n'est pas moins curieuse que cette pre-
mière dédicace au Dieu du ciel. Elle mériteroit d'être reproduite dans les recueils et journaux modernes de chasse. On me permettra même de dire que si j'avois l'honneur d'appartenir à la famille de Ligniville, je n'hésiterois pas à publier en entier ce curieux ouvrage des *Meutes et véneries*,

dans lequel un brave, aimable et docte gentilhomme étale, en 1634, le fruit d'une expérience de plus d'un demi-siècle. Notre manuscrit est d'une admirable exécution.

N° 7105.

645. COURS DE PHILOSOPHIE SCHOLASTIQUE. — LOGIQUE.

Volume in-folio parvo de 109 feuillets papier, lignes longues; XVIIe siècle. Relié en maroquin fauve, aux armes de Béthune et au chiffre de Philippe de Béthune sur les plats, à la fleur de lis et au chiffre de Charles X sur le dos.

Anc. Biblioth. Béthune, n° 10.

Le volume commence avec la pagination *onze*, par ce titre : « Première partie de la Logique. » Cinquième leçon. — Du sujet de la logique. » Il paroît qu'on s'est disputé la possession du livre : car il est facile de reconnoître sous le double P des Bethune qui décore les plats de la reliure, un double G qui rappelle la propriété plus ancienne de Gaston, duc d'Orléans.

N° 7106.

646. COURS DE PHILOSOPHIE SCHOLASTIQUE. — LOGIQUE ET PHYSIQUE.

Volume in-folio parvo de 315 feuillets papier, lignes longues ; commencement du XVII° siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de Béthune et au chiffre de Philippe de Béthune sur les plats et sur le dos.

Anc. Biblioth. de Béthune.

Sur le dos on a écrit : « To. II. » Ce volume n'est pourtant pas la suite du n° 7105. Comme lui, il avoit auparavant appartenu à Gaston, duc d'Orléans, dont on reconnoit le chiffre effacé sur les plats et sur le dos de la reliure.

Les premiers mots du volume sont : « On peut » demander ou l'explication du mot ou de la » chose. »

N° 7106².

647. L'HOMME ANIMAL ET INTELLECTUEL EN SON JOUR.

Ce volume arrivé de Versailles y étoit retourné avant la révolution de 1790, et n'est plus revenu à la Bibliothèque du Roi. Sa mention est précédée dans notre ancien catalogue de la lettre *M.* (manque).

N° 7106^{3}.

648. **HOROSCOPE ASTROLOGIQUE DES ROIS DE L'EUROPE VERS LA FIN DU XVIIe SIÈCLE PAR BARDI VILCLAIRE.**

Volume in-folio magno de 103 feuillets papier, lignes longues; fin du XVIIe siècle. Rel é en maroquin vert, aux armes de France sur les plats et au chiffre de Louis XIV sur le dos.

Très beau manuscrit, dont la reliure est fort remarquable, et dont les dessins à l'encre de Chine sont dus à Desmarets, l'écriture à Hanicle, et le texte à l'astrologue Bardi Vilclaire. On admirera l'écriture et les dessins ; on sourira de pitié dès les premières lignes de l'ouvrage.

N° 7106^{11}.

649. **POÉSIES LATINES ET FRANÇOISES DU PRÉSIDENT JÉROME SEGUIER.**

Volume in-folio mediocri de 236 feuillets papier, lignes longues. Couvert en basane blanche, au chiffre du président de Mesmes sur le dos.

Fonds de Mesmes, n° 455.

Ce volume seroit mieux placé dans les *Fonds latins*. Les 217 premiers feuillets ne renferment que des pièces latines. Au verso du 218 commence « l'histoire miraculeuse de la saincte Hostie gar-

» dée en l'église de Saint-Jean en Grève. Ensemble » quelques hymnes de l'église au sacrement de » l'hôtel. De la traduction de H. S. P. » Ces poésies latines et françoises ont été imprimées; les françoises en 1604, in-8°, et les latines en 1606, in-4°, chez Phil. Patisson.

N° 7107.

650. RECUEIL DE RECETTES.

Volume in-folio parvo de 170 feuillets papier, lignes longues; fin du XVI[e] siècle. Relié en maroquin rouge aux armes de Béthune sur les plats, et au chiffre de Philippe de Béthune sur le dos.

Anc. Biblioth. de Béthune, n° 212.

Les premières lignes de ce volume renferment trois adresses; voici la première : « M. Nico... » à la rue de la Heaumerie, à l'image Saint-Claude. » Mirouers. »

Nous extrairons quelques recettes et indications de ce grand recueil, qui paroît avoir été formé par un peintre ou par un artificier.

F° 1. Un dénombrement de livres se termine par ces mots : « M. Bernard Palissi, inventeur de rustiques figurines du roy et de la royne. »

F° 3. Commencent les recettes. « 1° Pour obtenir » du coreil contrefaict. »

F° 15 verso. « *Oreilles*. — Quand quelque défluxion y vient, il se fault bien garder d'y rien mettre

» dedans, et selon le proverbe : A l'œil et à l'oreille
» il n'y faut toucher que du coulde. »

F^os^ 17 à 19 — 21 à 28. Observations curieuses sur les pièces d'artillerie.

F° 19 verso. Voulez-vous voir comment, dans les arts, les perfectionnemens sont fréquemment un retour aux premiers expédiens? Exemple : « *Clistères.*
» On les souloit donner avec manche ou poche de
» cuir qui pour le mieulx doit estre de peau de chat
» qui est plus mouffle que nulle autre. Et lors on
» commençoit à replier la manche par un bout, et
» on continuoit de la replier et entortillier en soy
» mesme, et en ceste sorte, le clistère couloit
» doucement. Mais ceste façon est plus longue et
» moins commode que la syringue qui despuis a
» esté trouvée, avecq laquelle un homme seul
» donne aysement le clistère. Il est vray qu'elle
» faict tousjours du vent à la fin. »

F° 20 verso. « *Commun dire.* — Clocher de Rho-
» dez, église d'Alby, cloches de Mende. Toutefois
» on tient la cloche de Thoulouse, appelée Car-
» daillac, pour une des plus belles de France,
» d'autant *qu'il* poise deulx cens cinquante quin-
» tals. »

F° 31. « Gaiger à quelqu'un que se promenant
» jusques à tel lieu, il ne dira point quatre foys
» de suyte : *Botte sans esperon.* » On connoît le procédé; mais il est, comme on voit, assez ancien. De même « Faire tenir un chandelier contre

» la muraille sans y faire trou. » Ou « Ne casser » point un verre d'une busche ou d'un gros bas- » ton. » Ou (f° 35) dire à quelqu'un « Que tu luy » enseigneras une chose qu'il ne scait pas, ni toy » aussy. » Pour la satisfaction de ceux qui ne les ignorent pas je veux bien ne pas donner l'explication de ces beaux secrets.

« Recettes curieuses pour les peintres. » Presque à chaque feuillet du volume.

F 66 verso. Pour « Garder de croistre les *seins*, » ou diminuer les trop grands. »

F° 82. « Horlogeurs. »

F^os 102 et 123. « Provisions pour l'œuvre de » Colchos, » c'est-à-dire pour obtenir la pierre philosophale.

F° 162. « *Navigation*. Il se peult colliger par » le dire d'Herodote que la navigation des Portu- » gais n'est pas nouvellement par eulx inventée, » comme ils se vantent. Au commencement du » premier livre intitulé : Clio, il dit que les Phé- » niciens venoient de la mer Rouge par continuelle » navigation en la coste de Græce, etc. » Cette observation puérile prouve cependant que vers la fin du XVIe siècle on ne contestoit pas aux Portugais le renom d'avoir été les premiers navigateurs des temps modernes.

En somme, ce volume singulier indique un mouleur, un graveur, un peintre et un alchimiste, un homme instruit, un artiste curieux et habile.

Il paroît qu'il habitoit Toulouse, d'après plusieurs mentions d'ouvrages faits dans cette villle. La seule date qu'il rappelle, au milieu d'une proposition hypothétique, est celle de 1581. Il faut donc rapporter à cette année l'exécution de ce recueil de toutes sortes de secrets et recettes. D'ailleurs, nous voudrions qu'une indication plus nette que le nom de *Bernard de Palissy* tracé sur la première page nous permît de l'attribuer à ce grand artiste, dont les savantes recherches de M. Du Sommerard viennent de grandir si justement la renommée.

N° 7108.

651. MORCEAUX ORATOIRES DU PÈRE ARNOULD. — ÉTUDES ALCHYMIQUES ET PHYLOSOPHIQUES.

Volume in-folio parvo de 62 feuillets papier, lignes longues; XVII° siècle. Relié en maroquin rouge aux armes de Béthune sur les plats.

Anc. Biblioth. Béthune, n° 258.

Le volume commence aujourd'hui avec la pagination 27. Deux morceaux qu'il contenoit autrefois en ont été distraits au moment de l'arrivée du cabinet de Béthune dans la bibliothèque du Roi. Ce qui le prouve, c'est le cachet de la bibliothèque apposé sur le f° 27, aujourd'hui le premier. Les deux morceaux enlevés étoient intitulés: « Discours de la vanité des sciences, » et « Traité

» de la docte ignorance, traduit du latin de Nicolas » de Casa, cardinal (1). »

Voici les autres pièces réunies dans ce volume :

1° « Du sieur Dryon, contre un discours public, » f° 27. Le sieur Dryon n'est autre que le père Arnould, jésuite, natif de Riom, dont le nom de famille, que d'ailleurs les biographes lui contestent, pourroit bien être simplement le nom de *patrie*. Ce père Arnould, confesseur du roi Louis XIII, dont nous avons vu déjà les *Oraisons jaculatoires* (2), s'escrime ici contre une « Très humble, très véritable et très importante » remonstrance adressée à Sa Majesté. » Cette *remontrance* faite dans l'intérêt de la reine mère contre le cardinal de Richelieu, fut imprimée en 1631, in-4°, et réimprimée, en 1635, dans le « Recueil » des pièces faites pour la défense de la reine Marie » de Médicis, » publié par l'abbé Hay du Chastelet. Le même Chastelet a joint aux *remontrances* la réplique que nous avons sous les yeux et que l'on a attribuée, dans les ouvrages polémiques du temps, à l'évêque de Saint-Malo, Achille de Harlay (3). Il est plus naturel de l'attribuer au père Arnould, défenseur infatigable de la reine mère contre les préventions du roi et de son fils. Le manuscrit 7108 est d'ailleurs contemporain de l'ou-

(1) Voy. Catal. des Mss. de Béthune, p. 114.
(2) Tome IV, p. 224.
(3) Voy. Bibl. du P. Lelong, tome II, p. 465.

vrage. Il commence ainsi : « Sire, ceux qui oyent » parler du Myrmicaleon, sans congnoistre ce » qu'il signiffie, etc. »

2° « Oraisons particulières pour le roy, par le père » Arnould Drion, et (lors) de son procès contre M. de » Luynes, » f° 45.

Ces oraisons sont les mêmes que nous avons signalées dans le manuscrit 7050. Elles commencent par les mots : « Seigneur, délivrez le roy de » la servitude des idoles. Envoyez icy bas l'ange » Tobie pour esclairer, etc ».

3° « Études alchymiques et philosophiques. » F° 51. — Ces rêveries soigneusement rédigées commencent par une lettre adressée à un « Mon» sieur de Chandoux, » pour lui révéler le secret de la transmutation et l'engager à tirer l'auteur de sa profonde misère. Puis vient une seconde lettre; puis un traité en forme, *de la nature des objets naturels*, contenant peut-être tout ce que l'on pouvoit dire de moins déraisonnable sur ces matières délicates.

N° 7109.

652. JUSTIFICATION DE MACHIAVEL.

Volume in-folio parvo de 146 pages, papier, lignes longues; XVII[e] siècle. Reliure Béthune.

Anc. Biblioth. Béthune, n° 27.

Cette Justification, d'une fort bonne écriture, est certainement l'œuvre d'un homme d'état. Elle est précédée d'une « préface au lecteur » dont voici les premiers mots : « Il semble que Machiavelle soit » l'autheur et la source de tous les crimes, etc. » La fin de l'ouvrage est à désirer. Voici le membre de phrase qui termine la dernière page : « Il n'en » veult qu'à ceulx qui ne gardent pas comme ils » doibvent les statuts, canons et saincts decrets » de la primitive église, pour conclure comme il » faict, qu'il n'y a rien qui »

N° 7110.

653. DISCOURS POLITIQUES DÉDIÉS A CATHERINE DE MÉDICIS PAR M. COIGNET CONSEILLER DU ROI.

Volume in-folio parvo de 322 pages, papier, lignes longues; XVI[e] siècle. Reliure Béthune.

Anc. Biblioth. Béthune, n° 127.

Michel Coignet, l'auteur de cet ouvrage, fut conseiller du Roi, maître des requêtes et ambas-

sadeur vers les Suisses et Grisons. Son livre a été imprimé à Paris, in-4°, par Jacques Du Puy, sous le titre de : « Instruction aux princes pour garder » la foy promise ; contenant un sommaire de la » philosophie chrétienne et morale, et devoir d'un » homme de bien. » Manuscrit autographe.

N° 7110 ².

654. DISCOURS POLITIQUES DÉDIÉS A CATHERINE DE MÉDICIS PAR M. COIGNET CONSEILLER DU ROI.

Volume in-folio parvo de 404 pages, papier, lignes longues ; XVI° siècle. Couvert en parchemin blanc.

Fonds Colbert, anc. n° 2206.

C'est le premier jet autographe de l'ouvrage recopié par l'auteur sous le n° 7110. Il est intitulé : « Instruction à la noblesse de France, pour garder » la foy et constance. En plusieurs discours poli- » tiques sur la vérité et le mensonge. »

C'est d'après cette première leçon que l'ouvrage paroît avoir été imprimé.

N° 7111.

655. DISCOURS ACADÉMIQUES ADRESSÉS A M. DE BALZAC.

Volume in-folio parvo de 135 feuillets papier, lignes longues; XVIIe siècle. Reliure Béthune.

Anc. Biblioth. Béthune, n° 24.

Ces discours adressés à Hidaspe, à Clitophon, à Cleandre ou à l'Académie françoise, sont bien à tort attribués ici dans le titre manuscrit au maréchal de Bassompierre. Ils sont au nombre de sept. Le premier, « sur les *Esprits*, en forme d'épistre à Clitophon, » est de Desmarets; — le second, « contre la pluralité des langues, » f° 17, est de l'abbé de Cerisy; — le troisième, « s'il se faut marier ou non, à Cleandre, » f° 45, est d'un auteur qui ne m'est pas connu; — les quatrième et cinquième, « sur l'éloquence, » f° 66, sont de MM. du Chatelet et Godeau; — le sixième, « contre les sciences, à Hydaspe, » f° 88, est de Racan; — le septième, « de l'amour des corps, » est de Boissat.

Tous furent prononcés dans le sein de l'Académie françoise, alors naissante, en l'année 1635, et sans doute ils furent envoyés à Balzac, pour l'engager à faire, de son côté, quelque effort d'éloquence. Voyez Pelisson, *Relation contenant l'histoire de l'Acad. françoise*, 2e édit., 1671, p. 70.

N° 7111 ².

656. TRAITÉ HISTORIQUE ET POLITIQUE DU COMMERCE DE TOUTES LES NATIONS DANS LES DIVERS ENDROITS DU MONDE PARTICULIÈREMENT PAR RAPPORT AUX HOLLANDOIS.

Volume in-folio parvo, papier, lignes longues; fin du XVIIe siècle. Belle reliure en maroquin vert flexible, au chiffre d'un double V couronné.

Ce manuscrit d'une bonne écriture est accompagné des lignes suivantes écrites sur la première feuille de garde, par l'abbé de Targny.

« Le 20 octobre 1731, j'ai acheplé ce manuscrit » de M. Perrot Genevois, la somme de sept livres » dix sols. Le traité a esté imprimé; mais il se » trouve quelques différences dans le présent ma- » nuscrit. »

N° 7111 ³.

657. FORMULAIRE DES FINANCES.

Volume in-folio parvo de 121 feuillets papier, lignes longues; XVIe siècle. Couvert en parchemin blanc.

Fonds de La Mare, anc. n° 185.

Ce volume paroît avoir été rédigé pour un receveur ou trésorier de Bourgogne, sous le règne de François Ier. Il doit présenter un véritable in-

térêt à ceux qui voudront approfondir l'histoire si mal connue de notre ancien système financier.

Il commence par l'*Abrégé des Finances.* Sous ce titre, l'auteur passe en revue les différentes sources du trésor royal. « Les finances » (ce sont les premiers mots du livre) « sont devisées et appellées » ordinaires et extraordinaires. Les ordinaires sont » les domaines, terres et seigneuries appartenantes » au Roy notre seigneur, comme Paris, le Maine, » Anjou, Touraine et ainsi des aultres; les ex» traordinaires sont gabelles, aydes, tailles et » aultres impositions qui sont mises par l'ordon» nance du Roi... » Les *ordinaires* sont administrées par les trésoriers de France, qui sont quatre en nombre... (F° 2). « Et quant aux finances *extra-* » *ordinaires*, il y a quatre généraulx des finances. »

Le formulaire commence au f° 5, sous ce titre : » Formulaire pour faire registres et controlles, » tant de la recepte generale, tresorerye des » guerres, que des receptes particulières, tant or» dinaires que des aydes et tailles ; qui est très » exquis à tous recepveurs comptables, affin qu'en » examinant et affinant leurs comptes, ils ne » soyent reprins d'omission de recepte et con» dempnez au quadruple, selon et en ensuivant » les ordonnances de finances gardées et observées » en la chambre des comptes de Paris. »

F° 89. « Manière de faire en Bourgogne l'as» siette des impositions. »

F° 94. « Evaluation des mesures à grain de » tous les baillages et ressort du duché de Bour- » gogne, ramenez à la mesure de Dijon. »

F° 103. « Artillerye. — Advertisssement sur le » faict de l'artillerye, minutes de commissions, » pour lever chevaulx, faire boulets, abbattre » boys, et autres choses nécessaires pour le faict » et conduicte d'icelle artillerye. »

N° 7112.

658. OBSERVATIONS MILITAIRES PAR SAINT-LUC.

Volume in-folio mediocri de 262 feuillets papier, lignes longues; XVII[e] siècle. Reliure Béthune.

Anc. Biblioth. Béthune, n° 94. (Sainte-Palaye, not. 519.)

Cette copie renferme le même texte que le n° 7077 [2], dont nous avons parlé plus haut. Mais l'écriture en est beaucoup moins belle.

N° 7112 [5].

659. TRAITÉ DES FEUX D'ARTIFICE.

Volume in-folio maximo de 43 feuillets papier, lignes longues; dessins coloriés au lavis; commencement du XVII[e] siècle. Couvert en vélin blanc à la couronne de laurier sur les plats.

Fonds Colbert, anc. n° 1210.

Ce volume ne traite que des feux de joie, et » commence ainsi : « Entre les feux d'artifice, il

» semble que ceulx de plaisir et de joie doibvent
» tenir le premier rang ; tant parce qu'ils s'exercent
» avec plus de facilité que parce que par iceulx l'on
» parvient fort aisément à la parfaicte science de
» ceulx de la guerre. »

Les dessins sont exécutés avec beaucoup de netteté et d'exactitude.

N° 7112 [3.3.]

660. LE MIROIR DES ARMES MILITAIRES PAR JACQUES CHANTEREAU.

Volume in-folio mediocri de 41 feuillets papier, lignes longues; dessins et ornemens à la plume; XVI[e] siècle. Relié en maroquin rouge aux armes de France sur les plats et au chiffre de Louis XV sur le dos.

Fonds Colbert, anc. n° 2687.

Voici le titre tout au long : « Le miroir des
» armes militaires et instruction des gens de pied,
» faict et composé par Jacques *Chantareau*, offi-
» cier domestique de très excellent et magnanime
» prince monseigneur le Daulphin et de très ex-
» cellentes dames mesdames la Daulphine et Mar-
» guerite, fille du Roy. »

Sur le verso de ce titre on voit, dans un grand dessin, François I[er] assis sur son trône, recevant le livre des mains de l'auteur demi-agenouillé. Au haut du dais royal est l'écu de France surmontant la salamandre. A gauche, est un écu d'azur à

la fasce d'or chargée de trois bandes de gueule, avec un phénix d'or en chef issant de la fasce, et à l'étoile d'or en pointe ; l'écu est contourné à l'italienne et devoit appartenir à Chantereau.

Dans l'épître préliminaire : « Au très illustre et » très chrestien Roy des Françoys, premier de ce » nom, » l'auteur se nomme Jacques *Chantereau*, et non plus Chantareau. « Le noble trein de » guerre, » dit-il, « auquel dès ma jeunesse me suis » totalement adonné, Sire, m'a tant estrangé d'oy- » siveté et paresse, qu'il m'est presque impossible » demourer sans rien faire ou ne m'exercer à » quelque chose louable ou utile. Or, est-il que » dernièrement estant à vostre service à Turin, fus » blessé en trahison par la conspiration d'aul- » cuns, faicte contre moy à tort et sans cause. » Duquel tort à moy faict tant oultrageux, Dieu » qui toujours est juste et qui ne laisse aucun mal » faict impuni, par sa justice et bonté, en a faict » luy seul la vengence, submettant ceulx à mort » ignominieuse qui de gloire estoient toutz trans- » portés et mis hors de leur sens. Estant ainsi » blessé, pour revenir à mon intention première, » me retiray à Lyon, afin que plus tost et plus » aisement peusse recouvrer santé et guerison de » mes plaies..... N'ayant donc pour commodité » que le discours de l'esprit, me mys à réduire » par formes, escript et instructions ce que de » longue main ay cognu, versant en la guerre,

» estre necessaire de congnoistre à un chascun, » aymant les armes et l'honneur qui d'icelles » procede. »

Cet ouvrage que nos comités de publication feroient sans doute bien de publier comme un monument important de la théorie militaire sous le règne de François Ier, est d'une admirable exécution. L'écriture, les initiales, les ornemens et les dessins approchent réellement de la perfection et rappellent les caractères de l'imprimerie des Étienne. Le vingt-sixième des tableaux figurés est accompagné de l'explication suivante, f° 39. « En » ceste presente figure est démonstré la forme du » bataillon des gens de piedz Françoys que con» duysoit monsieur le marechal de Montejan, co» ronel d'iceulx, lorsque M. le Daulphin arriva au » lieu de Sainct-Ambroyse, accompagné de M. le » connestable ; lequel bataillon fut entrelardé de » rangs de allebardiers qui furent armez, sur les » flancs, de trois picquiers. Et ce fut pour l'occa» sion du nombre superflu d'allebardiers. Lequel » bataillon fut dressé en telle figure et mesure » devant Montcallier, lorsque pensions avoir la » bataille..., » etc.

N° 7113.

661. DISCOURS MILITAIRE FAUSSEMENT ATTRIBUÉ AU MARÉCHAL DE LESDIGUIERES. — FRAGMENT D'UN OUVRAGE POLITIQUE RELATIF A L'ATTAQUE ET A LA DÉFENSE DES PLACES. — MÉMOIRE POUR LE RÉGLEMENT DE L'INFANTERIE PAR M. DE FONTENAY. — MÉMOIRE POUR L'ARTILLERIE.

Volume in-folio mediocri de 83 feuillets papier, lignes longues; XVIe et XVIIe siècles. Reliure Béthune.

Fonds Béthune, n° 110. (Sainte-Palaye, not. 520.)

Ce discours militaire n'est pas jusqu'à présent connu des bibliographes, bien que le nom de l'auteur auquel on l'attribue ici dût le recommander à l'attention des gens du métier. Il est adressé au roi Henri IV. « Sire, dit le maréchal au début, il a » plu à V. M. par plusieurs fois me commander » de dresser par escript des maximes et advis du » maniement de la guerre, de ce qui concerne » tant l'estat de général et chefs principaulx, que » sur tout le debvoir d'un mareschal de camp, qui » est la plus importante charge de toute une armée. » Ce n'est sans cause que je redoubte de m'embarquer en ce vostre réitéré commandement, » meismes à l'endroit d'un tel roy, pourvu d'une » si grande dexterité d'esprit, d'un si mur et rassi » jugement, d'une si longue et fortunée pratique

» et expérience au faict des armes... Mais puisque » tout ainsy que un maistre d'eschole faict rendre » la leçon à son disciple devant luy, vous voulez » sonder et faire essay de tout ce que je puis avoir » appris de vos si excellens discours, advis et ré- » solutions en tant de stratagême, recevez, » etc.

Les titres de chapitres sont : « 1° Le moyen de » s'aprester à la guerre ; — 2° L'ordre pour loger » l'armée, f° 7 ; — 3° Description de la charge » d'un mareschal de camp, f° 8 ; 4° L'arrivée du » souverain ou général au camp, f° 14 ; — 5° Pour » le deslogement de l'armée, f° 17 ; — 6° Pour » entreprises, f° 26. » L'ouvrage se termine avec le f° 28. Nous en reparlerons à l'occasion du numéro suivant.

2° Au f° 30, nous trouvons d'une autre écriture le fragment d'un ouvrage raturé et corrigé de la main de l'auteur. C'est un « Livre quatrième, con- » tenant ce qui doibt estre faict pour assiéger une » place, en intention de la prendre. Ensemble les » moyens plus convenables pour en deffendre une » contre les ennemis. »

Les premiers mots de cette partie nous donnent quelques lumières sur le plan des trois précédentes : « Vous ayant, mon fils, assez amplement fait en- » tendre, par le *Premier livre*, l'ordre qu'il m'a » semblé nécessaire d'estre gardé en temps de paix » pour bien policer ce grand royaume, et conser- » ver les amitiés et intelligences avec les princes

» estrangers, afin de le maintenir et accroître. Et par » le *Deuxième*, déclaré la règle et discipline qui » doibt estre establye et observée parmi les gens » de guerre. Et par le *Troisième*, spécifié bien » amplement l'ordre qui doibt estre tenu pour » dresser une armée royalle, sur l'ouverture de la » guerre que le roy aura délibéré de faire, avec » quelque grand prince... Je me suis résolu » de parachever mon œuvre par ce quatriesme » livre. »

Ce quatrième livre lui-même n'est pas terminé. Une note placée au f° 30 prévenoit que le cahier qui le contenoit étoit de 28 feuillets; il n'en reste que 25.

3° Au f° 56 commence un nouveau traité sans titre, mais une note placée sur le dernier feuillet le désigne comme un « Mémoire donné par M. de » Fontenay, pour le réglement de l'infanterie. » En effet, le mémoire tend à ce but et commence ainsi : « Tous les desordres qui sont maintenant » dans l'infanterie procèdent principalement de » deux causes. » Cet opuscule est encore d'un véritable intérêt pour l'histoire de notre ancien système militaire.

4° F° 66. Mémoires pour l'artillerie et pour la poudre. Premiers mots : « L'artillerie fut inven» tée, comme on le dict, par un nommé...... moine » alquemiste, environ l'an M. CCCC. ou selon aucuns » en M. CCC. IIII.xx. » Ce mémoire est terminé par

l'énumération de l'équipage « du camp où le roy » estoit en personne, en l'année 1548. » Et d'abord, f° 80, « Tentes pour le roy. Pour le Daul» phin. f° 81. Pour mons. d'Estrées. Meubles et » ustencils ; linge de table, vaisselle d'estain, » etc. Les derniers mots, f° 83, sont : « M. de Caillar » estoit lors lieutenant général en l'artillerie, qui » fut le premier qui ayt porté ceste qualité ; car » auparavant, il n'y en avoit point. L'on prenoit » le premier commissaire, qui estoit le mieulx » entendu, pour faire la charge. »

N° 7114.

662. MAXIMES ET BRIEFS ADVIS POUR LE MANIEMENT DE LA GUERRE DRESSÉS PAR ARMAND DE GONTAULT DE BIRON, MARECHAL DE FRANCE. — PRINCIPES DE GEOMETRIE ET DE FORTIFICATIONS. — MEMOIRE DE PAYEMENS DES GENS DE GUERRE.

Volume in-folio magno de 121 feuillets papier, lignes longues; XVI[e] et XVII[e] siècles. Reliure Béthune.

Anc. Biblioth. de Béthune, n° 126. (Sainte-Palaye, not. 521.)

Les rédacteurs de la *Biographie universelle* disent : « Biron avoit étudié les belles-lettres avec » assez de succès. Il étoit curieux de tout savoir ; » il portoit avec lui des tablettes où il avoit soin » de noter tout ce qu'il voyoit et entendoit de re» marquable, de sorte qu'elles étoient passées en

» proverbe, et que même le fou du Roi juroit » quelquefois par elles. Je ne sais si ce sont là » les commentaires dont M. de Thou regrette la » perte. » Cela n'est guère probable; et ces commentaires ne sont pas eux-mêmes l'ouvrage renfermé dans le volume auquel nous sommes arrivés. Mais peut-être le passage de de Thou va t-il nous fournir sur les *Maximes et briefs avis* comme sur *les Commentaires* des lumières inattendues : « Il » écrivoit exactement un journal de ce qu'il fai- » soit : mais soit par sa faute ou celle de son fils, » nous avons perdu ces mémoires qui auroient fait » un grand honneur à la nation. Il a composé un » livre où il expliquoit fort au long tous les de- » voirs d'un marechal de camp, et dans lequel il » rapportoit plusieurs exemples de ce qu'il avan- » çoit. Son fils avoit plusieurs fois promis de me » le mettre entre les mains; mais il trouva enfin » qu'on le lui avoit pris » (1).

Ces lignes doivent reporter notre attention sur l'ouvrage renfermé dans le numéro précédent, 7113, et que le très-inepte bibliothécaire de Philippe de Béthune a cru pouvoir attribuer au maréchal de Lesdiguières. Nous avons la vie du connétable de Lesdiguières, écrite par son secrétaire Louis Videl, et le sieur Videl ne dit pas

(1) Hist. de J.-A. de Thou, traduction françoise. La Haye, 1740, t. VIII, p. 74.

un mot de ces Commentaires. D'un autre côté, comme ils ont principalement en vue l'instruction du maréchal-de-camp, ne devons-nous pas y reconnoître le livre indiqué par Jacques-Auguste de Thou ? Pourquoi d'ailleurs accumuler les preuves ? Les deux manuscrits 7113 et 7114 offrent à leur début deux copies d'un même ouvrage. Il faut donc en reconnoître l'auteur soit dans le maréchal de Lesdiguières, soit dans le premier maréchal de Biron. Or, ce livre répond complètement à l'idée que nous a donnée Jacques-Auguste de Thou des Commentaires dont il déploroit la perte. C'est donc l'ouvrage d'Armand de Gontaut, je me souviens d'en avoir vu autrefois une édition incomplète et fort rare aujourd'hui, sous le titre de « Maximes » et instructions de l'art de la guerre, » Paris, Toussaint du Bray, 1611, in 32.

Cette deuxième copie est moins bonne, moins complète et moins ancienne que celle du n° 7113. Elle n'offre pas la belle épître préliminaire à Henri IV; elle est écourtée en plusieurs endroits, et les derniers chapitres sont recopiés deux fois. Le premier chapitre commence par ces mots :

« La profession de la guerre est, à mon advis, » la plus haulte et plus difficile de toutes les ac- » tions humaines, veu qu'elle traicte et decide des » affaires des rois, des estats, des royaumes, des » biens, de l'honneur et de la vie d'iceulx et de » leurs subjects. »

II. Au f° 58, est transcrit d'une autre écriture un traité élémentaire de géométrie, dans ses rapports avec la défense des places et la disposition d'un camp. Les premiers mots sont : « Geometrie » est l'art de mesurer. Elle consiste en la cognois- » sance des points, des lignes, angles, superficies » et corps, mesures, diamètres, proportions, » poids, temps et lieux. » Ces élémens sont accompagnés d'un grand nombre de figures d'ouvrages fortifiés dont l'examen n'est pas sans intérêt pour se rendre compte de la théorie des fortifications en France, avant le maréchal de Vauban.

Le Traité de la géométrie est interrompu au f° 86. Il avoit coupé, sans raison et par la négligence du relieur, les *Maximes et commentaires du maréchal de Biron*, qui reprennent, à partir du f° 57 jusqu'au f° 86, avec le chapitre : « Moyens pour » faire marcher gens de guerre à pied, allans trou- » ver une armée, » etc. Mais les derniers feuillets ont presque tous été transposés.

Au f° 86, les élémens de fortifications reprennent, et peut-être même est-ce un ouvrage entièrement différent du premier. L'écriture au moins diffère de celle des feuillets précédens.

III. F° 118 : « Memoyre des payemens qui se » font en France des gens de pied. » — « Le pre- » mier mestre de camp a par mois 150 écus, » plus la paye de capitaine, 50 écus, plus la paye » de lieutenant colonel, 66 écus. Total somme

» totale, près de 800 livres par mois. » Ce dernier mémoire qui remonte à la fin du XVIe siècle et qui occupe les trois derniers feuillets est précieux.

N° 7114 [2].

663. LES BATAILLONS FRANÇOIS PAR LE SIEUR DE ROC.

Volume in-folio oblong de 36 feuillets papier, dessins à la plume; XVIIe siècle. Relié en maroquin fauve aux armes de France frappées sur les plats.

Fonds de Versailles, anc. n° 247.

C'est un tableau linéaire de différentes évolutions militaires, tracé sur chaque recto, tandis que sur le verso précédent est l'explication écrite du tableau. La première page représente le roy de France, en Mars, écrasant sous ses pieds un ennemi. Au bas sont les quatre vers :

« Les cœurs ensanglantés et tropt seditieux
» Qui brouillent l'alme paix par une injuste guerre,
» Par le vouloir du ciel leurs plus puissans j'aterre,
» Pour remettre la paix au lustre de son mieux. »

Sur le recto du f° 2, le sieur de Roc a placé son épître dédicatoire à Louis XIII. Les démonstrations commencent au f° 3 recto, et les tableaux au f° 4 recto. A la fin est une pièce de vers, moins mauvaise que le quatrain cité, sur la supériorité des armées modernes.

N° 7115.

664. LA CASTRAMETATION DU PRINCE D'ORANGE DÉCRITE PAR SIMON STEVIN DE BRUGES. — OBSERVATIONS POLITIQUES ET MILITAIRES SUR L'ADMINISTRATION DU CARDINAL DE RICHELIEU. — MÉLANGES POLITIQUES DES XVIe ET XVIIe SIÈCLES.

Volume in-folio parvo de 195 feuillets papier, lignes longues; XVIIe siècle. Reliure Béthune.

Anc. Biblioth. Béthune, sans numéro. (Sainte-Palaye, not. 522.)

Simon Stevin, habile mathématicien, a son article dans la Bibliographie universelle; mais on n'y trouve pas la mention de cet ouvrage, qui ne semble pas, en conséquence, avoir été jamais imprimé. Stevin étoit attaché en qualité d'ingénieur des digues au gouvernement du prince Maurice de Nassau. Le premier chapitre du livre de la *Castrametation* est « Du loger en général, avec la forme » du camp des Romains. » Au reste, cet ouvrage n'a rien de commun avec la tactique du prince d'Orange. Il trace l'histoire de la castramétation chez les différens peuples et surtout chez les Romains.

II. F° 97. « Observations politiques et militaires » sur les services du parfaict ministre d'Estat, » monsieur le cardinal-duc. » On voit que c'est un panégyrique; il a été fait après la mort du cardi-

nal. Premiers mots : « La flatterie se trouve en la » vie, non après la mort. »

III. F° 127. « Lettre escripte par M. de Bellievre, » avant qu'il fust chancellier de France, à M. le » président Jeannin, sur le subject des troubles de » la Ligue, en l'année 1592. » Premiers mots : « Monsieur, je diray de vostre lettre du 17e de » septembre, que je reçus le 27 novembre, ce que » Platon escript des banquets. » Elle est datée de Grignon, 13 décembre 1592. Et on lit à la fin : « La response à ceste lettre fust faite par ledict sieur » de Jeannin, mais la minute ne s'en est trouvée » parmi ses papiers. »

IV. F° 162. « Lettre ecrite à M. le président » Jeannin, par la reyne-mère (Marie de Médicis), » et sa response à icelle. » Premiers mots : « M. le » p. J., je desir que vous disiez au roy, monsieur » mon fils, ce que vous jugerez en conscience, » etc. Datée d'Angoulesme, 10 mars 1619. La réponse est du 17 mars suivant.

V. F° 166. « Les principaux motifs qui portèrent » le roi Henry 3e, en l'année 1576, dans l'assem- » blée generale des plus grands de son royaume, » à la resolution de la creation d'une chambre my- » partie, en faveur de ceux de la religion preten- » due reformée. 1576. » Cette pièce est suivie des « Lettres patentes pour l'erection de cette » chambre. »

VI. F° 178. « Procession celebre, faicte en la

» ville de Paris, du reigne du roy Charles IX, où
» il assista en personne, accompagné des princes du
» sang, cardinaux, etc., affin d'implorer la grace
» du S.-Esprit pour la conservation de son estat,
» contre ses subjets heretiques et rebelles. 1569. »

VII. F° 186. « L'ordre de la procession generale
» de l'assemblée des estats-generaux du royaume,
» en 1614. »

VIII. F° 192. « Harangue du Parlement de Paris
» à Henry IV, à son retour du siége d'Amiens, sur
» la reprise de cette ville. »

N° 7116.

665. LE GÉNÉRAL D'ARMÉE PAR LE CHEVALIER DE LA VALLIÈRE.

Volume in-folio parvo de 116 feuillets papier, lignes longues; dessins de fortifications; XVIIe siècle. Relié en vélin blanc à compartimens dorés.

Anc. Biblioth. Mazarin, n° 213. (Sainte-Palaye, not. 523.)

Cet ouvrage est offert à monseigneur l'éminentissime cardinal Mazarin. La signature du chevalier de la Vallière, placée au bas de l'épître dédicatoire, est autographe. François de la Baume-le-Blanc, chevalier de Malte, étoit oncle de mademoiselle de la Vallière. Il fut, en 1646, nommé maréchal de camp sous les ordres du comte d'Harcourt : il avoit même obtenu, peu de temps après, le brevet

de lieutenant-général pour l'armée de Catalogne, quand il fut tué au siége de Lérida.

Cet avancement signalé ne pouvoit être dû qu'au mérite du chevalier de la Vallière, puisqu'il est bien antérieur à la faveur de sa nièce. « Il est, » dit le Morery de 1759, auteur du livre qui a » pour titre : « Pratiques et Maximes de la guerre », » imprimé en 1667. Il avoit composé le *Genéral* » *d'Armée*, qu'il envoya au baron de Pencaos, en » manuscrit. Peu après sa mort, un particulier fit » imprimer ce livre sous son nom, et l'intitula » *Maximes de la guerre*, y ajoutant un Traité des » fortifications. Mais on a depuis réimprimé cet » ouvrage que l'on a rendu à son auteur. » Le chevalier de la Vallière auroit mérité un article honorable dans la *Biographie universelle*.

Nº 7117.

666. THÉORIQUE ET PRATIQUE DE LA GÉOMÉTRIE PAR MIDORGE.

Volume in-folio magno de 581 feuillets papier, lignes longues; XVIe siècle. Relié en veau racine, au chiffre de Napoléon sur le dos.

Anc. Biblioth. Mentelle, sans numéro.

Les premiers mots sont : « Le desir de sçavoir » surpasse tous les autres en dignité et excel- » lence, etc. »

Je n'ai pu trouver de renseignemens sur ce mathématicien Midorge.

N° 7117².

667. THÉATRE DE PLANS ET JARDINAGES PAR CLAUDE MOLLET PREMIER JARDINIER DU ROI.

Volume in-folio maximo de 134 feuillets papier, lignes longues; dessins gravés en taille-douce; XVIIe siècle. Relié en maroquin vert à compartimens losangés. Dans chaque losange une fleur de lis ou une L alternativement frappés.

Fonds de Versailles, anc. n° 248.

La belle reliure de ce volume remonte au règne de Louis XIII, et c'est à ce prince que fut présenté le *Théâtre de Jardinage*, par l'auteur, son premier jardinier. Sur le premier feuillet a été gravé un beau portrait du roi, entouré d'une guirlande de fleurs. L'épître dédicatoire commence au f° 2 par les mots suivans : « Sire, après tant d'excellens et heroyques progrès, etc..... Vos subjects » sont plus affectionnez à l'embellissement de » leurs maisons qu'ils n'ont esté soubs aucun » autre de nos roys. C'est (ici) un recueil de tout » ce que j'ay veu faire et que j'ay retenu de l'ins- » truction de feu mon père et.... de l'expérience » que j'ay acquise depuis trente ans et plus en » servant le feu roy vostre père, et V. M. en tous » les jardins de vos maisons, chasteaux et palais, » sous le commandement de M. de Fourcy, super- » intendant des bâtimens de V. M. Et ce que j'ay » veu faire et pratiquer par les plus expérimentés

» jardiniers de vostre ville de Paris et autres de » vostre royaume, jusques au soixante-deux ans » de mon aage. »

On voit que la famille Mollet étoit en possession du titre et de l'emploi de jardinier du roi depuis long-temps, puisque Claude, âgé de soixante-deux ans, rappelle à Louis XIII les services de son père, et lui recommande ceux de ses nombreux enfans. Dans la préface, f° 4, il nous apprend que son père avoit fait tous les plans et jardins du château d'Anet. Claude succéda à son père en 1695, et fut préposé tant aux jardins des Tuileries qu'à ceux de Saint-Germain-en-Laye, Fontainebleau et autres lieux. — « Je me souviens, » dit-il encore f° 5, « des » instructions de ce grand monarque, le feu roy » Henry le grand, lequel prenant plaisir sur sa » haute allée du grand jardin des Thuilleries, » comme je faisois planter les meuriers qui y sont » encore à présent, recognoissant que je me ren- » dois soigneux et diligent, me disoit ces mots : » *La Prévoyance rend l'homme opulent et la négli-* » *gence le rend misérable*. C'est donc à quoy il faut » que le jardinier prenne garde, etc. »

Au f° 39, parlant des diverses espèces de poiriers : « Le poirier de Besidehery est un arbre » qui a la brinde comme celle de Messire-Jehan » ou à peu près. C'est un arbre qui est venu de » Bretagne depuis peu de temps ; les Bretons luy » ont donné le nom de Besidehery qui vaut au-

» tant à dire comme *Poire de Henry*, chose qui
» est véritable. Car lors que le roy Henry le grand,
» d'heureuse mémoire, fit son voyage en Bretagne
» pour la réduire à son obéissance, comme il es-
» toit à Nantes, il m'envoya querir pour voir un
» jardin qui est auprès de Nantes, qui se nomme
» *Chassez*. Incontinent après que je fus arrivé, les
» messieurs de la ville de Rennes envoyèrent un
» panier de ce fruict à S. M. C'estoit au mois de
» may; voyez comme ce fruict qui est si excellent
» se garde longtemps et se mange crud! »

Voilà une origine de Besidehery que n'ont pas connue les auteurs de jardinage. Je crois toutefois que le sens véritable de ce nom est *Poire sauvage* (pirum sylvestre), le mot *derry* signifiant encore dans la composition des noms de lieu, *bois, forêt*, comme, *London-derry*, etc. Notre jardinier Mollet n'entendoit même pas autre chose; mais il remarquoit l'heureuse rencontre de cet ancien nom *Besi dery* avec le choix que le roi Henry IV avoit fait de ce fruit pour ses jardins. Il faut donc écrire Besidery ou *Besiderry*, et non pas, comme le voudroit le dictionnaire de Trévoux, *Besi de Hery*. Il faudroit aussi modifier quelques lignes à l'article du *Dictionnaire de l'Académie* : Besi, nom *générique* qu'on donne à *plusieurs espèces* de poires, en y ajoutant le nom du pays d'où elles sont tirées. *Besi d'Hery, Besi de la Motte, Besi Chaumontel*.

F° 42 v° : « Le *Poirier des Grisons* est un fort
» bon arbre. Plusieurs l'appellent *C.... grise*, mais
» parce que les greffes sont venues du pays des
» Grisons, je lui en ay donné le nom. » Cette
poire, en dépit de Mollet, a gardé quelque souvenir de son premier nom, et nous l'appelons aujourd'hui *Culotte de Suisse*.

F° 46 : « Le Perdrigon viollet porte son fruict
» gros et rougeastre. La plus grande partie de son
» fruict est jumeau, c'est à dire qu'il porte deux
» prunes sur une queue. Il est beau à merveilles.
» J'en ay dans le Jardin du Roy qui est devant son
» palais des Thuilleries, qui ne manque point tous
» les ans à rapporter du fruict en grande quan-
» tité. »

F° 56 : « Nous avons une palissade de Grena-
» diers au grand Jardin des Thuilleries, qui a trois
» cents toises de long; laquelle est extrêmement
» belle. Elle est plantée contre la muraille de la
» haute allée des mûriers blancs. »

F° 74 : « Que l'on regarde les ormes que j'ay
» faict planter en l'avenue de la maison de mon-
» seigneur le premier président à Conflans. »

Les *pois goulus* n'ont été introduits en France
que vers la fin du XVI° siècle. Nous avons, dit
» Mollet, f° 93, « une espèce de pois, lesquels
» nous avons recouverts depuis vingt-cinq à
» trente ans. S'a esté feu M. de Buhy, comme
» voyageant en ambassade pour le Roy aux pays

» de Hollande et Hirlande, il nous a apporté ceste
» espece de pois qui sont assez communs pour le
» jourd'huy, lesquels n'ont point de parchemins
» en la cosse ; ils n'ont que deux petits filets aux
» deux costés ; ils sont fort excellens en vert, avec la
» cosse, à faire potages, mesme pour en manger
» avec du beurre et de la muscade. La cosse se
» mange aussi bien que les pois ; il ne reste que
» les deux petits filets. »

Les passages suivans ont plus d'intérêt. F° 108.
« Le temps passé, il se faisoit des dedalus ou la-
» beryntes, lesquels apportoient une grandissime
» despense aux seigneurs qui en faisoient faire, à
» cause de l'imbecillité des jardiniers de ce temps-
» là..... C'est pourquoy il m'a semblé à propos d'en
» faire faire de nouvelle invention..... laquelle ne
» reviendra pas à davantage que cousteroit à faire
» planter une simple palissade, parceque je n'en-
» tends pas qu'il s'y employe une seule perche ni
» gaule de bois mort, ni osier pour le lier, comme
» on faisoit le temps passé ; mais j'entends que
» les dedalus et laberyntes se tondent avec les ci-
» seaux et faucilles, comme nous faisons tondre
» ordinairement nos palissades.....

» Le temps passé, il y a environ quarante ans,
» qu'il ne se faisoit que des petits compartimens,
» dans chascun quarré d'un jardin, lesquels es-
» toient de diverses sortes de desseings et façons.
» Mais depuis que j'ay heu l'honneur de recevoir

» l'instruction de très illustre personnage feu M. du » Perat (1), grand architecte du Roy, lequel après » son retour d'Italie, qui fut en l'an mil cinq cents » quatre vingts deux, M. le duc d'Aumalle, grand » amateur des braves hommes, retint icelluy sieur » du Perat pour son architecte, et luy donna le » commandement sur tous ses chasteaux et mai- » sons, principalement au chasteau d'Anet, le- » quel en ce temps là estoit la plus belle maison » de France; de sorte que icelluy sieur du Perat » print la peine luy-mesme de faire des desseings » et portraits pour me montrer comme il falloit » faire de beaux jardins; de telle manière que tout » le jardin ne seroit qu'un seul compartiment, » mesparty par grandes voyalles; si bien que telle » invention paroissoit bien davantage que ce que » feu mon père avait accoustumé de faire et moy » aussi. Ce sont les premiers parterres en brode- » rye qui ayent esté faits en France..., de sorte » que je ne me suis plus arresté à faire des com- » partimens dans des quarrez, l'un d'une façon » et l'autre de l'autre, voyant la mauvaise grace » qu'ils ont au prix des autres cy dessus.

» En ce temps là que je commençay à faire les » premiers parterres en broderye, le plan de buys » n'estoit pas encore en usage, parceque peu de » gens de qualité voulloient faire planter du buys

(1) Etienne du Perac. Voy. notre troisième volume, pag. 270 à 273.

» en leurs jardins ; de sorte que je faisois planter » mes compartimens en broderye de plusieurs » sortes de plans, qui me faisoient diversité de » verts, comme lavande, ysoppe, rue et saulge ; » mais d'aultant que tels plans ne peuvent durer » longtems en ce climat de France, et que c'es- » toit une grande peine et despense de faire et » replanter les compartimens souvent, comme de » troys ans en troys ans, j'ay pris peine de faire » recerche de plan de buys, pour à celle fin de » n'estre en peine de les refaire si souvent, et j'ay » eslevé de fort bon buys en telle quantité que » j'en pouvois avoir affaire.

» En l'an 1595, le feu roy Henry le Grand me » commanda de planter le jardin du chasteau neuf » de Saint Germain en Laye, sous le desseing du » feu sieur du Perat, si bien que je le fis tout » planter de buys. Et aussi le jardin de Monceaux » que je fis planter par commandement de sa Ma- » jesté en la mesme année, ensemble le petit jardin » de dessus l'estan du chasteau de Fontainebleau, » tellement que tous les trois jardins ci-dessus » nommés furent plantés tous de buys en la mesme » année, et sont encore à présent en bonne forme. »

Voilà ce que j'ai cru pouvoir extraire de ce volume. Les dessins gravés à la suite ont été dessinés par André, Jacques et Noël Mollet, fils de l'auteur Claude Mollet.

N° 7118.

668. TRAITÉ DE GÉOMÉTRIE. — TRAITÉ DES FORTIFICATIONS.

Volume in-folio mediocri de 122 feuillets papier; lignes longues; dessins linéaires; XVII[e] siècle. Reliure Béthune.

Anc. Biblioth. Béthune, sans numéro.

Bonne écriture. Ses principales sections sont : 1[e] Définitions, f° 1. Maximes générales, f° 6. Opérations du compas et de la règle, f° 14. Usage des sinus, tangentes et sécantes, f° 32. Usage du graphomètre, f° 42. De l'usage de la boussole, f° 44. Mesures de distances accessibles et inaccessibles, f° 50.

Le Traité des fortifications commence au f° 62.

N° 7118².

669. TRAITÉ D'ARITHMÉTIQUE. — RÈGLEMENT MILITAIRE DU PRINCE D'ORANGE. — PROPOSITIONS GÉOMÉTRIQUES. — MAXIMES POUR LES FORTIFICATIONS.

Volume in-folio parvo de 22 feuillets papier, lignes longues; dessins linéaires; XVII[e] siècle. Couvert en vélin blanc. Sur les plats, dans une couronne de chêne, on lit le nom gravé en lettres d'or de *J. des Boves*, *chevalier de Contenant*.

Fonds de Lamare, sans numéro.

Bonne écriture. F° 1, « De l'arithmétique. »

F° 17. « Ordre que M. le prince d'Orange veut » que les régimens aient à observer en marchant. » — En marchant, les tambours se metteront dans » les trois ou quatriesme rangs, tant des piques » que des mousques, etc. » Et à la fin du f° 18 : « Arrêté par M. le prince d'Orange au camp de » Dorvich, le 24 octobre 1622. »

F° 21. « Propositions de géométrie. »

F° 57. « Maximes qu'il faut observer pour les » fortifications. »

La moitié du papier renfermé dans ce volume n'a pas été employée.

N° 7118[2.2.]

670. RÈGLES D'ARITHMÉTIQUE, PAR JEAN NICOLAY.

Volume in-folio mediocri de 148 feuillets papier; commencement du xvii° siècle. Couvert en vélin blanc avec un labyrinthe doré sur les plats.

Fonds de Colbert, n° 3217.

L'auteur *Jan Nicolay* a écrit son nom sur le premier feuillet et ajouté la date de 1602.

N° 7118 $^{3.3.}$

671. PROBLÈMES GÉOMÉTRIQUES PAR FRANÇOIS BESSON DE BOURGES.

Volume in-folio parvo de 236 feuillets papier, lignes longues; XVIe siècle. Couvert en parchemin blanc.

Fonds Colbert, anc. n° 2321.

Acheté en 1675, de René Hardy, ancien conseiller au parlement. (Voy. le n° 7168 $^{3.3.}$)

F° 1. « Moyens du Tetragonisme de Cercle, par » François Bisson. » — F° 135. « De la mesure des » solides. » — F° 154. « De la nature de la sphere. »

On lit, sur le dernier verso du feuillet 236 et dernier, ces vers :

Françoys Besson honnorant sa patrie,
Renversant tous les obstacles du temps,
A mis au jour un problême très grand
Nauticque abord de toute l'industrie.

C'est de ce rond qu'il donne la mesure
Oncques congneue par les siecles passés,
Ignoré fut, ne pouvant pas assez
Suplicier l'ignorance très dure.

Bonté divine, rond parfaict *immensé*,
Espoir très seur de l'*hauteur* humillié
Soubs vostre grande et toute misericorde;

Saincte Marie vierge très pure et saincte,
Oubliez tous mes pechez et sans feintę
Nostre Seigneur vostre fils je recorde
De plus en plus.

Ces vers sont d'un mathématicien plutôt que d'un poëte, et d'un fou plutôt que d'un mathématicien.

N° 7119.

672. OUVRAGES DIVERS SUR LES QUADRANS ET LES HORLOGES PAR JEAN BERTRAND — FRANÇOIS DE MALTHE — JEAN BULLANT.

Volume in-folio mediocri de 67 feuillets papier, lignes longues; dessins et plans sphériques; XVII° siècle. Reliure Béthune.

Anc. Biblioth. Béthune, sans numéro.

F° 1. « Raisons gnomoniques niveulées par les » ombres aux rayons du soleil; ensemble du ciel et » des plantes. »

F° 10. « Figure (et description) de l'horloge » horizontale pour le fondement des quadrans au » soleil, pour la ville de Caen, à l'elevation du pôle, » 49 degrés 30 minutes pour sa latitude. F131 p19. » 3218, B29t928. 1624 » (fait par Jean Bertren, 1624).

F° 25. « Description d'une autre horloge. » Par le même.

F° 31. « Figure de l'horologe horizontale à l'ele- » vation du pole, 49 degrés 30 minutes. »

F° 33. « Traité des horloges solaires, horizon- » tales et verticales. » Par le sieur François de Malthe.

F° 38. « Horlogiographie. Figure de l'horloge » horizontale, etc. »

F° 43. « Horlogiographie par Jean Bullant. »

F° 60. « Description et usage de l'horloge Gem» balle. »

N° 7120.

673. TRAITÉ DES FORTIFICATIONS PAR HERAR.

Volume in-folio médiocri de 128 feuillets papier, lignes longues; plans et dessins coloriés au lavis; commencement du XVIIe siècle. Reliure Béthune.

Anc. Biblioth. Béthune, sans numéro.

Ce volume est bien écrit et les figures en sont très-nombreuses et très-bien exécutées. Sur les feuilles de garde du commencement on lit l'indication suivante :

« Traicté des Fortifications, manuscrit conte» nant quantité de figures avec les advis et expli» cations sur chacune. Faict et composé par le sieur » Hérar, fameux ingenieur du roy Henry quatre, » et lequel luy ayant esté presenté par Maximilien » de Bethune, duc de Sully, pair de France, pre» mier ministre dudit roy, S. M. en fist présent » audict duc qui le donna depuis à M. le comte de » Bethune, son frère. »

Les premiers mots sont : « Fortification est rendre » une place forte, afin que peu d'hommes resiste à » un plus grand nombre. »

N° 7120 [2].

674. FABRIQUE DES FORTIFICATIONS PAR DON FRANÇOYS DE LEZOULOS PRÊTRE AUVERGNAT.

Volume in-quarto mediocri de 134 feuillets papier, lignes longues; fin du XVI[e] siècle. Relié en veau marbré à l'aigle de France sur les plats, au chiffre de Napoléon sur le dos.

Fonds de Baluze, anc. n° 484.

Voici le titre exact : « La fabrique des fortifica-» tions, avec plusieurs et necessaires advertisse-» mens, selon l'art militaire, recolligés tant des » anciens que modernes auteurs; par don Françoys » de Lezoulos, presptre aultvergniac. A Rome, » 1597. » L'écriture est effectivement italienne. Le papier a été mutilé par l'humidité.

A partir du f° 124 est un traité latin intitulé : « Compendium quarumdam rerum mathematum » a D. F. de Ledoso recollectum. »

N° 7120 [3].

675. NOUVEAU SYSTÈME DE FORTIFICATION PAR DAZIN.

Volume in-folio mediocri de 54 feuillets papier, lignes longues; deux plans figurés; XVII[e] siècle. Relié en maroquin rouge aux armes du dauphin de France sur les plats.

Fonds de Versailles, anc. n° 30.

Le sieur Dazin a offert son livre à Louis XIV. Après les éloges les plus fastueux, il cherche à

donner une opinion favorable de ses inventions. Le début de son travail est rempli d'amertume contre les systèmes précédens et surtout contre l'outrecuidance de la jeunesse. Voici les premiers mots : « Je suis persuadé que ma fortification, qui » n'a jamais esté veue ni pratiquée dans l'ordre » que je l'etablis, qui est le fruit de l'application » de près de quarante ans de service, ne manquera » pas d'estre critiquée par plusieurs sortes de per- » sonnes, etc. »

Le manuscrit est bien écrit et les deux plans fort bien dessinés et coloriés.

N° 7120⁶.

676. L'ART MILITAIRE. EN DEUX PARTIES.

Volume in-folio mediocri de 244 pages papier, lignes longues; fin du XVIe siècle. Couvert en vélin blanc chargé d'une couronne de laurier en or sur les plats et d'une fleur de lis sur le dos.

Fonds Colbert, anc. n° 3165.

Titre et première phrase : « Premiere partie de » l'art militaire; tirée des plus belliques actions » des Grecqs, des Romains, des Turcs, des Holan- » dois et des François. Avec les remarques du bon » et mauvais ordre de leurs combats. — Chap. 1. » Du soldat. — 1. article. Le soldat piquier ou » mousquetaire doit apprendre (s'il ne le sçait), » de son caporal ou ansepessade, l'exercice de la » pique. »

Cette première partie est divisée en 40 chapitres. La seconde, qui commence à la page 139, avec une pagination spéciale, est divisée en 33 chapitres.

N° 7121.

677. SUPPUTATIONS ASTROLOGIQUES PAR JEAN DU CROCQ CHANOINE REGULIER DE BOULOGNE-SUR-MER.

Volume in-folio mediocri de 40 feuillets papier, lignes longues; nombreux dessins astrologiques coloriés; XVIe siècle. Reliure Béthune.

Anc. Biblioth. Béthune, sans numéro.

Le premier feuillet, collé sur une autre feuille, étoit mutilé avant cette restauration. Il paroît que M. Du Crocq travailloit au profit du duc de Retz; car, sous les armes de France qui décorent maintenant un grand nombre de figures, on reconnoît la trace des masses d'armes en sautoir de l'écu de Retz. Voici le premier titre de cette extravagante composition, laquelle remonte aux années 1574 à 1576 : « Ellections d'aler à la guerre, tant par » mer comme par terre, aveque l'explication de » Samael spiritus, lequel faict sa 3e revolution. Et » aussi la declaration du caput et cauda Draconis; » et l'aparition des commetes aux 12 maisons du » ciel. Avecques le Dodecacedron géomantique. » Composé par Jehan Du Crocq, aumosnier ordi- » naire de ...... » Le titre de Chanoine de Bouloigne est donné, dans le feuillet 4, à notre auteur,

lequel nous recommandons aux très précieux admirateurs de M. Moreau et de Mlle Le Normand.

N° 7122.

678. TRAITÉ D'ASTROLOGIE.

Volume in-folio mediocri de 64 feuillets papier, lignes longues; commencement du XVIIe siècle. Reliure Béthune.

Anc. Biblioth. Béthune, sans numéro.

Voici les premiers mots : « De la nature des » planettes. Les planettes ont plusieurs significa- » tions, sçavoir les personnes et les choses, etc. » Bonne écriture.

N° 7123.

679. TRAITÉ DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE PAR LE SIEUR LA MOTTE.

Volume in-folio mediocri de 109 feuillets papier; fin du XVIe siècle. Reliure Béthune.

Anc. Biblioth. Béthune, sans numéro.

Le nom de l'auteur est à la fin de la préface adressée au lecteur. Au-dessous du premier titre on voit que le volume a été donné à M. de Béthune par le cardinal du Perron.

Les premiers mots de l'ouvrage, f° 10, sont : « CANON PREMIER. — De Dieu, créateur du monde. — » Dieu est un estre éternel, unité infinie, etc. »

N° 7123.

680. LA CRISOLOGIE CHIMIQUE ENSEIGNANT LA MANIÈRE DE FAIRE DE L'OR.

Volume in-folio mediocri de 173 feuillets écrits, papier; XVII[e] siècle. Couvert en vélin blanc.

Fonds Colbert, anc. n° 2580.

Ce volume est transcrit avec soin et rédigé dans un système suivi. En voici le long titre : « Interruption du sommeil cabalistique, ou le dévoilement des tableaux de l'antiquité. — La Crisologie chimique, divisée en deux livres, dans laquelle est monstré et manifesté ce qui a esté caché et voilé par l'antiquité, et dans laquelle toutes difficultés de l'art sont elucidées. — Du germe de l'or et sa genealogie, avec l'anatomie de l'eau, la genealogie et regeneration du fils du soleil. »

N° 7124.

681. SYMBOLES DIVERS ET DEVISES DES PRINCES DE L'EUROPE. — CONCLAVE DE PAUL V.

Volume in-folio parvo de 78 feuillets papier, lignes longues; XVII[e] siècle. Reliure Béthune.

Anc. Biblioth. Béthune, n° 1 bis.

Ce recueil paroît avoir été fait à l'occasion du

carrousel donné par Louis XIII à la place Royale en 1612.

Il renferme les devises fabuleuses ou réelles d'un grand nombre de papes, de cardinaux, de rois de France, Espagne et Angleterre, d'empereurs, de princes italiens, françois et allemands, enfin de héros de l'histoire ancienne et de nos romans modernes.

2° Conclave du pape Paul V, f° 65. Premiers mots : « On entre en conclave avec ces desseins. » La faction contraire à Aldobrandin, etc. » Paul V fut élu le 16 mai 1605.

N° 7125.

682. INTRODUCTION A LA GÉOGRAPHIE UNIVERSELLE TANT NOUVELLE QUE VIEILLE.

Volume in-folio parvo de 45 feuillets papier, lignes longues ; fin du XVIe siècle. Reliure Béthune.

Anc. Biblioth. Béthune, sans numéro.

Bonne écriture. Premiers mots : « La géographie » est la description de la terre universelle, ainsy » qu'elle nous est cognue. » L'auteur a divisé son travail en livres. Le premier contenant 14 chapitres, traite de la sphère et des idées générales sur la forme de la terre et l'étendue des eaux. Le deuxième traite du nord de l'Europe et contient 23 chapitres. Le troisième et le quatrième livres

achèvent la description de l'Europe. Le cinquième livre traite de l'Asie, et le sixième de l'Afrique et de l'Amérique.

N° 7125 ².

683. L'ARBRE DES BATAILLES, PAR HONORÉ BONNET.

Volume in-quarto maximo de 166 feuillets vélin, deux colonnes; rubriques et initiales; xvᵉ siècle. Relié en vélin blanc.

Anc. Biblioth. Bigot, n° 16. (Sainte-Palaye, not. 524.)

Le volume commence par cette rubrique : « In » nomine Domini. Amen. A l'honneur et reverence » de Dieu et de sa doulce mère, je qui suis ap» pellé par mon nom Honnoirré Bonnet, prieur » de Salon en Provence et docteur en decret, pour » et à l'esjouissement, prouffit et doctrine de très » excellent et très redoubté prince Charles VI de » cethui nom roy des Françoys, ay par la grace de » Dieu, compilié et faict ce petit livret qui par » droit nom est intitullé et nommé l'Arbre des » Batailles. Onquel, en ensuivant icelluy, plu» sieurs princes, nobles et autres de quelque estat » ou condition qu'ils soient, pourront en plu» sieurs façons et manières exemplifflier et en» doctriner leurs couraiges en faict d'armes et à » bonne justice sçavoir, conduire, maintenir et » garder. »

Après la table, on a enlevé le feuillet devant

contenir le préambule dont nous avons cité une partie d'après le n° 7077. Les premiers mots du f° 2 conservé se rapportent à la fin de l'allocution de Bonnet au roi de France. « Personne escriptes » soyent verifiées par vos bonnes œuvres. » Les feuillets contenant la fin du livre premier et le début du livre second, f°s 21 et 22 ; ceux qui contenoient la fin du livre deux et le commencement du livre trois, f° 44 ; la fin du livre trois et le début du livre quatre, f° 53, ont été également enlevés, sans doute à cause des miniatures dont ces feuillets étoient ornés.

A la fin du volume, on lit, d'une écriture du xvie siècle, la signature de *magister Johannis Cordis*.

N° 7125 [3].

684. L'ARBRE DES BATAILLES PAR HONORÉ BONNET.

Volume in-quarto mediocri, lignes longues; papier à la marque d'un dragon; initiales ; commencement du xve siècle. Relié en veau marbré à l'aigle de l'empire sur les plats, au chiffre de Napoléon sur le dos.

Fonds de Baluze, anc. n° 453.

Ce beau volume contient la mention de nombreux propriétaires, et 1° le nom de celui qui le fit exécuter. Sur ce qui reste de la première feuille de garde, on lit : « Cest livre est à Pierre Plumetot, qui le fist faire et comenchier, et le paia bien et duement. PLUMETOT-ME PLUT. »

2° Le volume passa dans la maison d'Harcourt, comme l'indique le blason dont on a embelli la première initiale (de gueule à deux fasces d'or). Le président Fauchet (4°), qui a laissé des notes assez nombreuses sur les marges, a même écrit ce nom d'*Harcourt* au-dessus de la première vignette. Puis à la fin du texte, après ces mots : « *Cy fine ce livre qui est appellé l'arbre des ba-*
» *tailles* », on lit : « Qui m'a esté donné par mon-
» sieur Airauld, (3°) lieutenant criminel d'Angers,
» le 27 octobre 1592, à Angers. (Signé) C. Fau-
» chet. » — « Et après que la mort l'eut fauché,
» il fut immédiatement à moy, Me Christophe Bar-
» berousse, (5°) régent de quatriesme au collège
» de *Culny*. Escrit ce mercredy 19e fevrier 1603,
» à dix heures du soir. » Enfin sur la première feuille de garde on lit encore (6°) le nom de *J. B. Hautin*, duquel Baluze (7°) l'aura sans doute acquis.

On ne trouve pas, dans cette leçon d'ailleurs complète et fort bien transcrite, le préambule du manuscrit 7125 [1]. Le nom de l'auteur est d'ailleurs corrompu en celui de *Honnoré Lone*.

N° 7125 A.

685. TRADUCTION DE DENIS D'ALEXANDRIE PAR BENIGNE SAUMAISE.

Volume in-folio mediocri de 320 pages papier, lignes longues; XVIe siècle. Relié en parchemin blanc.

Fonds de la Mare, anc. n° 274.

Voici le titre littéral : « Denis d'Alexandrie, de » la description de la terre, traduit du grec en » françois par Benigne Saumaise, conseiller du roi » au parlement de Bourgogne. »

Cette traduction en vers françois, accompagnée de précieux commentaires, a été imprimée en 1597, in-12, à Paris. On la recherche encore à cause des notes, mais son auteur est moins recommandable pour ce travail que pour avoir donné le jour à l'un des savans les plus illustres des temps modernes. Notre Msc. est autographe.

N° 7125 A. A.

686. COSMOGRAPHIE DE JEAN ALPHONSE ACHEVÉE PAR RAULIN SECALART.

Volume in-folio parvo de 194 feuillets papier, lignes longues; cartes et figures coloriées; XVIe siècle. Relié en veau fauve marbré, à l'aigle de France sur les plats et au chiffre de Napoléon sur le dos.

Fonds de Baluze, anc. n° 503.

Je dois à la précieuse amitié de M. Jomard tout

ce que la notice que l'on va lire présentera d'intéressant et de positif.

Ce manuscrit curieux porte la date de 1545 et deux signatures, savoir celle de *Jehan Alfonse* et celle de *Raulin Secalart*, cosmographe de Honnefleur. On les voit au bas du f° 3 (aujourd'hui le premier, les deux autres ayant été enlevés avant que Baluze ne devînt possesseur du volume), — au verso du f° 34 et au recto du f° 192.

A défaut du commencement de la dédicace adressée au roi François I[er], nous allons rapporter la fin du texte, f° 192 : « Fin de la Cosmographe avec » l'espere et regime de soleil et de nord ; en notre » langue françoyse, en laquelle amplement est » traicté coment et par quel moyen les mariniers » se peuvent seurement gouverner et conduyre en » l'art marine. Et icy est comprinse la cosmographe » par droicte haulteur, par laquelle les pilottes » sçauront et pourront descouvrir les terres et pays » conneus, lesquels par vostre magesté Sire leur » seront commandez descouvrir, selon le dire de » plusieurs auteurs autentiques, comme les deux » Tholomées, l'istoire Batriane, Aristote, Pline, » Strabo, Joseph et Salomon, la Bible, la generalle » Istoire, et plusieurs aultres, et notre experience » veue en nostre temps, laquelle est maistresse de » toutes les choses. Faicte et composée par nous » Jehan Allefonsce et Raulin Secalart, cappitaines » et pillotes de navires, demourant en la ville de La

» Rochelle, en la rue Saint-Jehan-de-Prat, devant
» l'eglise dudit Saint-Jehan, le vingt-quatriesme jour
» du mois de novembre l'an mil cinq cens quarante-
» cinq. — Achevay de par moy Raulin Secalart,
» cosmographe de Honnefleur, desirant faire ser-
» visces à vostre maigestay reaille qui sera fin de se
» present livre. 1545. »

Dans le catalogue de Baluze (page 77), Jean Alphonse est désigné comme *pilote Saintongeois*. Le volume ayant été écrit à La Rochelle, il est assez naturel de supposer que l'un des deux auteurs étoit originaire de la province. Baluze, peut-être, en avoit trouvé la preuve positive; mais la forme de son catalogue ne lui permit pas de la rappeler.

Le volume offre les principales divisions suivantes : F° 4, Traité de la sphère; f° 16, Explication des méridiens; f° 20, Calendrier solaire; f° 37, Théorie ou Régime de l'astrolabe; f° 40, Description des diverses parties du monde, à commencer par l'Espagne.

A la suite du texte, f° 192, sont tracées plusieurs cartes. La première est l'entrée de la Tamise, première moitié; l'autre, qui contient la ville de Londres, a été maladroitement déplacée. Elle porte l'inscription suivante : « Ensuyt la vraie route pour
» aller en la rivyere dengeureuse de la Tamyse jus-
» ques à la noble et puiscente ville et scy... unyver-
» cytés de Londres. »

La deuxième carte, également déplacée par le

relieur, porte cette inscription : « Ensuyt la vraie » route pour aller en la rivyere tres dengereuse » riviere de Gironde jusques à la noble et puisçante » ville de Bourdeaul en Guyane. »

La troisième carte, tracée sur le verso du f° 194, offre l'embouchure de la Loire.

Indépendamment de ces dessins, il y a un très-grand nombre de cartes partielles dans le volume; elles se rapportent à toutes les parties du globe et même aux terres découvertes nouvellement, c'est-à-dire dans la première moitié du XVIe siècle. On ne peut les considérer que comme des reconnoissances très-imparfaites d'une navigation cependant réelle. Les seules qui méritent quelque attention à cause des détails qu'elles renferment, sont les côtes de France, d'Espagne et de Danemark.

Toutes les contrées indiquées dans les dessins coloriés sont le sujet d'une description ordinairement fort succincte. Ces descriptions portent le cachet d'une époque antérieure à 1545; et l'on y reconnoît même les formes de langage consacrées dans les itinéraires des XIVe et XVe siècles.

Le f° 32 a été enlevé avant la reliure actuelle.

Nos 7126. — 7127.

687. HISTOIRE UNIVERSELLE JUSQU'A JULES CESAR D'APRÈS OROSE ET SALLUSTE.

Deux volumes in-folio mediocri, vélin, deux colonnes. Le premier volume de 162 feuillets, le second de 175; une miniature, initiales; xve siècle. Reliure Béthune.

Anc. Biblioth. Béthune, sans numéro.

C'est un abrégé de la grande compilation renfermée dans le Msc. 6894 et dans un grand nombre d'autres que nous avons déjà passés en revue. Le récit ne se poursuit que jusqu'au retour de Pompée à Rome, après la prise de Jérusalem. La table générale a été reliée par mégarde à la fin du second volume (1).

Nos 7128. — 7129.

688. LA FLEUR DES HISTOIRES PREMIÈRE PARTIE. PAR JEAN MANSEL.

Deux volumes in-folio mediocri renfermant 300 feuillets en une seule pagination, vélin, deux colonnes; xve siècle. Reliure Béthune.

Anc. Biblioth. Béthune, no 118.

Ces deux volumes ne renferment que les trois premiers livres de la compilation de Mansel, c'est-

(1) Voy. tome I, p. 52. — Tome II, p. 86, 121, 274, 280.

à-dire l'histoire des Hébreux, celle des Assyriens, et celle de la prise de Troie. — Bonne écriture (1).

Nos 7130. — 7131. — 7132.

691. LA FLEUR DES HISTOIRES SECONDE PARTIE. PAR JEAN MANSEL.

Trois volumes in-folio mediocri, renfermant 630 feuillets en une seule pagination sans les tables; papier, deux colonnes; xve siècle. Reliure Béthune.

Anc. Biblioth. Béthune, no 117.

Ces trois volumes faisant partie d'un autre exemplaire que les numéros 7128 et 7129, renferment la seconde partie complète de la Fleur des histoires. Mais le relieur de Béthune, par inadvertance, a donné le titre du tome premier au tome second *et vice versâ*. Il faudroit donc ranger les volumes dans l'ordre 7131, 7130, 7132. Cette deuxième partie contient toute l'histoire romaine, comme le superbe exemplaire, no 6733. Le volume se termine également par le grand acrostiche indiquant le nom de l'auteur.

(1) Voy. tome 1, p. 59 à 85.

N° 7133.

694. LE MIROIR DU MONDE EN DEUX LIVRES.

Volume in-folio mediocri de 114 feuillets vélin, deux colonnes; jolie miniature, vignettes et initiales; XVe siècle. Relié sur bois en velours cramoisi.

Fontainebleau, n° 645. — Anc. cat., n° 421. (Sainte-Palaye, not. 525.)

Très-beau manuscrit qui présente dans la vignette inférieure du frontispice un écu, de France au lambel d'argent à trois pendans chargés d'un croissant d'argent; parti de Rohan. Ces armes sont celles de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, époux de Marguerite de Rohan, duquel nous avons parlé ailleurs (1).

Le *Miroir du monde* est un résumé de l'histoire ancienne, jusqu'à l'avénement de Jésus-Christ. Ce n'est pas Orose, ni Vincent de Beauvais, ni Mansel; mais peut-être un abrégé de la *Fleur des histoires* de ce dernier. Les premiers mots sont : « Gloire, honneur, louange, vertu, magnificence, » soyent au pere, au fils et au saint Esperit. » La Genèse fournit à l'auteur le sujet de ses quatorze premiers chapitres. Puis nous passons à l'origine du royaume de Féminie, c'est-à-dire des Amazones, puis à celle des royaumes d'Égypte et de Troie. Nous voyons au f° 8 que les danses furent inven-

(1) Tom. III, p. 102, 103, et 307, 308 et 309.

tées par le diable, à l'occasion des honneurs rendus par Ninus à la mémoire de Belus. « Le » deable (voulut) que hommes et femmes jeunes » et jolis princent l'ung l'autre par les mains, et » eussent jolis chappeaulx ès testes, et entour l'y» mage fissent une manière de sercle rond en » tournoiant à senestre, et en saillant et treppant » (*tripudiantes*) et en regardant l'un l'autre, chan» tassent et louassent l'ymage. »

Le second livre commence avec l'histoire de Moïse, au f° 14. La guerre de Troie et l'histoire romaine sont longuement développées. Ce dernier chapitre est : « Comment Octovien voulut » faire nombrer le peuple de son regne. »

N° 7133 ².

695. LE TRÉSOR DE SAPIENCE. — RELATION DU SIÈGE ET DE LA PRISE DE NEGREPONT EN 1470.

Volume in-quarto magno de 261 feuillets papier, marqué d'une croix élevée sur un lambel à trois pendans retournés; xv° siècle. Relié en veau racine au chiffre de Charles X sur le dos.

Anc. Biblioth. de l'archevêque de Reims, n° 14. (Sainte-Palaye, not. 526.)

Avant d'être à Maurice le Tellier, archevêque de Reims, le volume avoit appartenu à Claude de Monsel, qui a mis sur les marges un assez grand nombre de notes étymologiques et critiques. Sur la pre-

mière page, il a écrit : « Je l'hay eu, l'an mil ccccc.
» lxvii. au moys de febvrier. »

Le *Tresor de Sapience* est encore un abrégé d'histoire ancienne jusqu'au règne de Tibère. Les premières lignes donnent le sommaire de l'ouvrage : « Pour donner congnoissance à tous qui ce » present livre et traictié appellé le Tresor de Sa» pience, voulront lyre et concepvoir l'effet d'icel» lui, est cy-dessoubs cotté chacun article, ainsi » qu'il est cotté en chascun feuillet. Et est assça» voir que ce present livre traicte et parle de tous » et chascuns les royaulmes et des roys et princes » d'iceulx, eslevez par l'universel monde, depuis » la creation d'icellui jusques au temps de Tybere » Cesar... »

Les deux premiers feuillets renferment l'indication des six cent cinquante-un chapitres du *Tresor de Sapience*. Le texte de l'ouvrage commence au f° 14, et s'arrête au f° 253.

II. Les deux derniers feuillets, 259 et 260, renferment un monument inédit d'une grande importance. C'est la relation du siége et de la prise de Negrepont, par la flotte et l'armée de Mahomet II, en juin et juillet 1470. Elle a été traduite sur l'original italien, à Genève, et sans doute sur la fin de la même année. Je crois cette relation complétement inédite : comme elle est fort courte, on me pardonnera de la publier ici :

« Vray est que le cinquiesme jour de juing 1470,

» contre l'armée des Veniciens sallirent de Constantinoble les Turcs; c'est assavoir troys cens » velles en venant contre Nygrepont. Entre lesquelles il y avoit cent grosses gallées, ensemble » les autres fustes et parandaries; mais l'armée » des Venicians estoit au lieu dit Tenando (1). » Item le VIII[e] jour dudit moys, l'armée du Turch » dessusdit allast à l'isle nommée de Limbro, et » là circuyt et meta les chastiaulx; et de fait ung » desdits chastiaulx il prist, duquel estoit recteur » et gouverneur ung nommé messire Marchis Janny, lequel incontinent, par les dits infidels » fust asprement tormenté, et crudellement traitié avecques trois de ses compaignons avecques » lui estans.

» Item, le X[e] jour dudict moys la dicte armée » dudict Turc alla à l'isle nommé Distilinium (2), » de laquelle estoit recteur et gouverneur, ung » nommé messer Antoine de Jacoppe, et là il assega ung chasteau nommé Polycastre et y demora cinq jours et cinq nuytz, et neamoins il » ne le peut avoyr né prandre.

» Item, le XV[e] jour dudict moys, la dicte armée » dudict Turc se transmua à l'isle nommée de » Schiro; et de fait elle crema tout le bourc, et y » mirent le feu : et toutesfoys, ils ne purent » prendre le chasteau.

(1) *Tenando.* Tenedos.

(2) *Distilinium.* Stalimene.

» Item, le xxve jour dudict moys, ladicte armée » dudict Turc se transmua et allast vers les co- » lomnes dudict lieu de Nygrepont, et print port » au pont de Saint-Marc; et celluy mesme jour » sourveint ledit Turc avec troys cens milles » hommes, non point comptant les hommes de » ladicte armée, lesqueulx estoient en nombre » soixante mille hommes. Et finablement, ledict » Turc fist faire ung pont depuis la terre ferme de » son pays jusqu'à l'isle de Nygrepont, lequel pont » estoit de la longueur de cent et cinquante pas, » et de largeur de quarante pas; par sus lequel » pont passèrent lesdits Turc ensemble son fils » nommé Bastian de Romania, avecques tout leur » exercite et compaignie. Lequel Bastian de Ro- » mania estoit grand capitaine dudicte exercite et » compaignie du Grand-Turc; et le pavillion en- » tentorié du Grand-Turc estoit rouge de soye cra- » moysine; lequel il fist mettre et imposer sous » Sainte-Clare; et là meismement, il fist affixer et » colloquer une grosse bonbarde, laquelle gectoit » et tramectoit son traict contre la porte de Ny- » grepont nommée de Χρίστο. Et une autre bon- » barde il fist affixer et colloquer soubs le gibbet » ou forches, laquelle pareillement gectoyt son » traictz contre ladicte porte. Et vray est que les » dictes bonbardes estoyent si grosses et si grandes » que ung homme se povoyt tenir droyt à genoulx » ployé dedens chascunne. Item, ledit Bastian

» cappitaine mist et colloqua son tentoyre ou pa-
» villion au lieu de saint François, lequel estoit
» blanc. Et là meismement estoient trente mor-
» tex ou trabuchiés, lesquieux instrumens gectoient
» grosses pierres en l'air dedens la cité et par
» dessus les murallies d'icelle, à totellement des-
» truyr et despicier les maysons et habitans d'i-
» celle citez. Et le filz dudit Grand-Turc meist au-
» si son tentoyre ou pavillion au lieu et en la
» Calongriea, lequel pavillion estoit de soye cre-
» mosine. Et en les fornoyses estoient deux bon-
» bardes grosses affixées et colloquées, lesquelles
» faisoient et gectoyent leurs traitz contre la porte
» nommée du Temple, de terre ferme dehors de
» l'isle, et y estoient affixées et colloquées d'aultres
» bonbardes lesquelles gectoient leurs traitcz con-
» tre la Judeaca et contre le bourg.

» Item, le v[e] jour de juillet, ledit Grand-Turc
» comanda que l'on *torist* ladicte ysle par troys
» cens chevaulx, laquelle ils tourirent et totalement
» destruyrent et gastèrent, et tant homes et fem-
» mes qu'ils trouvarent en ycelle, ils misrent à
» mort, exceptés les petitz enfans.

» Item, le VII[e] jour dudict moys, ledict Grand-
» Turc fist remplir les fossiaux de ladicte cité tant
» de fassines que de gens et de bestes mortes, et
» puis après se mist à bataillier. Et lors inconti-
» nent, les homes de Nygrepont se misrent à ba-
» taillier sur les Turcs et les infidels, et misrent

» feu en la pouldre de bonbarde et au soffre, tel-
» lement qu'ils en cremarent et brularent bien le
» nombre de XVI milles, sauf le plus, avecques
» quarante gallées qu'ils misrent par engins sur
» terre.

» Item, le VIIIe jour dudict moys, ils entrarent
» en la seconde bataille, et lors les gens d'armes
» de la cité, affin qu'ils decepvissent lesdicts Turcs
» et infidels, il firent une bandiere semblable de
» celle des Turcs et la misrent sur la murallie de
» ladicte cité. Et lors, lesdiz infidels cuydoient
» avoir gaignié ladicte cité, et avoir mis tout à
» leur subjection, et lors sans ordenance né sans
» ordre, ils commençarent corre et tout comme
» bestes sans se greguer furent routs et la meisme-
» ment tuez au nombre de XVII milles Turcs et
» infidels.

» Item, IXe jour dudict moys, en la tierce batallie
» fusrent mys à mort cinq milles Turcs et in-
» fidels.

» Item, le Xe jour dudict moys, en la quarte ba-
» tallie fusrent mys à mort par nombre troys
» milles infidels ou Turcks, et cesluy meisme jour
» y feust descovert la trayson de messire Thomas
» Soyano, par sa femme; et lors, le baillif de la-
» dicte cité, à luy et à ses seguaces et adjessans il
» fist oster les testes.

» Et item, le Xe jour dudict moys, le jeudy, le
» Grand-Turc fist congreguer tout son exercite et

» armée, de la part et allencontre où estoient des-
» roptes les murailles de ladicte cité, par lesdictes
» bonbardes; c'est assavoir contre la Judée et le
» bourc. Et lors comença intrer à bataillier et
» assaillir la dicte cité environ de deux heures
» devant jour, et de la part de l'isle il fist rem-
» plir les fosseaulx des toneaulx et des hommes
» mors et des charoppes des chevaux mors, et
» finalement, dedens deux heures de jour, ils
» prindrent les murailles et environ de midy, ils
» prindrent et heurent en leur domination ladicte
» cité et la misrent à saccamas. Et tantost, hommes
» et femmes crestiens qu'ils trouvarent en icelle,
» depuis quinze ans en sus inclusivement, ils
» occirent, et par divers et incredibles et inexau-
» dibles crudelissimes tormens à payne de deb-
» voir à ouyr à crestiens, ils crucifiarent et martyri-
» sarent; et dont loange et grace se doit à Dieu de
» ce, car il n'y eust onques personne crestienne né
» ainsy tourmentée qui pour teles paynes vousist
» regnier nostre seigneur Dieu Jésu-crist, né la
» foy catholique; mais tous morurent en la saincte
» foy, de quoy nous devons laux à Dieu. Et cecy
» fay, ledit Turc fist faire monstre de ses dis Sar-
» rasins et exercite, afin qu'ils sceust combien de
» gens il avoit perdu et la reste qui luy restoit de
» gens; et en effet il trouva que luy failloit du
» nombre de ses gens environ de quarante mille
» Sarrazins, lesqueulx estoient mors là meisme-

» ment. Mais des crestiens, ils furent extimés
» mors, tant de ceulx de ladicte cité de toute l'isle,
» que de gens d'armes au nombre de trente mille
» hommes. Et vray est que l'armée et compaignie
» desdis Venicians estoit au pont Sainte-Clare, à
» xlv galées et xii grosses neves ; laquelle armée
» eust peu bien secorir ladicte cité ; mais le capi-
» taine d'icelle ne vosist : pour tant, qu'il ne donna
» point licence à quatre gallées de Chippres et
» Candes, lesquelles il avoit prinses par force, et
» les detinoit avec une grosse nave de Genois qu'il
» avoit aussi pareillement prinse.

Et, estre prins Nygrepont, les isles, chastiaux,
» villages et villes qui s'ansuivent se rendirent ;
» c'est assavoir : Limbro, Stalmino, Schiacto,
» Schopyno (1), Lafactileo, Landro, et Ficallo qu'est
» en terre-ferme. Et puis après cecy survindrent
» autres lettres de Venicians, confirmant les choses
» dessus dictes, et oultre plus narrans que après
» la destruction dessus dicte, ungne grosse nave des
» Jenoys, moyenant sauf conduit du Grand-Turc,
» estoit allez ad Nygrepont, laquelle en soy retour-
» nant elle feust assaillie et myse en assault virile-
» ment par l'armée desdicts Venicians, et fina-
» blement ils la prindrent ; laquelle estoit chargée
» de margarites et pierres précieuses et marchan-
» dises infinites ; et estoit très grosse ladicte nave,
» et tient et contient, coment dient, bien deux milles

(1) *Schoppino*, s. d. *Scopulo*.

» boetes : en laquelle estoient grans richesses ; et » hommes bien ingénieulx, sperans que les Turcs » et Sarrasins lesdits joyaulx avoient prins audit » lieu de Nygrepont et vendus auxdits Jannoys à » vils prix pensant, et espérant qu'ils ne porroient » pas à soy tenir longuement ledit lieu de Nygre- » pont et ysles dessus dictes. Et cecy a esté ainsi » mandez à Rome en latin et depuis translaté à » Jenève en françoys. »

N° 7134.

696. HISTOIRE UNIVERSELLE JUSQU'A JÉSUS-CHRIST. — LEGENDE DE PLUSIEURS SAINTS.

Volume in-folio mediocri de 503 feuillets vélin, à deux colonnes; miniatures, vignettes et initiales; XIVe siècle. Relié en veau moucheté, à l'aigle de France sur les plats, au chiffre de Napoléon sur le dos.

Fontainebleau, n° 314. — Anc. cat., n° 291.

Ce gros volume, dont les ornemens d'un art grossier sont pourtant curieux et semblent l'expression d'une école d'artistes bien tranchée, a été exécuté en Italie, comme le caractère de l'écriture et la qualité du vélin ne permettent pas d'en douter. Le style accuse un écrivain accoutumé au dialecte transporté dans le midi de l'Italie par les princes françois de la maison d'Anjou. L'écriture de la copie est extrêmement belle ; mais l'encre a le défaut commun à celles d'Italie durant les

XIV[e] et XV[e] siècles, de s'écailler sous le frottement le plus léger. C'est également le défaut des couleurs employées par les enlumineurs.

Premiers mots : « Ce est li livres du commencement dou monde et coment nostre sire fist Adam. » — Quant Deu ot fet le ciel et la terre, et les eves » douces et salées, et le soleil et la lune et les » estoiles, et il ot à chascun commandé qui servist » selonc son art ordené. »

Dans tout le cours de son livre, l'auteur s'adresse directement à ses lecteurs et les apostrophe : *Signors!* ou *Bones gens*. Il y a de la grace et de l'intérêt dans ce chapitre de l'ivresse de Noé, f° 9 :

« Cam vit premierement (son père) que nus des » autres... Si comensa à rire, et lors le ala noncier » à ses freres, si lor dist tout erramment : Venez » veoir nostre père, qil a tant beu qil est endormis » tout descovers et ivres. Quant Sem et Japhet » virent ce conter à lor frère, il furent mult dolant, » si plorerent por luer père. Et tantost alerent à » lui, lor chiés covers. Quant il aprochièrent, » lor faces tornèrent en sus de lui, por ce qu'il ne » le véissent. Si le covrirent de ces dras et de lor » afubleure. Quant Noé fu esveillé et il vit ces fis » plorer et le tiers rire, il lor demanda qil avoient? » Il distrent qil estoient dolent por lui qil ce » estoit descovers en tel manière. Noé fu mult » dolent et benéi ces deux fis Sem et Japhet, et » maléi Cam de nostre Seignor, por ce qil avoit

» ris de sa meschéance... Por ceste aventure de » Noé qi ensi se descovri por trop boivre, se age» noillent encores li escuier et li serjant à la table » de riche home; et qant il boit, si metent et » tienent le mans à la cope. »

Quoique transcrit en Italie, on peut assurer que la rédaction est d'origine françoise d'après ces paroles du chapitre *de la grandesce des gens*, qui a toujours été moindre (f° 13 v°) : « Ne véons » ores nul qi ait XIIII piés de longor, et c'il en » avoit un en reiaume de France, on diroit par» tot qe onqes ne fu si faite créature véue *ni* tro» vée, et si l'iroit-on veoir et esgarder à mer» veilles. »

Notre auteur quitte les traces de la Genese au f° 40, pour raconter l'origine des royaumes d'Assyrie, de Sycione, d'Égypte et d'Argos. Mais dès le folio suivant, il revient à la Bible, jusqu'au f° 91 où l'histoire des Samnites et des autres peuples païens est reprise. F° 96 à 129, la Thébaïde. F° 130 à 135, les Amazones. F° 137 à 169, histoire de Troie, et d'abord celle des Argonautes. F° 170, histoire d'Énée. F° 209, histoire romaine, jusqu'à la guerre des Samnites. F° 231 à 296, retour à l'histoire des Mèdes, Perses, Grecs et Macédoniens. F° 296, continuation de l'histoire romaine.

Cette histoire universelle finit brusquement au f° 413, et l'auteur, sans prévenir son lecteur,

passe au récit de cinq aventures indépendantes l'une de l'autre. La première est la mort de Regulus. La seconde parle d'un combat du premier Brutus contre Porsenna. La troisième, des prouesses et des vertus de Saladin. La quatrième, d'une belle action du roi *Jehan*. Quel étoit ce prince fils de roi? Ce même Jean-sans-Terre, si cruellement traité par les historiens, mais que les jongleurs ont vengé de leur mieux. Voici l'histoire : « Lo rois Johans en l'aage de x ans avoit » un dant (une dent) sor li autres, lechiel por » aucune proferte né por aucune proière dou per » ni de la mer ne se voloit le dens laser trer. Un » jor un chevalier vint devant aou roi suen per et » li demanda un don. Le roi Johans véant le che- » valier ester si esbai, il ala à la roine plus celie- » ment che il onque poit et pris da li ce chil pooit, » diant chil se lairoit le dant trer; et pois torna » au roi suen per et dist : Se moi donrés un don, » je me lairai le dant trer. Et le roi le promist ce » chil voloit, et cil se laissa le dant trer. Et pois » dist au roi : Je vos demand che vos donés à cist » chevalier ce chil vos quiert. Et ce fu feit; et pois » le roi Johans celéement dona au chevalier ce chil » avoit eu de la roine. »

Il est facile de reconnoître dans ce mauvais françois l'ouvrage d'un Italien; les François ne se montroient pas aussi bien disposés pour Jean-sans-Terre. Mais il faut noter que la même

histoire se retrouve dans l'ancien *Libro di novelle e di bel parlar gentile*, novella 18. « Beltramo (del » Bornio) ordinò con lui si feisse dare a suo padre » la sua parte del tesoro : e lo figliuolo il domandò, » tanto che l'ebbe. Quello lo fece tutto dare a » gentil genti ed a poveri cavalieri, sicche ri- » mase à neente, e non avea pia che dare. Un uo- » mo di corte gi addimandò che gli donasse : quegli » rispose ch'avea tutto donato, ma tanto m'è rimaso » ancore chio abbo un' laido dente; onde mio padre » ha offerti due mila marchi a chi mi fa si pregare » ch'io lo disparta da me : va a mio padre, et fatti » dare li marchi, ed io il mi trarrò di bocca alla » tua richieste. Il Giullare andò al padre, e prese li » marchi ed egli si trasse il dente (1). »

La cinquième histoire est de Brumant et de Galeot, son fils, l'ami et le compagnon de Lancelot du Lac. F° 415, v° à 416, v°.

III. Légende de saints et d'abord, f° 416 v° : « La desputeison de saint Pierre et de saint Paul » contre Symon Magh, devant Noiron. » Nous avons déjà vu cette légende et les quatre suivantes dans le n° 7019 ³. (Tom. IV. p. 18.) — F° 425, « La passion saint Pierre et saint Paul, si com » Noiron li tres fel empereur les fist occire. » — F° 432, « Ci comence la passion saint Paul. » — F° 437, « Cy comence de saint Johan l'evange-

(1) Libro di novelle, I. Milano, 1804, p. 53.

» liste. » — F° 444, « Ci comence la passion saint » Mathe, l'evangeliste : Voirs est qe Dieu a cure » des homes mais plus a-il cure et soing des ames. »

F° 552. « De saint Simon et de saint Jude » apostle. Bien avés oï et entendu coment après » le haut jor de l'ascension, » etc.

F° 461. « (De saint Jaques cousin nostre sei- » gneur) : Saint Jaqe dont vous avés oï qui fu » cousin nostre seigneur J. C., fu evesqe de Jeru- » salem et fut apelés *vile* en surnom. »

F° 463. « Ci se comence la vie de mon seigneur » saint Jaqe de Galice, besnoit apostle J. C. — » Sachent tous ciatis qui crestians sont », etc. Cette légende fait partie du manuscrit 7049 [1].

F° 465. « C'est la vie de saint Bertolome. — Or, » vos dirons de saint Bertholome l'apostle qe » après le jor de l'ascension, » etc.

F° 469. « Ce est la vie de saint Longins. — Au » tens qe nostre sire Jhesu Crist fu mis en crois » estoit un chevalier qui Longins, » etc.

F° 472, v°. « Ce est la vie saint Phelipe l'apostle. » — Après l'ascension de nostre seignor Jhesu- » Christ prescha saint Phelipe en Scithe... »

F° 473, v°. « La vie saint Marc l'evangeliste. » — El tens que saint Piere l'apostle ot presché » en Antioche, » etc.

F° 476. « La vie saint Tomas li glorions apostle. » — Nostre sire Jhesu-Crist s'aparut à saint » Tomas. »

F° 484. « Cy comence la passion saint Andreu, » le beneoit apostle. — Après le saint jor glorious » de la sainte ascension nostre seignor, et après le » saint jor de la pentecoste... » C'est avec cette légende que notre volume est terminé.

N°. 7134².

697. HISTOIRE UNIVERSELLE JUSQU'A JESUS-CHRIST.

Volume in-quarto maximo de 263 feuillets vélin, lignes longues; xv° siècle. Relié en veau grené à l'aigle de France sur les plats et au chiffre de Napoléon sur le dos.

Fonds de Baluze, anc. n° 133.

Le premier feuillet sans doute orné, a été déchiré. Le volume contient le même texte que le n° 7134; cependant plusieurs chapitres ont été omis. Le récit s'arrête avec le chapitre de Pompeius « comment il s'en revint de la cité de Jherusalem. »

Sur le verso du dernier feuillet, on lit ce huitain écrit au xvi° siècle.

Cent escus tous les jours de rente,
Vivre en santé, mille ans ou plus,
La belle dame soubs la tente,
Que resteroit-il au surplus?
Paradis, pour estre reclus
Après le trespas de la mort.
Pour ung beau souhet je conclus,
Que c'est pour faire gros effort.

N° 7135.

698. TRADUCTIONS ANONYMES DE LA CHRONIQUE D'ISIDORE DE SEVILLE. — DU BREVIAIRE D'EUTROPE ABRÉGÉ PAR PAUL DIACRE. — DE L'HISTOIRE DES LOMBARDS ET DE PAUL DIACRE. — DE L'HISTOIRE DES NORMANDS D'AIMÉ MOINE DU MONT CASSIN. — DE LA CHRONIQUE DE ROBERT GUISCART.

Volume in-folio parvo de 212 feuillets vélin, à deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; fin du XIII[e] siècle. Relié en veau racine, au chiffre de Napoléon sur les plats.

Anc. Biblioth. du cardinal Mazarin, n° 1043.

André Duchesne, qui avoit fait copier pour sa collection la dernière partie de ce volume, en 1612, nous apprend qu'à cette époque il appartenoit au conseiller Jean-Pierre Olivier. De là il étoit passé, comme cette copie nous l'apprend encore, dans le cabinet de l'illustre Peiresc; le cardinal Mazarin l'avoit eu sans doute immédiatement après lui.

M. Champollion-Figeac, dans les prolégomènes remarquables de son édition de la Chronique d'Aimé (Paris 1835), a décrit dans le plus grand détail le manuscrit qui lui fournissoit le texte inédit de cette chronique. Nous en ferons à notre tour une analyse beaucoup plus rapide, et nous renverrons pour plus amples renseignemens à l'ouvrage de M. Champollion.

L'écriture, les ornemens, le vélin, le dialecte de l'auteur ou du copiste, tout dans ce volume révèle un scribe, un enlumineur, un traducteur d'Italie. Le mauvais langage françois est la seule chose que la France ait le droit de réclamer ici, puisque les auteurs, les traducteurs et le fond de tous les récits appartiennent à l'Espagne ou à l'Italie. — Pour ce qui est des miniatures, on voit dans le frontispice du f° 1, Dieu figuré avec deux têtes et des ailes; c'est la première fois que je remarque cette manière de représenter la sainte Trinité. Ce frontispice est divisé en huit compartimens, ou, comme on feroit mieux de dire, en huit verrières; car pour comprendre le choix des *fonds*, dans les miniatures du XIIIe siècle, il faut les regarder comme une imitation de la peinture sur verre. Deux de ces fonds sont bleus, semés des fleurs de lis de France. — Toutes les initiales sont d'un art curieux. F^os^ 17, 23, 35, 82, 107, costumes de femme remarquables. F^os^ 40, 661, costumes d'homme. F° 72, costumes de guerriers avec un écu dont le blason irrégulier accuse une date ancienne. Ces guerriers portent une masse d'armes. F^os^ 79 et 72, figures de rois. F° 116, prêtre, évêque ou cardinal.

I. CHRONIQUE D'ISIDORE DE SÉVILLE. — F° 1.

Première rubrique : « Ci se comence le proheme

» de la translatation laquel fait faire le seignor » conte de Militrée. » — Premiers mots : « Secont » ce que nous dit et raconte li sage phylosofo...»

Il seroit bien à désirer que l'on pût fixer d'une manière incontestable le nom de ce *conte de Militrée*, qui faisoit exécuter en Italie la traduction *françoise* de plusieurs ouvrages latins. « Pour ceste » chose devant dite, plot et pensa monsignor conte » de Militrée, qu'il feroit translater en vulgal le cro- » nique de Isidorre, secont la lettre ; et pource qu'il » set lire et entendre la langue françoize et s'en de- » litte, a fait translater, par ordre secont la lettre, en » françois, la devant dite chronique, et especialment » pour sa delectation et pour la délectation de ses » amis. » M. Champollion reconnoît avec beaucoup de vraisemblance que *Militrée* doit être Melito, ville de la Calabre ultérieure dont Roger II, successeur de Guillaume, se fit long-temps appeler *Comte*. L'objection que j'ai faite moi-même à cette attribution, en remarquant que souvent le traducteur d'Aimé désigne *Melito* sous le nom de *Milet* (1) et non de *Militrée*, perd toute sa force si l'on consent à voir deux personnages distincts dans le traducteur d'Isidore qui dédie le livre, et dans le traducteur d'Aimé. Il s'agit bien alors de la ville de Melito, et la distinction des traducteurs adoptée,

(1) Notice sur l'édition de la Chronique d'Aimé, publiée par M. Champollion (*Moniteur*, 25 novembre 1835).

je ne vois pas pourquoi celui des deux qui mit Isidore en françois ne l'auroit pas fait à la demande de Roger, appelé á la succession du royaume de Sicile, en 1127. Une telle date sans doute est bien reculée, mais en vérité c'est la seule objection que l'on puisse faire à notre conjecture. Pourquoi ne pas admettre, après tout, qu'en 1120, les princes napolitains élevés à la cour des conquérans normands, aient aimé, aient parlé, aient fait écrire la langue françoise par ceux de leurs chapelains qu'ils jugeoient les plus habiles? Au commencement du XIIe siècle, un comte de Melito ne pouvoit-il préférer la langue de la plupart des croisés et celle des Normands, à la langue encore non écrite des Italiens? Cette préférence seroit plus étrange au commencement du XIVe siècle; car enfin l'exemple de Brunetto Latini ne prouve rien ici, attendu que Brunetto choisit le françois, d'abord « *pour ce qu'il estoit en France.* »

Il est certain que, dans le prologue et dans le cours de sa traduction, notre auteur donne à penser qu'il a voulu s'arrêter avec la Chronique d'Isidore, qu'il a d'ailleurs fréquemment défigurée, mettant surtout impitoyablement en pièces la plupart des noms propres. Dans son dernier chapitre, après avoir fait l'énumération des historiens de sa connoissance, *Pulius*, sans doute Polybe, Eusebe, saint Jerôme, Aurel Victor, il ajoute : « Isidore prist la summe de cestui

» temps dès le comencement du monde, et dist » qu'il l'abregeroit tant come il porroit, jusques » au temps de Heracle empercor..... Et est, » de lo comancement del monde jusque au » temps devant dit, cinq mille ans. *Et li remenant » del tans non est mis à l'investigation de li » home*, quar Jhesus-Crist enleva toute la ques- » tion de cest chose et dist : Non appartient avoir » à savoir le temps ou li moment auquel li per » vint en sa poesté..... Ci ce finist la cronique de » Isidore; là est escrit en vulgal fransoiz. » Il doit sembler que le traducteur n'auroit pas parlé ainsi s'il eût voulu traduire des annales plus modernes qu'on trouve ici, après le livre d'Eutrope.

II. HISTOIRE ROMAINE D'EUTROPE AVEC LES ADDITIONS DE PAUL DIACRE. TRADUCTION ANONYME. — F° 11 v°.

C'est au traducteur d'*Isidore* que nous devons ce deuxième travail. Dans son prologue, il remarque qu'Isidore étant extrêmement concis, il espère faire une chose agréable au comte en joignant à son récit celui d'Eutrope, sur l'histoire ancienne de Rome, avec les ornemens que « Paul Diacono et moine de Mont de Cassin » y a joints. Il faut lire l'excellent travail de M. Champollion sur cette partie du manuscrit et sur l'histoire critique

des éditions diverses d'Eutrope et de Paul Diacre.

Les dix livres originaires publiés par Paul Diacre sous le nom d'Eutrope s'arrêtent au règne de l'empereur Jovien, f° 59, avec la rubrique : « Si » se finist le decime livere et toute la exposition » de Eutrope, et ce que Paul Dyacone a joinst avec » ce ledit de Eutrope, par le commandement de » madame Adelperga ducesse de Bonivent, dame » cristianissime et moillier de misire Arechis. — Ci » comence li livre XI. »

III. CONTINUATION D'EUTROPE PAR PAUL DIACRE. — F° 59.

Cette traduction est fort abrégée; elle réduit à trois livres concis les six livres de Paul Diacre. Mais sans doute elle est conforme à la première *édition* que l'auteur latin avoit lui-même fondue dans une seconde plus prolixe que la première, comme l'apprend notre traducteur anonyme et comme l'a bien fait ressortir M. Champollion.

C'est à cette continuation que je suis tenté de borner le travail du traducteur d'Isidore. Il n'est pas difficile de reconnoître un latiniste plus habile dans le rédacteur de l'Histoire des Lombards qui suit immédiatement, et d'ailleurs il faut remarquer que le seul espace laissé en blanc dans le corps du manuscrit se trouve précisément après la continuation d'Eutrope.

IV. HISTOIRE DES LOMBARDS DE PAUL DIACRE. — F° 72.

A la fin du premier livre, le traducteur françois place les vers élégiaques faits par Paul Diacre en l'honneur de saint Benoît. « Mès, » dit-il, « en vulgare » je ne les puiz metre en vers. » Il les donne donc en latin.

V. HISTOIRE DES NORMANDS PAR AIMÉ MOINE DU MONT-CASSIN. — F° 125.

Après le sixième et dernier livre de Paul Diacre, on lit la rubrique : « Ci se complit l'ystoire de li » Longobart. Laquele compila un moine de Mont » de Cassin et la manda à lo abbé Desidere du Mont » de Cassym. Rubrica. » Puis immédiatement suit l'épître d'Aimé à Desidère.

L'étourderie du copiste qui a passé dans cette rubrique le membre de phrase le plus important, c'est-à-dire, après les mots : *l'ystoire de li Longobart*, ceux-ci : *et ci comence l'ystoire de li Normant, laquele*, etc.; cette étourderie, dis-je, avoit jusqu'à présent empêché de reconnoître dans les feuilles suivantes un ouvrage entièrement distinct des livres de Paul Diacre. Il importe sans doute fort peu de savoir le nom de celui qui a fait une pareille découverte; il suffit qu'une bonne édition en ait été donnée au public lettré : mais enfin, puis-

que M. Champollion, auquel on doit l'édition d'Aimé, a bien voulu signaler l'auteur de cette bonne fortune (1), il me sera permis de rappeler à mon tour que c'est uniquement à la pensée de publier le livre des *Manuscrits françois de la Bibl. du Roi* que je dois d'avoir pu distinguer la traduction d'Aimé, entre plusieurs autres monumens d'histoire et de littérature. Cette pensée de publication, il m'est permis de la revendiquer tout entière, ayant jusqu'à présent vainement tenté d'intéresser à son rapide accomplissement l'Autorité supérieure dont le devoir, pourtant, sembleroit être d'ordonner la rédaction et de présider à la publication de tous les catalogues de notre admirable Bibliothèque nationale. Je prie le lecteur de me pardonner cette digression.

L'auteur latin de l'histoire des Normands établis en Pouille adresse son livre à Desidère, abbé du Mont-Cassin. Didier, ayant été élu pape en 1086, sous le nom de Victor III, c'est avant 1086 que fut achevé le texte original; et, d'un autre côté, cette rédaction ne fut pas achevée avant 1078, puisque la mort de Richard, prince de Capoue, mentionnée dans le huitième et dernier livre, arriva cette année-là même. Mais Aimé a fort

(1) « La traduction d'Aimé n'a été remarquée que très récemment par suite du dépouillement détaillé des nombreux volumes manuscrits de la Bibliothèque du Roi, où sont contenus plusieurs ouvrages ; et c'est M. P. Paris, *chargé de ce dépouillement*, qui a signalé le premier cet ancien texte. » (*Hist. de li Normans*. Prolegomènes, p. LX.)

22.

bien pu commencer son travail long-temps auparavant, et le préambule semble même indiquer que Richard vivoit encore lorsqu'il se mit à l'œuvre. Ainsi tomberoit la plus forte objection de M. Champollion contre l'identité d'Aimé, notre historien, et d'Aimé, moine de Mont-Cassin jusqu'en 1073, puis évêque d'Oléron et enfin de Bordeaux. D'ailleurs le chroniqueur pourroit avoir écrit son histoire sur ses notes du Mont-Cassin, après avoir quitté cette abbaye pour l'évêché d'Oléron, et ce dernier titre ne pouvoit l'empêcher de donner encore à l'abbé du Mont-Cassin le nom de père et de patron. Une circonstance précieuse dont on doit la connoissance à Dom Rivet (1), c'est le séjour de Guillaume de Pouille, l'historien, auprès d'Amat ou Aimé de Bordeaux en 1095. Les efforts de Pierre de Marca pour faire de l'évêque d'Oléron un Béarnois ne changent rien à l'état de la question; il va sans dire qu'Aimé, pour avoir occupé le siége d'Oléron, n'étoit pas Béarnois, plutôt qu'il n'étoit Bordelois pour avoir été plus tard archevêque de Bordeaux. On peut donc, sans s'écarter de l'opinion de Dom Rivet, admettre avec le vieux traducteur de l'histoire des Normands, liv. VIII, que le moine Aimé étoit originaire de Salerne.

M. Champollion, pour contester l'identité de l'Amat de Bordeaux et de l'Aimé de Mont-Cassin, s'est armé de deux faits entourés d'une grande incerti-

(1) Histoire littéraire de la France, t. IX.

tude. Parce qu'à défaut de témoignages contraires, Marca le Béarnois avoit conjecturé qu'un évêque d'Oléron devoit être originaire de la province, M. Champollion en conclut que ce Béarnois n'est pas le Salernitain auteur de l'histoire des Normands ; il pouvoit, au contraire, conclure des paroles de la chronique que l'évêque d'Oléron Aimé étoit non de Béarn mais de Salerne. La seconde arme de M. Champollion c'est l'assertion d'Ughelli, qui fait mourir en 1093 un Amat évêque de Nusco. Mais cette opinion a été réfutée plus d'une fois. On avoit déjà remarqué que dans l'*Italia sacra*, le sæculum XI indiquoit trop fréquemment les années 1100 à 1200; et ce n'est pas tout : l'on avoit démontré souvent qu'Ughelli s'étoit appuyé dans cette circonstance sur un testament apocryphe. Que fait M. Champollion? il reconnoît la fausseté du testament (dont les clauses étoient d'ailleurs peu favorables à sa thèse), mais il défend la date donnée par Ughelli. Après avoir longtemps hésité, je me range de l'avis de Dom Rivet. Aimé, moine du Mont-Cassin, natif de Salerne, me paroît avoir, dans le monastère du Mont-Cassin, rédigé la plus grande partie de l'histoire des Normands, qu'il aura terminée vers 1080, c'est-à-dire avant l'élévation de son abbé Didier sur la chaire pontificale. Il nous paroît avoir été envoyé comme légat en France, en 1073, élevé au siége d'Oléron en Béarn, puis enfin à ce-

lui de Bordeaux. Ce prélat fut maintes fois cité par ses contemporains pour un homme savant, éloquent, lettré. C'est auprès de lui que vécut long-temps l'historien Guillaume de Pouille, et l'on peut admettre que c'est en l'écoutant, en étudiant ses ouvrages, que Guillaume aura conçu et exécuté la Chronique des Normands d'Italie. Ajoutons une dernière remarque : si l'historien Aimé avoit occupé le siége de Nusco, Léon d'Ostie et Pierre Diacre, ces écrivains calabrois, n'auroient pas manqué de rattacher son nom à celui de la ville apulienne. Mais on conçoit qu'un Italien, long-temps moine en Sicile, ait été perdu de vue par des Siciliens dans les fonctions épiscopales qu'il avoit plus tard remplies au delà des Alpes; et la translation d'Oléron et de Bordeaux dut encore ajouter à leurs scrupules sur le nom de l'église que l'historien Aimé avoit réellement administrée.

VI. CHRONIQUE DE ROBERT GUISCART ET DE SES FRÈRES. — F° 199.

Sans aucun intervalle, l'histoire des Normands d'Aimé est suivie de la rubrique : « De un noble » baron de Normendie, lequel estoit père Robert. »

M. Champollion a dressé un immense appareil d'érudition pour prouver que l'original de la chronique de Robert Guiscart, déjà deux fois publié, étoit encore l'ouvrage d'Aimé. Il a rapproché, comparé une foule de passages; il a disséqué cette

chronique pour séparer de la narration suivant lui primitive tout ce qui se rapportoit à des faits postérieurs au XIe siècle. Jamais, à mon avis, on n'a mieux étayé une opinion en elle-même assez peu probable. Pour mon compte du moins, je ne puis trouver aucun argument décisif dans les passages cités de l'ancien traducteur. Est-il en effet surprenant qu'ayant mis en françois le livre de Paul Diacre, celui d'Amat et la chronique de Robert, ce traducteur recourût souvent de l'un de ces trois ouvrages aux deux autres? Mais, dit M. Champollion, ces deux derniers récits se complètent l'un l'autre? Oui, comme M. Thiers complète M. Dulaure, ou comme madame de Motteville complète le cardinal de Retz, et j'y vois une nouvelle raison d'admettre deux auteurs pour les deux ouvrages. Quant à la grande preuve tirée de cette phrase: « Laquelle bataille fu faite en le tems de cestui » moine qui escrit ceste ystoire, quar cestui moine » fu à lo temps que ces Normans vinrent. Mais il le » dira en l'autre ystoire. » (*Ystoire de li Normant*, liv. 1, ch. 4), cette preuve seroit effectivement très forte si nous pouvions reconnoître dans la Chronique de Robert Guiscart quelque chose d'analogue à ces indications, mais point du tout: il s'agissoit d'une bataille livrée en 1066, il n'en est pas dit un mot dans la *Chronique*; il s'agissoit de détails sur le *moine auteur*, il n'est aucunement parlé de ce moine dans la Chronique. Cette *autre*

ystoire n'est donc pas la *Chronique*, et l'on peut supposer que le vrai traducteur ou son copiste auront mis ici en *l'autre ystoire* pour en *l'autre capitle*, puisque ce chapitre cinquième est en effet rempli par le récit d'un grand combat.

Pour résumer cet article, dans lequel j'ai cru devoir longuement justifier l'opinion littéraire de Dom Rivet, je dirai que le volume me semble renfermer l'ouvrage de deux traducteurs non contemporains. Le premier a travaillé sur Isidore de Séville et sur l'histoire romaine d'Eutrope, arrangée par Paul Diacre. Ce premier traducteur écrivoit pour le comte de Militrée ou Melito.

Le second a travaillé sur l'histoire des Lombards de Paul Diacre, sur l'histoire d'Aimé et sur l'auteur anonyme de la chronique de Robert Guiscart.

L'histoire d'Aimé s'arrête à l'année 1078, et la chronique de Guiscart, à l'année 1101, époque de la mort du roi Roger.

N° 7135 [2].

699. DATES PRINCIPALES DE LA RÉPUBLIQUE ET DE L'EMPIRE ROMAIN DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A L'AVÉNEMENT DE CHARLEMAGNE.

Volume in folio parvo, lignes longues; XVIIe siècle. Reliure en parchemin.

Fonds de Mesmes, n° 37.

Ce volume est écrit de la même main que les

n[os] 7074[2] et [3], et qu'un grand nombre d'autres manuscrits de la même bibliothèque. Il renferme un travail de longue haleine et digne d'attirer l'attention de ceux qui étudient les premiers temps de l'histoire moderne. Il commence par le chapitre « des fondemens generaux de tout le traitté. » — Pour mieux entendre la suitte de tous les » temps, etc. »

N. 7135 [3].

700. **ABRÉGÉ DES DATES PRINCIPALES DE LA CHRONOLOGIE.**

Volume in-folio parvo de 65 feuillets, papier, lignes longues; XVII[e] siècle. Cartonné.

Fonds de Mesmes, n° 54.

A ce titre est jointe l'explication suivante : « Pour » servir à l'intelligence de la fondation, subsis- » tance et ruine des plus grands estats du monde, » tant devant que despuis nostre Seigneur. » Les premiers mots de l'avant-propos sont : « Primo » Aristote en sa morale distingue trois especes de » cognoissances. » Ces dates vont jusqu'à 1623.

N° 7135⁴.

701. TRAITÉ DES DÉMÊLÉS DES RÉPUBLIQUES GRECQUES ENTRE ELLES ET AVEC LES ROIS DE PERSE.

Volume in-folio parvo, lignes longues, papier ; XVII[e] siècle. Cartonné.

Fonds de Mesmes, n° 79.

Voici tout le titre : « Traicté des affaires que » les republiques grecques ont eu à desmeler tant » entre elles qu'avec les roys de Perse. Appliqué » aux neuf périodes ez quelles Gordon distingue » tout le temps despuis le commencement du monde » jusques à nostre Seigneur. »

Premiers mots : « Avant-propos. — Primo : La » chronologie qui est une sommaire proposition » avec ordre des temps et des affaires, etc. »

N° 7135 ⁵.

702. LA FONTAINE D'OR ET D'ARGENT PAR LÉONARD DE MONTRANSON.

Volume in-folio parvo de 27 feuillets, papier, lignes longues ; XVI[e] siècle. Couvert en parchemin.

Fonds de Mesmes, n° 457.

Ce petit ouvrage est d'un empirique qui l'adressa, vers 1562, à Antoine de Bourbon, « roy » de Navarre, seigneur de Vendosmes, gouverneur

» consanguin et collateral de tres chrestien, tres
» puissant, tres magnifique et tres excellent roy
» de France, Charles neufviesme de ce nom.»

Montranson veut engager le gouvernement du roi de France à se déclarer le caissier unique et général de tous les citoyens du royaume. Il donne le plan d'un assez grand nombre d'ordonnances tendantes à supprimer les bureaux d'hypothèques, les caisses d'épargne, les monts-de-piété, les banquiers, les receveurs et intendans particuliers. Tout l'argent, moyennant ce facile expédient, ne manqueroit pas d'affluer de toutes parts dans les caisses royales. Le souverain pourvoiroit à ce que personne ne manquât de rien, et même à ce que chacun vît un bénéfice dans les résultats de cette mesure. Il paroît que le bon roi Antoine de Navarre et la reine Catherine trouvèrent quelques difficultés dans l'exécution. Cette folie est, après tout, assez bien raisonnée.

N° 7136.

703. CHRONIQUE UNIVERSELLE ABRÉGÉE JUSQU'A L'AN 1333. — AUTRE CHRONIQUE ABRÉGÉE DE 1270 à 1348.

Volume in-folio parvo de 279 feuillets vélin, à deux colonnes; miniatures, vignettes et initiales; commencement du xve siècle. Relié en veau racine au chiffre de Charles X sur le dos. A la fin est la signature : *Chican*, qui pourroit bien être celle du copiste. Dans la vignette du frontispice est un écu de gueules à deux chevrons d'or.

Anc. Biblioth. du card. Mazarin, n° 204.

Ce volume précieux contient deux ouvrages. Nous allons indiquer exactement les matières que chacun d'eux renferme, puis nous chercherons quels peuvent en être les auteurs.

La première chronique a la prétention d'être universelle et s'arrête avec le f° 172. Elle est précédée d'une table des chapitres qui prend six feuillets et cependant n'est pas complète. Au f° 7 commence le texte et d'abord les deux prologues suivans :

« La cause de faire ceste compilation fut la » grant instance d'un baron de France. Lequel » comme il eust desir de savoir en quel temps » avoient esté les prophecies nostre Seigneur et les » prophecies des Payens, il pria le compileur » qu'il lui feist aucune euvre la plus brieve qu'il » pourroit, par laquelle il pourroit avoir congnois-

» sance aucune des choses dessus dictes. Enseurquetout la succession des temps et la naissance des royaumes, et les fais plus merveilleux qui sont advenuz en divers lieux dès le commencement du monde jusques au temps de maintenant. » Et saichent tuit qui cest euvre verront que le » compileur n'y a riens adjousté se moult pou, » fors ce qu'il a trouvé tant en Bible comme ès » hystoires du Mangeour que nous appelons *scolatique*. Et les Hystoires frère Vincent de Beauvez, et ez croniques frère Martin, et es croniques » des Françoys et en celles des Romains. Et pour » ce pourra (on) legierement esprouver qui voul» dra et qui se doubtera d'aulcune faulsetté. Sans » faille, dès le temps où finissent les croniques » frère Vincent de Beauvez, il lui a convenu es» crire pour continuer son euvre, ainsi comme il » enquist et oy des anciens, et ainsi comme il a » veu avenir en son temps. Car né livre né com» pilacion n'estoient faiz souffisamment à quoy il » deust adjouster foy, sé pou non. Si prie tous » ceulx qui cest euvre feront escrire que ilz facent » escrire au commencement ce prologue. »

Nous voilà suffisamment prévenus que notre chronique ne devra mériter l'attention des gens de lettres, qu'à partir du récit historique auquel s'est arrêté Vincent de Beauvais, c'est-à-dire le XIII[e] siècle. Du reste l'auteur a fait deux rédactions de son ouvrage, et c'est la seconde que nous avons

sous les yeux. Elle est accompagnée d'un second prologue ainsi conçu :

« Il est assavoir que puis que le compileur ot » ceste ouvre compilée et escripte, comme il l'ot » parleue, il trouva aucunes histoires trop brieves » touchées, lesquels sont merveilleusement delic- » tables à oyr. Si lui sembla bonne chose à les » mettre parfaitement, et ne sont pas les choses » adjoustées en ce livre ou premier exemplaire. » Car il fu ravi de plusieurs quant ils » (les choses adjoustées « estoient encore en main de l'escri- » vaing, à ce que il » (l'exemplaire) « peust estre » corrigez. Toutes les fables Eusope que j'ai peu » trouver — l'espitre que Abagaires, roy d'Edisse, » envoya à J. C. La response que J. C. lui fist ; — » aucunes choses de ceulx qui furent ressuscités » avec J. C. — de Marie Magdalenie, — cathalogue » de tous les papes qui ont tenu le siege de Romme, » dès S. Pierre qui fut le premier jusques à Pape » Jean qui fu le xxiie — Item, cathalogue de tous » les roys qui ont régné sur les François, de Pha- » ramont le premier roy, jusques à Philippe le » viie fils Charles, comte de Valois. — Item, les » batailles des Romains. — Item, l'histoire de » Aglaés et Boniface. — Item, l'histoire des Amis » et Amile, et plusieurs autres histoires bien belles » et curieuses que on trouvera qui tout le livre » voudra lire. J'ay aussi adjousté diverses trans- » figurations et mutations qui ont esté faictes des

» hommes en bestes et en oyseaulx, et en diverses
» visions et apparicions merveilleuses advenues
» aux hommes. »

Tant de promesses sont du moins tenues en fort peu de paroles. Dès le f° 9 nous sommes aux Assyriens; l'auteur consacre alors à Zoroastre deux chapitres qu'on chercheroit vainement dans la plupart des autres compilations historiques de la même date. « Zoroastre, dit-il, escrist des sept ars
» et des sciences en XIV volumes desquels les uns fu-
» rent ars, et les autres en matiere de tieulle (tuile)
» contre les deux deluges de feu et d'eau. » Cela est tiré d'Helinand.

Au f° 14, à l'occasion de la fable de Circé, l'auteur se montre plus sceptique qu'on ne devroit s'y attendre d'après les autorités qu'il cite; beaucoup de merveilles lui semblent rêveries de malade.

« Ainsi, » ajoute-t-il, « advint-il de Nabuchodono-
» sor que il *cuidoit* estre devenu beste. » Mais bientôt l'imagination reprend chez lui le dessus. « Il advint (dit-il, f° 16) en Bretaigne une telle
» vision : Uns homs, qui estoit boulengier, va tres-
» passer de cest siecle, et laissa sa femme et ses
» enfans de ce meisme mestier. Or advint, après
» ce, que le corps fu mis en terre. Un peu de
» temps après que cilz, ainsi comme ilz avoient
» de coustume, se levèrent de nuit pour faire le
» pain, et ainsy comme ilz pestrissoient, voyez-ci
» que cellui qui estoit mort soudainement appa-

» rust entre eulx et commença à rébracier ses bras » jusques aux coutes et à pestrir avec eulx et les » aguillonner à haulte voix qu'il feissent aperte- » ment et viguoreusement ce qu'ilz avoient com- » mencé. Mais cilz, de la grant paour qu'ilz avoient, » s'en fouirent l'un çà, l'autre là. Et au cry qu'ils » firent, tous les voisins s'assemblèrent pour veoir » la merveille. Toutesvoies tant crièrent et tant » de noise firent qu'ilz chacèrent ce mort. Après » ce, non mie de nuit seulement, mais de jours et » de nuitz, il apparut plusieurs fois et *avironnoit* » les maisons et jestoit les pierres aux gens, et si » n'aloit pas par la voie froiée, mais là par où » estoit la plus grant boe, si que il estoit en boe » jusques aux genoils et aux cuisses... Dont ils » alerent à son sepulcre où il estoit enfouis, et » comme ilz l'eurent deffouy, ilz trouverent le » corps tout enboué jusques aux genoilz et aux » cuisses, ainsi comme ilz l'avoient veu aler parmi » la boe. Ensement, de ce qu'il avoit paistri avec les » autres, ilz virent qu'il avoit les bras enpastez. » Comme ilz orent ce veu, ilz remplirent la fosse; » mais aussitost après, il apparut comme devant » et faisoit mains ennuiz aux gens. A la parfin, » ilz orent conseil qu'ilz iroient au sepulcre de » rechief et qu'ilz lui briseroient les cuisses, et puis » que ce fu fait, onques depuis ne fut veuz. » Cette histoire précède immédiatement le récit de la mort de Jephté.

Les fables d'*Eusope* sont aux f[os] 25 et suivans. F° 34, après avoir parlé des harangues d'Eschine et de Démosthènes : « De ci en avant tout est ex- » trait des chroniques, fors où il parle de Jhesus. » Alors commence l'histoire d'Alexandre-le-Grand. L'épître d'*Abagaires* est au f° 58. La chronique des papes, f° 65. Descendance des rois de France, f° 80. Au f° 85, nous voyons la date de l'ouvrage : « Après Charles-le-Chauve... l'estat des François » dechéi moult de la force et noblesse, né onques » puis jusques au jour d'uy nulz roys des François » ne fu emperieres, c'est assavoir jusques à l'an » mil ccc. xxxiii, que ce fut transcrit. »

Cette chronique universelle, trop concise pour offrir un véritable intérêt, s'arrête avec l'année 1326, au f° 150. Si nous y joignons un autre lambeau transposé dans les feuillets 166 à 172, nous aurons sans doute la compilation entière de l'auteur des deux prologues. Ces feuillets 166 à 172 ne sont pourtant qu'un fragment de l'une des continuations de Guillaume de Nangis pour les années 1326 à 1347, continuation dont une copie complète est conservée dans le manuscrit de Colbert 8298[3]. Notre fragment fait partie de cette ancienne traduction, encore inédite aujourd'hui, mais dont l'original latin vient, en ce moment même, d'être publié par M. H. Géraut, sous les auspices de la *Société de l'histoire de France*.

II. CHRONIQUE DE FRANCE 1271 A 1348.

Nous appelons toute l'attention de nos lecteurs sur cet ouvrage, bien qu'on puisse en retrouver les deux tiers dans la Chronique de Flandres, mise en lumière par Denis Sauvage en 1562. La Chronique de Flandres est, comme on le sait, une compilation anonyme de plusieurs historiens du Moyen âge. Sauvage l'a publiée sur un seul manuscrit qui appartenoit à la bibliothèque d'un gentilhomme du comté de Bourgogne : il a fait un travail fort remarquable sur le texte qu'il avoit sous les yeux, mais ce texte étoit loin d'être correct, et l'éditeur n'a pu toujours restituer les noms de lieux et de personnes, les lacunes, les interruptions de phrases qui changeoient souvent le sens de la compilation originale. L'un des travaux historiques que nous recommandons avec instance au comité historique de la Belgique et en particulier à l'attention si judicieuse et si éclairée de MM. Le Glay et de Reiffenberg, c'est une nouvelle édition de la Chronique de Flandres, revue sur les manuscrits de notre Bibliothèque royale et des autres collections. Pour le quinzième siècle, il y a trois grands ouvrages qui se complètent, s'expliquent et se tempèrent l'un par l'autre : c'est (je les nomme dans l'ordre de leur importance) les grandes Chroniques de France dites de Saint-Denis, les

Chroniques de Froissart et la Chronique de Flandres. Ces dernières seules manquent encore d'une édition à peu près satisfaisante, sous le double rapport du texte et de ce qu'on a dernièrement appelé la *Critique comparative*.

La *Chronique de Flandres* commence avec les temps de Charlemagne. Notre manuscrit ne prend le récit qu'à partir des obsèques de saint Louis. Cet endroit, dans l'édition de Sauvage, est à la page 66; et notre manuscrit reproduit le même texte jusqu'à la page 168 de cette édition, si ce n'est pourtant que pour la plupart des noms de lieux et de personnes, elle fournit d'excellentes variantes. On en jugera par la dernière phrase dans laquelle il a suivi la chronique imprimée :

ÉDITION IMPRIMÉE, p. 169.	MSS. 7136, f° 250.
Le roy d'Angleterre meut du port de Sandwic, a quatre cens nefs, et en assez peu de temps arriva en Bretaigne et commença à conquerre toute la terre, et entra en la vile de Nantes, et de Quimpercorantin, et puis ala assiéger une cité qu'on appelle Vuaire, en laquelle estoit messire Louis de Poitiers en garnison. *Or vous dirons comment. Après ce que le roy Philippe fut retourné, etc.*	Le roy d'Angleterre, parti du port o.IIII.c nefz; et dedens bien peu de temps arriva en Bretaigne et commença à conquerre toute la terre. Et entra en la ville de Dinan, de Quimpercorantin; et puis ala assegier une cité nommée Vannes, où estoit messire Loys de Poictiers. *En l'an de grace* M. CCC. XLII, *environ la Toussaint, etc.*

A partir de cet endroit, et de cette année 1342 jusqu'à l'année 1348, terme du récit de notre manuscrit, il n'y a plus rien de commun entre tous les textes connus de la Chronique de Flandres et le n° 7136. C'est donc cette fin formant ici soixante

pages ou trente feuillets à deux colonnes que nous annonçons commc entièrement inédite. Elle nous donne l'histoire douloureuse de la première guerre de la succession entre la France et l'Angleterre. Les trois grands résultats qui dominent tous les autres sont : la soumission de la Bretagne par les François, la bataille de Crecy, le siége et la reddition de Calais. Pour ces grands événemens nous avions jusqu'à présent le témoignage des *Chroniques de Saint-Denis* et de *Flandres*, celui de Froissart, celui de l'anonyme, continuateur de Nangis. Le récit que nous avons sous les yeux est plus ancien que celui de Froissart et plus digne de confiance que celui du continuateur anonyme.

Dès les premières lignes, nous voyons l'explication d'un fait obscur. Les compilateurs modernes disent que Jean de Montfort, compétiteur du duché de Bretagne, mourut dans sa prison du Louvre; et cependant on trouvoit à la chambre des comptes un élargissement de la personne du comte, fait à certaines conditions et sous la date du 1er septembre 1343. Notre historien dit en effet qu'à cette époque, le prince parvint à reconquérir la liberté dont il profita pour se rendre en Angleterre, et de là revenir en Bretagne. « Mais ne tarda gaires après ce, que » une maladie prist au comte et mourut; et sa femme » emprist la guerre après lui. » (F° 250 verso). Suit le récit de la prise et de la mort d'Olivier de Clisson et des autres seigneurs bretons alliés aux

Anglois, f° 151. Affaires d'Espagne. — Expédition de Guillaume de Hainaut en Frise, et d'abord contre l'évêque de Liège; l'évêque vouloit résister: « Mais par le conseil messire Jehan de Hennaut, si » lui rendi la ville, et entre le comte (Guillaume) » de Hennaut à sa voulonté » (f° 252). — F° 253 et suivans, détails nouveaux sur ce qui se passa en Flandre, en Hainaut et en Angleterre. Expédition du comte de Derby en Guyenne. — Siége d'Aiguillon, f° 257. Vains et pressans efforts du comte de Flandre en faveur du roi de France. Les détails qu'on ne retrouve pas dans la chronique de France ni dans Froissart, sont d'un grand intérêt, f° 260. — Récit de la campagne de Crécy. Ce passage offre de novelles circonstances de la marche des deux rois, et de la bataille perdue par les François. Notre auteur ne fait aucune mention de canons, non plus que Froissart. Nous allons reproduire ici la partie de son récit qui se rapporte à Jean de Luxembourg. On se souvient que tous les autres historiens le font mourir sur le champ de bataille même (f° 262 verso).

« De toutes pars se venoient faire tuer les » grans seigneurs, car peu de deffense avoit en » eulx. Et quant ce entendi le vaillant roy de » Behaingne, si commanda au moine de Vau- » celle (1) qui moult estoit vaillant homs, qui à son

(1) Vaucelles est une abbaye à peu de distance d'Arras; on comprend que Jean de Luxembourg ait été accompagné d'un moine défroqué de cette abbaye. Les indications relatives à ce brave homme

» frain estoit que droit au roy d'Angleterre le menast » et que à lui le fist combatre. Et quant le moyne » l'eut mené grante pièce parmy la presse, ferant » à destre et à senestre, aussi bien sur amis que » sur ennemis, car la veue avoit empeschée, sur » lui coururent les ennemis tous à une fois, et » illeques l'abatirent à terre, si que à mort le » navrèrent, et fu le moine tuez devant luy... Le » roy d'Angleterre qui vit sa fortune bonne et la » victoire qui lui estoit avenue, fist commander que » nulz hommes d'armes feust remuez jusques à » l'endemain, et que l'endemain on lui apportast » tous les tornicles, et du demourant feissent » à leur voulonté. A donc vendrent devers le roy » aucuns chevaliers qui dirent qu'ils avoient trou- » vé au champ le roy de Behaigne gisant, et que » encore n'estoit-il mie mort. Tantost commanda » le roy que on lui alast querir, et que on lui ap- » portast à sa tente, et quant il le vit, grant pitié » en eut; à ses mires commanda que diligemment » regardassent à lui. Et quant ses plaies furent » appareilliées et lui couchié, son esperit rendi » à Dieu. »

Notre relation s'accorde avec le continuateur de Nangis et la Chronique de Flandres pour accuser la conduite de Gondemar du Fay, au passage de la Blanquetaque. Si Froissart a présenté les

sont évidemment défigurées dans Froissart et dans les critiques modernes.

choses autrement, on ne doit pas s'en étonner : il n'arrive jamais à cet historien de rappeler les torts et le défaut de bravoure des champions de l'un ou l'autre parti. C'est un système chez lui qu'il ne faut pas toujours regarder comme l'expression de la vérité.

Je ne poursuivrai plus feuille par feuille le récit du manuscrit 7136. Je me contenterai de remarquer que pour les circonstances principales du siége de Calais, il est d'accord avec Froissart. Voilà donc un nouvel et respectable garant de l'héroïsme des habitans de Calais. Après avoir raconté les efforts des assiégés, non pas aussi longuement que Froissart, mais avec plus de détails que tous les autres historiens contemporains, il ajoute, f° 277 :

« Retourner voulons à ceulx de Calais qui virent » la departie du roy de France, ainsi comme oy » avez. Sé ils estoient à grant destrece n'estoit mie » merveilles, car ils n'avoient mais esperance de » nul secours. Conseil orent d'envoyer vers le roy » d'Angleterre ; à celui message furent esleuz mes» sire Jehan de Vienne et deux chevaliers et deux » bourgois. Quant devant le roy d'Angleterre » vindrent, à genoulx se mirent moult humble» ment et lui prierent que pitié voulsist avoir des » povres gens qui en celle ville estoient, comme » ceulx qui du tout se mettoient en sa franchise. » Quant le roy entendi leur parolle, de crueulx

» regart les regarda et puis leur dist : O vous de » Calais, où osastes-vous prendre le ceur de vous » tenir tant contre moy. Et ne savez-vous mie que » j'estois assez (plus) puissant de vous, et que sere- » ment avois fait de vous conquere? Vous vous » estes tenu contre moy à tort, et pour ce n'auray » nulle pitié de vous. Lors peussiez veoir la royne » avec ses dames et chevaliers à grant foison » mettre à genoulx devant le roy en luy suppliant » que mercy voulsist avoir d'eulx. Tant (que) le » roy fu meuz en piété et par leur prière leur » donna la vie. Et du seurplus se mirent en sa vou- » lenté. La chose si fut ainsi accordée : en la ville » retournèrent, l'affaire contèrent aux chevaliers » et aux bourgeois, lesquels tous communalement » s'accordèrent à ceste chose. Et lors furent prins » quatre chevaliers et quatre bourgeois, par les » conseilliers du roy d'Angleterre, lesquels se » vindrent présenter devant le roy, chascun che- » valier une espée nue en la main, et les bourgeois » chascun une corde en son bras. Quant venu » furent devant le roy, à genoulx se mirent, et » après ce lui dirent que pour eulx et pour tous » ceulx de la ville se venoient rendre à lui comme » ceulx de qui il povoit faire sa franche voulenté. » Lors les receut le roy en sa grace, puis fist- » on crier partout l'ost que on amenast vivres » dedens Calais... »

Pour le fond du récit, je le répète, notre auteur

est d'accord avec Froissart; mais la différence des détails ne permet pas de supposer que l'ouvrage inédit soit un reflet de l'ouvrage connu. Sans doute Froissart est plus abondant, plus animé, plus complet; mais ne seroit-il pas permis de donner la préférence au plus ancien témoignage, sur le fait du nombre des bourgeois qui se présentèrent la corde au cou devant Édouard? S'ils étoient six, comment la reconnoissance publique avoit-elle oublié déjà deux noms, avant la fin du quatorzième siècle? Froissart en donne quatre, et précisément notre manuscrit affirme que les citoyens envoyés à Édouard furent au nombre de huit, savoir, quatre chevaliers et *quatre bourgeois*. Supposons que Froissart ait senti quelque répugnance à mentionner quatre chevaliers venant ainsi devant le roi d'Angleterre, prêts à recevoir de ses bourreaux le coup de la mort; cette répugnance va bien à Froissart et aux mœurs chevaleresques défendant à tout chevalier de rendre son épée tant qu'il pouvoit la faire brandir. Admettons, dis-je, cette répugnance de Froissart; d'un autre côté, la différence de quatre à huit étoit trop grande pour que dans un temps encore aussi rapproché de l'événement, l'historien pût substituer nettement le premier chiffre au second; qu'aura-t-il fait dans cet embarras? Il aura augmenté de deux le nombre des bourgeois, mais cela étoit plus facile que de trouver deux noms nouveaux, et voilà pourquoi il se sera contenté des

quatre noms réels. Ainsi, l'inexactitude de Froissart n'aura porté de préjudice à personne.

Il seroit également aisé d'expliquer comment, dans la première partie de son premier livre, Froissart qui suivoit une chronique précédente, celle de Jean-le-Bel, a pourtant quelquefois donné à son récit une physionomie particulière. Froissart n'étoit pas ennemi de la France; mais il étoit attaché par les liens de la reconnoissance à l'Angleterre, et, comme Flamand, il en avoit le droit. Après tout, les renseignemens qu'il obtint des chevaliers anglois sur une foule d'anciens combats ont pu lui permettre de mieux approcher de la vérité. Voilà comment il aura fait une part de gloire si magnifique au prince de Galles lors de la bataille de Crécy, et voilà pourquoi je m'en rapporterois volontiers à lui sur les circonstances de la mort du roi de Bohême. Mais pour ce qui regarde Gondemart du Fay, pour ce qui touche au nombre des bourgeois de Calais, je préfère notre témoignage à l'autorité de Froissart.

Maintenant quel est l'auteur de notre rédaction? Ici, je dois l'avouer : tout me porte à reconnoître Jean-le-Bel, ce fameux chanoine de Liége dont Froissart nous a donné si grande envie de retrouver la chronique. Voici mes raisons :

1° Froissart nous apprend qu'avant lui Jehan le Biaux ou le Bel avoit *grossé* aucune chose de l'histoire contemporaine, et qu'il avoit été son guide

dans la première partie de son premier livre. Or, ce premier livre de Froissart s'arrête à l'année 1348; le récit de notre manuscrit s'arrête également à l'année 1348. Il commence vers 1300, mais il ne suit rigoureusement l'ordre des temps qu'à partir de 1326.

2° Ce récit est précédé d'une rubrique (f° 172, v°), dans laquelle on lit que « ces histoires... ont esté » ordonnées d'aucun clerc qui mis y avoit son en- » tente. »

3° Ce récit est l'ouvrage d'un citoyen de Flandres, de Haynaut ou de Brabant, car les affaires de Flandres y tiennent la plus grande place. Seul il s'attache au siége de Liége, terminé par l'intervention de Jean de Haynaut. Il est d'ailleurs écrit dans un esprit favorable à la France, et Jean-le Bel étoit chanoine de Liége et originaire de Brabant. Il étoit attaché à Jean de Haynaut, l'ennemi déclaré des Anglois, le même qui put, à la dernière extrémité, décider Philippe de Valois à quitter le champ fatal de Crécy. « De toutes pars », dit alors notre chronique, « s'enfuioient François, et quant ce vit le » roy de France, et ceulx qu'en sa compaignie es- » toient, si leur escria : *Seigneurs, où fuiez-vous? Ne » véez-vous mie vostre roy emmy les champs, la face » tournée vers ses ennemis?* Mais onques pour chose » que il leur sceut dire ne vouldrent retourner, ains » tiendrent leur chemin comme gent desconfite. Et » lors, messire Jehan de Henneau et les autres qui

» avec li roy estoient, les prindrent par le frain et » l'emmenèrent par l'arbroie, et d'ilecques s'en ala » en la cité d'Amiens. »

Après tout, cette chronique renfermée dans l'espace que doit avoir celle de Jean-le-Bel, écrite par un Belge, comme l'était Jean-le-Bel, et dans les opinions politiques que devoit avoir embrassées Jean-le-Bel, à qui l'attribuerons-nous, si nous ne voulons pas y reconnoître le livre même de Jean-le-Bel? J'ai expliqué le motif naturel des dissidences de Froissart; mais les ressemblances sont assez frappantes pour venir à l'appui de l'attribution que je propose. Froissart est le seul, et l'on s'en étonnoit, qui n'ait pas parlé des canons et de l'artillerie de Crécy; notre chronique garde le même silence. Froissart est le seul qui ait raconté dans le plus grand détail le dévouement des bourgeois de Calais, l'arrivée de la reine d'Angleterre au camp, ses prières en faveur des bourgeois; voilà que notre chronique nous raconte les mêmes faits, et dans le style qui se rapproche le mieux de celui de Froissart. Enfin Brequigny avoit reproché à Froissart d'avoir avec l'historien Giles le Muisis avancé qu'Édouard avoit chassé *tous les bourgeois de Calais* de leurs maisons et propriétés pour les distribuer à ses guerriers. Brequigny combat cette assertion par un grand nombre d'actes plus ou moins concluans. Je ne décide pas entre Froissart et Brequigny, mais je dois remarquer que notre chronique avoit été dans

cette circonstance le guide de Froissart : « Le roy » (envoya) ses *menistres* (?) en la ville. Les chevaliers fist prendre qui en la ville estoient, et à » Londres les envoya tant que leur raençon eus» sent paiée. Les bourgeois fist departir de la ville » sans emporter avecques eulx meuble né chastel ; » puis fist departir les hostelz aux barons d'Angle» terre. » (F° 277.)

La seule objection, c'est l'identité de la première partie de cette chronique avec la *Chronique* imprimée, dite de *Flandres*. Il y a six ans, un membre de l'Université, M. Monin, avoit éprouvé un instant de satisfaction en jetant pour la première fois les yeux sur un code non imprimé de la *Chronique de Flandres;* plus il l'avoit examiné, et plus il avoit cru pouvoir affirmer qu'il avoit sous les yeux le fameux livre de Jean-le-Bel. Ses convictions ne changèrent qu'à la vue de l'édition de Denis Sauvage ; elles auroient été d'ailleurs ébranlées par l'étendue de cette *Chronique de Flandres,* qui conduit à l'année 1383 ; car il étoit impossible d'admettre que Jean-le-Bel eût raconté les événements de la seconde partie du XIV[e] siècle.

Mais puisque la *Chronique de Flandres*, et tout le monde en convient, ne présente que la réunion de plusieurs récits indépendans l'un de l'autre pour les dates et pour les auteurs, qui nous empêchera d'admettre que le compilateur de cette chronique ne se soit aidé du livre de Jean-le-Bel, aussi bien

que des Chroniques de Saint-Denis, des continuateurs de Nangis et de Jean Froissart? Tant que notre Jean-le-Bel n'aura pas montré trop de sympathie pour la cause françoise, le compilateur de la *Chronique de Flandres* l'aura textuellement copié, et cet emprunt qui embrassoit les règnes de Philippe-le-Bel et de ses trois enfans, est le plus estimable morceau de la *Chronique de Flandres*, comme l'a remarqué Denis Sauvage. A partir de l'année 1342, au lieu de reproduire Jean-le-Bel, elle va et vient, sans ordre, sans intérêt, sans véracité. Elle s'attache tantôt aux *Chroniques de Saint-Denis*, tantôt à Froissart, tantôt à des lambeaux de récit qui n'ont aucune physionomie particulière. Il n'en est pas ainsi de la partie inédite du msc. 7136, ou plutôt de la chronique de Jean-le-Bel. Là tout se lie, tout est net, élégant et même empreint d'une éloquence naturelle.

Au reste, notre manuscrit n'est pas l'exemplaire unique du travail de Jean-le-Bel. Lefebvre, historien de Calais, M. Buchon dont les travaux sur Froissart ont tant d'importance, et l'estimable bibliothécaire de Saint-Omer, M. Piers, ont signalé, dans la bibliothèque de cette dernière ville (1), un récit historique sous le titre de *Prosécution de l'histoire*

(1) *Catal.de la bib. de St.-Omer*, N°. 707. V. aussi la précieuse et patriotique *Dissertation de M. Auguste Lebeau sur le dévouement d'Eustache de Saint-Pierre*, dans les Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Calais, année 1839-1840, pag. 75 et suiv. M. Lebeau donne de très bonnes indications sur l'édition et les différens manuscrits de la Chronique de Flandres, p. 83-84.

de l'abbé Sugiers, qui, d'après les courtes citations qu'ils en ont faites, est certainement le même ouvrage que contient notre volume 7136. La *Prosécution de Sugiers* s'arrête-t-elle à l'année 1348, commence-t-elle avec Philippe-le-Bel? Voilà la question que M. Piers résoudra facilement.

N° 7136².

704. CHRONOLOGIE UNIVERSELLE JUSQU'A L'AVÉNEMENT DE CHARLES VII ROI DE FRANCE.

Volume in-folio parvo de 36 feuillets vélin, lignes longues; xve siècle. Relié en vélin blanc.

Anc. Biblioth. Bigot, n° 166.

Ce volume, d'une belle écriture, est un abrégé d'histoire universelle dont voici les premiers mots : « Cy ensuit la generacion de Adam qui comprent jusques au déluge. Et après ce devise la generacion de Noé et de ses trois fils. C'est assavoir la lignie de Sem qui tint la contrée de Aise, et de cestui issit la lignie royal qui nostre Seigneur porta. Et la lignie de Cham tint la contrée d'Aufrique, et devise quelles contrées ils peuplerent et nommerent de leurs noms. Et la lignie de Japhet qui tint Europe...., etc. »

La chronologie françoise commence au v° du f° 26, avec l'avénement de Marcomir, père de Pharamont. Au f° 31, nous sommes à Philippe de Valois que l'auteur nomme à tort Philippe-le-Bel.

C'est à partir du f° 32 que le volume mérite d'être consulté. Bigot a de sa main transcrit sur les marges un long passage qui, du reste, se retrouve dans le volume suivant, n° 7137. Pour les règnes de Charles V et Charles VI, il donne des détails historiques qui fortifient et même étendent le récit des autres chroniqueurs. Ces détails sont renfermés dans les quatre derniers feuillets. Les derniers mots sont : « Cestui (roi Charles VI) ot à » femme Ysabel fille du duc de Bavière, dont il » ot quatre fils et quatre filles. Charles, Louis, » Jehan duc de Touraine, Charles qui fu roy après » son père, et Ysabel royne d'Angleterre, Marie » religieuse à Poissi, Michiele duchesse de Bretaigne, et Katherine royne d'Angleterre, femme » dudit Henry. » L'auteur de ce morceau historique se montre bon françois, ennemi naturel des Bourguignons et des Anglois.

N° 7137.

705. CHRONOLOGIE UNIVERSELLE JUSQU'A L'AVÉNEMENT DE CHARLES VII ROI DE FRANCE.

Volume in-folio mediocri de 35 feuillets, vélin, lignes longues, vignettes et initiales; xve siècle. Relié en veau racine au chiffre de Napoléon sur le dos.

Anc. Biblioth. Mazarin, n° 204.

C'est le même ouvrage que le volume précédent; mais plus ancien, plus beau, et d'ailleurs orné de fort jolies vignettes.

N° 7137².

706. LÉGENDES ET TRADUCTION DE LA CHRONIQUE DE SIGEBERT.

Volume in-folio mediocri vélin, de 150 feuillets à deux colonnes; miniatures, vignettes et initiales; fin du XIIIᵉ siècle. Relié en veau racine au chiffre de Napoléon sur le dos.

Anc. Biblioth. de M. Faure, n° 124.

Antoine Faure, docteur de Sorbonne, prévôt et chancelier de Reims, avoit légué sa bibliothèque à l'archevêque de Reims, Charles-Maurice Le Tellier. Mais son intendant, sans avoir égard à cette destination, vendit au roi les manuscrits qui étoient au nombre de deux cent soixante-quinze. Ils furent réunis à ceux du roi en 1701. Le Gallois (1) a cité la bibliothèque de Faure comme abondant en livres des meilleures éditions.

Les ornemens de ce volume sont d'un style excellent; il faut même les préférer à ceux du Msc. 7019³, que nous avons déjà recommandés (2). La miniature du f° 27 est surtout charmante.

Voici le préambule de l'auteur de la compilation :

« Mi Seigneur et mi compaignon, vostre com-

(1) Traité des plus belles bibliothèques de l'Europe. Paris, 1680, p. 129.

(2) Tome IV, p. 15.

» mandement et vos prieres m'ont souventes fois
» contraint et encore contraignent de jour en jour
» à faire et à ordener vous aucun tretié et aucune
» bele histoire qui vous soient plesant à oïr. Mès
» pour la petitesce de mon engin je ne vous puis
» rien faire de moi; ains convient encor, se je le
» puis fere, que je preingne en bouche d'autrui et
» de plus sages de moi ce que je vous baudrai. Si
» me vuel esforcier et entremetre de traire vous de
» latin en françois de plusieurs volumes, chose qui
» plesant et bone est à oïr à tous ceux qui bien vivent
» et honestement en la foi crestienne, especiam-
» ment à nous tous qui sommes nez et estrais du
» roiaume de France. Si n'i a rien que pure ve-
» rité, si pouvez en ceste huevre voier mout de
» beaus faiz et de loables, et mout de mavais; si
» fait bon tout oïr : les bonnes huevres, pour faire-
» les, et pour demorer-i par bon essample; les
» mauveses, pour foïr-les et eschiver. Et tout au-
» tressi come missires Saint Denises, fu chief et pa-
» tron de France, et par lui furent nos anciens
» peres introduiz, et nos après, en la foi crestienne,
» tout aussi vuell-je, à l'aide dou Père et du Fiuz et
» du Saint-Esperit, de ses fais et de sa glorieuse pas-
» sion et de ses compaignons, fere chief de cou-
» ronne et commencement de cete huevre..... »

Cette vie fabuleuse de saint Denis ne se retrouve chez les Bollandistes, ni en latin ni en françois. Seulement elle commence à peu près comme les

Acta fabulosa S. Dyonisio afficta, insérés par ces illustres hagiographes sous la date du 9 octobre (1). Voici les premiers mots : « Après la preciose mort » que notre sire J. C. verais Deus et verais homme » vout souffrir, » etc. Elle s'arrête au v° du f° 11, et on retrouve la traduction du même texte à peu près littérale dans la Légende dorée, traduite en françois par Jean Belet. (Msc. 6845[44].) On pourroit, d'après cette coïncidence, attribuer notre volume et le préambule que nous avons cité à Jean Belet qui, dans ce cas-là, appartiendroit au XIII[e] siècle et non pas à la première partie du XIV[e], comme nous l'avons dit tom. II, p. 87. Mais il faut remarquer que la *Légende de saint Denis* paroît avoir été ajoutée dans le seul Msc. 6845[44] à l'œuvre de Belet, et qu'on ne la retrouve pas dans le n° 6845 ni dans les autres leçons du même ouvrage.

II. INVENTION DES RELIQUES DE SAINT DENIS. — F° 11.

Ce morceau n'accompagne pas la Vie de saint Denis dans le volume 6845[44]. On y doit distinguer deux ouvrages. Le premier est la traduction des fameux *Gesta Dagoberti*, admis dans les *Grandes Chroniques de Saint-Denis*, gestes si curieux par l'analogie qu'ils présentent avec les traditions épiques et avec l'ouvrage du faussaire Turpin. Les

(1) Acta sanctorum. Octobre, tome IV, p. 792 794.

premiers mots sont : « Li premiers rois chrestiens » qui régna en France si fu Clodoveus, li queux » saint Remi doctrina. » La traduction des *Gesta* finit au f° 15 ; et aussitôt après commence le récit des miracles arrivés par le mérite de saint Denis, et l'énumération des principales reliques conservées dans l'abbaye. Cette énumération est curieuse. Le *corps saint* le plus récemment arrivé lorsque notre auteur écrivoit est celui de l'un des compagnons de S. Maurice, donné à l'abbaye de Saint-Denis par Louis IX. « Li predons et religious, li rois » Loys, pour qui mérites nostre Seigneur a fait » maint grant miracle à sa sépouture, qui toz jors » ama et garda la pes de sainte Église,... » f° 18. Cette manière de désigner saint Louis justifie déjà la date que nous avons donnée au manuscrit. On ne pouvoit parler ainsi qu'entre les années 1271 et 1291, époques de la mort et de la canonisation définitive de ce prince. Nous trouvons aussi dans le soin minutieux de l'auteur à décrire les saintes merveilles de l'abbaye de Saint-Denis, la preuve que l'auteur de ces légendes étoit un moine de Saint-Denis.

III. LA PASSION DES DIX MILLE MARTYRS. — F° 18.

Premiers mots : « Quant nostre Sire J. C. sau- » veirres, li Fiuz du verai Pere pardurable, aparut » ou monde, verité fut née de terre, .. »

IV. LÉGENDE DE LA VÉRONIQUE. — F° 23.

C'est l'histoire de la maladie de Tibère, de la guérison opérée par la Véronique et de la punition de Ponce-Pilate. Cette légende se trouve assez rarement ailleurs que dans le roman du Saint-Graal.

V. TRADUCTION DE LA CHRONIQUE DE SIGEBERT ABBÉ DE GEMBLOUX. — F° 27.

Cette traduction est souvent amplifiée d'une manière intéressante. La date des événemens est mise en rubrique à la tête de chaque narration. Voici le début : « Quant Auguste out gouverné » l'enpire de Rome, tant que il fu ou XLIIe an de » son enpire, et Hérodes, » etc. Au f° 80, légende très longue de la Magdelaine et de l'invention de ses reliques en France.

Sigebert termina son travail avec l'année 1112. C'est aussi là que s'arrête nettement notre traducteur, f° 140 r°. Depuis ce moment, les dates sont encore bien tracées à deux pouces d'intervalle l'une de l'autre; mais elles ne sont plus que rarement remplies par l'exposition des événemens. Sous la date de 1120, mémoire d'un don fait à l'église de Sens, f° 140 v°. — Sous 1180, large mention de la mort, de l'épitaphe et du tombeau de Louis VII à Barbeau, à trois lieues de Melun : « Sus lui fu faite une sepouture

» d'or et d'argent de merveilleuse euvre, aournée de » gemmes et d'autres pierres precieuses. Que diroie-» je plus? Tant fu faite de grant noblece si comme » l'estoire dit, que nule si bele n'avoit onques esté » veue puis le tens Salemon jusques au jour que » ele fu parfaite et assise » (f° 143 v°). Sous l'année 1226 : « En ceste ennée morut li rois Loois, » et.... après lui reçut son roiaume Loois son fil, » qui fu si bons christiens parfaitement comme nos » tous qui sonmes de son tens povons savoir par » les examples de bones euvres que nos veismes en » lui, et gouverna le roiaume bien et laiaument » XLIIII ans » (f° 146 v°). Ce que nous avons dit plus haut n'est point combattu par les lignes placées à l'année 1270 : « En ceste ennée morut li » bons rois Loois, que *nos notons* pour saint, par » la grande humilité et par les uevres de charité » et de bonne justice que nos veismes en lui à son » vivant..... » Cette expression *que nos notons* prouve que le titre de saint n'étoit pas encore consacré et généralement *notoire*. D'ailleurs, à l'année suivante, nous lisons : « En ceste ennée » retorna *nostre* rois Phelipes de la terre de Taba-» rie. » Le mot *nostre* prouve que l'auteur écrivoit sous le règne de Philippe-le-Hardi, c'est-à-dire avant 1285.

Voici les deux dernières mentions qui ne manquent pas d'intérêt : « M. CC. LXXVII. En ceste » ennée fu pris Pierre de la Broce, chambellene

» le roi, droitement le juesdi à soir de après Noel, » au bois de Vinçaines, où li rois estoit venuz ce- » lui jour de Meleun, où il avoit jeu le mercredi » à soir devant. Après peu de jours fu envoiez em- » prison en la tour *d'Ienville* (*sic*), où il demora » comme prisonier jusques à la Nativité saint Jhan » Baptiste qui après vint. — De la cause pour quoi » il fu pris me puis-ge bien par reson taire, que » onques riens n'en soi né rien ne quier savoir, » né à moi n'apartient.— M. CC. L. XX...— En cest » année fut pendus Pierres de la Broce, droite- » ment le juesdi après la Nativité saint Jehan Bap- » tiste » (f°s 149 et 150).

N° 7138.

707. RECUEIL DES HISTOIRES DE TROYES ATTRIBUÉ A GUILLAUME DE FAILLY (FILLASTRE) ÉVÊQUE DE TOURNAY.

Volume in-folio parvo de 146 feuillets, deux colonnes, vélin; fin du XVe siècle. Reliure Béthune.

Anc. Biblioth. Béthune, n° 236.

Voici la rubrique du premier feuillet : « Cy com- » mence le recueil des troyennes ystoires, trans- » laté du latin en franczois par messire Guil- » laume de Failly, evesque de Tournay et abbé de » Saint-Bertin, en la ville de Saint-Omer en Flan- » dres. Au commandement de très redoubté prince,

» monsieur Phelippe, duc de Bourgongne *et cetera.*»

Guillaume de Failly, comme on le trouve ici, ne peut être que Guillaume Fillastre, évêque de Tournay, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois (1), et qui plus tard composa réellement les deux premières parties de l'*Histoire des Toisons.* Il n'est pas aisé de comprendre comment le copiste d'ailleurs exercé de ce volume a pu prendre le nom de *Failly* pour celui de *Fillastre ;* mais comme il n'y a pas eu de ce nom *de Failly* un seul évêque de Tournay, l'erreur est facile à redresser.

Au reste, le *Recueil des Troyennes histoires*, renfermée dans ce volume, semble avoir été composée avant la création de la Toison d'Or. On peut admettre que le duc de Bourgogne, jaloux de l'ordre de la Jarretière, et voulant à toutes forces donner à ses duchés un patron chevaleresque, aura témoigné le désir de réunir en faisceau le récit des prouesses des anciens preux, Persée, Hercules et Jason. Fillastre, alors son secrétaire, aura été chargé de satisfaire ce caprice souverain, et d'abord il aura fait son *Recueil des Troyennes histoires*, dont il fixa la division en trois parties. Voici comment il s'en exprime dans son prologue, peut-être inexactement transcrit :

« Quand je regarde et congnois les oppinions des

(1) Tome I, p. 270 et suiv.; tome II, p. 338.

» hommes nourris en aulcunes singulieres his-
» toires de Troye, voy et regarde pareillement que
» d'icelles veuilles faire receuil, je indigne ay re-
» cue le commandement de tres noble, tres ver-
» tueux et tres puissant prince Phelipe, par la
» grace de Dieu faiseur de toutes graces, duc de
» Bourgongne, de Lotrich, de Brabant, de Lem-
» bourg et de Luxembourg, comte de Flandres,
» d'Artois et de Bourgoingne, palatin de Henau,
» de Hollande, de Zellande et de Namur, marquis
» du saint Empire, seigneur de Frise, de Salins
» et de Malines; certes je trouve assez à penser...
» Mais quant je poise et considere le tres cresmu
» commandement de icellui tres redoubté prince
» qui est cause de cest euvre, non point pour cor-
» riger les livres jà sollennelement faiz et transla-
» tez, aincoiz pour les augmenter, je me renderay
» obéissant; et, au moins mal que je pourray faire,
» feray deux livres qui mis en un prendront nom
» le *Recueil des Troyennes histoires*. Ou premier
» livre, je traiteray de Saturne et de Jupiter, de
» l'advenement de Troyes et des faiz de Persées.
» Ou second et derrenier, je metteray par escript
» les grans labeurs de Hercules, en demonstrant
» coment il destruisi Troye par deux fois. Mais de
» la derrenière et tierce destruction d'icelle j'en
» laisse les aultres convenir, priant et requerant
» cestui qui est, pour eviter oiseuse, que sé rude-
» ment je mès ma plume es ystoires nommées, il

» leur plaise avoir regard non à mon petit concep-
» voir, ainçois à l'obscure abisme où je les ai re-
» cueilliz par obéissance, et sous toutes tres hum-
» bles corrections. »

Ainsi réellement, tout gros qu'est ce manuscrit il n'a pas suffi pour le récit des préliminaires de la dernière guerre de Troyes. Mais n'est-il pas aisé de reconnoître ici la preuve d'une grande fraude littéraire? Que ce volume 7138 attribué à Guillaume Fillastre renferme exactement les deux premières parties de la *Trilogie Troyenne* publiée plus tard par Raoul Lefevre, cela ne fait aucun doute; mais ce Raoul Lefevre, succédant à l'évêque de Tournay Guillaume Fillastre dans la charge de secrétaire intime du duc de Bourgogne, ne s'est-il pas approprié un travail commencé par son prédécesseur pour leur commun souverain? Je veux bien admettre que le prélat ait facilement consenti à céder ses droits de *propriété littéraire* à Lefevre; cependant encore aujourd'hui devons-nous lui tenir compte de son ouvrage, puisque nous avons acquis le moyen de distinguer ce qui lui appartient dans le Recueil des histoires de Troyes.

Je laisse donc notre manuscrit à l'auteur qu'il signale, et je dépouille Raoul Lefevre de la plus considérable et de la meilleure partie de l'ouvrage qui a fait sa réputation. Lefevre s'est contenté de mettre la dernière main aux deux grandes com-

positions entreprises, sans doute dans le même but, par Guillaume Fillastre. Il n'en avoit pas fait l'aveu, Fillastre avoit dédaigné de le rappeler, mais cela ne doit pas être passé sous silence dans l'histoire de notre littérature nationale.

Les Troyennes Histoires s'arrêtent donc avec la mort d'Hercules, c'est-à-dire avec le f° 237 du beau manuscrit 6737, renfermant en 325 feuilles, sous le nom de Raoul Lefevre, les trois parties complètes des *Histoires de Troyes*. (Voy. notre tome I, p. 66).

A la fin du volume 7138 on voit la signature autographe de Françoise d'Alençon, fille de René duc d'Alençon, mort en 1492. Françoise épousa, en 1505, François d'Orléans, duc de Longueville, puis en 1513 Charles de Bourbon, duc de Vendôme; elle mourut le 3 septembre 1550, et fut enterrée dans l'église de Saint-Georges de Vendôme (*Histoire des grands-officiers de la Couronne*, tom. I, p. 275). Françoise d'Alençon fut la grand'-mère de Henri IV.

N° 7139.

708. CHRONIQUE UNIVERSELLE DE JEAN DE COURCY. LES TROIS PREMIERS LIVRES.

Volume in-folio mediocri de 243 feuillets, vélin, lignes longues, trois miniatures et vignettes, initiales; xve siècle. Relié en veau marbré, à l'aigle de France sur les plats, au chiffre de Napoléon sur le dos.

Fontainebleau, anc. n° 412.— Anc. catal. n° 37.

Ce beau volume ne comprend que les trois premières parties de la chronique dite *de la Bouquechardière*. Les miniatures qui forment le frontispice de ces trois livres sont de la plus grande beauté. Au-dessous de chacune d'elles et sur la marge inférieure est un écu épiscopal, de gueules à la croix pleine d'argent; le premier (f° 3) est splendidement soutenu par deux anges. Le second, f° 111, est entouré d'une couronne de laurier et accompagné des lettres J. LV. Enfin le troisième, f 181, entouré d'une guirlande de feuilles de lilas, n'est plus accompagné que de deux lettres LV. Cet écu, ce chapeau épiscopal et ces initiales nous permettent de reconnoître ici Jean-Louis de Savoie, évêque de Genève, mort en 1481, dont nous avons eu déjà l'occasion de voir d'autres beaux volumes. (Voy. tom. II, p. 314 et suiv.)

La première miniature représente la création. Adam et Ève sont dans un état de complète nudité, au milieu d'un gracieux paysage et en pré-

sence du Père éternel. La seconde et la troisième nous offrent deux vues curieuses de la ville de Troyes au moment de sa splendeur et au milieu de l'incendie final.

N° 7139 [a].

709. CHRONIQUE UNIVERSELLE DE JEAN DE COURCY. LES DEUX PREMIERS LIVRES.

Volume in-4° mediocri de 200 feuillets, papier, lignes longues; xv° siècle. Relié en veau grené à l'aigle de France sur les plats, au chiffre de Napoléon sur le dos.

Fonds de Baluze, n° 144.— Sainte-Palaye, not. 701.

Exemplaire dépareillé, ayant appartenu à Brodeau; il porte sur la seconde feuille de garde une note de la main de Claude Fauchet.

N° 7139 [3].

710. CHRONIQUE UNIVERSELLE DE JEAN DE COURCY. LES QUATRE DERNIERS LIVRES.

Volume in-quarto magno de 257 feuillets, papier, lignes longues; xv° siècle. Reliure en veau grené, à l'aigle de France sur les plats, au chiffre de Napoléon sur le dos.

Fonds Baluze, n° 145.— Sainte-Palaye, not. 702.

Ce manuscrit n'appartenoit pas à l'exemplaire dont le volume précédent contient la première partie. Il est d'une autre écriture moins bonne. Il vient également de Brodeau; et avant d'être à Brodeau,

nous voyons par une signature placée à la fin qu'il appartenoit à *Jehan Bouquet.*

N° 7140.

741. LE VOYAGE DU JEUNE CYRUS TRADUIT DE XENOPHON PAR CLAUDE DE SEYSSEL.

Volume in-folio parvo de 192 feuillets, vélin, lignes longues; dix miniatures, vignettes et initiales; fin du XVe siècle. Relié en veau marbré à l'aigle de France sur les plats, au chiffre de Napoléon sur le dos.

Fontainebleau, anc. n° 855.— Anc. cat. n° 348.

Ce beau volume, destiné au duc de Savoie Charles III, renferme un ouvrage écrit pour le roi Louis XII. Les deux dédicaces adressées aux deux princes se trouvent immédiatement après la table générale, et vont nous permettre de rectifier et de compléter la biographie de Claude de Seyssel, telle qu'on la trouve dans Niceron, dans la grande édition de La Croix du Maine et dans la Biographie universelle.

Le recto du f° 10 est rempli par une superbe miniature de présentation. Claude de Seyssel, un genou en terre, présente son livre à Louis XII entouré de quelques conseillers et de toute son armée. Les portraits du prince et du traducteur paroissent exacts. Les trois guerriers que l'on distingue sur le premier plan, portent sur leur cuirasse le *porc épic couronné* que Louis XII avoit choisi pour emblème. Au verso du même feuillet

commence le « Proheme de messire Claude de Seyssel, » translateur de ce présent livre, au roy Loys XII[e] » de ce nom. Entre toutes choses, » etc. Après des considérations générales dans lesquelles je crois remarquer l'emploi le plus ancien du mot *lictérature*, Seyssel arrivant à ce qui regarde son travail : « Pour » ces raisons, sire, ayant dès long-temps entendu » comme Xenophon d'Athènes... entre plusieurs » traictés qu'il avoit faictz... avoit escript une his- » toire du voyage que Cyrus filz au roi Daire de Perse » fist ou pays de Perse contre Arthazerses, son » frère... me suis souvent enquis se l'on trouvoit ce » voyage par escript. Si ne l'ay jamais peu trouver » jusques au mois de mars dernier que, vous estant » en vostre ville à Bloigs, sire, à vostre retour de » Lyon, alay par vostre commandement veoir » vostre très magnifique et très singulière librairie; » et avecques moy se trouva messire Jehan Las- » cary, homme très excellent tant en lectres » grecques que latines, vostre ambassadeur à pré- » sent à Venisse, qui est natif de la cité de Cons- » tantinople, de moult noble et ancienne lignée. » Auquel en recherchant aucuns livres escriptz en » langaige gregeois cheut entre mains icelle his- » toire composée par ledit Xenophon... Si me » déclara le contenu et la matière d'icelluy livre » que je trouvay belle et plaisante à merveilles. » Et considérant quelle estoit bien digne d'estre » entendue et congneue par Vostre Majesté... pen-

» say que plus agréable chose ne vous pouroye
» faire que de translater ledict traité en langaige
» françois et le vous présenter. Si priai ledit Las-
» cary qu'il voulsist celte histoire me déclairer et
» exposer en latin, afin que je la peusse de latin
» translater en françoys. Lequel l'a tres volontiers
» faict... Une seulle faulte pourra se trouver, sire,
» en la translation de ce livre, pour laquelle je
» redoubte que l'istoire ne vous semblera pas si
» plaisante : c'est que le langaige ne sera pas,
» espoir, si agencé et friant comme la matière
» requeroit..... Nonpourtant, sire, prenés le en
» gré tel qu'il est, s'il vous plaist, et considérez
» que je ne suis pas natif de France, et n'y ay
» hanté, le tout comprins, que troys ans au plus,
» tant au service et conseil du feu roy Charles VIII[e]
» vostre prédécesseur que au vostre; parquoy
» n'est pas à merveillier, se je n'ai le langaige
» françoys bien familier. Ains, la pluspart de mon
» aage ay versé en Italie et en aultre exercice que
» hystoires mesmement françoyses, comme bien
» sçavés... non pourtant en quelque mauvais style
» que ceste hystoire soit translatée, oultre plu-
» sieurs aultres livres singuliers et exquis que avez
» en vostre dicte librairie, aurez cestuy-cy qui
» nulle part ailleurs se trouvera en aultre langaige
» que gregeois; et se prenés plaisir au dictié de
» l'auteur et à la translacion, il reste aucunes au-
» tres euvres d'icelui acteur qui encores n'ont

» jamais esté reduites en latin et qui ne sont pas » moins elegantes et utiles que cestes-cy, lesquelles je mectray peine à l'ayde dudit Lascari » de reduire en meilleur langaige que n'est ceste-» cy, pour autant que en besoignant tousjours » aprent l'ouvrier. »

Cette lettre dédicatoire constate : 1° que Claude de Seyssel travailla le premier sur Xénophon ; qu'avant la traduction françoise du Voyage du jeune Cyrus, on n'avoit pas encore signalé les anciens manuscrits de ce grand écrivain; enfin que ce fut pour Seyssel que Jean Lascaris exécuta une traduction latine, guide nécessaire de la traduction françoise projetée.

2° Que Claude de Seyssel exécuta cette dernière de 1502 à 1503. En effet, d'un côté il mentionne l'ambassade de Venise confiée en 1503 à Jean Lascaris, de l'autre il rappelle que lui-même n'a pas encore fait en France un séjour de plus de trois ans.

3° Que ce n'est pas Louis XII qui appela en France Claude de Seyssel, comme le disent les biographes, mais bien Charles VIII, vers la fin de sa vie, c'est-à-dire en 1498.

4° Que ce fut dans la bibliothèque de Blois que l'on trouva le premier manuscrit grec de l'expédition du jeune Cyrus et que cette découverte est due à Jean Lascaris.

Au revers du f° 18, est représenté dans une

grande miniature l'écu de Savoie, soutenu par deux lions. La marge inférieure contient, dans la vignette, un autre écu de sept ou huit lignes de hauteur, *Gironné d'or et d'azur*. C'est celui de Claude de Seyssel. La seule chose qui le distingue des armes portées au XVIIe siècle par le marquis de la Serra, héritier de la famille de Seyssel, c'est un petit tourteau posé au cœur de l'écu. On pensa que Claude de Seyssel étoit bâtard; il est alors singulier que dans un volume destiné à son prince naturel le duc de Savoie, il ait ainsi pris les armes de la maison de Seyssel, avec une brisure qui exclut toute idée de bâtardise. Entre la vignette et la miniature on lit ce quatrain :

A son seigneur et prinpce naturel
Charles second, noble duc de Savoye,
Ce petit don fait Claude de Seyssel,
Son bon subjet, luy priant qu'il le voye.

Au f° 19 recto est la miniature de présentation au duc de Savoie dont les traits sont sans doute exactement reproduits. Puis au-dessous, le commencement du « Prologue de messire Claude de Seyssel, » translateur de ce present livre au très noble duc » de Savoye, Charles IIe de ce nom. — Combien » que l'entendement humain, » etc.

Après des considérations générales sur les avantages de la science, et le mérite des princes qui encouragent les savans... « Plusieurs en y a eu,

» lesquels voulentiers en eussent sceu, et aymoient
» ceulx qui en savoyent et les nourrissoient et
» avançoyent, comme ont faict les roys de France
» anciennement qui ont assemblé moult grant
» nombre de gens de science à Paris et ailleurs en
» leur royaulme... Aussi ont faict plusieurs contes
» et ducs de Savoye, vos predecesseurs, qui ont
» fondé et entretenu la très renommée et excel-
» lente université de Thurin... Et là où yceulx
» princes n'ont eu le sçavoir pour entendre la
» lengue latine, ont quis de faire translater plu-
» sieurs beaulx livres de lengaige latin en leur
» lengaige maternel; et entre aultres, de nostre
» temps, le roy de France Loys douziesme de ce
» nom, mon bon seigneur et maistre, a prins
» beaucoup de peine pour avoir grant nombre de
» livres en toutes facultés et de tous quartiers. Si
» en faict ung très noble amas en une librairie
» qu'il a dressée en son chasteau de Bloys. Et pa-
» reillement a quis et retiré de tous coustés, gens
» excellens en toutes sciences, lesquels il entretient
» tant en divers lieux de son dit roiaulme que en
» sa cité et duché de Millan : et mesmement en
» son université de Pavie, qui est aujourd'hui
» à ceste cause l'une des plus renommées que l'on
» saiche. Et pour ce que des livres qui sont en
» latin, mesmement contenant histoires... il en
» avoit desjà grant foison, il a bien tasché d'en
» recouvrer des Grecs qui encore n'ont point esté

» translatés. A ceste cause a, de long-temps, retiré
» en son service ung gentilhomme de très noble
» et ancienne maison de Constantinople, lequel
» fuyant la cruaulté du Turch, ennemy de nostre
» foy, s'en estoit venu ès quartiers d'Italie : et pour
» la grandeur et singularité de la science tant en
» lengue grecque que latine avoit esté par aulcun
» temps recueilly par certains grands personaiges
» dudit païs, et se nomme messire Jehan Lascary,
» lequel, pour satisfaire au desir dudit seigneur,
» et aussi à ma requeste, et cherchant et remuant
» plusieurs divers livres en lengaige gregeoys qui
» estoyent en ladicte librairie, trouva l'istoire que
» Xenophon, le grand philosophe d'Athènes escript
» du voyage de Cyrus en Perse, que je desiroye
» dès long-temps trouver, pourtant que j'avoye
» leu plusieurs livres d'istoires auctentiques qui
» en faisoyent mention. Et après qu'il m'eust
» narré le contenu en la dicte istoyre, delibe-
» rasmes par ensemble la translater luy de grec en
» latin, et moy de latin en françoys pour après en
» faire présent audit seigneur... Et tellement que
» pour la singularité du livre, luy a semblé qu'il
» ne debvoit estre divulgué, ains comme chouse
» très rare, estre communiqué à prinpces et grans
» personnaiges tant seulement, aussi a-il bien voulu
» avoir une chouse que nul autre vivant ne vit
» jamais en ce lengaige françoys. Mais dernière-
» ment, moy estant alé devers le très puissant et

» très sage roy d'Angleterre en ambassade... il me » dit avoir esté adverty de ladicte translation, si » me pria luy en donner une copie. Ce que très » volentiers luy accorday... pourvu toutefois que » ledit roy très chrestien en fust content... lequel » me comanda ainsy le faire. Si luy en feis pro- » prement escripre ung double que despuis lui ay » envoyé, dont il a esté moult joyeulx. Après, con- » sidérant, monseigneur, que vous estes le prinpce » sur la terre auquel par droit de naissance..... » j'ay plus de debvoir, pour tant... que le peu de » sçavoir que j'ay, je l'ay aprins en vos païs, et » dès vostre jeune aage et avant que vous ne per- » vinciés à la duché, m'avez tousjours de vostre » grace monstré semblant d'amour... ay pourpensé » de vous presenter ung aultre double de ladite » histoire, laquelle j'estime que d'aultant vous » sera plus agréable que je vous congnois plein de » vouloir et de desir d'apprendre et de savoir » toutes choses vertueuses... en ensuivant mes- » seigneurs vos predecesseurs, lesquels par leur » sens et hardiesse ont faict autant de grans chouses, » selon leur estat et puissance, et sans oultraiger » leurs voisins que aultres princes, dont j'aye leu » croniques né gestes soit en latin ou en françois; » tellement que sans interruption de lignée ont » déjà regné et prosperé plus de quatre cens ans, » en moult grant honneur et reputation. »

Le prince, que Seyssel dans cette curieuse dé-

dicace nomme Charles II, étoit certainement Charles III, fils de Charles II et père de Philippe II, auquel il succéda en 1504. Il étoit également frère de Louise de Savoie.

N° 7140 [2].

712. EXTRAITS DE HARANGUES ET CONCIONS.

Volume in-folio mediocri de 344 feuillets papier, lignes longues; commencement du XVII[e] siècle. Reliure de Mesmes.

Fonds de Mesmes, n° 10.

Ces harangues sont tirées d'Hérodote, Thucidide, Xénophon, Polybe, Arrien, Hérodien, Salluste, Tite-Live, Tacite et Quinte-Curce.

N° 7140 [3].

713. MÉLANGE DE DOCUMENS HISTORIQUES POUR LES XVI[e] ET XVII[e] SIÈCLES EN FRANÇOIS EN ITALIEN ET EN PORTUGAIS.— (Ital., 21. — Portugais, 3).

Volume in-folio mediocri de 376 feuillets, papier, lignes longues; XVI[e] et XVII[e] siècle. Reliure de Mesmes.

Fonds de Mesmes, n° 451.

Voici l'un des volumes les plus précieux du fonds de Mesmes. Il renferme un nombre considérable de cahiers réunis ensemble plus tard. La table des pièces à été ajoutée, dans le XVII[e] siècle,

sur le feuillet de garde du commencement; elle est reproduite plus complète au f° 66.

I. MÉMOIRE DES DROITS DU ROY SUR LA CHATELLENIE ET PREVOTÉ DE PASSAVANT. — F° 1.

Ce mémoire fut écrit en 1546. Passavant, aujourd'hui Passavant-en-Vosges, village de la sous-préfecture de Vesoul dont il est éloigné de neuf lieues, n'a pas gardé le souvenir de son ancienne illustration. On l'a confondu quelquefois avec le village de Passavant, situé dans la sous-préfecture et à deux lieues de Sainte-Menehould (1); mais l'ancien château de Passavant, qui renferma d'abord toute la puissance des comtes de Champagne, est bien réellement le village des Vosges dans lequel on trouveroit difficilement aujourd'hui les vestiges d'un ancien château. C'est pourtant lui qui donnoit aux comtes de Champagne leur cri de guerre : *Passavant! Passavant!* ou *Passavant le meillour!* et je ne doute pas que les potences contrepotencées de l'écu de Champagne n'aient eu pour origine les forts et les contreforts du château de Passavant. Ces inductions se tirent d'elles-mêmes de tous nos anciens monumens historiques et littéraires; cependant je ne sache personne qui les ait encore exposées, tant nos ori-

(1) Geographie historique et statistique du département de la Marne. Vouziers, 1840; p. 155.

gines féodales ont été jusqu'à présent étudiées avec légèreté. Passavant, heureusement situé entre l'abbaye de Luxeuil, tant favorisée des comtes de Champagne, et le Fayli-Billot, forma long-temps la limite des terres soumises aux comtes de Champagne.

Dès les premières lignes nous voyons ici qu'en 1546, « le chastel de Passavant estoit ruiné, et » les murailles et tours abattues, du moins pour » la pluspart. Et n'y a de present que quatre tours » estans debout et en estre, et deux aultres jus» ques à la plate forme dudit chastel. »

Passavant ressortissoit du bailliage de Chaumont en Bassigny; mais il n'y avoit ni sergens royaux ni notaires, attendu qu'il n'y avoit pas de gages attachés à ces places et que personne n'avoit voulu en solliciter le brevet en cour: « et passent les » contracts devant les notaires en cours d'esglise » à deffault desdits notaires royaulx. » (F° 2). Le mémoire que nous avons sous les yeux, dressé par le bailly de Chaumont, a pour but de bien faire ressortir les droits du roi. Il mériteroit d'être consulté par les officiers municipaux de cette contrée. « Au bout du finage de Passavant (lit-on f° 3), y » a une belle et grande forest de fort grande es» tendue adjacente et contigue des pays de Lor» raine et comté de Bourgoigne..... Les habitans » de Passavant y ont droict de paissage..... » Il est ensuite parlé du seigneur de *Richecourt*, du fief

d'*Aissy*, de celui de la *Tour de Martinelle* près ledit Passavant, de celui de *Riguenelle*, ces deux derniers tenus par le sieur de Haraucourt ; des seigneuries de *Vauvillars* ou *Vaulvelay*, ayant appartenu en partie à la maison du Chastellet, en partie à la grande maison de *Beaufroimont* ou *Bauffremont* (1) ; enfin l'abbaye de *Lesseul* ou *Luxeuil* mentionnée de la façon suivante : « Et plus avant outre » Vaulvillers, tirant audit conté de Bourgogne, y » a une abbaye nommée Lesseul, de laquelle de- » pendent plusieurs terres et seigneuries de grand » revenu, comme l'on dit. — Les religieux, abbé, » et couvent duquel lieu, en l'an M. CC. LVIII., as- » sociarent *feu* Tibaut, roy de Navarre et comte de » Champaigne en toutes les terres dépendant de » ladite abbaye, ainsi et selon qu'il est contenu » es lettres pour ladite association. . . . . Et com- » bien que lesdites choses soient enclavées et as- » sises bien avant audit conté de Bourgogne, » neantmoins ce n'estoit dudit comté. »

(1) La maison de Bauffremont est originaire du Barrois. J'ai vu, il y a quelques jours, l'original parfaitement authentique d'une promesse de garantie datée de Saint-Jean-d'Acre en 1191, et souscrite par Renaud, évêque de Chartres, frère de Henry Ier comte de Bar, lequel venoit de mourir. Cette garantie est donnée pour messire Foulques *de Baffromonte*, leur cousin (*consanguineus noster*). Ainsi, l'origine des Bauffremont est la même que celle des comtes et ducs de Bar ; et les comtes de Bar avoient pour auteur incontestable Frédéric Ier, comte palatin sous Charles-le-Simple et mari de Béatrix, nièce du roi de Germanie Othon sœur de Hugues Capet.

II. LETTRE EN ITALIEN, SANS SIGNATURE ET SANS DATE, RELATIVE A LA DEMANDE FAITE PAR PHILIPPE II, ROI D'ESPAGNE, D'UN CONCORDAT ANALOGUE A CELUI QUE FRANÇOIS Ier AVOIT OBTENU POUR LA FRANCE. XVe SIÈCLE. — F° 8.

III. SOMMAIRE DE CE QUI A ESTÉ PROPOSÉ AU COMMENCEMENT ET ENTRÉE DU CONCILE DE TRENTE, SUR LA FIN DE L'AN 1561, AU PLUS ESTROIT CONSEIL DES PÈRES. XVIe SIÈCLE. — F° 10.

Si cette conférence relative aux affaires de France étoit incontestable, elle seroit d'un grand intérêt pour notre histoire. Mais n'est-ce pas une invention de Protestans?

IV. COPIE D'UNE LETTRE DU ROI DE NAVARRE (HENRY IV) A SA FEMME, MARGUERITE DE FRANCE, APRÈS SON DÉPART DE NÉRAC EN 1580. — F° 12.

Cette copie est contemporaine.

V. COPIE ANCIENNE D'UNE LETTRE DE LA REINE DE NAVARRE, MARGUERITE DE FRANCE, A M. DE SARLAN, SUR LA MAUVAISE RÉCEPTION QU'ELLE A REÇUE DE SA MÈRE. — F° 14.

Cette copie d'une lettre extrêmement curieuse, est accompagnée d'une explication que l'on ne peut saisir, si l'on n'a pas fait la comparaison de la lettre avec un passage du *Divorce satyrique*. « La

» garde (de Carlat) renforcée, on lui (à Marguerite) » conseilla de trouver autre giste et de vuider » promptement le logis. Ce qu'elle, peureuse et » apprehensive, executa sur l'heure; partant avec » la mesme confusion qu'elle y estoit venue, et » parvenant par ses journées à Ivoy, maison de la » royne sa mère; où à peine arrivée, elle fut du » commandement du roy par le marquis de Canil- » lac assiégée et prise avec son amant (Aubiac), » lequel on trouva vilainement caché sous quel- » ques ordures, sans barbe et sans poil, l'ayant » sa maîtresse deguisé de ses ciseaux mesme pour » le sauver, et après que nulles belles et persua- » sives paroles n'eurent pu gagner qu'il se feist » mourir avant que tomber entre les mains de ses » ennemis ; offrant lui montrer le chemin de cette » genereuse et peu chretienne resolution, s'il avoit » le courage de la suivre (1). »

Maintenant voici cette lettre : « Monsieur de Sar- » lan, puysque la crainte de mon malheur et de » ceux à qui je ne rendi jamais que service est si » grande, que non contents des indignités que de- » puis tant d'années ils me font patir, ils veulent » poursuivre ma vie jusques à sa fin, je desire au » moins avoir avant ma mort ce contentement que la » royne ma mère sçache que j'ay eu assés de cou- » rage pour ne tomber vive entre les mains de mes » ennemys. Vous protestant que je ne mangeray

(1) Journal de Henry III, ed. de 1720, t. I, p. 186.

» jamais (1), asseurés-l'en, et que les premières » nouvelles qu'elle aura de moy seront ma mort. » Soubs son asseurance et commandement, je » m'estois sauvée chez elle, et au lieu de bon trai- » tement que je me prometois, je n'y ay trouvé » que honteuse ruine. Paciance. Elle m'a mise au » monde, elle m'en veult oster. Sy sçay-je bien » que je suys entre les mains de Dieu. Rien ne » m'adviendra contre sa volonté. J'ay ma fiance » en luy et recevray tout de sa main.—Vostre plus » parfaicte et meilleure amye. MARGUERITE. »

VI. DISCOURS DE LA BATAILLE DE DREUX. — F° 16.

Ce discours n'est pas celui que l'on a imprimé dans le *Recueil des choses mémorables ou Mémoires de Condé* (2). Il commence ainsi : « Estant mon- » sieur le prince de Condé sorti d'Orléans, » etc. Cette bataille eut lieu, comme on sait, le 29 dé- cembre 1562.

VII. DISCOURS DE LA BATAILLE DE JARNAC. 13 mars 1569. — F° 24.

Copie contemporaine commençant : « Il fault » premièrement sçavoir que depuis que monsei- » gneur est parti de Chinon, » etc.

(1) Dans l'édition des *Mémoires et Lettres de Marguerite de Valois*, publiés tout récemment par les soins de M. Guessart, on lit ici : *Vous protestant que je n'en manquerai jamais.*

(2) Édition de Londres, 1740; tome IV, p. 218 à 222.

VIII. DISCOURS AU VRAY DE LA MÊME AFFAIRE. — F° 28.

Elle est attribuée, sur le dos, au baron de Biron.

IX. AMBASSADE DU COMTE DE WORCESTER EN FRANCE, POUR ASSISTER AU BAPTESME DE LA PREMIÈRE FILLE DE FRANCE, ET GENÉALOGIE DUDIT COMTE. — F° 32.

Cette légation date de l'année 1573. En tête du discours est peint l'écu de Harbert, comte de Worcester (de France écartelé d'Angleterre à la bordure d'argent et azur).

X. RÉPONSE DE LA REINE ÉLIZABETH AU DISCOURS DES AMBASSADEURS DE FRANCE POUR L'ENGAGER A USER DE CLÉMENCE ENVERS MARIE STUART. — F° 34.

Elle commence : « MM. les ambassadeurs, je » me fie tant à la bonté du roy, etc. » Imprimé dans le Journal de Henry III, mais avec des différences (1).

XI. JUGES ET COMPLICES DE MARIE STUART. — F° 34.

Cette liste curieuse et contemporaine est sou-

(1) Page 87.

vent accompagnée de remarques sur le rang, la naissance et la fortune des individus.

XII. LETTRE ÉCRITE SOUS LE NOM DU FRÈRE DE BEAUVAIS-LA NOCLÉ A LA REINE MÈRE. — F° 40.

Cette lettre seroit la plus violente satire qu'on ait pu faire de Catherine de Médicis, si l'*Histoire de sa vie et de ses déportemens* n'étoit pas connue de tout le monde. Et si l'on pouvoit acquérir la certitude qu'elle est de *Beauvais-Lafin* auquel on l'attribue ici, et qui plus tard trahit le maréchal de Biron, il seroit permis d'avancer avec vraisemblance qu'il a fait aussi les infâmes *Déportemens*, tant il y a de frappans rapports entre eux. Elle commence : « Madame, il y a quel» que temps que monsieur de Beauvais, revenant » devers vostre majesté, etc. » Elle est datée « du » 20e jour du 2e mois de la 4e année après la jour» née de la trahison. » Ce qui doit répondre au 20 octobre 1576.

XIII. ARTICLES DU CONSEIL SECRET TENU A ROME TOUCHANT LA SAINTE-LIGUE EN DÉCEMBRE 1576. — F° 42.

Pièce de fabrication huguenote. Elle commence : « C'est chose certaine que les guerres de France » ont plus apporté de dommages.... »

XIV. EXPÉDITION MARITIME DU SIEUR DRACH PARTI D'ANGLETERRE LE 9 SEPTEMBRE 1585. — F° 46.

Le résultat de ce voyage fut la prise et le pillage de Saint-Domingue et de Carthagène. La flotte revint l'année suivante. Cette relation curieuse, quoique trop courte, commence : « Le sieur Drach » partit d'Angleterre le XIIIIe septembre mil v. qua- » tre-vingt-cinq, supputation angloise..... » Une autre courte dépêche relative à la première est au f° 68.

XV. RELATION DE LA DISPERSION DE LA FLOTTE ESPAGNOLE EN AOUT ET SEPTEMBRE 1588. — F° 50.

Commençant : « De 26 septembre. De jour à au- » tre, les nouvelles de la misérable perte de l'ar- » mée hespagnolle, » etc.

XVI. RELATION DE CE QUI S'EST PASSÉ A CAMBRAY LE JOUR DE PAQUES 1586. PAR LE S^r DE BALAGNY. — F° 52.

XVII. LETTRE DES AMBASSADEURS D'ALLEMAGNE AU ROI DE FRANCE, AVANT DE RETOURNER VERS LEURS PRINCES. En latin et en françois, octobre 1586. — F° 58.

XVIII. AVIS, LETTRES ET RELATIONS DE LA CAMPAGNE DE 1587. — F° 69. Huit pièces.

XIX. LA ROUTE ET LA SAISON QU'IL FAUT PRENDRE POUR FAIRE LE VOYAGE DE S. NICOLAS, PAÏS DE RUSSIE, PAR LE NORD. — F° 89.

Pièce curieuse. « C'est la relation succincte d'un » voyage fait par Jean Sauvage de Dieppe, en Rus- » sie, l'an 1585. Le but du voyage étoit Saint-Ni- » colas et S. Michel, archange. »

XX. NOUVELLES VENUES DE BOHEME ET DE POLOGNE, EN 1588.

Deux pièces, la seconde latine. — F° 94.

XXI. « AUTO DO JURAMENTO QUE OS TRES ESTA- » DOS DESTES REYNOS, FIZERAN EM PRESENÇA DEL » REY NOSSO SENHOR, AO PRIMEYRO DE JUNHO DE » M. D. LXXIX..... IMPRESSO EM LISBOA, DE MAN- » DADO DE S. A. POR MANVEL DE LYRA. » — F° 100.

Brochure in-4° imprimée.

XXII. RELATION DE LA PRISE ET DE LA MORT DU MARÉCHAL DE BIRON. — Juillet 1602. F° 108.

Elle commence : « Au mois de mars 1602, le roy » fut adverty, etc. » Et comprend l'examen des pièces à la décharge du duc de Bouillon et d'autres illustres prévenus.

XXIII. PROCÈS-VERBAUX DU DUEL ENTRE GUY CHABOT SIEUR DE JARNAC, ET FRANÇOIS DE VIVONNE SIEUR DE LA CHASTEIGNERAYE.—Copie contemporaine. F° 124.

Ce fameux combat est, comme on sait, de l'année 1547. La Chasteigneraye avoit dit que Chabot s'étoit à lui vanté d'avoir couché avec sa belle-mère, seconde femme de son père. On sait que La Chasteigneraye y fut tué. Cette relation est la plus complète que je connoisse.

XXIV. PROCÈS-VERBAUX FAITS PAR LE HÉRAUT DE SEDAN DU DUEL ENTRE CLAUDE D'AGUERRE, BARON DE VIENNE-LE-CHASTEL, ET JACQUES DE FONTAINES, SIEUR DE FENDILLES, EN 1549.— Copie contemporaine. F° 140.

Cet autre fameux duel fut également approuvé par le roi, et M. de Sismondi n'auroit pas dû répéter, dans la *Biographie universelle*, que celui de Jarnac et de La Chasteigneraye avoit obtenu la dernière autorisation de ce genre. Fendilles accusoit d'Aguerre d'avoir voulu lui faire une violence impudique dans l'antichambre du Louvre. Fendilles fut vaincu et recréant, mais non tué.

XXV. DISCOURS FAIT PAR GASPARD DE COLIGNY, S[r] DE CHASTILLON, AMIRAL DE FRANCE, SUR LES

CIRCONSTANCES DU SIÉGE DE SAINT-QUENTIN, EN 1557. — F° 161.

Ce discours a été imprimé plusieurs fois, et entre autres avec une *Vie de l'amiral de Coligny*; Amsterdam, 1643, in-4°. — Le manuscrit que nous avons sous les yeux est contemporain.

XXVI. PROCÈS-VERBAL DE LA CONFÉRENCE TENUE A MARC PRÈS ARDRES, EN 1555, EN PRÉSENCE DU CARDINAL PAULUS, LÉGAT DU PAPE, ENTRE LES DÉPUTÉS DE L'EMPEREUR CHARLES V ET CEUX DU ROY HENRY II, POUR TERMINER LEURS DIFFÉRENS, SURTOUT A L'ÉGARD DU DUCHÉ DE MILAN; RÉDIGÉ PAR CHARLES DE MARILAC, ÉVÊQUE DE VANNES, PUIS ARCHEVÊQUE DE VIENNE, L'UN DES DÉPUTÉS DU ROI. — (Transcrit en 1631.) F° 199.

Cette pièce importante n'est pas indiquée dans la nouvelle édition du Père Lelong, et n'a sans doute pas été imprimée. Fontette cite seulement, n° 17373, un « Discours de ce qui a été proposé et débattu par » Mgrs les deleguez du roy et de l'empereur ès mois » de mai et juin 1555. Imprimé à Lyon, in-8°. » Les premiers mots de notre procès-verbal sont: « Monsieur le connestable m'escrivit de Nogent... »

XXVII. RECUEIL DES MÉMOIRES FAICTZ PAR MAISTRE JACQUES LE BREST, CONSEILLER DU ROY AU CHAS-

TÈLET DE PARIS, PENDANT SON ESCHEVINAGE, 1615, 1616 et 1617. — F° 241.

Ces mémoires, inconnus au P. Lelong et à Fontette, paroissent inédits. Ils ont été faits pour Henry de Mesmes auquel le manuscrit a été adressé. En tête on lit la dédicace suivante : « A messire » Henry de Mesmes, sieur d'Yrval, conseiller du » roy en son conseil d'estat et privé, et lieute- » nant civil de la prevosté de Paris :

QUATRAIN :

Ce livret est à vous : il le faict veoir luy-mesmes,
Quand au commencement vostre nom il faict veoir ;
Aussy l'autheur, jaloux de faire son debvoir,
Toujours se faira veoir serviteur de de Mesmes.

Par B. C. A.

Il est difficile de reconnoître *Jacques Le Brest* dans ces trois initiales : en effet, c'est un extrait de mémoires autographes fait, suivant toute apparence, peu de temps après la mort de l'auteur. On y voit beaucoup de harangues, les unes prononcées, les autres que Jacques Le Brest avoit espéré vainement de prononcer ; des devises pour jetons ; des épitaphes, entre autres celle de l'historien de Thou ; des vers. Ce que j'y ai trouvé de plus curieux, c'est une chanson gravée comme nous gravons aujourd'hui nos chansonnettes, avec la musique, et « qui fut chantée en musique entre les deux » portes Saint-Jacques, la jeune royne présente, » et s'estant exprès arretée pour l'ouyr. (Elle est

» de composition et ortographe extraordinaire. »
— F° 286.

En voici le titre :

« Çant de joeie à la bién ur'uz' arivée de l'urs » majésté, à Paris u moes de me, 1616. »

L'urôs j8r ke se kran-roe red8té, etc.

Il existe un système orthographique entièrement calqué sur celui-ci; il a été publié par le Père Giles Vaudelin, augustin, en 1713 (1). Ce Père se fait honneur d'une aussi admirable découverte. On peut être assuré maintenant qu'au renom d'esprit faux il avoit droit de joindre celui de plagiaire.

XXVIII. GÉNEALOGIES DE LORRAINE. — F° 303.

Ce travail généalogique se lie au système fabuleux que la maison de Lorraine vouloit faire prévaloir dans la seconde partie du XVIe siècle, et qui rattachoit son origine aux Mérovingiens et aux Carlovingiens.

(1) Nouvelle manière d'écrire comme on parle en France. Paris, veuve Jean Cot, 1713. L'approbation mise à ce livre par Gros de Boze, l'un de nos anciens bibliothécaires, est elle-même curieuse: « J'ai lu, etc..., » et j'ai cru que l'impression de ce petit ouvrage réjouiroit le public.» De nos jours on auroit mis la même *approbation* à la *Nouvel ortograf* de M. Marle, si nous vivions encore sous le régime des censeurs.

N° 7140 [3] ª.

714. MORCEAUX CHOISIS DE POLYBE TRADUCTION ANONYME.

Volume in-folio mediocri de 346 feuillets, papier, lignes longues; XVIIe siècle. Relié en basane blanche au chiffre de Mesmes sur le dos.

Fonds de Mesmes, n° 516.

Cet ouvrage semble avoir été préparé pour l'impression. Il y a beaucoup de notes et de réflexions du traducteur sur les marges.

N° 7140 [5].

715. PREMIER LIVRE DE PAUSANIAS TRADUCTION ANONYME.

Volume in-folio parvo de 61 feuillets, papier, lignes longues; XVIe siècle. Relié en velours violet.

Nouvelles acquisitions, n° 29.

Le fonds des *Nouvelles acquisitions* remonte à l'abbé de Targny, garde des Manuscrits de 1726 au 3 mai 1737. Ce volume est d'une bonne condition et d'une bonne écriture. En voici le titre : « Le Dis- » cours de Pausanias des choses Attiques. » Les premiers mots : « En la terre ferme de la Grèce, » vis à vis des isles Cyclades, » etc.

N° 7141.

716. LE VOYAGE DU JEUNE CYRUS TRADUIT DE XENOPHON PAR CLAUDE DE SEYSSEL.

Volume in-folio parvo de 179 feuillets, vélin, lignes longues; neuf miniatures, vignettes et initiales; commencement du XVIe siècle. Relié en veau racine au chiffre de Napoléon sur le dos.

Fontainebleau, n° 664.— Anc. catal. n° 427.

Nous avons vu sous le n° 7140 l'exemplaire destiné par Claude de Seyssel au duc de Savoie; ici nous avons l'exemplaire *princeps* qu'il avoit fait en 1503 pour le roi de France. Il est pour le moins aussi bien écrit; cependant la première miniature de présentation au roi de France est d'un style moins pur.

La table embrasse les dix premiers feuillets. Sur le verso du onzième est l'écu de France qui prend la moitié de la page, et qui est soutenu par un cerf ailé et par un porc-épic. Dans la vignette inférieure l'écu de Seyssel est soutenu par deux griffons. Entre les deux écus le rondeau suivant, qui en rappelle un autre plus ancien d'un siècle, adressé par Christine de Pisan à Louis d'Orléans :

Prenez en gré, roy très chrestien,
Ce petit don que je vous fois;
Je feray mieulx une autre fois
S'il n'est tel qu'il vous appartient.

Pour tant que je suis Savoisien,
S'il tient ung peu de mon patois,
Prenez en gré.

Le conte est plaisant et ancien,
Lascary l'a mis de grégeois
En latin, puis moy en françois.
Si chose y a qui ne soit bien,
Prenez en gré.

F° 12. Miniature de présentation. Louis XII sur son trône est entouré de ses ministres et courtisans, parmi lesquels on distingue le cardinal d'Amboise et le connétable de France. Louis XII a les pieds appuyés sur un lion et sur un dragon, et au-dessous est écrit : *Et conculcabit leonem et draconem* ; ce qui offre sans doute une allusion aux Vénitiens et au Milanez. — Parmi les autres miniatures, il faut surtout remarquer celle du sixième livre, f° 119, représentant les danses exécutées devant les ambassadeurs perses dans le camp des Grecs.

N° 7142.

717. ROMAN D'ALEXANDRE-LE-GRAND EN DEUX LIVRES MIS EN PROSE D'APRÈS LES CHANSONS DE GESTE.

Volume in-folio mediocri de 145 feuillets, vélin, à deux colonnes, initiales ; xve siècle. Relié en veau racine, au chiffre de Charles X sur le dos.

Fontainebleau, n° 400. — Anc. cat., n° 178.

Exemplaire provenant de Jehanne de France, fille de Charles VII, mariée à Jean II duc de Bourbon, le 11 mars 1447, et morte à Moulins le 4 mai 1482 (1). Après le texte on lit, f° 145 :

(1) Voyez tome I, p. 30, 107. — Tome II, p. 232. — Tome IV, p. 184.

« Ce livre des conquestes et faitz d'Alixandre est » à madame Jehanne, fille et seur de roys de » France, duchesse de Bourbonnois et d'Auvergne, » contesse de Clermont, de Forez, de Lisle Jor- » dan et de Villars, dame de Beaujeu, de Roche » en *Reignieu* (1) et d'Annonay. — Jehanne de » France. — Gontart. »

Les deux initiales de la table et du prologue sont fort curieusement faites. Avant la table on lit cette rubrique : « Cy amprès s'ensuyent les » rubriches des chapitres de ceste presente hys- » toire, laquele remonstre les enprises, nobles » fays d'armes et conquestes du hault, noble et » puissant conquerant le monde le roy Alixandre. » Lesqueles rubriches seront notés de rechief entre » les lignes, au commencement desdicz chapi- » tres. » La table renfermée dans les cinq premiers feuillets indique 156 chapitres pour le premier livre, et 122 pour le second qui commence au f° 84. Les cinq premiers chapitres de ce deuxième livre présentent des traditions françoises qui ne sont pas empruntées à la chanson de Geste d'Alexandre. On y voit comment le héros macédonien donna les pays de Liége, de Haynaut et de Hasbin à une belle dame nommée Lyrope, etc.

Voici comment l'auteur expose son travail, dans le prologue, f° 5, v° :

(1) *Régnier*, suivant M. Guérard, en Velay. (Nom des anc. provinces et pays de la France: *Annuaire histor. de* 1837.)

« Pour ce que, pour le record et remembrance » des nobles emprises et faiz d'armes..... les cuers » des nobles et vaillans homes du temps pre- » sent..... soyent esmeus et eslevés..... et mesme- » ment tous jeunes cuers de chevaliers et escuyers » s'en doyvent esvelher et eslever..... Je, de ce » non digne et pouvre non sachant, à la requeste » et principalement au commandement de tres » hault, noble et puissant seigneur, monsieur Je- » han de Bourgogne, comte d'Estampes et seigneur » de Dourdan, etc., ay mis et fermé mon propos » de mettre et par escript exposer en langage ma- » ternel les nobles faiz d'armes, conquestes et » enprinses du noble roy Alixandre, roy de Ma- » cédonne, selon ce que je ay trouvé en ung livre » rimé, dont je ne sçay le nom de l'acteur, fors » qu'il est intitulé l'Istoyre Alixandre..... »

Les premiers mots du premier chapitre, f° 6, sont : « Or donques, pour avoir declaration qui » fut et dont yssit cest tant noble..... »

Jean de Bourgogne, pour lequel ce livre fut composé, étoit petit-fils de Philippe-le-Hardi duc de Bourgogne, et fils de Philippe comte de Nevers. Il étoit né le 25 octobre 1415, et mourut à Nevers le 25 septembre 1491. Il est probable que le roman d'Alexandre fut exécuté avant 1446, époque de la confirmation de l'érection de Nevers en comté-pairie; car notre auteur n'auroit pu se dispenser plus tard de le désigner comme comte de Nevers.

Nos 7143, 7144, 7145, 7146.

718. QUINTE-CURCE TRADUCTION DE VASQUE DE LUCÈNE.

Quatre volumes in-folio mediocri, vélin, à deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; xve siècle. Les quatre volumes de 32, 41, 42 et 44 feuillets. Reliure Béthune.

Anc. Biblioth. Béthune, no 13.

Ces quatre volumes n'en formoient et ne devroient encore en former qu'un seul. Le relieur, en morcelant l'ouvrage de Vasque de Lucène, a flétri les miniatures; il a coupé brutalement les marges.

La première vignette offre une espèce de civette ou fouine avec un collier rouge; au-dessus et au-dessous d'elle un I qui semble rappeler une dame du nom de *Jeanne*. Les mêmes indices sont reproduits dans le frontispice du livre II, et l'on voit de plus dans la vignette un écu écartelé, 1 et 4 de Clermont-Tonnerre (de gueules aux clefs d'argent en sautoir) et 2 et 3 écartelé, 1 et 4 d'argent au lion rampant d'azur armé et lampassé de gueules, et à la bordure denticulée de huit pièces de gueules; — 2 et 3, de gueules à deux fasces d'or. Cet écu n'est pas ici sans importance, comme on va le voir. Il appartient à Antoine de Clermont chambellan de Louis XI, ou bien à son fils Louis de Clermont. Antoine vivoit encore en 1489, et il avoit épousé

Françoise de Sassenage. L'écartelure de notre écu n'est pourtant pas *Sassenage*, mais il faut remarquer que madame de Clermont avoit reçu de son aïeul Antoine de Sassenage le don de la vicomté de Tallart, qu'Anne de Trien, sa femme, lui avoit apportée en dot. Or, ce nom de *Trien* étoit celui des descendans de l'un des trois neveux de Jacques Duez de Cahors, depuis pape Jean XXII, qui, dans les premiers temps de ses dignités ecclésiastiques, adopta précisément cet écu d'argent au lion d'azur écartelé de gueules aux fasces d'or.

Les trois neveux de Jean XXII, Arnaud Duez vicomte de Carmain; Pierre vicomte de Villemur, et Arnaud de Trien vicomte de Tallard, eurent soin de relever les armes de leur vénérable oncle, mais avec une légère différence : Carmain prit la bordure besantée; Villemur crénela les deux fasces d'azur, et *Trien* denticula la bordure au lieu de la besanter.

On connoissoit l'écu des Villemur et des anciens Carmaing; mais celui des Trien ne se retrouvoit nulle part et n'avoit jamais été indiqué. Ainsi Antoine de Clermont, vicomte de Tallart, aura pris pour écartelure de ses nobles armes l'écu du neveu de Jean XXII, de préférence à l'écu de Sassenage, et comme héritier de la vicomté de Tallart. Ainsi la maison de Clermont-Tonnerre peut ajouter maintenant à ses autres illustrations une

alliance directe avec la famille de Jean XXII, alliance qui la rattache à la maison royale de France (1).

Revenons à notre exemplaire de la traduction de Vasque de Lucène ; il ne reproduit pas le préambule adressé à Charles-le-Téméraire que nous avons cité ailleurs, tom. II, page 281. Sur la seconde feuille de garde de chaque volume, le bibliothécaire de Béthune a écrit : « Histoire de Quinte-» Curce, escritte à la main et enluminée, venue » de Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, » maîtresse du roi Henry II, à qui ledit seigneur » roy la donna. » Si Diane de Poitiers eut jamais en sa possession le n° 7143, il est naturel de penser qu'elle ne le dut pas à la munificence de son royal amant, mais bien à sa sœur Anne de Poitiers, femme d'Antoine II de Clermont, petit-fils d'Antoine Ier et de Françoise de Sassenage.

(1) Ce dernier fait curieux doit être bientôt démontré par M. Lacabane, que je consulte toujours avec le plus grand profit dans toutes les questions de blason et d'armoiries.

N° 7147.

722. DIODORE DE SICILE LIVRES XVIII XIX ET XX. — PLUTARQUE LA VIE DE DEMETRIUS. TRADUITS SUR LE LATIN DE JEAN LASCARIS PAR CLAUDE DE SEYSSEL.

Volume in-folio parvo de 357 feuillets, vélin, lignes longues, deux miniatures, vignettes et initiales; commencement du XVIe siècle. Relié en veau marbré à l'aigle de l'empire sur les plats, au chiffre de Napoléon sur le dos.

Fontainebleau, anc. n° 627.—Anc. cat., n° 684.

Le volume commence par la table des chapitres en quinze feuillets. Écu de Louis XII, soutenu par deux porcs-épics, au v° du f° 16. F° 17, très-belle miniature de présentation; portraits de Louis XII et de Seyssel. Dans la vignette, l'écu de Seyssel. Au-dessous de la miniature la rubrique suivante : « Proheme de messire Claude de » Seyssel, conseillier et maistre des requestes du » roy Loys XII° de ce nom, translateur du présent » livre, adressant audit seigneur. »

Voici comme Seyssel, après de longues déductions générales, expose les motifs de son travail : « Considérant que entre tous les autres grans per- » sonnaiges dont nous avons congnoissance par es- » criptures et par histoires, les successeurs d'A- » lexandre-le-Grand ont esté ceulx sur lesquels » c'est plus desclairée la volubilité et inconstance » de toutes choses subjectes à mutation... — m'a

» semblé (devoir) rediger en lengue françoise, ce
» qui s'en trouve par escript et combien que Jus-
» tin en recèle le summaire... me suis enquis si
» l'on en trouveroit riens ailleurs en grec ne en
» latin. Et pour ce que messire Jehan Lascary,
» vostre ancien serviteur, est celui, aujourd'huy, qui
» plus a la congnoissance d'icelle lengue qui est la
» sienne naturelle, et qui plus a retiré des livres
» que l'on en treuve, je me suis adressé à luy.
» Lequel cognoissant mon desir et le plaisir que
» prenez à lire telles histoires, m'a translaté
» de grec en latin le XVIIIe, le XIXe et le XXe livre
» de ladite histoire de Diodore qui traite de la dite
» matière.... Et non pourtant n'ay pu atteindre du
» tout ce que je desirois, c'est assavoir les gestes
» dedits successeurs d'Alixandre, etc... Car esditz
» trois livres n'est pas contenu le tout, et les autres
» qui estoient ensuivans ne se treuvent point.
» Pour raison de quoy... j'ay prins le remanent de
» Plutarque en la vie de Démétrius, et continue
» jusques à la mort d'icelluy Démétrius, de la vie
» duquel furent faictes presque toutes les graves
» choses et dignes de mémoire. Et bientost après
» s'en ensuivit la mort de Ptolémée, de Lysimacus
» et de Seleucus qui estoient le résidu des barons
» et capitaines d'Alixandre-le-Grand, ainsi que ce
» peu de paroles récite ledit Justin, aux XVIe et
» XVIIe livres de son histoire que je vous ay naguères
» translatée de latin en françois. »

Cette traduction des trois derniers livres conservés de Diodore a été imprimée à Paris, par Simon de Colines, et en 1545 par Pierre Gaultier. On voit que Seyssel l'avoit faite après celle de Justin.

N° 7148 ET 7149.

723. APPIEN. LIVRES DES GUERRES LYBIQUE PARTHIQUE MITHRIDATIQUE ET ILLYRIQUE ET DES GUERRES CIVILES. TRADUITS SUR UN TEXTE LATIN DE JEAN LASCARIS PAR CLAUDE DE SEYSSEL.

Deux volumes in-quarto magno, le premier de 338 feuillets, le second de 533 feuillets, vélin, lignes longues; quatre miniatures, vignettes et initiales; commencement du XVIe siècle. Reliés sur bois en maroquin à compartimens, parsemés des chiffres *H* et *D* réunis, et de *H* couronnés, des armes de France, de carquois et de croissans de lune sur les plats et sur le dos.

Fontainebleau, anc. n° 988 et 363.

Ces volumes sont écrits de la même main que les n^{os} précédens 7140, 7141 et 7147. La table des chapitres comprend dans le 1er volume les neuf premiers feuillets. Au verso du f° 10 est l'écu de France soutenu par deux porcs-épics; puis la rubrique : « Proheme de messire Claude de Seys-
» sel, conseiller et maistre des requestes ordi-
» naires de l'ostel du très chrestien roy de France
» Loys XIIe de ce nom, en la translation de
» l'istoire d'Appien Alexandrin, des gestes des
» Rommains. »

Fort belle miniature de présentation au f° 11.

L'épître dédicatoire au roi Louis XII a été imprimée en 1544, en tête de l'édition qu'on a faite de cette traduction.

N° 7150.

724. JUSTIN TRADUCTION DE CLAUDE DE SEYSSEL.

Volume in-quarto magno de 236 feuillets, vélin, lignes longues, deux miniatures, vignettes et initiales; commencement du xve siècle. Reliés sur bois en maroquin noir à compartimens, parsemés des chiffres *H* et *D* réunis et *H* couronnés, des armes de France, de croissans de lune et de carquois sur les plats et sur le dos.

Fontainebleau, n° 663. — Anc. cat. n° 493.

Volume encore mieux relié que les précédens *Hommages* de Claude de Seyssel, et qu'il faut nécessairement réunir à eux. Il y a sept feuillets de table. Sur le verso du huitième sont l'un au dessus de l'autre et de la même dimension les deux écus de France et de Seyssel. Entre eux la rubrique : « Exorde de messire Claude de Seyssel, » docteur ès droictz, conseiller et maistre des re- » questes ordinaires de l'hostel du tres chrestien » roy de France Loys XIIe de ce nom, en la trans- » lation de l'ystoire de Justin de latin en fran- » çois, adressant audit seigneur. »

F° 9 recto, charmante miniature de présentation. La seconde miniature au f° suivant nous montre Sardanapale au milieu de sa cour de femmes.

La traduction de Justin par Seyssel a été im-

primée in-f° à Paris, en 1559. M. Brunet n'en parle pas ; c'est pourtant un livre rare, et la dédicace à Louis XII qui précède la traduction devroit seule le faire rechercher. On y retrouve dans un excellent style plusieurs faits curieux pour l'histoire littéraire de ce temps-là.

N°s 7151, 7152, 7153, 7154.

726. LES DÉCADES DE TITE-LIVE TRADUITES PAR PIERRE BERCEURE.

Quatre volumes in-folio mediocri de 127, 107, 165 et 177 feuillets, vélin, lignes longues ; trois miniatures, vignettes et initiales ; commencement du XVe siècle. Reliure Béthune.

Anc. Biblioth. Béthune.

Le premier volume contient avec les cinq premiers livres de la première Décade l'index général des mots alors inusités dans la langue françoise et la table de toute la première Décade. Le second volume contient les cinq derniers livres de la même Décade.

Le troisième volume renferme la troisième Décade que Berceure nomme la seconde, comme je l'ai remarqué ailleurs. Le quatrième volume renferme les neuf premiers livres de la quatrième Décade ici désignée comme la troisième.

Je compléterai ce que j'ai dit de Pierre Berceure (1) en rapportant l'épitaphe que Corrozet, l'auteur des *Antiquités de Paris*, avoit lue dans une chapelle du prieuré de Saint-Éloy :

(1) Tome I, p. 32 à 38.— Tome II, p. 285 à 295.

« Hic jacet vener. magnæ profundæque scien-
» tiæ ac mirabilis et subtilis eloquentiæ, frater
» Petrus Berchorii, prior hujus prioratus; qui fuit
» oriundus de villa Sancti Petri de itinere, in epis-
» copatu Malliziacensi in Pictavia, qui tempore
» suo fecit quinque opera sua solennia, scilicet
» Dictionarium, Reductorium, Breviatorium, Des-
» criptionem mundi, translationem cujusdam libri
» vetustissimi de latino in gallicum, ad præceptum
» excellentissimi Johannis regis Francorum ; qui
» obiit anno M. CCC. LXII. »

Le *Reductorium morale* est conservé sous les nos 9 et 10 de notre fonds de *Supplément latin.*

Nos 7155, 7156.

730. LA FLEUR DES HISTOIRES PAR JEAN MANSEL DEUXIÈME PARTIE.

Deux volumes in-folio mediocri, cahiers de papier entourés de feuilles de vélin, deux colonnes, une miniature, vignettes et initiales ; XVe siècle. Les deux volumes comprenant 688 feuillets d'une seule pagination. Reliés en maroquin rouge, le premier volume sans ornemens, le second aux armes de Béthune.

Anc. Biblioth. Béthune.

Bel exemplaire de la seconde partie complète renfermant, comme on l'a vu ailleurs (1), l'histoire romaine. La table générale a été placée à la fin du premier volume.

(1) Tome I, p. 59 à 65.— Tome II, p. 314 à 318, 322.

N° 7157.

732. TRADUCTION DU LIVRE DE BELLO PUNICO DE LEONARD ARETIN PAR JEAN LE BESGUE.

Volume in-quarto magnó vélin de 112 feuillets, à deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; xve siècle. Reliure Béthune.

Anc. Biblioth. Béthune.

Bel exemplaire rempli de belles et curieuses miniatures. Au r° du premier feuillet est un grand étendard d'azur aux fleurs de lys sans nombre, soutenu par un bras armé de gantelet et brassart. Au v°, figure de l'auteur écrivant son livre. Dans la vignette du f° 18 r°, écu d'argent au chevron d'azur. Mais cet écu, peut-être de fantaisie, en recouvre un autre *de gueules parti d'argent à la croix ancrée sur le tout, et portée de l'une en l'autre*. Il pourroit bien être celui de messire Alegrin, chancelier de France, en 1539.

Au f° 78 v°, on remarque un clerc devant un traité de paix, avec des lunettes sur le nez.

N° 7157 ³.

733. TRADUCTION DU LIVRE DE BELLO PUNICO DE LÉONARD ARETIN PAR JEAN LE BESGUE.

Volume in-quarto de 76 feuillets, papier, longues lignes; xve siècle. Relié sur bois en cuir doré à ramages.

Fonds d'Antoine Lancelot, anc. n° 173; nouv., 15.

Sur la seconde feuille de garde du commencement on lit les mots suivans en écriture de la fin du xve siècle. *V. ly. est. deux Chastel.*

Cet exemplaire a cela de particulier que la dédi-

cace est offerte par l'auteur, « qui pour cause de sa » petitesce ne se doist nommer, » au duc de Bourgogne Philippe. Il n'y a que les noms du patron dechangés, et cette dédicace prouve d'une manière positive que la traduction de Jean Le Besgue remonte bien au règne de Charles VII (1).

N° 7158.

734. TRADUCTION DU LIVRE DE BELLO PUNICO DE LÉONARD ARETIN PAR JEHAN LE BESGUE.

Volume in-quarto magno de 168 feuillets, lignes longues, vélin, dix miniatures, vignettes et initiales; fin du xve siècle. Autrefois couvert de velours vert, aujourd'hui relié en veau marbré à l'aigle de France sur es plats, au chiffre de Napoléon sur le dos.

Fontainebleau, n° 907, anc. cat. n° 876.

Ce beau volume faisoit partie de la collection de Louis de Bruges seigneur de la Gruthuyse, et M. Van-Praet l'a décrit sous le n° LXXXVIII de son ouvrage. L'admirable miniature de présentation est après la table au f° 5. Le traducteur agenouillé offre son livre à Charles VII. Sur le second plan, dans la perspective, on voit une multitude de gens de différens états, des chevaliers, des magistrats, des saltimbanques, sortir du palais ou y entrer. F° 14, exécutions curieuses; f° 30, vaisseaux, costumes et édifices; f° 54, attaque du dragon d'Afrique par Attilius; un canonnier met le feu à une énorme bombarde.

(1) Voyez ce que j'ai dit sur ce point, tome I, p. 35 et 36.

N° 7159.

735. TRADUCTION DU LIVRE DE BELLO PUNICO DE LÉONARD ARETIN PAR JEHAN LE BESGUE.

Volume in-quarto magno de 132 feuillets, lignes longues, vélin, une miniature, une vignette et initiales; fin du xve siècle. Relié en veau fauve, portant sur les plats un écu écartelé 1 et 4, aigle naissante coupée de trois quintefeuilles; 2 et 3, croix patée au cimier de chevalier avec la devise: *Non est mortale quod opto*. Sur le dos, en monogramme, les lettres : A. PETIT.

Ce manuscrit provient de la bibliothèque d'Antoine Petit dans laquelle il portoit le numéro d'ordre 9. Il avoit auparavant appartenu à Philippe de Clèves qui a mis à la fin du texte sa signature. Philippe, cinquième fils de Jean-le-Belliqueux, duc de Clèves, et d'Élisabeth de Bourgogne, naquit le 1er janvier 1468. Il fut successivement évêque d'Amiens, de Nevers et d'Autun (1), et il mourut le 5 mars 1505 (2). Ses armes, apposées à la fin de la table, au v° du quatrième feuillet, sont de Clèves écartelé de La Marck, à l'écusson écartelé 1 et 4 d'azur à la fleur de lys d'or, 2 et 3 de Bourgogne ancien, écussonné lui-même du lion de Flandre. Cet écu a pour support deux Q couronnés, et pour cimier un casque à lambrequins surmonté de la couronne ducale à deux cornes de bœuf issantes.

Le volume est aussi bien écrit que le précé-

(1) Art de vérifier les dates, t. III, p. 184.

(2) Gallia christiana, t. IV, p. 423.

dent; il porte aussi dans la dédicace le nom du roi Charles VII. Mais la miniature de présentation est d'un style grossier.

N° 7160.

736. HISTOIRE DE JULES CESAR D'APRÈS LES COMMENTAIRES DE CESAR ET LES HISTOIRES DE SALLUSTE ET SUÉTONE. — LISTE DES EMPEREURS ROMAINS JUSQU'A LA MORT DE FRÉDÉRIC II. — LE LIVRE DU TRESOR DE BRUNETTO LATINI.— ENSEIGNEMENS D'UN PÈRE A SON FILS.

Volume in-quarto magno de 199 feuillets, à deux colonnes, vélin, miniatures, vignettes et initiales. Premières années du XIVe siècle. Relié en veau marbré, à l'aigle de France sur les plats, au chiffre de Napoléon sur le dos.

Anc. Biblioth. Mazarin, n° 69.

Sur la marge supérieure du premier feuillet le nom de l'ancien propriétaire a été coupé; un fragment de l'initiale donne à croire que ce nom étoit J. Brodeau, fameux amateur de livres vers la fin du XVIe siècle.

Le manuscrit a été exécuté en Italie, peut-être fort peu de temps après le retour de Brunetto Latini. Il est d'une exécution belle et correcte. Les miniatures sont grossières; cependant on verra avec intérêt celles des f°s 21, costume; 27, vaisseaux; 70, allocution de César; 75, Sextus Pompée chez les sorciers; 108, mort de César; 112, présentation du livre du Trésor.

I. HISTOIRE DE JULES CESAR. — F° 1.

Première rubrique et premiers mots : « Ici com» mencent li fes des Romains, compilé ensemble » de Saluste, de Suetoine, du Lucan. Cist premiers » livres est de Julius Cesar. — Chascuns hom à cui » Dieu a doné raison et entendement se doit pener » que il ne gast le tenz en oisseuse, et qu'il ne vive » come beste... (1) » L'ouvrage finit avec la première ligne du f° 109, et avec la rubrique : » Celui de cui le livre est et celui qui l'escrit puisse » aler avec Jezu-Crist. Dites amen que Dieu l'o» troit; ensi com je ai dit si soit... »

II. CI COMENCE LA LISTE DES EMPEREURS DE ROME. — F° 109.

Premiers mots : « Otheviens Augustes fu XLII » ans emperères. » C'est la même liste que dans le Msc. 6910. Mais le texte offre quelques précieuses variantes. Il s'arrête à la mort de Frédéric II.

III. LE LIVRE DU TRESOR DE BRUNETTO LATINI. — F° 112.

Après la table du premier livre : « Ci comence le » livre dou Tresor lequel comença maistre Brunet » Latin de Florence, de latin en romans, et parole

(1) Voyez t. I, p. 41, p. 77.— Tome II, p. 259, 275, 296 et 300.

» de la naissance de totes choses. — Cestui livre » est apellés Trésor. Car si come li sires qui volt en » petit leu amasser chose de grandisme vaillance, » non pas por son delit solement, mais por acrois- » tre son pooir et por aseurer son estat en guerre » et en pais.... » — « Et se aucuns me demandoit » per coi ceste livres est escriptes en romains se- » lonc le patois de France, puisque nos somes » Ytaliens, je diroie que nos somes en France, » l'autre parce que la parleur est plus delictables » et plus comunes à toz langage. »

Au f° 121 v°. Le chapitre important : « Com- » ment l'empire de Rome revint aux Italiens, » renferme le moyen de combler une lacune dans le passage que nous avons cité, tom. IV, p. 359, à la ligne 10 : « Tot fu contraires à sante eglize ; » pour ce fist-il maintes guerres et diverses perse- » cucions contre toz les Italiens qui se tenoient » devers sainte glyze, méesmement contre la » guelfe partie de Florence, tant que il furent » chaciés hors de la ville et lor choses furent mises » à feu et à flambe, » etc.

Le passage relatif à la boussole, f° 126, chapitre 113, est conforme au msc. 7067[3],[3], que j'ai cité p. 360, si ce n'est dans le mot *alie* qu'il donne avec raison à la place de *aïl* (lig. 21).

F° 130 v°, chap. 133, relativement à la manière de bâtir des Italiens et des François, voici des variantes que l'on confrontera avec mes citations du

tome IV, p. 362, lig. 3, « Et por ce sevent il miels » faire prael et vergiers et poumiers entor leur ha- » bitacle *que autre gent*. Car c'est une chose qui » moult vaut au delit d'*ome*. » Le premier livre a 195 chapitres et finit avec celui de l'ours, « d'orce. »

Le f° 138, premier feuillet du second livre, a été enlevé. La plus grande partie de ce deuxième livre est écrite d'une autre main, un peu moins nette; il faut y remarquer aussi que l'ordre de plusieurs chapitres est indiqué en chiffres arabes d'une forme particulière. La matière du livre est divisée en 133 chapitres. Le troisième livre commence au f° 169. Il offre au f° 171 v° la meilleure leçon du passage relatif à l'art de faire des vers, cité tom. IV, p. 366 et 367.

Le quatrième livre primitif, réuni au troisième, commence au v° du f° 184. Il donne la leçon que j'ai citée tom. IV, p. 423.

IV. ENSEIGNEMENS D'UN PERE A SON FILS. — F° 192.

Cet ouvrage didactique est précédé de la rubrique : « Coment li pere aresne le fils des chose » qui sont profitable à entendre. » Premiers mots : « Ancienement, n'estoit nulz homes batiziés de- » vant qu'il fust en aage et que il eust sens à dis- » cretion.... » Voici les questions principales auxquelles répond le père : 1° Si Dieu connoit tout,

comment pourra-t-il dire aux réprouvés, comme on le voit dans l'Évangile : *Nescio vos?* — Dieu est fontaine de toute science et de toute justice; comment punira-t-il du feu éternel ceux qui auront péché par non science? — Dieu père de tout bien a-t-il fait les crapaus, couleuvres, puces et autres animaux malfaisans? — Pourquoi ne se fait-il plus de miracles? — Que faut-il penser de l'Antechrist? La dernière demande est pourquoi l'homme doit-il laisser son père et sa mère pour sa femme.

N° 7161.

737. LA FLEUR DES HISTOIRES PAR JEAN MANSEL, DEUXIÈME PARTIE.

Volume in-folio parvo de 315 feuillets, vélin, à deux colonnes, très-belles miniatures, initiales; xv[e] siècle. Relié en veau fauve plein.

Anc. Biblioth. de Gaston, duc d'Orléans, n° 21.

La miniature du frontispice représente six médaillons de Tite-Live, Orose, Lucain, Salluste, Suétone et Léonard Aretin. Ces médaillons sont d'un beau travail. Dans les intervalles de chacun d'eux, on voit la répétition d'un écu de gueules au chevron d'or, accompagné de trois coquilles d'argent, et à la bordure d'or. Une ancienne famille noble, assez obscure, celle de *Bleugemaille* portoit ces armes, à l'exception de la bordure d'or. Ce volume paroît écrit par le copiste du beau manuscrit de la Table ronde, décrit sous le n° 6770. La

miniature unique est digne de l'habile maître auquel on doit celles de cet autre volume, d'ailleurs écrit avec bien plus de soin et de régularité.

N° 7162.

738. LES COMMENTAIRES DE CÉSAR. TRADUCTION DE ROBERT GAGUIN.

Volume in-folio parvo de 137 feuillets, vélin, lignes longues, une belle miniature, vignette et initiales ; fin du xve siècle. Relié en veau marbré à l'aigle de France sur les plats, au chiffre de Napoléon sur le dos.

Fontainebleau, anc. n° 851.— Anc. cat., n° 769.

La miniature est de présentation. Robert Gaguin, en costume de « général de l'ordre de sainte » Trinité et Rédemption des prisonniers chrestiens, » offre son livre au petit roi Charles VIII.

Cette traduction de Gaguin a été imprimée chez les Angeliers à Paris, en 1539. A la fin est un joli rondeau, signé Marot. Je le crois inédit.

A tout jamais, d'un vouloir immuable,
La serviré comme la plus notable
Qui soit vivant, et du plus doulx maintien.
La raison est : car son cœur et le mien
Ne sont plus qu'un, par un vouloir semblable.
    Elle voyant mon mal estre importable,
M'a dit ce mot qui tant m'est agréable :
Mon cuer avez et le vostre retiens
        A tout jamais.
Serois-je pas doncques bien misérable
De lui estre traistre ny variable?
Considéré le plaisant entretien
Qu'elle m'a fait, la serviray si bien
Que de ma part l'amour sera durable
        A tout jamais.

N° 7162³.

739. OPUSCULES ET ESSAIS DE HENRY DE MESMES SEIGNEUR DE ROISSY ET DE MALASSISE.

Volume in-folio mediocri de 51 feuillets, papier, lignes longues; XVIᵉ siècle. Couvert en parchemin blanc.

Fonds de Mesmes, anc. n° 546.

Ce recueil contient :

I. Recherches pour la restitution de deux lieux indiqués dans les commentaires de Jules César. En quel endroit César fit-il élever une muraille pour empêcher les Suisses de passer le Rhosne? L'auteur du premier travail, qui paroît être François de la Noue, dit Bras-de-Fer, pense que ce fut entre Genève et le pas de l'Écluze. Henry de Mesmes termina cette dissertation qui est accompagnée d'une carte faite avec beaucoup de soin et de clarté.

II. « De l'oraison de Xénophon sur les louanges » d'Agésilas. » F° 9. Autographe de de Mesmes.

III. « Plutarque, éclipses de lune et de soleil. » F° 11. Autogr.

IV. « Ebauches des mémoires de Henry de Mes- » mes, autogr., » f° 15. Ces fragmens sont extrêmement surchargés : c'est un premier et pénible enfantement. Les mémoires de H. de Mesmes ont été imprimés dans le *Conservateur* de 1760. Oc-

tobre, pag. 73. J'en ai cité quelque chose dans le volume précédent, pag. 289 et suiv.

V. Réflexions philosophiques faites dans la retraite, et extraits de passages moraux d'anciens auteurs. Autogr., f° 29 v°.

VI. Discours sur la mort du président de Marsan. F° 40.

VII. Discours pieux en latin. Autogr., f° 44.

N° 7163.

740. COMPENDIUM ROMANORUM.

Volume in-folio parvo de 200 feuillets, vélin, deux miniatures, vignettes et initiales; xve siècle. Relié en maroquin rouge aux armes de France sur les plats.

Fontainebleau, anc. n° 1113.— Anc. cat. n° 1230.

On lit à la fin la mention *Ex camera compotorum Blesensis*, et dans la vignette du frontispice les armes de France au lambel d'argent à trois pendans. Elles indiquent la propriété primitive des princes de la maison d'Orléans; sans doute Charles, le poëte du xve siècle.

Cet ouvrage est divisé en deux livres, dont le second présente un mélange de récits incohérens empruntés moins à l'histoire romaine en particulier, qu'à l'histoire universelle. Le premier livre est divisé en 67 chapitres. Après cinq feuillets de table, le texte commence ainsi, f° 6 : « Pour ce » qu'il est pluseurs opinions et que pluseurs au-

» teurs parlent diversement que les Romains des-
» cendirent de ceulx de Troyes, nous voulons dé-
» montrer que furent les premiers qui vindrent es
» lieux où est Romme de present, » etc.

Le quatrième chapitre, f° 10 : « Est que la paix » est plus en la puissance des hommes que en la » puissance des déables, fors ce que leur en est » octroyé de Dieu. »

Le second livre, en 34 chapitres, commence au f° 139. Les deux miniatures sont d'un bon style.

N° 7163².

741. TRAITÉ DES FINANCES DES ROMAINS.

Volume in-folio de 167 feuillets, papier, lignes longues ; XVII[e] siècle. Relié en veau fauve.

Fonds Lancelot, anc. n° 116, nouv. n° 16.

Titre complet : « Finances des Romains. Le tout » tiré du Code, du Digeste, des Nouvelles, du » Code théodosien, Denis d'Halicarnasse, Tite- » Live, Polybe, Tacite, Suétone, Pline, l'his- » toire Auguste, Ammian Marcellin, Cassiodore, » Plutarque, Appien Alexandrin, et des poëtes » latins, avec les plus beaux traits qui y soient, con- » cernant ceste matière. »

L'ouvrage fort bien transcrit est précédé de la table des 26 chapitres qui le composent. Les premiers mots du texte sont : « Les Romains avoient » un domaine qui consistoit en fonds de terre,

» prez, vignes, forests, oliviers, estangs, mi-
» nes,» etc.

N° 7164.

742. VIE DE POMPÉE DE CICERON ET DE SCIPION-L'AFRICAIN PAR SIMON BOURGOUYN.

Volume in-folio parvo de 362 feuillets, vélin, lignes longues, miniatures et initiales; commencement du XVI° siècle. Relié en veau fauve, au chiffre G. sur le dos.

Anc. Biblioth. de Gaston, duc d'Orléans, n° 22.

Au bas de la première miniature on remarque un écu peint avec soin, et écartelé 1 et 4 d'azur à la croix engreslée d'argent qui est Daillon, 2, de gueules fretté d'or, brisé d'un franc quartier d'argent au croissant de sable; 3 de Montmorency-Laval brisé d'un franc quartier d'azur au lion d'or semé de fleurs de lis, qui est Beaumont-le-Vicomte, et sur le tout un écusson de gueules à six écussons d'or, 3, 2 et 1.—Je n'ai pu trouver l'application de la seconde pièce de cet écu; pour la troisième, elle était entrée dans les armes de Daillon, par le mariage de Marie de Harel, avec Jean Ier de Daillon, en 1469. L'écusson doit rappeler la possession de la baronnie d'Illiers, venue par alliance dans la maison de Daillon. Mais quoi qu'il en soit, il est probable que le livre que nous avons devant les yeux fut possédé par François de

Daillon, comte du Lude, marquis d'Illiers et gouverneur de Gaston de France. C'est par lui que le volume aura passé dans le cabinet du prince.

Simon Bourgouyn, l'auteur de cette vie de Pompée traduite et amplifiée de Plutarque, paroît avoir été valet-de-chambre de Louis XII. Il traduisit encore plusieurs morceaux de Lucien imprimés à Lyon en 1540, et l'on peut en conclure qu'il voulut balancer la réputation de Claude de Seyssel. Mais il changea bientôt la direction de ses travaux littéraires, et composa deux moralités dramatiques dont l'abbé Goujet et les frères Parfaict ont assez longuement parlé. Ni l'un ni l'autre, ni les précédens critiques n'ont mentionné les vies de Pompée, de Cicéron et de Scipion que nous avons sous les yeux. Voici le texte de la première tout au long : « La tres *célebrable* et fameuse vie » du tres noble, tres puissant et tres magnanime » capitaine rommain Pompée-le-Grant, translatée » de latin en françoys, par Symon Bourgouyn, » bachelier en loix. »

Les miniatures très-nombreuses sont faites avec assez peu de goût, dans le genre des fayences du XVIe siècle, et comme telles ne manquent pas d'une certaine grâce.

La vie de Pompée finit avec le f° 167. Au f° suivant : « La tres illustre vie de Marc-Tulles Cycero, » rédigée de Plutarque grec en latin par doctis- » sime et eloquant orateur Leonard Aretin, et

» translatée de latin en langue françoyse par Si-
» mon Bourgouyn, bachelier en loix. »

La vie de Scipion commence au f° 266, avec la rubrique : « La tres illustre vie du noble, tres » prudent et clement Publie Scipion-l'Affricain, ca- » pitaine victorieux rommaien, par tres elegant » acteur Donat Acciole redigée de Plutarque » grec en latin, et translatée d'iscellui latin en » langue françoyse, par Symon Bourgouyn, ba- » chelier en loix. »

N° 7165.

743. VIES DE HUIT PERSONNAGES GRECS ET ROMAINS TRADUITES DE PLUTARQUE PAR GEORGES DE SELVES.

Volume in-folio mediocri papier, lignes longues; XVIe siècle. Relié en veau noir à compartimens dorés formant des espèces de carquois, avec une figure de la nuit (Diane?) sur l'un des plats.

Fontainebleau, n° 1830.— Anc. catal. n° 170.

Ce volume paroît avoir été relié pour Diane de Poitiers avant l'avénement du dauphin Henry à la couronne de France. On peut y trouver la première manière des relieurs de cette femme célèbre.

Titre : « En ce present volume sont contenues » les vies de huit excellens et renommez person- » nages grecs et rommains, mises au parangon » l'une de l'autre, escriptes premierement en langue

» grecque par le tres veritable historien et grant
» philozophe Plutarque de Cheronée, et despuis
» translatées en françoys par le commandement
» du tres chrestien roy Françoys premier de ce
» nom. »

Ces huit personnages sont : *Themistocles*, *Camille*, *Periclès*, *Fabius-Maximus*, *Alcibiades*, *Gaius-Martius*, *Tymoléon*, *Paul-Emile*. Le traducteur est Georges de Selves, évêque de Lavaur, qui mourut en 1541. Son ouvrage a été imprimé à Lyon, chez Jean de Tournes, en 1541.

N° 7165 [2].

744. EXTRAITS DES VIES DE PLUTARQUE PAR HENRY DE MESMES SIEUR DE ROISSY.

Volume in-folio magno papier, lignes longues; xvi[e] siècle. Couverture de Mesmes.

Fonds de Mesmes, anc. n° 517.

Volume autographe.

N° 7165 [3].

745. EXTRAITS DES MORALES DE PLUTARQUE.

Volume in-quarto médiocri, papier, lignes longues; xvi[e] siècle. Couverture de Mesmes.

Fonds de Mesmes, n° 517 [2].

Les premiers extraits se rapportent à la manière d'élever les enfans.

N° 7166.

746. VALÈRE MAXIME. TRADUCTION DE NICOLAS DE GONESSE.

Volume in-folio parvo de 146 feuillets à deux colonnes, vélin, une miniature, initiales; xve siècle. Reliure Béthune.

Anc. Biblioth. Béthune, *Miniatures*, n° 7 bis.

Cet exemplaire ne contient pas les six premiers livres traduits par Simon de Hesdin, mais seulement la continuation de Nicolas de Gonesse, commençant au milieu du septième livre. L'explicit, au lieu de la date ordinaire 1405, porte celle de 1401 (1).

N° 7167.

747. HISTOIRE DES PAPES. EXEMPLES MORAUX ET HISTOIRE DE GRISÉLIDIS. EXTRAITS DE LA FLEUR DES HISTOIRES DE JEAN MANSEL. — MIROIR D'HUMILITÉ.

Volume in-folio mediocri de 48 feuillets à deux colonnes, papier; xve siècle. Reliure Béthune.

Anc. Biblioth. Béthune, n° 109.

Ce volume a été dépecé d'un tome plus considérable. Le premier feuillet est paginé CCCC. VIII.^xx.

(1) Voy. tome I, p. 43 à 48.— Tome II, p. 306 à 307.

I. FRAGMENT DE LA FLEUR DES HISTOIRES.

Rubrique : « Cy commence l'ystoire des papes » de Romme et de leurs constitucions en brief, » et parle premierement depuis saint Pierre. » — Premiers mots : « Après que saint Pierre l'apostre » eust tenu le saint siége de Rome, » etc.

Cette chronique abrégée s'arrête au f° 12 (paginé 493), avec la mention du pape Urbain V « qui » fut ung homme moult expert ès choses temporeles, » et fut bon juriste en droit canon et civil. » Dans les chapitres suivans on trouve des exemples moraux, relatifs à l'histoire de quelques prélats et souverains pontifes. Puis au f° 498 commence l'histoire de Griselidis, par les mots suivans : « En la » terre de Saluce qui siet assez près des Mons, à » ung costé d'Ytalie, fut jadis ung marquis, sei- » gneur de Saluces qui eut à nom Gaultier; noble » home fut de lignage. » Cette fameuse nouvelle termine le fragment de la Fleur des histoires.

II. MIROUER D'HUMILITÉ. — F° 504.

Cet ouvrage ascétique n'est pas écrit de la même main que le fragment de la *Fleur des histoires*. En voici les premiers mots : « Si, comme dit monsei- » gneur saint Augustin, les œuvres de vertus sont » en aucunes gens ordonnées à voluptés, et en au- » cunes autres elles sont ordonnées à vanité de

» gloire. » Il est divisé en deux parties. La première en cinq et la seconde en six chapitres. Le volume est terminé par deux feuillets de prières et d'hymnes latines en l'honneur de la sainte Vierge.

N° 7168.

748. ATLAS MARITIME OU PORTULAN ÉCRIT ET DRESSÉ PAR DIEGO HOMEN (PORTUGAIS, N° 4.)

Volume in-folio parvo vélin formant sept cartes en 14 feuillets, et coloriées en or et en couleurs; XVI° siècle. Reliure Béthune.

Anc. Biblioth. Béthune, sans numéro.

Au bas du recto, formant le revers de la première carte, une signature a été complétement radiée ; sous cette signature on lit encore : « Au- » daces fortuna juvat timidosque repellit.—Ferro » lucem. » Puis deux C entrelacés qui porteroient à croire que le volume avoit appartenu à Charles IX. — Au bas du verso formant le revers de la septième et dernière carte, l'auteur s'est ainsi désigné : « Diegus Homen cosmographus Lu- » sitanus fecit. Venetiis, anno a partu Virginis » 1572. »

Nous voilà donc bien instruits de la date de ce beau travail et du nom de celui qui l'a exécuté. Un second Portulan du même auteur fut acheté l'année dernière de M. Richardot pour le précieux Cabinet des cartes et plans, dont

la France reconnoissante doit à M. Jomard la première idée, la création et tous les développemens progressifs. Voici la description sommaire que notre célèbre géographe a faite de ce deuxième exemplaire, et qu'il a bien voulu me communiquer : « Atlas portugais-venitien composé de sept feuilles, » savoir : la Mer Noire; la Méditerranée, en trois » cartes; le Golfe Adriatique; l'Archipel et les » Iles Britanniques; avec cette inscription sur la » première feuille à droite : *Diegus Home cosmo-* » *graphus Lusitanus fecit, anno a partu Virginis* » 1574. — Vélin, or et couleur. »

Notre volume diffère peu de celui du Cabinet des Cartes et plans. Il a bien le mérite d'être plus ancien de deux années; mais l'autre est en général établi sur une échelle plus étendue. Du reste l'un et l'autre semblent ne laisser rien à désirer pour l'élégance des dessins, la distribution des nuances et la netteté de la *lettre*. Il faut remarquer d'ailleurs que le Portulan de 1572 n'a pas été reproduit en tout dans celui de 1574. Une foule de noms de lieux omis dans l'un se retrouvent dans l'autre. Le premier est d'ailleurs tracé sur un vélin de qualité supérieure.

N° 7168².

740. MOYENS PROPOSÉS PAR LE S. ABBÉ PICHON POUR PRÉVENIR LES ACCIDENS OCCASIONNÉS PAR LES NAUFRAGES.

Volume in-folio magno de 10 feuillets, papier, lignes longues; XVIIᵉ siècle. Cartonné sous un papier de couleur.

Fonds de Versailles, n° 249.

C'est l'abbé Pichon dont nous avons vu les *Remèdes* il n'y a pas long-temps. Voici le titre général de cette deuxième invention : « Exposition » des moyens proposés par le sieur abbé Pichon, » pour prévenir les accidens qu'occasionnent les » naufrages ordinaires, et pour préserver les masts » de casser et de pourir. Ces moyens éprouvez » plusieurs fois à S. Cyr, y ont été examinés par » M. Saurin et M. de Lagny, avec le R. père Se- » bastien de l'Académie royale des sciences, » nommés à cet effet par M. l'abbé Bignon, sur les » ordres du ministre de la marine; où se trouvèrent » présens plusieurs habiles physiciens et géo- » mètres. Et lesquels moyens sont approuvez par » d'habiles constructeurs et par plusieurs des plus » célèbres de messieurs les officiers de marine. »

Ce moyen, comme on le voit, par un privilége du roi, à la date du 23 octobre 1718, consistoit dans la composition « d'un goldron in- » combustible, lequel étant appliqué sur toutes

» sortes de bois empêche le feu d'y pouvoir péné-
» trer, quoique frotté et imbibé d'huile d'aspic et
» de térébenthine... en sorte même qu'en se fon-
» dant, il en éteint le feu et les flammes plutost
» que de les augmenter. Ce goldron, auquel on
» peut faire imiter la peinture, a encore la pro-
» priété de s'endurcir à l'air et dans l'eau jusqu'à
» devenir comme une espèce de mastic, sans estre
» sujet ni à poisser ni à s'écailler comme le gol-
» dron ordinaire, ce qui le rend très propre à pré-
» server les bois de la pourriture... et particuliè-
» rement pour les vaisseaux et autres bâtimens
» servant à la marine... » etc.

N° 7168[3].

750. PORTULAN OU DESCRIPTION DES PORTS DE LA MER MÉDITERRANÉE. ŒUVRE FORT NÉCESSAIRE A TOUS NAVIGANS. 1669.

Volume in-folio magno de 542 pages sans les tables, papier, lignes longues; XVII[e] siècle. Relié en maroquin rouge aux armes de Colbert sur les plats, et au chiffre J. B. C. sur le dos.

Fonds Colbert, n° 1157.

Ce volume d'une excellente écriture paroît avoir été transcrit dans les bureaux de Colbert. On pourra le consulter avec fruit. L'auteur part de Marseille et promène son lecteur sur la côte de la Méditerranée jusqu'à Cadix. Puis revenant à Marseille (f° 41), il poursuit de l'autre côté la des-

cription du littoral. Page 87, description de l'île de Sardaigne. F° 115, de l'île de Corse. P. 166, Sicile. Au f° 298 je remarque le passage suivant : « Le » Cap Matapan est haut et coupé, qui tombe jus- » ques à la mer, où on n'y peut monter que du » costé de Ponent; par midy du Cap, à quinze » milles, tu trouveras une seche nouvellement trou- » vée en l'année 1639, n'ayant que cinq à six pans » d'eau dessus; et voltant ledit cap environ à » 1/2 mil, tu trouveras un bon lieu pour vais- » seaux, etc. »

A la fin du texte est une table sur deux colonnes de tous les lieux nommés dans l'ouvrage. Cette table occupe douze feuillets.

N° 7168^{3}.^{3}.

751. REGIMIENTO DE NAVEGACION Y ROTERO DE MUCHAS Y VARIAS NAVEGACIONES PARA MUCHAS LUGARES. (PORTUGAIS, n° 5.)

Volume in-quarto mediocri de 158 feuillets, papier, lignes longues; commencement du XVI° siècle. Ancienne reliure espagnole en maroquin rouge noirci par le temps, à compartimens mal frappés sur les plats.

Fonds de Colbert, anc. n° 964.

Le titre que nous venons de rapporter a été tracé sur le recto de la feuille de garde, par le plus ancien propriétaire connu, Jean Nicot, qui sans doute l'avoit acheté en Portugal durant sa légation dans ce royaume, de 1559 à 1561. Cet homme

illustre à plusieurs titres étoit né à Nismes et mourut en 1600, le 16 mai suivant Lamonnoye, le 5 suivant la *Biographie universelle*, après avoir doté sa patrie du tabac, d'un excellent dictionnaire françois-latin, et d'une riche bibliothèque. Dans ses manuscrits on trouve au-dessous de la mention : *Ex Bibliotheca Nicotiana*, la double devise suivante, qu'il avoit droit d'affecter autant que personne au monde :

ὕφεσιν καὶ παῤῥησιῶν

NE SENZA SFINGE NE SENZA EDIPPO.

Du cabinet de Nicot ce volume passa dans celui de Philippe Desportes, abbé de Tyron, célèbre poëte et célèbre amateur de livres. « Nullus eum » vel hospitalis mensæ liberalibus epulis, vel ins- » taurandæ bibliothecæ sumptu et studio, vel omni » denique civilis vitæ splendore superavit. » Telles sont les expressions de Scévole de Sainte-Marthe. Desportes mourut dans son abbaye de Bonport, le 15 octobre 1606, à 65 ans passés. La Bibliothèque du roi possède un assez grand nombre de ses anciens manuscrits, grecs, latins, italiens et françois. Sa grande et belle signature se lit sur chacun d'eux.

De la bibliothèque de Desportes, notre volume arriva dans celle de René Hardy, reçu conseiller au parlement de Paris, en 1636, et parent de Claude Hardy, traducteur latin d'Euclide et ami de Descartes. René Hardy étoit mort quelques années

avant Claude, c'est-à-dire vers 1673; car dans les notes manuscrites laissées par Baluze sur la collection Colbertine, nous trouvons notre *regimiento de navegacion* parmi les « livres achetés à l'inven» taire de feu M. Hardy, 14 juillet 1675. » De René Hardy provenoient encore la Bible catalane n° 6833[5], et le *De Rerum proprietatibus* n° 6869[1]. [2]. En tout, les manuscrits achetés de Hardy par Colbert furent au nombre de quatre-vingt-deux.

Telles sont, j'oserai dire, les aventures de ce volume qui renferme plusieurs morceaux d'une véritable importance:

I. Calendriers maritimes. F° 1. Ils occupent les treize premiers feuillets, et sont suivis de l'explication de leur utilité et de la manière d'en faire usage. — Premiers mots de l'explication : « As de » saber que aqui sam postas quatro tanvoadas por » siespeito... »

II. « Arte de navegar, par André Pirez, Portu» gais. » F° 15.

A vrai dire, les précédens calendriers font partie de l'*Arte de navegar*. L'auteur, André Pirez, écrivoit sous le règne de dom Manoel, c'est-à-dire de 1500 à 1520. Il s'est nommé plusieurs fois dans le corps de l'ouvrage, et il cite à l'appui de ses observations plusieurs autres pilotes employés dans les flottes que dom Manoel envoya dans l'Inde. Au f° 33 v° on remarque la rubrique : « Livro de Rotear de Purtugual pera a imdia

» he da imdia pera Purtugual e pera todas as partes
» que sam descubertas. »

Les feuillets 38 à 45 n'ont pas été employés.

III. « Roteiro da costa da yndia pera todolas
» partes, comecando emo cabo de Quamorim pera
» toda a costa da ymdia. » F° 46.

Ce *Routier*, écrit d'une moins bonne main que l'*Arte de Navegacion*, est sans doute encore d'André Pirez.

IV. « Viagem que fez Fernâ de Magalhaens pera
» Malluco o anno de 1519; trasladada de hum
» caderno de hum piloto Genoes que hia na ar-
» mada. » F. 57.

Cette relation d'un pilote génois qui avoit accompagné le fameux Magellan n'a pas besoin d'être recommandée à l'intérêt des géographes. Elle est malheureusement trop courte et d'une écriture assez mauvaise. Voici les premiers mots : « Partio de Sebylha a des dias d'Aguosto da dita sera, etc. » Je ne crois pas qu'on l'ait encore imprimée. Elle est renfermée dans les feuillets 57 à 64.

V. « Viage di Cochynn, para Bemgalla. » F° 65.
« Partiundo de Cochim pera Bemgala, gournazas
» ao suda. »

VI. Roteiro (f° 76) écrit sur deux colonnes. Il s'arrête au f° 81 ; de là jusqu'au f° 147, le papier n'a pas été employé. A partir du f° 147 jus-

qu'à la fin sont des calendriers nautiques, comme ceux que renferment les premières pages.

N° 7168 ^{3}.A.^{3}

752. CONNOISSANCE DE LA NAVIGATION PAR ANTOINE DE CONFLANS.

Volume in-quarto parvo de 26 feuillets, papier à la marque d'une licorne ou chèvre, lignes longues; XVIe siècle. Relié en maroquin rouge aux armes de France sur les plats et au chiffre de Louis XIV sur le dos.

Fonds Colbert, n° 4138.

Manuscrit intéressant, non pour ce qu'il promet et qu'il ne tient pas, mais pour une foule d'indications qu'on auroit de la peine à trouver ailleurs. M. Jal ne paroît pas en avoir eu connoissance lorsqu'il publia sa précieuse *Archéologie navale* (1).

L'ouvrage fut sans doute adressé au roi, car les derniers mots, en forme de souscription de lettre, sont : « Votre très humble et très obéissant » serviteur et subject, Anthoine de Conflans. »

Premiers mots : « Pour avoir la congnoissance » des choses necessaires concernans les fais de la » marine et navigaiges, lisez ou faites lire les choses

(1) Depuis la rédaction de cet article, M. Jal, auquel j'en avois communiqué le manuscrit, a publié intégralement le n° 7168 ^{3} A ^{3} dans les *Annales maritimes et coloniales* (juillet 1842). Il a joint au texte d'Antoine de Conflans des notes fort curieuses, et surtout une biographie de l'auteur remplie de faits intéressans. Conflans mourut en 1546.

» ci-après escriptes, et vous verrez par ordre aux
» premiers articles la plus part des noms des
» navires grandes et petites, marchandes et subtil-
» les qui vont par les mers de Levant et de Ponant,
» par les mers océanes et mediteranées.

Au f° 2 nous voyons l'indication et la distinction des *hourques*... (1) « Et sont *gros* navires de deux » cens, trois, quatre, cinq et jusques à six cens » tonneaux et quelcunes plus grandes. » Des *Corbes* de Hollande. — Des *heux* de Zélande, et *escutes volans* de Zélande et Calais ; *bodequins* de Flandres, d'où peut-être est venu le nom donné à une sorte de chaussure. — F° 3 : « Toutes les nefs d'Angleterre, d'Escosse et Irlande sont semblables aux nôtres, et la pluspart » sont faictes par deçà ou en Bisquaye. » (Que les temps sont changés!) — Indication du *Clint*, et aucunes *escutes* de Calais. Peut-être le *Clint* est-il le *Clus* qui a occupé M. Jal (t. II, p. 479). *Crayers* de Saint-Valery, pour la pêche aux harengs. Fonces, *troncqs*, (peut-être le *trinquart*) de Rouen: « Aussy y a autres grans navires pour faire la » guerre, comme la *Loyse*, la nef de Rouen et » autres grosses barques pour faire la guerre, et, » Dieu aydant, y en aura de plus grandes ou sem» blables à la Charente et aux Galliaces de France, » qui reperront au port de Grace, que le roy, à

(1) Je souligne les mots qui me paroissent mériter d'être comparés avec les définitions de M. Jal, ou qu'il n'a pas connus.

» qui Dieu doint bonne prospérité, fait faire et » édifier. » Ce passage fixe déjà le règne de François Ier pour la date de l'ouvrage.

« En la conté de Guyenne... les navires qui y » sont se nomment caravelles grandes et petites. » Et s'i est fait de grosses nefs comme a esté la » *Charente*, qui a esté une des belles et bonnes » nefs qui fust sur la mer ; la nef de Roche- » chouart (1), la nef de monsieur des Cordes, la » nef de monsieur de la Trimoille, la nef de la » Rochelle qui est de présent à Brest, et la nef de » Bordeaux qui se périt devant Honnefleur (2).... » Encor à la dicte coste de Guyenne a force autres » petis vaisseaux, comme caravelles, clinquars, » pinaces, balenières...., *Anguilles* qui est une ma- » nière de vaisseaulx soubtilz qui vont de Blaye » jusques à Bordeaux, et autres lieux par Gironde. »

F° 4 : « Par la couste de Portugal a grands » nefs comme celles de Normendie ou de Guyenne » faictes à caravelles, qui vont à Caliqueu, en » Guyane, aux terres neufves et aux autres isles » trouvées. »

(1) Peut-être cette nef autrefois célèbre est-elle devenue l'origine de la devise de la maison Rochechouart, dont les armes d'ailleurs sont un fascé ondé d'argent et de gueules :

Avant que la mer fust au monde
Rochechouart portoit les ondes !

Voilà du moins une franche prétention à l'ancienneté.

(2) Seroit-ce le bâtiment dit *Caraquon*, auquel le feu prit en 1546, entre Honfleur et le Havre ? Je ne le pense pas : Conflans paroît avoir écrit son livre vers 1520.

F° 5 : « Caraques gennevoises sont les plus grands » navires et de plus grand déport, et sont faites pour » les marchandises, et a ung besoin porter grand » nombre de gens et autres choses. Il y a à Venise » des caraquons qui sont moindres que les caraques » de Gennes ; mais c'est tout une façon. »

— « Il y a à Venise Sagittaires, Palendrées et » Esquiracées becqués et brécins. — Les vaisseaux » soubtilz sont... Fustes, Brigandins, *Grips*, *Leux* » *armadis*, *Targuyes*, *Gondres*, Esquiffes, Chates » pour descharger caraques,... *Tafforées* pour por- » ter artillerye... »

F° 6. Après l'indication de toutes les espèces de bâtimens, l'auteur passe à la déclaration de l'artillerie nécessaire pour armer une nef de 500 tonneaux. Partie curieuse pour la connoissance des diverses pièces d'artillerie, combien d'hommes de guerre et de mer il faut embarquer, quelles provisions il faut faire. « Cet avitaillement, » lit-on au f° 10, « fu faict du temps de M. l'admiral de Bour- » bon, et de son vice-admiral Coulon, sauf que en » ladicte nef n'avoit point d'artillerye de fonte. » Cela nous reporte à la minorité de Charles VIII, comme un second avitaillement pour une nef de 300 tonneaux. Le troisième (f° 11) est du temps de Louis XII, « dernier décédé. Et fut faicte en Nor- » mandie d'une nef de 300 tonneaulx, où il y avoit » 300 hommes advitaillez pour deux moys. »

Voici, f° 14, une observation curieuse sur la

renommée européenne des rôles d'Oléron : « En
» tant que touche les droicts et roolles d'Auleron,
» qui fut une ordonnance anciennement faicte des
» mariniers, marchans et autres ayans à faire par
» la mer oceane, depuis destrois de Roussie jus-
» ques à l'estrois de Gebaltar, ledit acteur a veu que
» des differens de Ostrelins, Dains (Danois) et Nord-
» mens qui sont du pays de Norevaige, quant ils
» ont quelque différent des choses concernans la
» marine et qu'ils ne le pevent appoincter en leur
» païs, beaucoup et la pluspart remectent lesditz
» differans aux droicts et rooles d'Auleron. Et main-
» teffois a veu ledit acteur que, en venant lesditz
» Ostrelins, Dains et Nordemans de leurs païs en
» Brouaige, sont descendus à Auleron, à Ma-
» rennes, à Brouc ou en Allevert, ou bien en l'isle
» de Ré, où ils ont faict appeler des gens de La
» Rochelle et d'ailleurs, pour congnoistre les droicts
» et ordonnances des rolles; et là ont esté mis d'ap-
» pointement. »

F° 16. Ordonnance de la nef de M. le grand-maistre Charles d'Amboise, sous Louis XIII. On trouve ici les gages de tous les officiers et soldats.

F° 20. Ordonnances et signes pour naviguer « jour et nuyt en une armée royale. »

N° 7169.

753. INSCRIPTIONS ET TOMBEAUX ANTIQUES TROUVÉS À LANGRES DANS LES ANCIENNES FORTIFICATIONS EN 1673.

Volume in-quarto mediocri de 8 feuillets, papier, dessins à l'encre de Chine; XVIIe siècle.

Manuscrit portant sur la première feuille de garde le nom de *M. Carcavi*. Nous en devons conclure qu'il se trouva parmi les volumes acquis par la Bibliothèque du roi après la mort de ce savant. Le bord des feuillets a été pourri par l'humidité, et la plupart des courtes explications de l'antiquaire qui a réuni les inscriptions et les dessins ont été mutilées. Voici ce qui reste du titre : « Extr..... » C..... statues qui se sont trouvées ès travaux » de fortifications de Lengres entre les portes de » Longeporte à Soubsmur, en l'année 1673. »

Signé « G. B. »

Les inscriptions ne se trouvent ni dans la dernière édition de Gruter ni dans l'extrait du mémoire de Mahudel « Sur quelques inscriptions sin» gulières trouvées à Langres pendant les deux » derniers siècles (1). » Je vais les donner ici, sans oser assurer qu'elles soient inédites; et certes

(1) Histoire de l'Académie des Inscr. et Belles-Lettres, t. IX, p. 137.

il seroit bien à désirer qu'une proposition faite il y a quelque temps à l'Académie des Belles-Lettres par M. Raoul-Rochette, fût prise en considération. L'illustre antiquaire souhaitoit que l'on chargeât une commission de réunir en un seul ouvrage l'épigraphie françoise, c'est-à-dire toutes les inscriptions antiques et *mediævites* trouvées jusqu'à présent sur le territoire françois. Combien de temps, combien de redites et de recherches seroient épargnées, par une collection de ce genre, aux antiquaires de Paris et des provinces !

1. FABIÆ FORTVNATÆ —
ATTIVS TVTICANVS
A TRIBVNATV LEG. II AVG.
CONJVGI VNIVS EXEMPLI.

2. ISVR., FLAV
MERCVRI.
MALIB.

3. D M
ERROTIANVS
LIBERTVS.

4. VINDICILA.

5. D M
FELIX
TAVRN
F CAPER
FR. P.

6 ÆMIL. JVCVNDÆ
CLETERET
FAMTER
P
D M

7. SACROBARII

8. CRICIRI LIBEO. ANV
VICTOR DOMI. PC.

N° 7169 [2].

754. NÉCROLOGE DEPUIS 1501 JUSQU'A L'AN 1600 PAR JEAN FRANCHOMME.

Volume in-folio parvo de 610 feuillets, papier, lignes longues; commencement du XVIIe siècle. Couvert en parchemin blanc.

Inscrit par Clément, sans indication spéciale, dans le catalogue de 1682.

Voici le second titre du volume: «Necrologe ou » Cronologie funeste et tragique des hommes rares et » illustres en noblesse et valeur, de science et de rang, » et d'aultres excellens en impiété et malice. Contenant le temps et la manière esquels ils ont finis » leurs jours, les lieux et places où ils gisent, et » les épitaphes et louanges ou mespris de plusieurs » d'iceulx. Ensemble toutes les batailles et ren» contres sanglantes et signalées, et aultres mor» talités advenues par guerres, peste, famine et

» autres verges envoyées de Dieu. — Le tout com-
» posé, mis en ordre et recueilli de divers auc-
» teurs dignes de foy, histoires, cartes, genealo-
» gies, *lettriages* autentiques, archives, épitaphes,
» sépultures, etc., par M. Jean Franchomme,
» prestre bachelier en la sainte théologie, etc.,
» résidant à Houpplines sur la Lys. Comenchant
» depuis le commenchement du XVIe siècle, c'est
» assavoir 1501, jusques à la fin d'icelluy finis-
» sant 1600. »

Ce répertoire contient, outre des dates nécrologiques, des biographies sommaires et la mention des événemens politiques les plus remarquables. L'écriture est fort mauvaise, mais le travail sera consulté avec grand fruit par tous ceux qui s'occupent des personnages du XVIe siècle. Malheureusement, les dates sont fréquemment confuses, les noms et les événemens déplacés. C'est en résumé le brouillon d'un livre qui n'a pas été achevé. Il commence par la mention de Jean-Baptiste Zenus ou Zeno, cardinal et légat de Venise, mort en mai 1501.

Nos 7169 3 et 4.

755. CALENDRIER HISTORIQUE OU ÉPHÉMÉRIDES.

Deux volumes in-folio parvo, papier, lignes longues; fin du XVIe siècle. Reliure de Mesmes.

Fonds de Mesmes, nos 518 et 519.

Le premier volume contient les éphémérides des six premiers mois; le deuxième, celles des six derniers. Les pages sont fort peu remplies, et ce que l'auteur a fait du grand ouvrage qu'il avoit projeté tiendroit dans cinquante feuillets. La première mention est : « Janvier 1. — Ce jour » 1414, le comte d'Alençon qui estoit un moult » beau seigneur et vaillant en armes fut fait duc; » et disoit-on que c'estoit par envie du duc de » Bourbon qui estoit devant luy; et toutefois il » estoit plus près de la couronne, et comme le » plus près, quand il fut duc il alla devant. » (Hist. de Charles VI, p. 360.)

Tel qu'il est, cet ouvrage se recommande, comme le précédent, à tous les compilateurs d'éphémérides.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

TABLE

DES

NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES.

NOTA. Les noms de lieux sont en lettres italiques.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

K.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

U.

V.

W.

X.

Y.

Z.

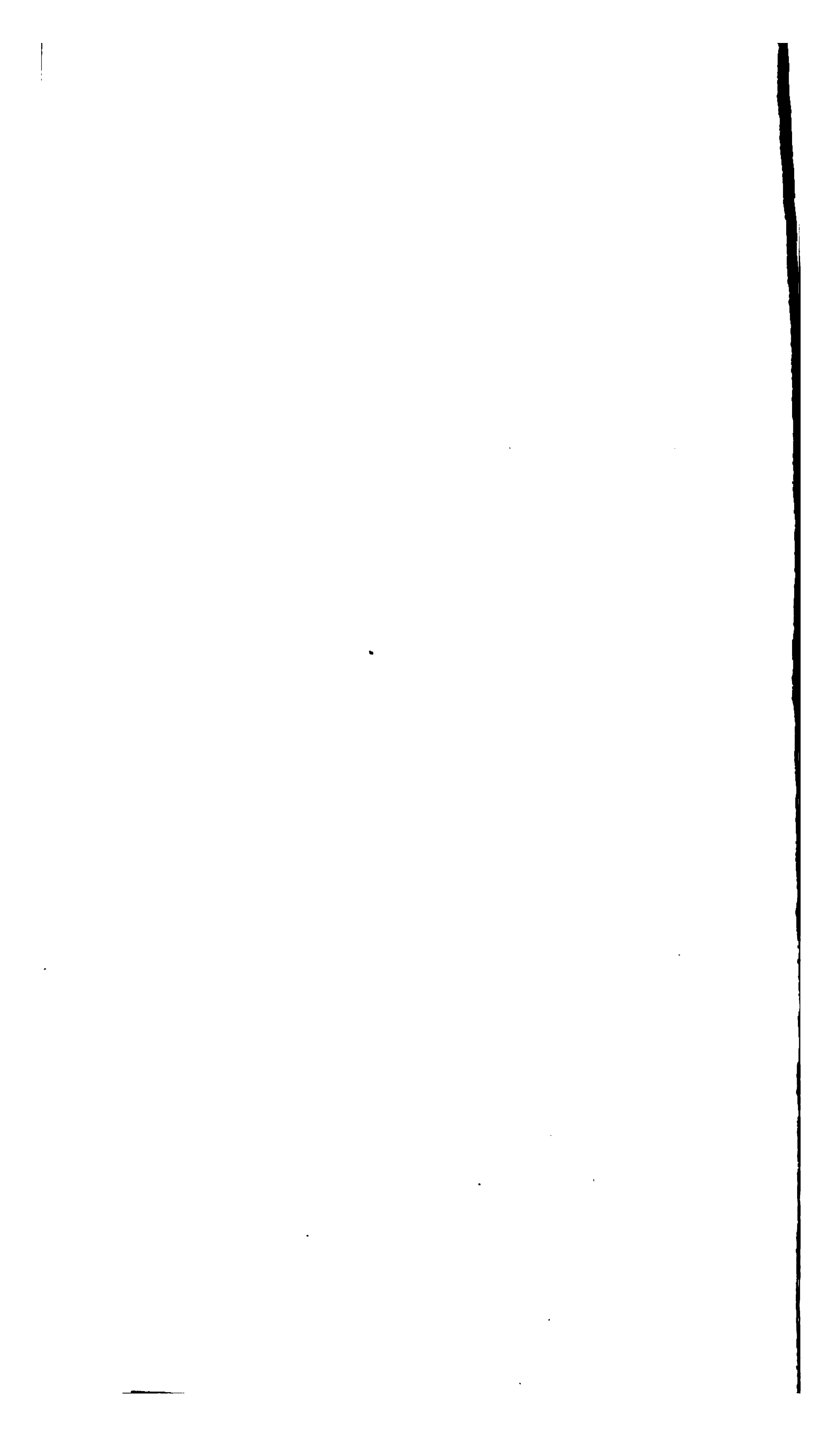


TABLE MÉTHODIQUE

DE TOUS LES OUVRAGES

CONTENUS DANS LES CINQ PREMIERS VOLUMES.

THÉOLOGIE.

Sainte Bible. Traduction littérale. Nos 6701,—6812^{2},—6818^{3}.

Bible historiale de Pierre Comestor, traduction de Guyart Des Moulins. Nos 6702,—6702^{3} et ^{4},—6703,—6704 et 6705,—6705^{2},—6705^{3} et ^{4},—6818,—6819,—6820,—6821,—6822,—6823,—6824,—6825 et 6826,—6827,—6828,—7011.

Bible moralisée, en latin et en françois. Nos 6829,—6829^{2}.

Livre de la Sagesse, en françois. N° 7012.

Nouveau-Testament, traduit par Guyart Des Moulins. N° 6830.

Descente du Saint-Esprit sur les Apôtres. N° 7023.

Apocalypse, avec commentaires, en latin et en françois, etc. Nos 6987,—7013.

Évangile de Nicodème. N° 6847.

Passion de N. S., et vengeance de sa mort. Nos 6844,—6847.

Du jeûne du vendredy. Nº 7019^{3}. Inédit.

Les sept Dons du Saint-Esprit. Nº 7043^{2}.

Traité des sept fruits de tribulation. Nº 7034^{5}.

Les sept œuvres de miséricorde. Nº 7030.

Les sept péchés mortels et les sept vert u Nºs 7030,—7030^{2}.

Les sept peines d'Enfer. Nº 7038.

Les sept pétitions de la Patenostre. Nº 7030.

Les sept sacremens de la sainte Église. Nº 7030.

Cité de Dieu de saint Augustin, traduite par Raoul de Presles. Nºs 6712, —6712$^{2 \text{ et } 3}$, — 6713 et 6714, —6715,—6715$^{2 \text{ et } 3}$,—6715$^{3 \text{ bis}}$ et 6715$^{3.3}$,—6715$^{5 \text{ et } 6}$, — 6834 et 6835,— 6836 et 6837, — 6838.

Soliloques de saint Augustin. Nºs 7028,—7034.

Lettre de saint Jérôme, traduite par l'abbé de Marolles. Nº 7049.

Dialogues de saint Grégoire, traduction anonyme. Nºs 7027, —7027^{2},—7029.

Lamentations de saint Bernard. Nº 7028.

Méditations de saint Bonaventure, traduction anonyme. Nº 6850.

Livre de contemplation, par Gerson. Nº 6850.

Secret parlement de l'homme avec son âme, par Gerson. nº 6850.

Chasteau perilleux (le), par F. Robert. Nº 7034.

Les *Cy-nous dit*. Nºs 7026,—7030.

Le Cloistre de l'âme. Nº 7024.

Doctrinal de nature. Nº 7044.

Morceaux traduits de S. Jean-Chrysostôme. Nº 7026$^{2.3.4.5.}$.

Livre de sainte méditation, par Rob. Ciboule. Nº 7035.

Miroir de l'humaine salvation. Nºs 6848,—7043^{3}.

La somme des Vices et des Vertus, ou la Somme le Roi ou le Miroir du Monde, par frère Laurent. N°s 7018^{3}, — 7043, — 7043^{2}, — 7044, — 7044^{2}.

La Maison de conscience, par Jehan Saulnier. N° 7033.

Le Miroir de l'âme. N° 7062.

Le Miroir d'humilité. N° 7167.

La Misère de la condition humaine, par Lothiers (ou Innocent IV). N° 7044.

Pans de la tapisserie chrétienne, par J. Germain. N° 7027^{2}.

Philosophie eucharistique, par Desgabets. N° 7045^{5}.

Traité de la sainte âme. N° 7033.

Traité de requester, par manière de contemplation. N° 7033.

Le pèlerinage de l'âme, mis en prose par Jehan Gallopes, dit le Galoys. N° 7086.

De la venue de l'Antechrist. N° 7023.

Sermons. N°s 7018^{3}, — 7024.

Sermon de la Passion, par Gerson. N° 7036.

Sermons de Claude d'Espence, prêchés à Saint-Séverin. N° 7040^{3}.

Sermons de M. de Cornac, abbé de Villeloin. N°s 7046, — 7049.

Sermon du cardinal de Retz. N° 7050.

(Voy. *Poésie* et les *Manuscrits en langues étrangères.*)

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, DROIT CANONIQUE ET POLÉMIQUE RELIGIEUSE.

Légende dorée, traduite par J. Belet. N°s 6845, — 6845$^{4.4.}$.

Légende dorée, traduite par J. de Vignay. N°s 6845$^{3.}$, —

Registre d'hérétiques convertis à Paris dans les annécs 1677 et 1679. N°s 6995^{4},—6995^{5}.

Recueil de pièces sur l'affaire des jésuites Javelles, Seglieri, de Trans et d'Argombert. N° 7053^{2}.

(Voy. *Théologie*. — *Histoire*. — *Poésie*.)

PHILOSOPHIE. — MORALE. — POLITIQUE.

Problèmes d'Aristote, traduits par Evrard de Conty. n°s 6864,—6865,—7063 et 7064.

Cours de Philosophie scholastique. N°s 7105,—7106.

L'Homme animal et intellectuel en son jour. N° $7106^{2.}$.

Justification de Machiavel. N° 7109.

Le Trésor de Brunetto Latini. N°s 6851, — 7066, — $7066^{5.}$, — 7067, — $7067^{2.}$, — $7067^{2.2.}$, — 7068, — 7069, — 7160.

Amphithéâtre de la sapience éternelle, par H. Khunrath. n°s 7051,—$7051^{5.}$.

Archiloge Sophie, par Fr. Jacques Legrand. N°s 6808, — 6868.

Horloge de sapience, par frère Jean. N°s 7034,—$7034^{5.}$, — 7041,—7042,— $7042.^{3.3.}$,— 7043.

Lucidaire. N°s 6847,—7024.

Les triomphes des Vertus. N°s 6809,—$7032^{2.}$.

Mélange de traductions d'Aristote, Platon, Sénèque et autres, par le président de Mesmes. N°s 7060^{2} à $7060^{15.}$, —$7074^{2. \text{ et } 3.}$.

Livre des Philosophes, traduction de Guillaume de Tignonville. N° $7068^{3.}$.

Moralités de philosophie. Nos 6850,—6987,—7068 [3].

Livre des quatre Vertus, traduit de Senèque par Jean Courtecuisse. Nos 6850,—7074.

Enseignemens d'un père à son fils. N° 7160.

Les quatre Vertus cardinales. N° 7030.

Livre des trois Vertus, par Christine de Pisan. N° 7039.

Le livre des Bonnes mœurs, par Jacq. Legrand. N° 7040.

Choix de sentences morales. N° 7068 [3].

Livre des quatre Choses. N° 7068 [3].

S. Bernard. Epistola de bono et utili modo vivendi; latin. N° 7072. [3.3].

Livre du chevalier de la Tour-Landry, à l'enseignement des dames. N° 7073 [2].

La Cité des Dames, par Christine de Pisan. Nos 7090, — 7090. [3],—7091.

Le Miroir des Dames, par un Franciscain. N° 7092.

L'estrif de Vertu et de Fortune, par Martin-le-Franc. N° 7084.

Ethiques d'Aristote, traduction de Nicolas Oresme. Nos 6860,—6861,—6862,—6863.

Distiques de Caton. Traductions diverses. Nos 7011 [7], — 7068 [3].

Livre *De Amicitia* de Ciceron, traduction de Laurent de Premierfait. N° 6796 [5].

Livre *De Senectute* de Ciceron, traduction de Laurent de Premierfait. N° 6796 [5].

Quadriloge invectif, par Alain Chartier, en prose. N° 6796 [5].

Le Curial, par Alain Chartier. N° 6796 [5].

Remèdes de l'une et l'autre fortune, traductions diverses. Nos 6876,—6877,—7078.

Moralités des nobles hommes faites sur le jeu des échecs,

traduit de Jacques de Cesoles par Jean de Vignay. Hos $7068^{3.}$,— $7073^{2.}$.

Moralités sur le jeu des échecs, traduit par Jehan Ferron. N° $7072^{3.3.}$.

Traité des différentes sortes d'amour et d'amitié. N° 7093.

Gouvernement des rois et princes, par Gilles de Rome, traduit par Henry de Gauchy. Nos 6867, — 7069, — 7074.

Le Jardin des Nobles, par Pierre des Gros. N° 6853.

Portrait du gouverneur politique, par Madaillan. N° $7061^{2.}$, — $7061^{2.2.}$.

Politiques et économiques d'Aristote, traduites par Nicolas Oresme. Nos 6796, — $6796.^{3.}$, — 6860, — $6863.^{2.2.}$, — 7061.

Livre de Mélibée et Prudence, traduit d'Albertan par Regnaud de Louens. Nos $7072^{3.3.}$, — $7073^{2.}$.

L'information des princes, de Gilles de Rome, traduit par Jean Golein. Nos $6796^{5.}$, — 7073, — 7074.

Discours politiques dédiés à Catherine de Médicis, par M. Coignet. Nos 7110, — $7110^{5.}$.

Traité historique et politique du commerce de toutes les nations, et surtout de la Hollande. N° $7111^{2.}$.

JURISPRUDENCE. — ÉLOQUENCE PROFANE.

Abrégé de la Jurisprudence, par L. Colombet. Nos 7057^{2}, — 7058^{2}.

Code de Justinien, traduction anonyme. Nos 6856, — $6856^{3.3.}$, — 7055, — 7056, — 7057.

Morceaux oratoires du père Arnould. N° 7108.
Discours académiques adressés à Balzac. N° 7111.

GÉOGRAPHIE. — TOPOGRAPHIE. — VOYAGES.

L'Image du monde, par Me Gossuin. N° 7070.
Traité de la figure et image du monde, par Jean de Beauveau, évêque d'Angers. N° 7074.
Introduction à la Géographie universelle. N° 7125.
Traduction de Denis d'Alexandrie, par B. Saumaise. N° 7125^{A}.
Cosmographie de Jean-Alphonse, achevée par Raulin Secalart. N° $7125^{A.A.}$.
Cosmographie. N° 6815^{2}.
Cartes catalanes. N° 6816.
Expédition maritime de Drach, en 1585. N° 7140^{3}.
Règle pratique pour bien et sûrement naviguer, par Jacques Devaux, pilote. N° 6815^{6}.
Portulan de la Méditerranée. N° 7168^{3}.
Connoissance de la navigation, par Antoine de Conflans. N° $7168^{3.A.3.}$.
Moyens proposés par le sr abbé Pichon, pour prévenir les accidens de voyage. N° 7168^{2}.
Journal du voyage de M. Godeheus dans l'Inde, en 1754. N° 6990^{2}.
Description des saints lieux. Nos 6972,—7012.
La route qu'il faut prendre pour le voyage de Saint-Nicolas en Russie. N° 7140^{3}.
Fragmens sur les villes de Grenoble et Valence, n° 6863^{2A2}.

HISTOIRE UNIVERSELLE.

Annales du monde jusqu'au temps d'Abraham. N° 6828[2].

Justin, traduction de Claude de Seyssel. N° 7150.

Miroir historial de Vincent de Beauvais, traduit par Jean de Vignay. N°s 6731 et 6732, — 6732[2], — 6930 à 6933, — 6934, — 6935 et 6937, — 6936, — 6938, — 6939 à 6949.

Chronique de Sigebert, traduction anonyme. N° 7137[2].

Histoire universelle de Guillaume de Nangis. N° 6743.

Histoire universelle jusqu'à Jésus-Christ. N° 7134, — 7134[2].

Fleur des histoires, par Jehan Mansel. N°s 6733, — 6733[2], — 6734, — 6735, — 6736, — 6919, — 6920, — 6921 et 6923, — 6922, — 6924, — 6926, — 6927 et 6928, — 6929, — 7128, — 7129, — 7130, — 7131, — 7132, — 7155-7156, — 7161, — 7167.

Chronique d'Isidore de Séville, traduction anonyme. N° 7135.

Dates principales de la chronologie. N° 7135[3].

Mélanges historiques et littéraires. N° 7057[28].

Chronique universelle abrégée jusqu'en 1333. N° 7136.

Fragmens d'histoire universelle, depuis César jusqu'au XIVe siècle. N° 6909.

Les hardiesses des rois, par Pierre Sala. N° 7075.

Des cas des nobles hommes, de Boccace; traduction de Laurent de Premierfait. N°s 6797, — 6798, — 6799, — 6799[3], — 6800, — 6878, — 6879, — 6879[5], —

HISTOIRE ANCIENNE.

Histoire de la Conqueste de la Toison-d'Or. N° 6953.

Histoire de la reine Artémise, par Nicolas Houel. N° $6929^{2.}$.

Diodore de Sicile. Livres XVIII et XX. N° 7147.

Histoire d'Alexandre, de Quinte-Curce; traduite par Vasques de Lucene. N°s 6727, — 6728 et 6729, — 6899, — 7143 à 7146.

Vie de Demetrius, traduit de Plutarque; par Cl. de Seyssel. N° 7147.

Valère Maxime, traduit par Simon de Hesdin et Nicolas de Gonesse. N°s 6724, — 6725 et 6726, — $6726^{3.}$, — 6726^{33} et $6726^{4.}$, — 6911, — $6911^{2\ 3\ \text{et}\ 4.}$, — 6912, — 6913, — 6914 et 6915, — 6916, — $6916^{3.}$, — 6917, — $6917^{7.}$, — 7166.

Appien, traduction des guerres Libique, Partique, Mithridatique et Illirique; par Cl. de Seyssel. N°s 7148. 7149.

Traduction du Breviaire d'Eutrope, abrégé par Paul Diacre. N° 7135.

Continuation d'Eutrope, par Paul Diacre. N° 7135.

Le Romuleon, traduit par Seb. Mamerot. N°s 6984, — $6984^{3,\ 4\ \text{et}\ 5.}$.

Compendium Romanorum. N° 7163.

Histoire romaine depuis Énée jusqu'à Jules César. N° 6898.

Décades de Tite-Live, traduction de P. Berceure. N°s 6717, — $6717^{3\ \text{et}\ 3.\ 3.}$, — 6718, — 6719, — $6719^{2.\ 2.}$, — 6720 et 6721, — 6900, — $6900^{5.\ 5.}$, — 6903, — 6904, — 6905, — 6906 et 6907, — $6907^{2.\ \text{et}\ 3.}$, 6907^{4}, — 6908, — $6908^{2.\ \text{et}\ 3.}$, — 6908^{5} et 6902^{3}, — 6901, — $6901^{3.\ 3.}$, — $6901^{4.\ 4.}$ et $6901^{5.\ 5.}$, — 6902, — 7151 à 7154.

Léonard Arétin, De bello punico, traduction de Jean Le

HISTOIRE MODERNE.

Lettre des ambassadeurs d'Allemagne au roi de France en 1586. N° 7140^{2}.

Avis, lettres et relations de la campagne de 1587. N° 7140^{2}.

Necrologe, depuis 1501 jusqu'en 1600; par Jean Franchomme. N° 7169^{2}.

Harangue du parlement de Paris à Henry IV, à son retour du siége d'Amiens. N° 7115.

Relation de la prise et de la mort du maréchal de Biron. N° 7140^{2}.

Ordre de la procession générale de l'assemblée des états du royaume en 1614. N° 7115.

Mémoires de Jacques Lebret, pendant son échevinage, 1616 à 1617. N° 7140^{2}.

Observations politiques et militaires sur l'administration du cardinal de Richelieu. N° 7115.

Calendrier historique ou Ephemerides. N° $7169^{3 \text{ et } 4}$.

La Fontaine d'or et d'argent, par Léonard de Montranson. N° 7135^{5}.

Formulaire des finances de France. N° 7111^{3}.

Indication des foires de Champagne. N° 7019^{2}.

La Dixme royale, par Vauban. N° 7061^{3}.

PHYSIQUE. — MATHÉMATIQUES.

Livre *De Rerum proprietatibus*, par Barth. Anglicus, traduction de Jehan Corbechon. N°s 6802, — $6802^{2 \text{ et } 3}$, — 6869, — $6869^{2.3}$, — 6870, — 6871 et 6872, — 6873.

Livre du Ciel et du Monde d'Aristote, traduit par Nicolas Oresme. N° 7065.

Livre de la Sphère, par N. Oresme. N° 7065.

Compilation astrologique, traduite de Leupold. N° 7095.

Introductoire d'astrologie. N° 7095.

Traduction de plusieurs traités astrologiques de Robert de Lincoln, Albumazar, etc. N° 7095.

Traité d'Astrologie. N° 7122.

Secrets naturiens, selon les plus grands philosophes, par Jehan Bonnet. N° 6866.

Horoscope astrologique des rois de l'Europe vers la fin du XVIIe siècle, par Bardi Vilclaire. N° $7106^{3.}$.

Supputation astrologique, par J. du Crocq. N° 7121.

Bestiaire de Richard de Fournival. N° $7019^{3.}$.

Réponse au Bestiaire. N° 7019^{3}.

Problèmes d'Aristote, traduits par Evrard de Conty. n°s 7063 et 7064.

Secrets d'Aristote. N°s 7062, — 7068.

Études alchimiques et philosophiques. N° 7108.

Traité de Physique et de Chimie, par le sieur La Motte. n° 7123.

La Crisologie chimique, enseignant la manière de faire de l'or. N° $7123^{2.2.}$.

Théorie et pratique de la Géométrie, par Midorge. N° 7117.

Traités de Géométrie, n°s 7118, — $7118^{2.}$.

Problèmes géométriques par François Besson de Bourges. N° $7118^{3.3.}$.

Traités d'Arithmétique. N° $7118^{2.}$.

Traité d'Arithmétique, par Jean de Nicolay. N° $7118.^{2.2}$.

Ouvrages divers sur les Cadrans et Horloges, par Bertrand, François de Malthe et J. Bullant. N° 7119.

MÉDECINE. — CHIRURGIE.

ANTIQUITÉS. — BEAUX-ARTS. — GRAMMAIRE.

ART MILITAIRE. — CHEVALERIE. — BLASON. — CHASSE.

POÉSIE.

Boèce, Consolation de la Philosophie ; traduction de Regnaud de Louens. N° 7072[3. 3].

Livre de la mutation de fortune, par Christine de Pisan. N° 7087.

Poésies diverses de Christine de Pisan. N°s 7087[2],—7088,—7089.

Poésies latines et françoises du président Jérôme Séguier. n° 7106[12].

Chroniques abrégées jusqu'en 1254. N° 7012.

Roman de Guillaume de Normandie. N° 6987.

Poésies de Godefroi de Paris. N° 6812.

Poésies d'Alain Chartier. N° 6796[6].

Roman du Rou. N° 6987.

Chanson de geste d'Alexandre de Macédoine. N°s 6985,—6987.

Anseys de Cartage. N° 6985.

Chanson de geste de Guillaume au Court nez. N° 6987.

Chanson de geste de Guiteclin de Sassoigne. N° 6985.

Chanson de geste, de Simon de Pouille. N° 6985.

Sommaires de Perros de Neele. N° 6987.

Roman d'Amaldas et Idoine. N° 6987.

Roman d'Athènes. N° 6987.

Roman d'Eneas. N° 6737[3].

Roman de Thèbes. N°s 6737[3],—6987.

Roman de Troyes, par Benoît de Saint-Maur. N°s 6737[3],—6987.

Parthenopes de Blois, par Denis Piramus. N° 6985.

Roman de Blancandin. N° 6987.

Roman de Lyon de Bourges. N° 6971.

Métamorphoses d'Ovide, traduites par Philippe de Vitry. N°s 6986,—6986[2].

Roman de Renard. Contrefait, par un clerc de Troyes. N° 6985^{3}.

Légendes historiées de Fauvel, par R. Le Petit. N° 7068.

Roman de Fauvel, par François des Rues et Chaillou de Pestain. N°s 6812,—7073^{2}.

Roman de la Rose, par Guillaume de Lorris et Jean de Meung. N^{os} $6985^{3.3}$,—$6988^{2.2}$.

Roman de Florimont. N° 6978.

Flore et Blanchefleur. N° 6987.

Roman de Cliges, par Chrétien de Troyes N° 6987.

La châtelaine de Vergy. N° 6987.

Congé de Jean Bodel. N° 6987.

Congé d'Adan de la Halle. N° 6812.

Fabliau de Court Mantel. N° 6973.

Chansons de Jehannot de Lescurel. N° 6812.

Complainte d'amour. N° 6812.

Fabliau d'Ile et Galeron. N° 6987.

Mélanges de poésies. N° 6812.

Pièces farcies. N° 6813.

Pièces farcies en octaves. N° 6813.

Fabliau de la Viellette. N° 6987.

Mariage N. D. N° 7018^{3}.

Miroir des Dames et Damoiselles, à l'exemple de tout le sexe féminin. N° 6813.

Le Théodolet, traduit par J. Lafont, en vers. N° 7068^{3}.

ROMANS EN PROSE.

Illicinius, traduit en françois. Nos 6875, — 7079, — 7080, — 7081.

Théorie des fortifications, par Jean Scala. No 7006.

Trattato della natura delle aque correnti, di Vitali Giordano da Bitonto. Nos 7006[2], — 7007[2].

Medicina dei cavalli. N° 7099[8].

Descrizzione di tutte l'intrate e vendite de la Republica Seneze. N° 7057[30].

Lettre, au nom de Philippe II, pour demander un concordat. N° 7140[8].

Catalans.

Sainte Bible. Nos 6832 et 6833, — 6833[5].

Vida de Jesu-Christo, par F. Eximenez. N° 7008.

Epîtres de Sénèque. N° 7000[5].

Portugais.

Portulan dressé par don Diego Homen. No 7168.

Calendrier maritime. N° 7168[3.3].

Arte de navegar, por André Pirez. N° 7168[3.3].

Roteyro da costa de India pera todolas partes. N° 7168[3.3].

Viagem de Fernã de Magalhens pera Malluco, a anno de 1519, tras ladada de hum caderno de hum piloto Genoes. N° 7168[3.3].

Viage de Cochynn, para Bemgalla. N° 7163[3.3].

Roteiro. N° 7168[3.3].

Leal Conselheiro de Dom Eduarte, rey de Portugal. N° 7007.

Livre de enssignanza de bens cavalgars toda sela, da lo rey Eduarte. N° 7007.

Auto do juramento que os tres estados fizeran en presença del rey; 1579. N° 7140 [3].

Anglois.

Inventayre of medicine by Guido de Cauliaco. N° 7010.

FIN DES TABLES.

13
8



